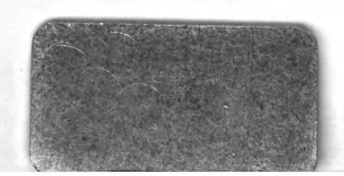
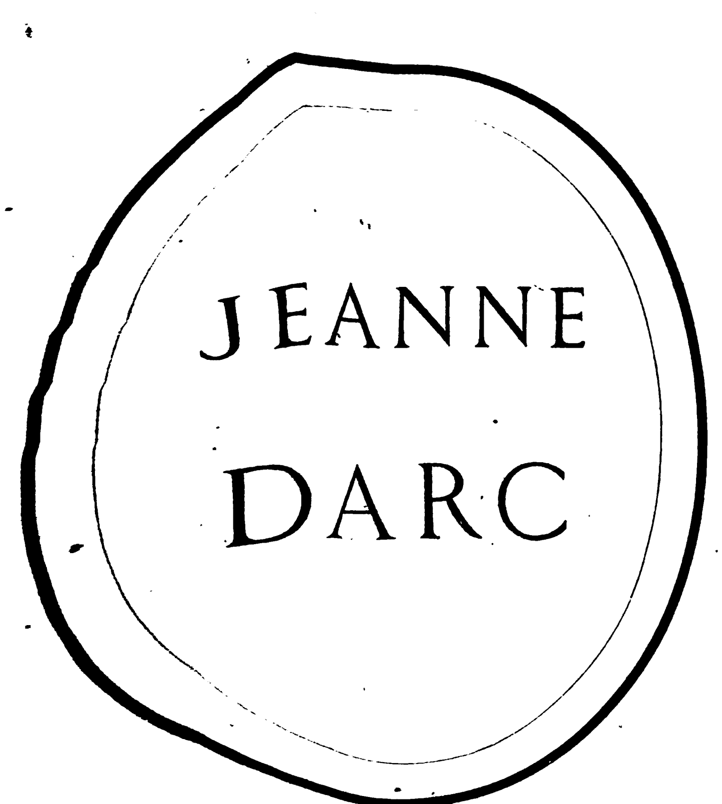




HENRI MARTIN



JEANNE DARC

PARIS

FURNE ET CIE, ÉDITEURS

MDCCCLVII



JEANNE DARC.

Publié par Furne, à Paris.

JEANNE DARC

PARIS. — IMPRIMERIE DE J. CLAYE
RUE SAINT-BENOIT, 7.

JEANNE DARC

PAR

HENRI MARTIN

PARIS

FURNE ET CIE, ÉDITEURS

45, RUE SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS

M DCCC LVII

AVIS AU LECTEUR

Nous reproduisons ici le récit de la vie de Jeanne Darc, extrait de notre Histoire de France et allégé de l'appareil des preuves historiques. Le lecteur qui voudra recourir aux sources originales les trouvera indiquées dans le tome VI de notre Histoire.

La vie et la mort de la vierge de Domremi avaient déjà été racontées par un maître[1] et publiées dans un format populaire avec un éclat qui nous eût interdit de revenir sur ce sujet, ou, du moins, d'en faire l'objet d'une publication spéciale, si des documents d'une importance capitale n'eussent été récemment mis au jour par un savant éditeur[2], à qui nous ne saurions trop

1. M. Michelet.
2. M. Quicherat.

rendre grâces. Ces documents éclairent des mystères d'iniquité et agrandissent encore l'immortelle victime. Nous avons considéré comme un devoir de mettre à la portée du plus grand nombre possible de lecteurs ce qu'on peut nommer les actes de la Mission et de la Passion de Jeanne, sa vie et sa mort enfin complétement dégagées des voiles qu'avaient entassés sur sa cendre à peine refroidie ceux qui la *réhabilitèrent* après l'avoir sacrifiée.

Les pouvoirs qui s'étaient conjurés contre la mission de Jeanne ont longtemps exploité sa mémoire. Une pâle et froide image, « qui a longtemps défrayé l'histoire », suivant l'expression de M. Quicherat, avait remplacé la sublime héroïne qui sauva la France. Certaines opinions, dans l'intérêt de théories rétrospectives, peuvent regretter cette Jeanne Darc de convention; mais elles essaieront en vain de déplacer le débat, de s'en prendre aux écrivains qui ne font

que constater des faits incontestables. Ce n'est la faute de personne si la prodigieuse figure a brisé les cadres où l'on s'efforçait de la tenir enfermée. Il faudra bien qu'on se résigne à la voir telle que Dieu l'avait faite.

Qu'on se rassure, au reste : Jeanne Darc mieux connue n'échappe pas à une étroite interprétation pour retomber sous un autre symbole exclusif: aucune doctrine, aucune forme, aucune secte n'absorbera Celle qui n'a pas été, comme les autres héros de la patrie, l'expression d'une phase particulière de notre histoire, mais le Messie de la nationalité et l'âme même de la France. Dans l'indépendance et la simplicité divine de son inspiration, elle dépasse toutes les combinaisons de la pensée humaine, Celle qui mourut plutôt que de soumettre aux hommes la *charge* qu'elle avait reçue du ciel.

HENRI MARTIN.

Juillet 1856.

CHAPITRE PREMIER

Enfance et vocation de Jeanne. — Domremi et Vaucouleurs. — Voyage de Jeanne. — Jeanne à Chinon, devant le roi. — Jeanne à Poitiers, devant les docteurs.

Après un siècle presque entier de luttes contre l'Angleterre, la France, d'abord vaincue, avec sa féodalité en décadence, sous les premiers Valois, puis relevée glorieusement par Charles V et Du Guesclin, qui ont porté un esprit nouveau dans l'administration et dans la guerre; la France, déchirée, épuisée, durant la longue démence de Charles VI, par les horribles discordes des Armagnacs et des Bourguignons, succombe enfin sous l'invasion étrangère appelée par la guerre civile. Le duc de Bourgogne, punissant un crime par un crime, pour venger son père assassiné par l'ordre ou avec la connivence du dauphin [1], a reconnu les *droits* du roi d'Angleterre sur la couronne de France, et, de

1. Crime qui, lui-même, punissait un crime antérieur, l'assassinat du duc d'Orléans!

concert avec la reine Isabeau, la mère dénaturée du dauphin, a imposé à de prétendus États-Généraux la ratification du pacte impie qui livre la France à l'étranger. Charles VI n'est plus. Charles VII n'a hérité que d'un débris de trône. Tout le nord du royaume est dans les mains du conquérant et de ses complices; le reste est entamé : Orléans, le dernier boulevard du centre et du sud, est assiégé depuis plusieurs mois par l'élite des forces anglaises. Une armée de secours a été défaite dans la malheureuse journée de Rouvrai [1], et l'héroïque résistance des Orléanais paraît toucher au terme.

Les Anglais, sûrs d'avoir Orléans bientôt à leur merci, débattent déjà les plans de leur prochaine campagne au midi de la Loire et l'expulsion définitive du « roi de Bourges ». Ils ne doutent pas que la chute d'Orléans n'entraîne sur-le-champ la soumission de la Touraine, du Berri et du Poitou, et que tout le reste ne suive promptement. La déroute de Rouvrai a découragé la noblesse et les gens de guerre; l'espèce de fermentation et d'exaltation douloureuse qui agitait le peuple sans résultat paraît devoir promptement faire place à l'atonie. Après Rou-

1. Dite *Journée des harengs*, à cause d'un convoi de salaisons destiné à l'armée de siége et qu'attaqua en vain l'armée de secours.

vrai, la plupart des princes et des seigneurs ont « laissé le roi Charles comme abandonné », et se sont retirés dans leurs terres, attendant sans doute le moment de transiger avec le vainqueur. Charles VII, durant les premières semaines qui suivent ce malheureux combat, est à Chinon, isolé, consterné, dénué de ressources; son trésor est vide; ses derniers soldats sont prêts à se disperser; ses conseillers l'engagent à quitter la Touraine et à se retirer dans les montagnes d'Auvergne, ou même par delà le Rhône, en Dauphiné, « si du moins on peut sauver ces provinces » ! dit le Journal du siége d'Orléans. Le faible monarque veut faire plus encore : il se reproche d'être cause de tant de maux en prolongeant une lutte inutile; il doute d'être « vrai héritier du royaume descendu de la royale maison de France », doute que la conduite de sa mère ne rend que trop légitime; il se croit en butte au courroux du ciel, et projette d'abandonner la couronne et d'aller chercher un asile en Espagne ou en Écosse, ne demandant plus à Dieu que de lui sauver la vie et la liberté.

Tous les signes avant-coureurs de la mort des nations semblent donc annoncer que la fin de la France est proche: toutes les forces politiques et sociales sont dissoutes; la royauté, épuisée par cinquante ans

de démence, n'est plus même capable de mourir avec gloire; la noblesse, précipitée de défaite en défaite par son téméraire orgueil et par son esprit de désordre, a passé d'une présomption fatale à un abattement plus fatal encore. Le clergé gallican, dépouillé, par ses fautes, de la domination qu'il avait jadis exercée sur les esprits, s'est laissé annuler dans la lutte des deux peuples, et n'a pas su prendre dans la défense le rôle que le clergé anglais a pris dans l'attaque : il n'a que des vœux impuissants à offrir à la monarchie très-chrétienne; encore sa cohorte sacrée, l'université de Paris, désertée de ses plus grands et de ses meilleurs champions, encense-t-elle lâchement le roi étranger. La bourgeoisie elle-même, la couche la plus profonde, l'élément le plus vital de la nation politique, a succombé moralement à son tour; Paris, la tête et le cœur du Tiers-État et de la France, Paris a failli aux destinées de la patrie, Paris subit l'Anglais. Orléans ne peut plus que clore, en périssant, cette phase de la résistance bourgeoise ouverte par les glorieuses infortunes de Harfleur et de Rouen, et qu'anoblir par un dévouement infructueux la chute du Tiers-État. La mission du grand peuple qui a enfanté la chevalerie, les croisades, la poésie, les arts du moyen âge, qui a été durant des siècles le lien de

la république chrétienne, l'initiateur du mouvement européen, cette mission va-t-elle passer à un peuple nouveau? Le rôle de la France est-il fini parmi les nations? L'Angleterre le proclame, et l'Europe commence à le croire.

D'où viendrait en effet le secours? Quelle puissance inconnue fera ce que n'ont pas su faire les forces organisées de la société française, la royauté, la noblesse, le clergé, la bourgeoisie?... La puissance qui fit sortir les régénérateurs de la terre d'entre les charpentiers de Bethléem et les pêcheurs de Génézareth! la puissance qui évoque des dernières profondeurs sociales, quand toutes les sommités s'écroulent, ces forces vierges et ignorées d'elles-mêmes que la Providence tient en réserve dans les entrailles des peuples! La raison, la réflexion ne peuvent plus rien, n'entrevoient même plus la possibilité du salut : l'inspiration du sentiment saura trouver de ces *sublimes folies* qui sauvent le monde!

Les fléaux qui frappent incessamment la France depuis la démence de Charles VI et surtout depuis le meurtre du duc d'Orléans, n'ont épargné aucun homme ni aucune classe. Un roi de France est mort fou après de longues années de souffrances : un

autre roi est vaincu, proscrit, chassé de cité en cité par les usurpateurs de son héritage; la noblesse a été décimée dans les combats, traînée en captivité, placée entre la confiscation et une honteuse obéissance; les clercs ont vu leurs églises ravagées, leurs bénéfices envahis par d'arrogants étrangers; la bourgeoisie a subi la ruine du commerce et de l'industrie, la disette, les proscriptions, les exactions de tous les partis vainqueurs; mille calamités réunies ont dépeuplé les villes, sans faire grâce aux châteaux; tous ont ainsi connu les angoisses et les larmes; mais toutes ces douleurs ensemble ne sont rien auprès des douleurs des paysans : le peuple des campagnes, compté pour rien dans la société politique et toujours opprimé dans les temps les plus calmes, n'est plus maintenant courbé sous la main de ses maîtres, mais écrasé sous les pieds de mille tyrans mercenaires; il n'est plus baigné dans sa sueur, mais broyé dans son sang, ravalé au-dessous des brutes des forêts, parmi lesquelles il va, effaré, mutilé, chercher de sauvages asiles. C'est là la misère des misères, le fond du puits de l'abîme où aboutissent tous ces cercles de désolation!

Dans ce gouffre descendra le pur rayon de l'idéal divin qui porte la vie et le salut! Du sein de cet enfer

surgira le libérateur, et ce libérateur sera une femme! Le peuple des campagnes, qui ne semble même plus capable de l'élan farouche et aveugle de la Jacquerie, va enfanter JEANNE DARC[1]. Les femmes ont été précipitées dans une dégradation plus profonde encore que les hommes, livrées à tous les outrages, à toutes les dérisions de la force effrénée, durant ces horribles guerres, qui faisaient de l'homme un mélange de la bête de proie et du démon, de l'instinct brutal et de la perversité raffinée. Par une sublime expiation, la main d'une vierge brisera le glaive des puissants et renversera le règne de la force.

Le moyen âge a développé deux grands types de la femme, la Dame d'amour et la Notre-Dame ascé-

1. *Darc* et non *d'Arc*. *V. Nouvelles Recherches sur la famille et le nom de Jeanne Darc*, par A. Vallet de Viriville; Paris, Dumoulin, 1854. MM. Athanase Renard (*Du nom de Jeanne d'Arc; examen d'une opinion de M. Vallet de Viriville*, 1854), et P.-G. Dumast (*De la véritable orthographe du nom de Jeanne Darc;* Nanci, 1856) ont combattu la forme *Darc* par des raisons sur lesquelles nous appelons nous-mêmes l'attention de nos lecteurs; toutefois nous croyons devoir maintenir l'orthographe suivie par tous les écrivains antérieurs à la fin du XVIe siècle, reprise, après mûr examen, par le savant auteur des *Recherches de la France*, Étienne Pasquier, qui l'avait un moment abandonnée, et employée, en connaissance de cause, par deux historiens qui appartenaient à la famille de l'héroïne, Charles du Lis et Jean Hordal. L'étymologie *d'Arc* (*de Arcu*) et l'opinion qui suppose Jeanne originaire d'Arc en Barrois ou de tout autre lieu du nom d'Arc, sont des conjectures plus ou moins plausibles, mais qui ne reposent sur aucun document historique.

tique ; ni l'un ni l'autre ne peut plus rien pour cette société qui meurt. Un troisième type va se manifester, non plus dans les inspirations des poëtes ou dans les extases des saints, mais dans le monde des faits ; un Messie féminin montrera tout à l'heure, par la réalité vivante, et non plus par un symbole religieux ou par une conception poétique, que le moyen âge a eu raison contre l'antiquité en proclamant l'égalité des sexes, et couronnera ainsi toute cette œuvre glorieuse de la réhabilitation de la femme.

Toutes les énergies du sexe fait pour le raisonnement et l'action, pour la vie extérieure et politique sont épuisées ; la dernière réserve de la France est dans le sexe du sentiment et de la vie intérieure. Il faut que la femme sorte de sa sphère, par une auguste exception, pour éclater dans la sphère de la vie active et pour faire, avec une puissance divine, l'œuvre de l'homme désertée par l'homme. C'est un mystère, sans doute, que la France arrachée du tombeau par une femme ; mais le mot de ce mystère est dans l'essence même de la France : c'est à la femme à sauver le peuple du sentiment.

La situation morale du peuple présageait et préparait les grandes choses qui allaient paraître : le peuple n'espérait plus rien des moyens humains, et

cependant le sentiment d'une indestructible nationalité soulevait violemment son âme et l'avertissait que la France ne pouvait mourir. N'attendant rien de la terre, il élevait son cœur vers le ciel; une ardente fermentation religieuse, à laquelle l'autorité ecclésiastique n'avait aucune part, agitait non-seulement les provinces « dauphinoises », mais les régions anglo-bourguignonnes. Il s'était réveillé quelque chose de l'exaltation mystique d'autrefois chez les plus populaires des ordres mendiants, chez les franciscains et chez les carmes, cette singulière congrégation qui prétendait compter les druides parmi ses aïeux. Le carme breton Thomas Couette parcourait la Picardie, l'Artois, la Flandre, suivi d'une troupe de disciples, prêchant partout avec une extrême virulence « contre les vices et péchés d'un chacun, et en spécial contre le clergé », contre les prêtres concubinaires qui « publiquement tenoient femmes en leur compagnie » : il ameutait les petits enfants contre les dames et damoiselles « qui portoient sur leurs têtes hauts atours et autres habillements de parage » ; sommait, sous peine de damnation, les dames de lui livrer leurs hauts bonnets (hennins), les hommes de lui apporter leurs tabliers (damiers), échiquiers, cartes, quilles et dés, billes et billards, et jetait le

tout dans de grands feux. « Il régna dans ces pays par l'espace de cinq ou six mois ; on lui faisoit autant d'honneur qu'à un apôtre de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et plusieurs notables personnes laissèrent, pour le suivre, pères et mères, femmes et enfants. Après lequel temps il se départit, à la grande louange du peuple, et, au contraire, à l'indignation de plusieurs clercs [1]. » D'autres prêcheurs, tirant leurs textes des sombres visions de l'Apocalypse, remuaient le reste de la France et l'Italie. Le frère Richard, cordelier (franciscain), disciple du fameux Espagnol Vincent Ferrier, et récemment arrivé de Palestine, bouleversa Paris par ses sermons, au mois d'avril 1429 : il prêchait du haut d'un échafaud dressé dans le cimetière des Innocents, « à l'endroit de la danse Macabre », et fit oublier aux Parisiens l'étrange spectacle de la danse des morts par des émotions plus violentes encore : il fit, comme Thomas Couette, brûler les hennins et tous les jeux, annonça que l'Antechrist était né, et « qu'en l'an trentième (1430), on verroit les plus grandes merveilles qu'on eût jamais vues » (Journal du Bourgeois de Paris). Le régent l'obligea de quitter Paris. Les Anglais crai-

1. Monstrelet, l. II, c. 53. Thomas Couette finit par être brûlé comme hérétique, à Rome, par l'Inquisition.

gnaient avec raison tout ce qui tendait à exalter l'esprit du peuple : tout sentiment énergique devait tourner contre eux. Leur séjour prolongé dans la France septentrionale, loin d'habituer le pays à leur domination, les avait rendus l'objet d'une aversion toujours croissante; on oubliait peu à peu les crimes et les fureurs des *Armagnacs*, pour voir dans ces durs et avides insulaires les seuls auteurs du martyre de la France, livrée depuis tant d'années « à pires douleurs que ne fut jamais chrétienté sous les tyrans païens Dioclétien et Néron ». Les Anglais comprenaient que le mouvement religieux ne tarderait pas à devenir politique partout où il n'avait point encore ce caractère.

Ainsi qu'à toutes les époques de fermentation religieuse, les extatiques se multipliaient à côté des prédicateurs errants. On raconte qu'une visionnaire, appelée Marie d'Avignon, était allée trouver Charles VII, il y avait déjà quelque temps; elle avait eu, disait-elle, nombre de visions touchant la désolation du royaume; dans une de ses extases, elle avait vu des armures qu'on semblait lui offrir; elle eut peur; il lui fut dit qu'elle ne s'effrayât pas, que ces armes n'étaient pas pour elle, mais pour une jeune fille qui

viendrait après elle, et qui délivrerait de ses ennemis le royaume de France.

Une autorité plus imposante aux yeux du peuple confirmait les paroles de Marie. On avait consulté le grand oracle du moyen âge. Merlin, à la fin de sa *Prophétie*, dans une vision inspirée par les doctrines druidiques sur la destruction et le renouvellement du monde, voit les maisons du soleil se bouleverser, les douze signes du Zodiaque entrer en guerre[1], et la « Vierge descendre sur le dos du *Sagittaire* », du tireur d'arc. Le peuple lut dans cette parole la promesse qu'une « pucelle » mettrait sous ses pieds « les hommes armés de l'arc », les Anglais. Un vieil instinct de tradition gauloise y ajouta que la « pucelle douée par les fées » viendrait d'entre les chênes, du « Bois-Chesnu », altérant ainsi une autre partie des prédictions de Merlin, où le prophète annonce une vierge libératrice qui sortira de la ville du *Bois Chenu* (et non *Chesnu; Canuti*). Enfin il s'accrédita que le « Bois Chesnu » d'où sortirait la « Pucelle » était situé « vers les marches de Lorraine ».

1. C'est, dans le symbolisme druidique, une forme correspondante à ce qu'est, dans le symbolisme apocalyptique, l'ouverture des sept sceaux et la chute des étoiles.

L'idée que la France serait sauvée par une femme se propageait de jour en jour : il régnait une de ces grandes attentes qui appellent et suscitent le prodige attendu. Quelqu'un avait entendu l'appel de tous : les aspirations qui remplissaient l'atmosphère s'étaient déjà, à cette heure, concentrées dans une de ces âmes extraordinaires qui semblent ne descendre sur la terre que pour le salut des autres et non pour leur propre épreuve.

A l'extrême frontière de la France et de l'Empire, une étroite langue de terre, appartenant à la Champagne, s'enfonçait et se perdait, pour ainsi dire, entre le duché de Bar, l'évêché de Toul et le duché de Lorraine ; les habitants de ce petit canton riverain de la Meuse, qui ne renfermait d'autre « ville fermée » que Vaucouleurs, avaient été constamment attachés au parti français. Le voisinage de l'étranger, de la terre d'Empire, redoublait en eux la vivacité du sentiment national, comme il arrive presque toujours chez les populations des frontières : on ne se sent, on ne se connaît soi-même que par l'opposition avec ce qui n'est pas soi. Depuis l'origine des guerres civiles qui avaient précédé l'invasion anglaise, les ducs de Lorraine et de Bar, de tous temps rivaux et ennemis, avaient soutenu les deux partis

opposés : les Lorrains s'étaient faits Bourguignons, puis adhérents de Henri VI; les Barrois avaient été Orléanais, puis Dauphinois; Vaucouleurs et les villages champenois de la frontière s'étaient rangés du côté des Barrois. Sur la rive gauche de la Meuse, à cinq lieues au-dessus de Vaucouleurs, entre la prairie de la Meuse et un long coteau couronné de bois, s'élève un hameau dont le nom, Domremi, indique un ancien domaine de l'abbaye de Saint-Remi de Reims. Au milieu du hameau, deux constructions attirent le regard : une petite église ogivale, du treizième ou du quatorzième siècle, dédiée à saint Remi; tout à côté, contre l'enclos du cimetière qui entoure l'église, une maison, du quinzième siècle, dont la façade présente trois écussons armoriés et une petite statue armée et agenouillée. Cette maison, de modeste apparence, était bien plus humble à l'époque où elle fut visitée par l'étoile qui avait brillé, quatorze siècles auparavant, sur la crèche de Bethléem [1].

Près de cette maison, un sentier montait, à travers des touffes de groseilliers, vers le sommet du coteau :

1. Elle fut réparée, sinon rebâtie, et un peu ornée par ordre de Louis XI (1481). La statue de la Pucelle, malheureusement, est tout à fait dépourvue de caractère.

la crête boisée se nommait le BOIS CHESNU. A mi-côte, jaillissait, sous un grand hêtre isolé, une fontaine, objet d'un culte traditionnel. Les malades tourmentés de la fièvre venaient, de temps immémorial, chercher leur guérison dans ces eaux pures. La source ne paraît pas avoir été sous l'invocation d'un saint ni d'une sainte. Des êtres mystérieux, antérieurs chez nous au christianisme, et que nos paysans n'ont jamais consenti à confondre avec les esprits infernaux de la légende chrétienne, les génies des eaux, des pierres et des bois, les *damés faées*[1] hantaient le hêtre séculaire et la claire fontaine. Le hêtre s'appelait le BEAU MAI. Au retour du printemps, sous l'arbre de mai, « beau comme les lis[2] », les jeunes filles venaient danser et suspendre aux rameaux, en l'honneur des fées, des guirlandes qui disparaissaient, disait-on, pendant la nuit. Les pieux et simples habitants de Domremi étaient à la fois très-bons chrétiens et très-attachés à ces pratiques primitives de leurs aïeux.

Dans la nuit de l'Épiphanie (6 janvier 1412), on raconte que « tous les habitants de Domremi, saisis

1. Les fées.
2. C'est le mot d'un des témoins du procès de réhabilitation. Le grand *fau* (hêtre) existait encore au dix-septième siècle.

d'un inconcevable transport de joie, se mirent à courir çà et là en se demandant l'un à l'autre quelle chose étoit donc advenue..... Les coqs, ainsi que héraults de cette allégresse inconnue, éclatèrent en tels chants que jamais semblables n'avoient été ouïs. » Une enfant était née de Jacques Darc et d'Isabeau Romée, pauvres et honnêtes laboureurs d'origine servile, établis à Domremi, mais natifs de deux autres villages de Champagne. La mère avait, dit-on, rêvé récemment qu'elle accouchait de la foudre.

L'enfant fut appelée Jeanne. Autour de ses jeunes années se renouvelèrent les légendes qui poétisent le souvenir des saints celtiques, de saint Colomban, de saint Gall, de saint Brandaines, et qui, émanées d'une inspiration plus ancienne que le christianisme, nous montrent leurs pieux héros dans une communion mystique avec tous les êtres de la nature. « Quand elle gardoit les brebis de ses parents, le loup jamais ne mangea ouaille de son troupeau... Quand elle étoit bien petite..., les oiseaux des bois et des champs, quand elle les appeloit, venoient manger son pain dans son giron, comme privés. » Les deux grands courants du sentiment celtique et du sentiment chrétien, qui s'étaient unis pour enfanter la

poésie chevaleresque, se mêlent de nouveau pour former cette âme prédestinée. La jeune *pastoure* tantôt rêve au pied de «l'arbre de mai» ou sous les chênes, d'entre lesquels on voit de loin fuir la Meuse à travers les prairies; elle écoute les rumeurs confuses de l'air et de la feuillée; elle plonge ses yeux, durant de longues heures, dans les profondeurs du ciel étoilé. Tantôt elle s'oublie au fond de la petite église, en extase devant les saintes images qui resplendissent sur les vitraux. Elle prie les saints du paradis pour la France, dont les malheurs ont déjà frappé vaguement son oreille et son cœur. Quant aux fées, elle ne les a jamais vues mener au clair de lune les cercles de leur danse autour du *beau mai*; mais sa marraine les a rencontrées jadis, et Jeanne croit apercevoir parfois des formes incertaines dans les vapeurs du crépuscule : des voix gémissent le soir entre les rameaux des chênes; les fées ne dansent plus; elles pleurent [1]; c'est la plainte de la vieille Gaule qui expire!

La plainte a été entendue. Une autre voix bientôt répondra d'en haut.

La sérieuse enfant, réservée, un peu sauvage,

1. On croyait qu'il leur avait été interdit, « pour leurs péchés », de revenir sous le Beau Mai.

rarement mêlée aux jeux de ses compagnes, fort aimée d'elles toutefois « pour sa grande bonté », et ardemment secourable à toute infortune, offrait déjà ce mélange de méditation solitaire et de puissante activité qui caractérise les êtres promis aux grandes missions. Elle se cherchait elle-même : les faits du dehors éclairèrent et fixèrent « sa sublime inquiétude[1] ». Les petites villes et les bourgades de la haute Meuse avaient été longtemps épargnées, grâce à leur situation reculée, par la guerre qui désolait la France. Les luttes étrangères et civiles y avaient pourtant des échos ; on y était « bandé village contre village ». Jeanne avait été élevée dans la haine de ces Bourguignons, qui livraient la France aux Anglais. Souvent elle voyait les petit garçons de Domremi revenir tout ensanglantés de leurs batailles à coups de pierres contre les enfants de Maxei, village lorrain de la rive droite de Meuse, qui tenait le parti de Bourgogne. La vraie guerre, et non plus son image enfantine, apparut enfin dans la vallée. Les garnisons françaises de Vaucouleurs, de Mouzon, de Beaumont-en-Argonne couraient la Champagne et ravageaient le plat pays : après la défaite des Français à Verneuil, les grandes villes champenoises

1. Quicherat, *Aperçus nouveaux sur Jeanne d'Arc*, p. 9.

offrirent des subsides au régent anglais pour qu'il rétablît la sécurité des routes et s'emparât du cours de la Meuse. Les Anglo-Bourguignons menacèrent Vaucouleurs et promenèrent le fer et le feu dans la contrée. A l'approche des bandes ennemies, les habitants de Domremi durent plus d'une fois chercher un asile à la hâte dans un châtelet bâti en face de leur hameau, sur une île du fleuve.

Ces scènes de trouble et de terreur faisaient sur la jeune fille une impression ineffaçable. Elle écoutait, le sein palpitant, les yeux en pleurs, les lamentables récits qu'on faisait à la veillée sur les calamités du beau royaume de France, « du royaume de Jésus ». Les récits devenaient pour elle l'aspect même des choses. Elle voyait les campagnes en feu, les cités croulantes, les armées françaises jonchant de leurs morts les plaines; elle voyait errant, proscrit, ce jeune roi qu'elle parait de vertus imaginaires et qui personnifiait à ses yeux la France. Elle implorait ardemment le Seigneur et ces anges, ces saints qu'on lui avait appris à considérer comme des intermédiaires entre l'homme et Dieu. Un sentiment exclusif, unique, la pitié et l'amour de la patrie, envahissait peu à peu tout entière cette âme passionnée et profonde.

L'autel était prêt; le feu du ciel descendit. Un jour d'été, c'était en 1425, Jeanne était dans sa quatorzième année; elle courait dans la prairie avec ses compagnes; soulevée comme par une force invisible, elle prenait tant d'avance sur ses jeunes amies que celles-ci, frappées de surprise, croyaient la voir voler et non courir. « Ravie et comme hors de sens », elle s'arrête pour reprendre haleine. En ce moment, il lui semble ouïr une voix qui la rappelle au logis, près de sa mère. Elle retourne : elle se retrouve seule dans le petit jardin paternel. Tout à coup une voix « très belle et douce » l'appelle par son nom : « Jeanne la Pucelle, fille de Dieu, sois bonne et sage, fréquente l'église, mets ta confiance au Seigneur! Jeanne, il faut que tu ailles en *France* [1] ». Elle ne voit personne, mais une grande clarté brille à la droite de l'église. L'enfant reste saisie d'une première révélation de sa destinée; elle sent vaguement qu'elle ne doit pas porter les douces chaînes des affections privées; elle renonce à être épouse et mère, et voue sa virginité au Seigneur! Bientôt la voix se fait entendre de nouveau, et Jeanne

1. Les Champenois, les Picards, les Bourguignons appelaient encore spécialement *France* l'antique duché de France, la région centrale de l'Ile-de-France et de l'Orléanais.

entrevoit, dans un nimbe lumineux, une figure ailée au majestueux visage, qu'environne un tourbillon d'esprits. « Je suis l'archange Michel, dit l'apparition; je te viens commander, de la part du Seigneur, que tu ailles en *France*, que tu ailles au secours du *dauphin*, afin que par toi il recouvre son royaume[1]. »

La jeune enfant, se trouvant ainsi pour la première fois face à face avec l'audacieuse idée qui fermentait dans son sein, eut peur et fondit en larmes; mais la vision ne tarda pas à reparaître plus brillante. Le chef des armées célestes amenait avec lui deux gracieux fantômes, « couronnés de belles couronnes très riches et précieuses » : c'étaient deux des bienheureuses les plus célèbres de la légende, sainte Catherine et sainte Marguerite. Michel avait prévenu Jeanne que ces deux saintes avaient été choisies pour être ses guides et ses conseillères. Les apparitions dès lors se multiplièrent, et la vie de Jeanne ne cessa plus d'être partagée entre le monde réel et le monde idéal que lui ouvrait l'extase. La frayeur que lui avaient inspirée ses premières visions s'était changée en joie et en amour;

1. Charles VII n'était encore que « le dauphin » pour Jeanne, parce qu'il n'avait pas été sacré.

elle attendait impatiemment ses « frères de paradis » ; elle pleurait quand ils la quittaient pour retourner au ciel, et « eût voulu qu'ils l'emportassent avec eux ». Elle s'était prise d'une vive tendresse pour ces êtres fantastiques, forme idéale de ses pensées, nuées transparentes qui voilaient à ses yeux le divin soleil d'où l'inspiration rayonnait sur elle [1]. Et toujours les esprits lui parlaient de sa mission, « de la grande pitié qui étoit au royaume de France », des maux qu'elle seule devait finir; ils l'exhortaient d'aller trouver « le dauphin Charles » et de le mener sacrer à Reims. Jeanne se débattait contre elle-même; elle « répondoit qu'elle étoit une pauvre femme, qui ne sauroit ni chevaucher, ni mener la guerre ». Mais les esprits répétaient opiniâtrément : « Va en France ! Va en France ! »

Trois ans s'étaient écoulés depuis les premières révélations de Jeanne, et *les voix* devenaient toujours plus pressantes : elle les entendait dans le son des cloches, tant aimé de sa rêveuse enfance ; elle les entendait dans le murmure des bois ; elle les entendait à la fontaine des fées comme à l'église. *Les voix* se faisaient *ouïr* jusqu'à deux et trois fois par semaine,

1. V. aux Éclaircissements, n° 1. *Jeanne extatique.*

et Jeanne était consumée d'un feu intérieur, d'une fièvre héroïque qui ne lui laissait plus de repos; bien que personne, ni parents, ni prêtre, n'eût le secret des mystères qui se passaient en elle, il lui échappait parfois des paroles étranges qui étonnaient et alarmaient ses père et mère. Un jour, c'était la veille de la Saint-Jean (23 juin 1428), elle dit à un laboureur du voisinage « qu'il y avoit, entre Coussei et Vaucouleurs, une fille qui avant un an feroit sacrer le roi de France ». Son père rêva qu'elle s'en « alloit avec les gens d'armes »; il eût mieux aimé « la noyer » de sa propre main que de voir « telle chose advenir ». Ses parents la surveillèrent de plus près, ne l'envoyèrent plus aux champs garder les troupeaux, et l'occupèrent au logis à filer et à coudre. Ils tâchèrent de la marier. Un jeune homme qui aimait Jeanne prétendit avoir d'elle une promesse de mariage, et la cita devant l'officialité de Toul, avec la connivence des parents, pour l'obliger à remplir cette prétendue promesse : on espérait que Jeanne n'oserait comparaître devant les juges ecclésiastiques. Elle comparut; elle jura qu'elle n'avait rien promis et gagna son procès. Une catastrophe qui frappa son hameau vint, sur ces entrefaites, la confirmer dans ses desseins : en 1428, le pays fut en-

vahi par une compagnie bourguignonne; les habitants de Domremi eurent le temps de s'enfuir avec leurs troupeaux et de gagner la ville lorraine de Neufchastel (Neufchâteau), qui ne leur refusa point un asile. Neufchâtel, qui relevait du royaume et non de l'Empire, penchait pour la cause française. Quand l'ennemi fut parti et que les gens de Domremi retournèrent chez eux, Jeanne ne trouva que ruines et que désolation dans tous les lieux qu'elle avait aimés : son village avait été saccagé, son église livrée aux flammes. N'était-ce pas le ciel qui châtiait ainsi ses retards?

Jeanne n'hésita plus. Longtemps avant que la nouvelle du siége d'Orléans arrivât dans les marches de Lorraine, Jeanne s'était mise en devoir d'obéir aux *voix* qui la tourmentaient sans relâche : « Hâte-toi! hâte-toi! » disaient *les voix*, « va-t'en à Vaucouleurs, vers Robert de Baudricourt! par deux fois il te rebutera; à la troisième il t'ouïra et te donnera des gens d'armes pour te conduire au *dauphin.* » Baudricourt était le gouverneur de Vaucouleurs. Jeanne obtint d'aller passer quelque temps chez un frère de sa mère, au village du Petit-Burei, entre Domremi et Vaucouleurs; elle fit ses adieux à ses compagnes, à son hameau, qu'elle ne devait plus

revoir, et, à peine arrivée chez son oncle, elle s'ouvrit à lui : « N'a-t-il pas été dit autrefois que la France, perdue par une femme, seroit sauvée par une pucelle, une pucelle des marches de Lorraine? La femme, c'est la reine Isabeau; la pucelle, c'est moi !» L'oncle de Jeanne fut subjugué par l'autorité avec laquelle s'exprimait la jeune fille : il se rendit auprès du gouverneur de Vaucouleurs, et lui parla de la mission que s'attribuait sa nièce; Baudricourt le renvoya avec force railleries. Jeanne alors se présenta en personne chez Baudricourt : elle le reconnut[1] au premier abord, quoiqu'elle ne l'eût jamais vu; *ses voix* le lui avaient fait connaître. « Capitaine, lui dit-elle, sachez que *Messire* (mon seigneur), à qui appartient le royaume de France et qui le veut donner en commende au dauphin, m'a commandé d'aller vers ledit dauphin, afin que je le mène sacrer et qu'il devienne roi en dépit de ses ennemis. — Et qui est *ton sire?* demanda Baudricourt. — Le roi du ciel! » Baudricourt, qui n'était ni plus religieux ni plus réservé dans ses mœurs que la plupart des gens d'armes de son temps, se moqua d'elle. Elle per-

1. On connaît la scène de la présentation de Jeanne à Baudricourt par la déposition d'un témoin oculaire, Bertrand de Poulengi.

sista. Il la regarda comme une folle, bonne pour servir à ses gens « à se divertir et ébattre en péché charnel. » Quelques-uns « en eurent volonté ; mais, sitôt qu'ils la regardoient fort, ils étoient tout refroidis de luxure » : quelque chose d'inconnu les repoussait ; la physionomie de Jeanne était si imposante et si extraordinaire que les plus hardis se troublaient et que les plus incrédules doutaient devant elle. Il leur semblait que ce ne fût point là une fille de la race d'Ève.

Jeanne, résolue de vaincre le mauvais vouloir de Baudricourt à force de persévérance, s'établit à Vaucouleurs, chez de bonnes gens de la connaissance de son oncle. Elle partageait ses journées entre le travail, la prière et les pratiques d'une dévotion ardente : le temps lui pesait « comme à une femme enceinte ! » L'attention publique commençait à être vivement excitée ; le bruit des visions de Jeanne transpirait, et Baudricourt, qui l'avait d'abord crue folle, était tenté maintenant de la croire sorcière. Un jour, il s'avisa d'aller la trouver avec le curé de Vaucouleurs, et de la faire exorciser ; le curé lui présenta son étole, en lui disant que, « si elle étoit mauvaise, elle partît d'avec eux ; que, si elle étoit bonne, elle s'approchât ». La jeune

fille s'approcha en se traînant à genoux. Il est probable que Baudricourt se décida pour lors à écrire à la cour, afin de demander des instructions; mais il n'en traita pas beaucoup mieux Jeanne, qui se laissa enfin reconduire par son oncle au village du Petit-Burei.

Elle n'y resta guère : les nouvelles d'Orléans ranimèrent toute son ardeur; elle pensait d'ailleurs, à ce qu'il semble, que le carême d'avant la Pâque de 1429 était pour elle un terme de rigueur. Aux approches de la sainte quarantaine, elle obligea son oncle de la ramener à Vaucouleurs, déclarant qu'avant la mi-carême, il fallait qu'elle fût devers le roi, dût-elle, pour le joindre, « user ses jambes jusqu'aux genoux ! — Personne que moi, » disait-elle, « ne peut recouvrer le royaume de France... J'aimerois pourtant mieux rester à filer près de ma pauvre mère, car ce n'est pas là mon ouvrage ; mais il faut que j'aille !... *Messire* le veut. » Un jeune bourgeois, qui exerçait un office royal à Vaucouleurs, Jean de Novelonpont, surnommé Jean de Metz, et un gentilhomme appelé Bertrand de Poulengi, entraînés par l'accent inspiré de Jeanne, « mirent leurs mains dans les siennes », et lui jurèrent de la mener, « sous la conduite de Dieu ». La renommée de sa sainteté

et de ses révélations se répandait dans tout le pays, et le duc Charles de Lorraine, qui languissait d'une maladie mortelle, la manda près de lui à Nanci pour l'interroger sur les moyens de recouvrer la santé. Elle répondit qu'elle n'avait point de lumières sur de telles choses, et retourna au plus vite à Vaucouleurs. Baudricourt consentit enfin à l'envoyer au roi, sur l'arrivée d'un messager de la cour porteur d'une réponse à sa lettre.

Le père et la mère de Jeanne, qui avaient failli « perdre le sens » en apprenant tardivement son séjour à Vaucouleurs et son dessein, firent les derniers efforts pour la retenir et la rappeler. Elle leur fit écrire qu'elle les priait de lui pardonner. Ce fut sa plus rude épreuve, elle si soumise, si pieuse fille! être contrainte de choisir entre la parole de ses parents et celle du Père céleste!

Les préparatifs du voyage ne furent pas longs: les habitants de Vaucouleurs en firent les frais. Jeanne coupa ses longs cheveux bruns, et changea sa cotte rouge de paysanne pour des habits d'homme et un haubert, résolution que nécessitaient la vie qu'elle allait mener et les dangers de toutes sortes auxquels elle allait s'exposer. Baudricourt lui donna une épée; son oncle et un autre paysan se cotisèrent

pour lui acheter un cheval. La Pucelle partit de Vaucouleurs peu après le commencement du carême, accompagnée de six cavaliers, Novelonpont et Poulengi, un messager du roi, un archer et deux valets ou coutilliers. « Va, lui cria l'incrédule Baudricourt, va, et advienne que pourra ! » La population de Vaucouleurs, plus sympathique au dévouement de Jeanne, s'apitoyait sur cette belle et pieuse fille qui allait se jeter à travers tant de périls. « Ne me plaignez pas, leur cria-t-elle en poussant son cheval sur la route de France ; *c'est pour cela que je suis née*[1] *!* »

Quel mystère sublime de sa destinée se révélait en ce moment à elle ? Dieu seul peut le savoir !

Le voyage de Vaucouleurs à la cour de Charles VII était déjà une très-difficile et dangereuse entreprise ; il fallut parcourir des contrées soumises à l'étranger et infestées de pillards, faire des marches forcées la nuit, à travers les champs et les bois, par des sentiers presque impraticables, passer à gué des rivières grossies par les pluies d'hiver : rien n'étonnait, rien ne rebutait Jeanne. Si ses conducteurs n'eussent été prudents pour elle et pour eux-mêmes, elle eût

1. La porte par laquelle elle sortit existe encore.

marché droit au but sans précaution et sans détour, tant elle était assurée de ne pas rencontrer d'obstacles. Sa confiance ne tarda pas à se communiquer à ses guides, qui avaient montré d'abord beaucoup d'hésitation et de crainte; elle exerçait sur eux une sorte de fascination, « et ils ne pouvoient résister à sa volonté ». Aucun de ces jeunes gens n'osa jamais s'arrêter à « une mauvaise pensée » à l'égard de cette belle jeune fille. Jeanne, après avoir franchi la Marne, l'Aube, la Seine et plusieurs de leurs affluents, entra hardiment dans Auxerre, ville bourguignonne, entendit la messe dans la cathédrale, passa le pont de l'Yonne, puis se dirigea sur Gien et sur la Loire ; à Gien, enfin, elle se revit avec transport sur terre française et *dauphinoise*, et put cesser de faire mystère de ses desseins. Tandis qu'elle suivait rapidement, par le Berri, la route de Chinon où était la cour, la nouvelle de son passage et de ses merveilleuses promesses pénétra jusque dans les murs d'Orléans et y fit luire une vague espérance.

Jeanne s'arrêta, le 5 mars, au village de Fierbois en Touraine, où s'élevait une église très-fréquentée des pèlerins et dédiée à sainte Catherine, une des deux saintes qui figuraient sans cesse dans ses visions. De Fierbois, qui n'est qu'à cinq ou six lieues

de Chinon, Jeanne fit écrire au roi pour lui demander ses ordres; Charles VII l'appela à Chinon.

L'état moral de cette cour en détresse importe à constater au moment où la vierge de Domremi parut devant ce Charles, si différent de l'idéal de ses rêves.

Charles VII, alors âgé de vingt-six ans, avait presque tous les défauts et aucune des qualités de la jeunesse: à la fois mobile et obstiné, léger et « songeur », soupçonneux envers les bons et crédule aux méchants, amolli dès l'adolescence par ce précoce abus des voluptés qui avait coûté la raison à son père et la vie à son frère, il ne montrait en rien l'activité d'esprit et de corps, ni les passions énergiques de son âge. Il n'était pas lâche : quand il fut obligé de payer de sa personne, il le fit honorablement; mais il craignait les fatigues et le tumulte des camps, « ne s'armoit point volontiers et n'avoit point cher la guerre »: il n'était ni cruel ni absolument insensible; « il étoit beau parleur à toutes personnes et piteux envers pauvres gens[1] »; mais sa sensibilité toute

1. Du moins quand il les voyait; mais il évitait autant que possible de les voir. « Vous voulez toujours, lui écrivait un de ses conseillers, être caché en château, méchantes places et manières de petites chambrettes, sans vous montrer et ouïr les plaintes de votre pauvre peuple. » Épître de Jean Juvénal des Ursins à Charles VII.

physique, pour ainsi dire, était sans profondeur et sans durée; sa vie morale était toute dans la sensation présente; il n'aimait pour ainsi dire que par les yeux; ce qu'il n'avait pas vu n'existait pas pour lui; ce qu'il ne voyait plus s'effaçait à l'instant de sa pensée; si son esprit était capable de réflexion et de souvenir, jamais homme n'eut moins que lui la mémoire du cœur. Plus tard, beaucoup plus tard, la maturité de l'âge exerça sur ses facultés une favorable influence; sa rectitude d'esprit ne demeura plus stérile; l'aptitude au travail et à l'action, la volonté, la personnalité, à un certain degré, se manifesta en lui; la volonté active, disons-nous, car il n'avait eu que trop jusque-là, comme nous le verrons, la volonté négative. Cette modification fut bien lente, et il ne se défit jamais d'ailleurs du vice des petites âmes, la défiance jalouse contre tout ce qui est grand; la haine ou la peur des trop éclatants services [1].

Deux influences opposées continuaient à se disputer le roi sur les débris du royaume. C'était, d'une part,

1. « Aucuns vices soutenoit, souverainement trois : c'étoit muableté (mobilité), diffidence (défiance), et, au plus dur et le plus, c'étoit envie pour la tierce. » Georges Chastellain; extrait inédit publié par M. J. Quicherat, ap. *Bibliothèq. de l'Ecole de Chartes*, t. IV, p. 76.

la belle-mère de Charles VII, la douairière d'Anjou et de Naples, Yolande d'Aragon, habile femme, tête politique, qui avait tâché de réunir les maisons de Bourgogne, de Bretagne, d'Anjou, d'Orléans, de Lorraine, autour du trône contre l'Anglais, qui avait soutenu le connétable de Richemont contre ces favoris aussi funestes maintenant que l'avaient été naguère les princes du sang, et qui enfin voulait qu'on accueillît Jeanne et qu'on fît appel à l'enthousiasme populaire comme dernière ressource. Elle avait profité de l'abattement de son gendre pour lui arracher l'ordre de faire venir la Pucelle. De l'autre part, sont les favoris, le chambellan la Trémoille en tête : celui-ci ne veut ni des princes, qui feraient disparaître sa personne de la scène, ni du peuple, dont le flot impétueux engloutirait sa petite politique. Ne croyant pas à la recouvrance du royaume, il semble satisfait, pourvu que son maître conserve quelques lambeaux de provinces, où il règne sous le nom de Charles VII avec des mercenaires étrangers à ses gages. Il se ménage, au pis aller, par des intrigues souterraines, une transaction possible avec les ennemis de son maître [1] : son frère et ses cousins sont au service de Bour-

1. Les Anglais, lorsqu'ils envahirent l'Orléanais en 1428, épargnèrent Sulli, seigneurie de La Trémoille.

gogne. A côté de La Trémoille, étroitement associé à ses intérêts, figure l'archevêque de Reims, le chancelier de France, Regnauld de Chartres, ancien secrétaire du pape, prêtre diplomate, âme desséchée et sceptique, perfidement envieux de tout ce qui dépasse sa courte vue et ses vulgaires calculs, ayant pour religion la haine et la peur de tout ce qui échappe aux formules et aux routines de l'autorité traditionnelle. A un moindre degré de crédit, Raoul de Gaucourt, grand maître de l'hôtel du roi et bailli d'Orléans, brave et habile homme de guerre, mais dur, orgueilleux et jaloux. Le moins mauvais, mais le moins influent des chefs de ce gouvernement, où se personnifient l'impuissance et l'envie, est le vieux sire de Trèves-sur-Loire, Robert le Maçon.

Jeanne ne pouvait attendre de ces hommes qu'incrédulité et que malveillance. Ils eussent été fort aises qu'elle succombât aux périls de la route. Sur la fin de son voyage, une embuscade lui avait été dressée par des hommes d'armes. Quand ils l'aperçurent, saisis d'une sorte de stupeur, ils restèrent comme cloués en place et la laissèrent passer. Ces bandits voulaient, dit-on, la dévaliser ainsi que ses compagnons. Il n'est pas sûr que ce fût là leur unique but et que La Trémoille ait été inno-

cent de l'affaire. Quoi qu'il en soit, La Trémoille et les siens, qui n'avaient pu empêcher qu'on appelât Jeanne, tâchèrent d'empêcher qu'on la reçût. A la nouvelle de son arrivée à Fierbois, le roi, comme nous l'avons dit, l'avait mandée aussitôt à Chinon. Elle se présente : elle trouve les portes closes. Charles VII était déjà retombé dans ses irrésolutions et ses défiances. Les favoris employaient contre l'inspirée des arguments de toute sorte. « C'est une folle! disaient les gens de guerre. — C'est une sorcière, disaient les gens d'église; où a-t-elle pris sa mission? quel prélat, quelle autorité ecclésiastique a-t-elle consultés[1]? »

Si l'on n'eût été à bout de toutes ressources, on l'eût certainement renvoyée sans l'entendre. Il fallut que la belle-mère de Charles VII et ses amis, aidés par le cri populaire et surtout par une députation des Orléanais, forçassent le roi pied à pied dans ses résistances. Ils obtinrent à grand'peine que Jeanne fût interrogée par des conseillers du roi, puis par des gens d'église. Elle ne voulait d'abord parler à

1. Tous les monuments contemporains sont d'accord sur ces mauvaises dispositions du conseil et sur la peine extrême qu'eut à se faire écouter cette Jeanne, que d'ignorants historiens du XVIe siècle prétendirent avoir été apostée par ces mêmes conseillers de Charles VII.

personne qu'au roi; elle consentit cependant à apprendre aux commissaires l'objet de sa mission; elle leur déclara, au rapport du maître des requêtes Simon Charles, que le « roi du ciel » l'avait chargée de faire lever le siége d'Orléans et de conduire « le dauphin » recevoir son sacre à Reims[1], mais qu'elle avait de certaines choses à dire au roi seul. Sur le rapport des commissaires, après de nouvelles discussions, le roi accorda enfin audience à la Pucelle le quatrième jour de son séjour à Chinon. On raconte qu'à l'instant où elle entrait au château, elle entendit un soldat proférer une grossière plaisanterie sur son compte, en blasphémant et reniant Dieu. « Ah! en nom Dieu, s'écria-t-elle, tu le renies, et pourtant tu es si près de ta mort! » Une heure après, cet homme tomba dans l'eau et se noya.

Peu s'en fallut que les portes ne se refermassent devant la Pucelle : le roi hésita jusqu'au dernier moment. Le comte de Vendôme introduisit enfin Jeanne dans la grande salle du château, où la curiosité avait attiré tout ce qui restait de notables personnages autour de Charles VII : le roi, pour éprouver

1. Suivant le témoignage de Simon Charles, écrit en 1456, Jeanne n'aurait alors énoncé que ces deux points; mais cela est fort douteux, et nous verrons bientôt qu'elle leur en adjoignit deux autres dans un examen plus solennel.

la Pucelle, s'était retiré à l'écart, sous des vêtements fort modestes. Jeanne entra, l'air humble et simple, « comme une pauvre petite bergerette » ; ce groupe brillant ne l'éblouit cependant point ; elle alla droit au roi et lui embrassa les genoux : *ses voix*, à ce qu'elle raconta plus tard, le lui avaient fait connaître. « Ce n'est pas moi qui suis le roi, dit Charles en lui montrant un de ses courtisans, voici le roi ! — En nom Dieu, gentil prince, c'est vous et non autre !... Très-noble seigneur dauphin, j'ai nom Jeanne la Pucelle, et suis envoyée de par Dieu pour recourre vous et votre royaume et faire guerre aux Anglois... Pourquoi ne me croyez-vous ? Je vous dis que Dieu a pitié de vous, de votre royaume et de votre peuple, car saint Louis et Charlemagne sont à genoux devant lui en faisant prières pour vous. »

Il se passa ensuite entre Jeanne et le roi une scène mystérieuse. Suivant une relation, le roi aurait demandé à la Pucelle de lui donner une preuve secrète de sa mission. Suivant un autre récit, ce fut Jeanne qui dit à Charles avoir reçu commandement de Notre-Seigneur que nul autre que lui ne sût ce qu'elle avait à lui dire. Ce qui est certain, c'est que le roi l'entretint seul à seule : les principaux documents contemporains, y compris le témoignage

de Jeanne dans ses interrogatoires, affirment que le roi reçut alors des « signes certains » de la mission de la Pucelle, et qu'elle lui dit « aucunes choses secrètes, quelque chose de grand, que nul ne pouvoit savoir, sinon Dieu et lui ». Dans son procès, comme on le verra plus tard, elle ne voulut jamais s'expliquer à ce sujet; mais son chapelain Jean Pasquerel a rapporté, d'après elle-même, quelques-unes de ses paroles. Elle dit à Charles « VII, entre autres choses » : — Je te dis, de la part de *Messire*, que tu es vrai héritier de France et FILS DU ROI. » Ces paroles avaient une grande portée; car elles répondaient au doute secret qui tourmentait le roi sur la légitimité de sa naissance et par conséquent de ses droits au trône; mais les « autres choses » que n'énonce pas le chapelain auraient été bien autrement extraordinaires, si l'on en croyait le témoignage du sire de Boisi, chambellan de Charles VII. Le roi, dans un profond découragement, avait prié Dieu un jour « dedans son cœur, sans prononciation de paroles », que, « si ainsi étoit qu'il fût vrai héritier descendu de la noble maison de France et que le royaume justement lui dût appartenir, qu'il lui plût de le lui garder et défendre, ou, au pis (c'est-à-dire s'il n'était pas vrai héritier), lui donner

grâce d'échapper sans mort ou prison, et qu'il se pût sauver en Espagne ou en Écosse, qui étoient de toute ancienneté frères d'armes et alliés des rois de France ». Cette prière, inconnue de tous et qui n'avait pas même passé par les lèvres de celui qui l'avait prononcée « dedans son cœur », Jeanne l'aurait répétée en propres termes au roi[1].

Tous les assistants, qui regardaient cette scène à distance avec anxiété, remarquèrent l'étonnement et la joie qui se peignirent sur le visage de Charles VII. L'esprit soupçonneux et défiant de Charles fut vaincu. « On eût dit, » rapporte Alain Chartier, témoin oculaire, « que le roi venoit d'être visité du Saint-Esprit même. »

Le roi déclara que Jeanne avait conquis sa confiance, et désormais le château lui fut ouvert à toute heure. L'opinion publique se prononça plus énergiquement encore que l'opinion du roi en faveur de Jeanne : on admirait sa piété à l'église, son adresse et sa grâce sur le préau où elle s'exerçait à monter à cheval et à « courre » la lance, sa douceur, sa modestie et son grand sens dans la conversation. « C'étoit chose merveilleuse comme elle se compor-

1. V. aux *Éclaircissements*, no II, *le Secret de Jeanne*.

toit et conduisoit en son fait, avec ce qu'elle disoit et rapportoit lui être enchargé de la part de Dieu, et comme elle parloit grandement et notablement, vu qu'en autres choses elle étoit la plus simple bergère qu'on vit jamais » (Chroniq. de la Pucelle) : elle ne sut jamais lire ni écrire. Quant on eut appris qu'il y avait un *bois Chesnu* près du lieu de sa naissance, le peuple ne douta plus qu'elle ne fût la ***Pucelle du bois Chesnu*** annoncée par Merlin.

Les gens d'église, cependant, ne se rendaient pas encore et voulaient être plus amplement assurés que la science de Jeanne ne lui venait pas de l'*Ennemi*, de Satan. Le roi ordonna qu'on fît subir à la Pucelle un nouvel examen plus solennel que le premier et qu'on la menât à Poitiers, où siégeait la cour de parlement et où s'étaient réunis les théologiens qui avaient quitté l'université de Paris pour ne pas se soumettre aux Bourguignons et aux Anglais. Le conseil du roi se transporta à Poitiers avec Jeanne.

« En nom Dieu, » dit Jeanne, quand on lui eut appris qu'on la menait à Poitiers, « je sais que j'y aurai bien à faire ; mais *Messire* m'aidera ; or, allons, de par Dieu ! »

Elle eut en effet *bien à faire*. Nous n'avons plus

malheureusement le procès-verbal de la commission d'examen. C'eût été le plus admirable monument de cette admirable histoire. Il ne nous est pas donné de comparer aux Actes de la Passion de Jeanne les Actes de son triomphal apostolat, lorsqu'elle apparut dans Poitiers, toute illuminée des flammes de l'Esprit, toute transportée d'une joie et d'une impatience divines, pareille à Jésus enfant au milieu des docteurs. La main sacrilége qui a fait disparaître l'auguste document[1] n'a pu toutefois atteindre son but. Les contemporains, les témoins, quelques acteurs même des scènes qui se passèrent entre Jeanne et les théologiens nous en ont conservé les principaux traits. Nous pouvons, grâce à eux, entrevoir quelque chose de ce merveilleux combat du sentiment inspiré contre la sophistique subtile et la lourde théologie des écoles. « Beau spectacle », écrit Alain Chartier, sous une impression toute fraîche encore, « que de la voir disputer, femme contre les hommes, ignorante contre les doctes, seule contre tant d'adversaires ! » Les docteurs l'accablèrent de citations, l'enlacèrent dans les mille replis de leur dialectique :

1. Nous dirons plus tard qui nous accusons de ce crime envers Dieu et envers la France.

elle s'avança d'un pas ferme et sûr à travers ces labyrinthes; elle déconcerta les savantes arguties de ses examinateurs par l'imprévu de ses réponses et par ce grand sens qui se joignait chez elle à la plus ardente exaltation. Après qu'elle eut exposé « de grande manière » comment sa révélation lui était advenue, comme elle disait que le roi lui devait donner des gens d'armes pour secourir Orléans : « Si Dieu veut délivrer le peuple de France, » répondit un des théologiens, « il n'est pas besoin de gens d'armes. — En nom Dieu, les gens d'armes batailleront, et Dieu donnera la victoire ! » Un autre, frère Séguin, s'avisa de lui demander : « Quelle langue parlent *vos voix ?* — Meilleure que la vôtre ! » L'interlocuteur parlait limousin. « Croyez-vous en Dieu ? » reprit le théologien en colère. — Mieux que vous, » répliqua-t-elle. — Dieu ne veut point qu'on croie à vos paroles si vous ne montrez un *signe* (un miracle) qui prouve qu'on doit vous croire. — Je ne suis pas venue à Poitiers pour faire des *signes :* conduisez-moi à Orléans, je vous y montrerai des *signes* pour quoi je suis envoyée. Qu'on me donne des gens d'armes en telle et si petite quantité qu'on voudra, et j'irai ! En nom Dieu, je ferai lever le siége d'Orléans; je

mènerai sacrer le dauphin à Reims ; je lui rendrai Paris après son couronnement[1], et je tirerai le duc d'Orléans d'Angleterre. Il n'est besoin de tant de paroles : ce n'est plus le temps de parler, mais d'agir ! »

Quand les théologiens, tout étourdis de ses vives répliques, appelaient à leur aide maints auteurs sacrés et profanes, et les saintes Écritures et les Pères, pour contester la réalité de sa mission : « Il y a plus, » répondait-elle en levant les yeux au ciel, « il a plus dans les livres de Dieu que dans les vôtres ! »

L'étonnement et l'admiration gagnaient peu à peu et ravivaient ces âmes desséchées par la scolastique et par la chicane : ces cœurs arides se fondaient au contact de cette flamme ; on vit de vieux légistes du parlement sortir « en pleurant à chaudes larmes » : l'évêque de Castres s'écria que cette fille était assurément une envoyée du Seigneur.

Jeanne vainquit : les docteurs assemblés à Poitiers déclarèrent que, « ladite Pucelle » ayant été éprouvée touchant sa vie, ses mœurs et son intention, « sans qu'on trouvât en elle que tout bien, humilité, virgi-

1. Cette parole de Jeanne est attestée par le poëte et publiciste Alain Chartier, secrétaire du roi, dans une relation écrite trois ou quatre mois après l'examen de Poitiers.

nité, dévotion, honnêteté, simplesse..... », on ne pouvait la rebuter ou délaisser sans se rendre indigne de l'aide de Dieu, et qu'on devait la mener devant Orléans pour y montrer le signe divin qu'elle promettait. L'archevêque de Reims, président de l'assemblée, dut se décider à signer [1].

L'expédition d'Orléans fut décidée.

1. La virginité de Jeanne avait été constatée par la belle-mère du roi et par deux autres dames; c'était, dans l'opinion du moyen âge, la meilleure preuve que Jeanne ne tirait pas ses révélations de l'enfer. On croyait que le démon ne pouvait contracter de pacte avec une vierge.

CHAPITRE II

Jeanne devant Orléans. — Campagne de la Loire. — Bataille de Patai. — Jeanne mène le roi à Reims. — Gloire de Jeanne. — Conjuration contre Jeanne.

Le conseil du roi et la Pucelle repartirent pour Chinon aussitôt après la déclaration des docteurs; le jeune duc d'Alençon, qui se montrait un des plus zélés défenseurs de la cause nationale et un des partisans les plus enthousiastes de la Pucelle, fut chargé de réunir à Blois des soldats et un grand convoi de vivres qu'on voulait tenter d'introduire dans Orléans[1] : cette expédition devait être l'épreuve décisive de Jeanne. On donna à la Pucelle une armure et des chevaux : on lui donna une maison, comme à un chef de guerre ; elle eut un écuyer, des pages, un chapelain, deux héraults. Plusieurs de ces personnages nous ont laissé d'intéressants récits de leurs relations avec Jeanne : on respectait et on ad-

1. Ce fut la belle-mère du roi, la « reine de Sicile », Yolande d'Aragon, qui trouva moyen de rassembler les ressources nécessaires.

mirait davantage cette étonnante créature, à mesure qu'on la voyait de plus près et qu'on vivait plus familièrement avec elle; elle ne démentait jamais ni la hauteur de ses pensées et la lucidité de ses intuitions dans tout ce qui tenait aux choses générales, ni son bon sens naïf et simple dans les choses vulgaires de la vie. Toute « jeune, belle et bien formée » qu'elle fût, il y avait en elle comme une *vertu* secrète qui écartait les désirs charnels : ces jeunes soldats qui vivaient dans son intimité semblaient la prendre pour un être d'une autre nature plutôt que pour une femme ; la déposition de son écuyer, Jean d'Aulon, et celle du duc d'Alençon sont bien frappantes à cet égard.

La Pucelle n'attendit pas à Chinon l'achèvement des préparatifs qu'on poursuivait à Blois : elle quitta le roi pour se rapprocher du théâtre de la guerre et pour se rendre à Tours; en se séparant de Charles VII, elle lui dit qu'elle serait blessée devant Orléans, mais qu'elle n'en mourrait ni ne serait mise hors de combat; prédiction qui fut vérifiée par l'événement[1]. Des incidents merveilleux se multipliaient

1. Une lettre, écrite le 22 avril par un seigneur flamand au conseil ducal de Brabant, parle de cette prédiction : Jeanne ne fut blessée que le 6 mai suivant.

autour d'elle : *ses voix*, à ce qu'elle raconta plus tard, lui avaient appris qu'une épée, portant cinq croix gravées sur la lame, était ensevelie dans la terre, près de l'autel de Sainte-Catherine de Fierbois, église qu'elle avait visitée avant d'arriver à Chinon : elle envoya à Fierbois; on fouilla la terre, et l'on trouva l'épée à l'endroit désigné. Jeanne ceignit cette arme mystérieuse, et se fit faire, toujours d'après l'ordre de *ses voix*, un étendard blanc semé de fleurs de lis d'or, avec « la figure de Notre-Seigneur assis en son tribunal parmi les nuées du ciel, et tenant un monde (globe) en ses mains » ; à droite et à gauche étaient deux anges en adoration; l'un des deux portait une branche de lis que le Seigneur semblait bénir. Auprès étaient écrits les mots *Jhesus Maria*, que Jeanne avait adoptés pour devise. Sur le revers de l'étendard était l'image de la Vierge.

Les apprêts de l'expédition d'Orléans furent bien longs au gré de Jeanne : les gens d'armes se rassemblaient lentement et sans prendre grande part aux espérances populaires : l'argent manquait pour les payer, et l'on ne put leur donner que le 21 avril les arrhes de l'entrée en campagne. La Trémoille tentait, pendant ce temps, un dernier effort pour se passer de la Pucelle : il voulait renouveler avec les

Aragonais ce qui avait manqué avec les Écossais. Il demandait une armée au roi d'Aragon. L'Aragonais demanda en récompense la cession du Languedoc : il fallut se résigner à subir Jeanne. Tous les obstacles furent enfin levés, et Jeanne arriva le 25 avril à Blois, avec le chancelier de France et Raoul de Gaucourt, qui avait laissé Orléans à la garde du bâtard d'Orléans [1] pour venir hâter le secours.

Jeanne produisit à Blois la même impression que partout ailleurs. Elle réunit une espèce de bataillon de prêtres, à la tête duquel elle mit son chapelain, l'augustin Pasquerel, avec une bannière représentant le Christ sur la croix; des soldats en état de grâce servaient seuls d'escorte à cette troupe sacrée. Le bruit des choses extraordinaires qui se passaient à Chinon, à Poitiers, à Blois, était parvenu dans les murs d'Orléans et dans le camp des Anglais; les Orléanais renaissent à l'espérance; les Anglais, qui n'admettaient pas que Jeanne pût être l'envoyée du ciel, commençaient à croire qu'elle pouvait bien être l'instrument de l'enfer, et l'attente de cet ennemi surhumain répandait parmi eux une vague terreur. Du 24 au 28 avril, six cents combattants

1. Depuis le comte de Dunois.

divisés en plusieurs détachements, s'introduisirent dans la ville et y annoncèrent l'approche du « grand secours ». Pendant ce temps, un hérault apporta aux généraux anglais une lettre de l'étrange chef de guerre qu'ils allaient avoir à combattre : les *voix* avaient ordonné à Jeanne d'offrir la paix aux Anglais avant de les frapper du glaive.

« † Jhesus Maria †.

« Roi d'Angleterre, et vous duc de Bedford, qui vous dites régent du royaume de France ; vous, Guillaume de la *Poule* (Pole), comte de *Sulford* (Suffolk) ; Jehan, sire de *Talebot* (Talbot), et vous, Thomas, sire d'*Escales* (Scales), qui vous dites lieutenants dudit duc de Bedford, faites raison au roi du ciel : rendez à la Pucelle, qui est ci envoyée de par Dieu, le roi du ciel, les clefs de toutes les bonnes villes que vous avez prises et violées en France. Elle est ci venue de par Dieu pour réclamer le sang royal. Elle est toute prête de faire paix, si vous lui voulez faire raison, par ainsi que France vous mettrez jus et paierez ce que vous l'avez tenu (à condition que vous renonciez à la France et que vous l'indemnisiez). Et, entre vous, archers, compagnons de guerre, gentils (nobles) et autres, qui êtes devant

la ville d'Orléans, allez vous-en en votre pays, de par Dieu, et, si ainsi ne le faites, attendez les nouvelles de la Pucelle qui vous ira voir brièvement (sous peu) à vos bien grands dommages. Roi d'Angleterre, si ainsi ne le faites, je suis chef de guerre, et, en quelque lieu que j'atteindrai vos gens en France, je les en ferai aller, veuillent ou non veuillent. Et, si ne veulent obéir, je les ferai tous occire. Je suis ci envoyée de par Dieu, le roi du ciel, corps pour corps, POUR VOUS BOUTER HORS DE TOUTE FRANCE[1]. Et, s'ils veulent obéir, je les prendrai à merci. — Et n'ayez point en votre opinion (ne vous obstinez point), car vous ne tiendrez point le royaume de France de Dieu, le roi du ciel, fils sainte Marie; mais le tiendra le roi Charles, vrai héritier, car Dieu, le roi du ciel, le veut, et lui est révélé par la Pucelle; lequel (roi Charles) entrera à Paris à bonne compagnie. — Si ne voulez croire les nouvelles de par Dieu et la Pucelle, en quelque lieu que vous trouverons, nous férirons (frapperons) dedans, et y ferons un si grand hahai que encore y

1. Il importe de remarquer ce témoignage direct de Jeanne sur l'étendue qu'elle assignait à sa mission : *Hors de toute France*, et non pas seulement hors de l'Orléanais et de Reims. Aucune discussion n'est admissible sur ce point, puisqu'on a la parole immédiate de Jeanne elle-même.

a-t-il mille ans qu'en France ne fut si grand, si vous ne faites raison. Et croyez fermement que le roi du ciel enverra plus de force à la Pucelle que vous ne lui sauriez mener de tous assauts, à elle et à ses bonnes gens d'armes, et aux horions verra-t-on qui aura meilleur droit de Dieu du ciel ou de vous. — Vous, duc de Bedford, la Pucelle vous prie et vous requiert que vous ne fassiez point détruire. Si vous lui faites raison, encore pourrez-vous venir en sa compagnie, là où les François feront le plus beau fait qui jamais fut fait pour la chrétienté [1]. Et faites réponse si vous voulez faire paix en la cité d'Orléans; et, si ainsi ne le faites, de vos bien grands dommages vous souvienne brièvement. Écrit ce mardi semaine sainte (22 mars) [2]. »

Sur le dos de la lettre était écrit : « Entendez les nouvelles de Dieu et de la Pucelle. »

Jeanne suivit de près sa lettre : le 27 avril, elle sortit de Blois avec un assez gros corps de troupes, escortant un grand convoi. A côté d'elle chevauchaient le maréchal de Boussac, le grand maître Gaucourt, l'amiral de Culant, le sire de Retz, La

1. Ces paroles de Jeanne attestent qu'elle rêvait un projet de croisade après la délivrance de la France.

2. Cette lettre avait été écrite à Poitiers un mois avant d'être envoyée.

Hire, Baudricourt, arrivé de Vaucoul
« portoit le harnois aussi gentiment qu
fait autre chose de sa vie ». Elle avait
les jurements et blasphèmes, exhorter
se confesser, et chasser toutes les « fol
qui suivaient les gens de guerre. En têt
marchait la cohorte des prêtres, c
chant de guerre le *Veni, creator S*
hymne sublime de l'esprit de vie, qui
d'aucun temps ni d'aucune secte, tant l
rité y brille d'une splendeur sans nuag
voqué avait répondu : son souffle e
armée du Seigneur.

Les troupes campèrent la nuit en p
Le lendemain matin, Jeanne, quoiqu
malade d'avoir pour la première fois
armée sur la dure, fut sur pied la prem
la communion devant l'armée en batail
titude de soldats, passant brusqueme
bauche et de l'indifférence à l'enthous
foi, vinrent s'agenouiller devant les prê
touraient Jeanne et se mettre « en éta
(*in bono statu*). Le convoi retarda la
l'armée, qui arriva en vue d'Orléans s
troisième jour (29 avril). Ces prêtres, ces

audricourt, arrivé de Vaucouleurs. Jean
l le harnois aussi gentiment que si elle n'e
e chose de sa vie ». Elle avait fait défendre
ents et blasphèmes, exhorter les soldats
er, et chasser toutes les « folles femmes »
ent les gens de guerre. En tête de l'armée
la cohorte des prêtres, chantant
uerre le *Veni, creator Spiritus*, cet
ime de l'esprit de vie, qui semble n'être
ps ni d'aucune secte, tant l'éternelle v-
une splendeur sans nuage. L'Esprit ré-
pondu : son souffle emportait cette
ur.

pèrent la nuit en pleins champs
n, Jeanne, quoique fatiguée et
la première fois reposé tout
ur pied la première et rept
mée en bataille ; une nui-
brusquement de la dé-
l'enthousiasme et à la
les prêtres qui en-
n état de grâce »
la marche de
seulement le
chants ; ces

Hire, Baudricourt, arrivé de Vaucouleurs. Jeanne « portoit le harnois aussi gentiment que si elle n'eût fait autre chose de sa vie ». Elle avait fait défendre les jurements et blasphèmes, exhorter les soldats à se confesser, et chasser toutes les « folles femmes » qui suivaient les gens de guerre. En tête de l'armée marchait la cohorte des prêtres, chantant pour chant de guerre le *Veni, creator Spiritus*, cette hymne sublime de l'esprit de vie, qui semble n'être d'aucun temps ni d'aucune secte, tant l'éternelle vérité y brille d'une splendeur sans nuage. L'Esprit invoqué avait répondu : son souffle emportait cette armée du Seigneur.

Les troupes campèrent la nuit en pleins champs. Le lendemain matin, Jeanne, quoique fatiguée et malade d'avoir pour la première fois reposé tout armée sur la dure, fut sur pied la première et reçut la communion devant l'armée en bataille ; une multitude de soldats, passant brusquement de la débauche et de l'indifférence à l'enthousiasme et à la foi, vinrent s'agenouiller devant les prêtres qui entouraient Jeanne et se mettre « en état de grâce » (*in bono statu*). Le convoi retarda la marche de l'armée, qui arriva en vue d'Orléans seulement le troisième jour (29 avril). Ces prêtres, ces chants, ces

bannières inconnues, cet appareil inusité, frappèrent les Anglais d'une crainte superstitieuse : les généraux, voyant la disposition de leurs troupes, les tinrent enfermées dans leurs parcs et dans leurs bastides[1]. Les Français défilèrent devant les ruines du Portereau et les postes ennemis de la rive gauche de la Loire, et gagnèrent le bord du fleuve au-dessus de la bastide anglaise de Saint-Jean-le-Blanc : la Pucelle avait insisté pour qu'on allât droit où était la plus grande « puissance » des Anglais, c'est-à-dire du côté de Beauce ; mais les capitaines français, jugeant l'entreprise trop hardie, avaient trompé Jeanne et l'avaient menée du côté où l'ennemi était le moins fort, c'est-à-dire par la route de la Sologne. L'événement donna raison à Jeanne : l'armée, en se présentant par la rive gauche, avait le fleuve entre elle et la ville ; les communications n'étaient possibles que par eau ; or, les grands bateaux à voiles préparés dans Orléans pour recevoir le secours ne pouvaient, à cause des basses eaux, prendre port qu'à Chéci, à deux lieues à l'est de la ville, et le vent contraire les empêchait de remonter la Loire vers Chéci.

1. Redoutes, forts détachés.

L'embarras était extrême. « Vous m'avez cru décevoir, » dit Jeanne, « et vous vous êtes déçus vous-mêmes. Le conseil de Dieu, notre sire, est plus sûr que le vôtre. Sachez que je vous amène le meilleur secours qu'ait jamais reçu ville ni armée, le secours du roi du ciel ! » S'il en faut croire un des hommes qui lui furent le plus contraires, Raoul de Gaucourt, elle annonça expressément que le temps et le vent allaient changer. Le vent, en effet, sauta brusquement à l'ouest : les bateaux, conduits par le bâtard d'Orléans, arrivèrent à toutes voiles après avoir passé sans obstacles et sans dommages sous le canon des bastides anglaises. Les plus enthousiastes des compagnons de Jeanne crurent voir les eaux monter et s'enfler subitement sous les nefs qui venaient au-devant de la Pucelle. On rejoignit la flottille à Chéci. Jeanne descendit dans les nefs avec le convoi et deux cents lances ; le reste des troupes reprirent le chemin de Blois afin d'y traverser la Loire, et de revenir « devers la Beauce » . Jeanne leur laissa son chapelain et ses prêtres, comme pour leur laisser son inspiration religieuse et une portion d'elle-même. Une sortie des Orléanais fit utilement diversion et empêcha les Anglais de réunir leurs forces pour arrêter la flottille au retour. La Pucelle

entra le soir dans Orléans, armée de toutes pièces, montée sur un cheval blanc, et faisant porter devant elle sa blanche bannière; elle alla droit à la cathédrale, aux acclamations des « bonnes gens de la ville, hommes, femmes et petits enfants, qui faisoient telle joie comme s'ils vissent Dieu descendu entre eux ».

L'effet moral de cette première journée fut immense; la confiance, qui naguère encore animait les assiégeants, avait passé dans le cœur des citoyens et de la garnison ; Jeanne eût voulu dès le lendemain les mener à l'assaut des bastides anglaises; la plupart des capitaines se récrièrent contre cette témérité. Il fut décidé, au grand mécontentement de Jeanne, qu'on ne prendrait sérieusement l'offensive qu'après le retour de l'armée. Jeanne envoya une seconde lettre aux Anglais par l'intermédiaire de ses deux hérauts. Les généraux ennemis, sans respect pour le droit des gens, retinrent prisonnier l'un des hérauts et renvoyèrent l'autre en le chargeant de « vilaines paroles » pour la Pucelle, « l'appelant ribaude, vachère, et la menaçant de la faire brûler s'ils la pouvoient prendre ». Ils voulaient, en attendant, brûler le héraut captif comme hérétique et complice d'une sorcière, et

écrivirent à l'université de Paris pour la consulter à ce sujet. On ne leur accorda pas le loisir de recevoir la réponse! Jeanne, du haut du boulevard qu'on avait construit sur le pont d'Orléans, à portée de la voix des Tournelles[1], leur adressa en personne une troisième sommation. Le commandant des Tournelles, Glansdale, et ses gens répondirent par de brutales injures : la chaste fille en pleura de honte et de colère, et leur cria qu'ils mentaient, et que, « malgré eux tous, ils partiroient bientôt », mais que lui, *Glacidas* (Glansdale), ne le verrait point.

Le troisième jour après sa venue à Orléans (2 mai), Jeanne sortit dans la plaine et chevaucha lentement tout le long des bastides, des parcs et des boulevards anglais « du côté devers Beauce », examinant les positions ennemies avec le coup d'œil d'un capitaine expert aux armes. Le peuple l'avait suivie en foule, comme si la présence de la Pucelle eût été une protection plus sûre que les remparts de la cité : les Anglais ne tentèrent pas de troubler cette audacieuse reconnaissance, ni de charger cette multitude désordonnée. « Ces hommes intrépides, » dit Alain Chartier, « sembloient changés en femmes, tandis que

1. Fort situé au bout du pont d'Orléans, et qui était tombé au pouvoir des Anglais.

les femmes se changeoient en héros contre eux : on eût dit qu'ils avoient tous les mains liées. — Avant que la Pucelle arrivât, deux cents Anglois chassoient, aux escarmouches, huit cents ou mille de l'armée du roi, et, depuis sa venue, quatre ou cinq cents François combattoient toute la puissance des Anglois, et les contraignoient à se renfermer dans leurs refuges et bastilles ». (Déposition de Dunois.) Les soldats français n'étaient plus reconnaissables : l'exaltation religieuse de Jeanne avait saisi ces âmes rudes et sauvages, mais susceptibles de fortes impressions; il n'y avait pas jusqu'à La Hire qui n'allât à confesse! Le capitaine La Hire, habitué à maugréer et à renier Dieu toute la journée, n'osait plus « renier que son bâton » devant Jeanne[1].

La petite armée de Blois reparut le 4 sur la rive droite de la Loire. Jeanne alla au devant avec une partie de la garnison. Les Anglais ne firent aucun mouvement pour empêcher la jonction, et les troupes de secours, passant entre les bastides des assiégeants, entrèrent dans la ville sans coup férir. Jeanne, fatiguée de sa chevauchée, se jeta sur

1. Jeanne elle-même, à la manière des enfants de son village, jurait « par mon martin ! » (par mon bâton !).

le lit de son hôtesse[1] pour prendre quelque repos; mais à peine avait-elle fermé les yeux, qu'elle se réveilla brusquement avec de grands cris : « *Mes voix* m'appellent... nos gens ont bien à besogner!... le sang de nos gens coule par terre!... Mes armes! mes armes! mon cheval!...» Son page accourt. « Ah! méchant garçon, vous ne me disiez pas que le sang de France fût répandu. » Elle se fait armer précipitamment, saisit son étendard, s'élance sur son cheval et court à toute bride, en faisant jaillir le feu des pavés, droit à la porte orientale de la ville, qu'on appelait la porte de Bourgogne. Une sortie avait été entreprise à son insu, probablement par ordre de Gaucourt et d'autres chefs qui ne voulaient pas qu'elle eût l'honneur de la victoire. Un premier assaut avait été donné sans succès à la bastide anglaise de Saint-Loup, voisine de la porte de Bourgogne, et l'on rapportait en ville beaucoup de blessés : Jeanne frémit et versa des larmes : « Jamais, s'écria-t-elle, jamais je n'ai vu sang de François que les cheveux ne me

1. Elle était logée chez une des bourgeoises les plus notables et les mieux famées de la ville. Jeanne comprenait combien il lui importait d'écarter d'elle tout soupçon : partout où elle s'arrêtait, elle s'entourait des femmes les plus irréprochables et passait la nuit avec deux ou trois d'entre elles, afin qu'on ne pût, dit M. Lebrun des Charmettes, « calomnier son sommeil ».

dressassent à la tête ! » Elle poussa son cheval droit à la bastide anglaise.

A son aspect, les fuyards jetèrent une grande clameur et « tournèrent visage » : le bâtard d'Orléans arriva au même instant, suivi d'une grosse bande de gens d'armes, et l'assaut recommença avec furie. Le héros des Anglais, Talbot, essaya de conduire les troupes des bastides les plus proches au secours de Saint-Loup; mais, suivant l'expression du chroniqueur, « tout homme issit (sortit) hors d'Orléans pour aller enclore les Anglais ». Talbot craignit d'être englouti par ce flot furieux, et rentra dans ses forts. La garnison de la bastide Saint-Loup, forte de trois ou quatre cents hommes d'élite, soutint mieux la vieille gloire des armes anglaises : elle se défendit opiniâtrément pendant trois heures; mais rien ne put résister à l'ardeur des assaillants, et la bastide fut enfin forcée, brûlée et démolie. Jeanne, une fois la chaleur du combat refroidie, ne vit pas sans émotion ce boulevard jonché de cadavres anglais: la femme reparut sous le héros; elle pleura, et regretta surtout que tant d'hommes « fussent morts sans confession ». Aucun d'eux n'avait reçu la mort de sa main. Par une contradiction touchante, elle qui se disait « chef de

guerre », qui venait comme un ange exterminateur contre les tyrans de sa patrie, elle avait horreur du sang ; elle ne pouvait, comme elle l'a souvent répété, se résoudre à « tuer personne » : risquant sa vie sans attaquer celle des autres, elle se jetait à travers la mêlée, son étendard à la main, et ne tirait l'épée qu'à la dernière extrémité.

Les Anglais rendirent, le lendemain, le héraut de la Pucelle, de peur qu'on ne mît à mort les prisonniers qu'on avait faits sur eux. C'était le jour de l'Ascension (5 mai) : Jeanne ne voulut pas qu'on en profanât la solennité par l'effusion du sang humain ; mais, le 6 mai au matin, la Pucelle, le bâtard d'Orléans, Boussac, Gaucourt, La Hire, traversèrent la rivière en bateaux, et se portèrent contre les bastides du côté de la Sologne. Glansdale, qui commandait en chef le siége de la rive gauche, désempara et incendia la Bastide de Saint-Jean-le-Blanc, et en retira la garnison aux Augustins et aux Tournelles. La Pucelle, avant que tous ses compagnons eussent passé l'eau, courut droit à la bastide des Augustins et planta son étendard sur le bord du fossé ; mais, en ce moment, « il survint un cri » que les Anglais de la rive droite venaient « en grande puissance » au secours de Glansdale : les gens de la Pucelle reculèrent

en désarroi jusqu'à leurs bateaux, et entraînèrent Jeanne dans ce mouvement de retraite; les Anglais sortirent de leurs forts et coururent sur la Pucelle avec « grande huée et paroles diffamantes ». L'instant était décisif; un seul échec allait dissiper le prestige qui environnait Jeanne et renverser tout l'espoir de la France. L'incertitude ne fut pas longue : Jeanne fit volte-face, « coucha la lance » et s'élança contre les Anglais avec son cri ordinaire : *En nom Dieu!* La Hire courut après elle, puis bien d'autres; une terreur panique s'empara des Anglais; ils prirent la fuite « laide et honteuse » et ne s'arrêtèrent qu'à l'abri de leurs boulevards. On les y suivit; la bastille des Augustins fut attaquée sur-le-champ : fossés, glacis semés de chausse-trapes, palissades, parapets garnis d'artillerie, tout fut inutile : les assaillants pénétrèrent de toutes parts dans la bastide et passèrent au fil de l'épée tous ceux de ses défenseurs qui ne purent se réfugier aux Tournelles.

Jeanne fut aussi sage dans la victoire qu'elle avait été audacieuse dans le combat : voyant les soldats trop attentifs au pillage, et craignant que Glansdale ne profitât de leur désordre, elle ordonna d'évacuer et de brûler la bastide conquise, avec tout ce qu'elle renfermait de vivres et de richesses : on obéit. Jeanne,

qui avait été légèrement blessée au pied par une chausse-trape, retourna dans Orléans par la rivière avec une partie des troupes; le reste demeura en observation devant les Tournelles et le boulevard voisin, que Jeanne avait résolu d'attaquer le jour suivant. La plupart des capitaines n'étaient pas de cet avis: ils craignaient de compromettre les avantages obtenus; ils craignaient peut-être plus encore des avantages trop décisifs qui les effaceraient tous devant Jeanne[1]: ils tinrent conseil, le soir, sans y appeler Jeanne, et lui envoyèrent signifier leur résolution d'attendre de nouveaux renforts. « Vous avez été en votre conseil, » répondit-elle, « et j'ai été au mien : le conseil de *Messire* s'accomplira; celui des hommes périra! Nous combattrons demain. »

Pendant la nuit, les Anglais de la rive gauche abandonnèrent encore une de leurs bastides, celle de Saint-Privé, et se concentrèrent entièrement dans les Tournelles et dans la grande redoute ou boule-

1. Un jour que le bâtard d'Orléans lui annonçait la venue du vainqueur de Rouvrai, Falstolf, pour ravitailler les Anglais : « Bâtard, bâtard, » s'écria-t-elle toute réjouie, « en nom Dieu, je te commande que, tantôt que tu sauras la venue dudit Falstolf, que tu me le fasses savoir; car, s'il passe sans que je le sache, je te promets que je te ferai ôter la tête. » Cette parole, quoique dite par forme de plaisanterie, atteste de quelle grande manière elle traitait les gens « du plus haut état. »

vard qui couvrait cette forteresse du côté de la Sologne; c'était ce même boulevard qui avait été si vaillamment défendu par les Français au commencement du siége. Au point du jour, la Pucelle monta à cheval, annonçant à ses hôtes qu'avant le soir elle rentrerait victorieuse à Orléans par les Tournelles et le pont de la Loire. Le conseil des chefs avait résolu de l'empêcher d'exécuter son dessein, et Gaucourt, bailli de la ville, avait fait fermer les portes et gardait en personne la porte de Bourgogne : il déclara que personne ne passerait. Jeanne commanda au peuple d'ouvrir la porte. Les bourgeois et les soldats qui la suivaient en foule se précipitèrent à sa voix avec une telle furie que Gaucourt faillit être mis en pièces : le peuple, traînant après lui canons et couleuvrines, sortit à grands flots de la ville, traversa la rivière en bateaux et rejoignit les gens de guerre qui étaient restés la nuit à l'autre bord. Les capitaines soutinrent le mouvement qu'ils n'avaient pu empêcher. Les positions anglaises de la rive gauche se trouvèrent prises entre deux feux : une troupe de bourgeois et de gens d'armes, logés derrière les retranchements du pont, ouvrirent contre le fort des Tournelles une terrible canonnade, tandis que, du côté opposé, Jeanne donnait le signal de l'attaque

du boulevard. Ce fut un combat de géants. Glansdale avait autour de lui « la fleur des meilleures gens de guerre d'Angleterre », dit Monstrelet : les Anglais, animés par la force de leur poste, par l'espoir d'être secourus des troupes de la rive droite, par l'orgueil de leurs anciennes victoires et la colère de leurs récentes défaites, se défendirent avec un courage opiniâtre et une sombre fureur. Quant aux Français, ils se ruaient à l'assaut « comme s'ils eussent cru être immortels ». (Journal du siége.) A travers les boulets, les flèches, les carreaux, les pierres, ils arrachaient les palissades, ils comblaient les fossés, ils gravissaient au plus haut des fortifications, mais pour en retomber aussitôt, renversés par les haches, les piques et les maillets des Anglais...

La lutte durait depuis trois grandes heures : Jeanne s'était tenue jusqu'alors sur la contrescarpe, exhortant ses gens à « avoir bon cœur et bon espoir en Dieu ». Elle voit les Français mollir et hésiter ; elle se précipite dans le fossé, saisit une échelle, et y monte la première ; au même instant un carreau d'arbalète la frappe au-dessus du sein, entre le gorgerin et la cuirasse, et la rejette dans le fossé...

On emmena Jeanne et on la désarma pour panser sa blessure, qui était profonde; quand elle vit couler son sang, le cœur lui faillit, et elle pleura. Mais l'émotion qu'elle ressentait provoqua bientôt une extase qui lui rendit toute son énergie; elle arracha elle-même le trait de la plaie. Cependant la nouvelle de sa chute avait répandu le découragement dans l'armée: les chefs faisaient sonner la retraite. Jeanne court à eux, les conjure d'attendre encore, se retire à l'écart et rentre en prière. Sa bannière était restée plantée devant le boulevard: « Regardez, » dit-elle à un gentilhomme qui l'avait suivie, « quand la queue de mon étendard touchera contre le boulevard. » Un moment après, le vent fait flotter la pointe de la bannière du côté des Anglais. « Jeanne, elle y touche! — Tout est vôtre, et entrez-y! » s'écrie-t-elle en s'élançant sur son cheval et en galopant vers le boulevard.

A son aspect un frissonnement d'épouvante parcourut les rangs des Anglais: les Français revinrent à la charge avec l'impétuosité de l'ouragan; ils se sentaient comme enlevés par une puissance surhumaine: ils montèrent « contremont » le boulevard aussi aisément que par les degrés d'un escalier (Chron. de la Pucelle); un furieux combat « main

à main » recommença sur le parapet même. L'audace des compagnons de la Pucelle sembla se communiquer à la troupe orléanaise qui canonnait les Tournelles du côté opposé. Glansdale avait coupé deux ou trois arches du pont de la Loire, entre les Tournelles et le boulevard français établi sur ce pont : les Orléanais jettent une longue solive d'une pile à l'autre, passent ce pont fragile sous le feu de l'ennemi et emportent les défenses extérieures des Tournelles, au moment où la Pucelle et ses gens pénètrent dans le grand boulevard. Les Anglais, frappés de vertige, s'imaginent voir dans les airs des armées de fantômes; les Français, saisis de l'enthousiasme extatique de la Pucelle, s'écrient que les patrons d'Orléans, saint Aignan et saint Euverte, accourent sur des chevaux blancs au secours de leur cité; d'autres croient voir planer sur le pont d'Orléans le chef des armées célestes, le conseil de Jeanne, l'archange Michel, et voler sur l'étendard de la Pucelle la Colombe Blanche, symbole de l'Esprit Saint. L'étendard de la Pucelle flotte au haut du boulevard. « Rends-toi, *Glacidas!* » crie Jeanne ; « rends-toi au roi des cieux ! J'ai pitié de ton âme et de celle des tiens !» Toute résistance a cessé. Glansdale et ses compagnons s'enfuient vers les Tour-

nelles, par le pont-levis qui joint le boulevard à cette forteresse : un boulet lancé par une bombarde française brise le pont-levis, et Glansdale est englouti dans le fossé inondé par la Loire. Bientôt après, les deux divisions françaises se rejoignent dans les murs des Tournelles.

Presque toute la garnison anglaise fut tuée ou prise ; la grandeur de la perte ne devait pas ici se mesurer au nombre ; les cinq ou six cents hommes de guerre que les Anglais perdirent dans cette journée, et ceux qui avaient péri aux Augustins et à Saint-Loup, étaient l'élite de leur chevalerie. L'inaction de Suffolk et de Talbot, ces braves et habiles capitaines, durant les journées des 6 et 7 mai, ne peut s'expliquer que par la complète démoralisation de leurs soldats. Ils pouvaient, ou faire une diversion en attaquant la ville, ou se porter directement au secours de Glansdale en traversant la Loire. Ils ne donnèrent pas signe de vie ; ils assistèrent immobiles au massacre de leurs frères d'armes, comme s'ils eussent été cloués dans leurs bastilles par un pouvoir magique.

Les chefs anglais de la rive droite tinrent conseil, au bruit des cloches dont les joyeuses volées célébraient la victoire de leurs ennemis : ils résolurent

la levée du siége, tandis que la Pucelle, selon sa prédiction, rentrait dans Orléans par le pont des Tournelles, rétabli en quelques heures, parmi des cris d'allégresse et un délire populaire qu'il est plus facile de sentir que de peindre. Dix mille voix chantèrent en chœur le *Te Deum* sous les voûtes et sur les parvis de Sainte-Croix.

Le lendemain dimanche, 8 mai, au lever du soleil, toutes les troupes anglaises quittèrent leurs retranchements et se formèrent en deux divisions : à cette vue, peuple et soldats sortirent en foule d'Orléans pour les assaillir. Jeanne se leva malgré la douleur de sa blessure, passa une légère cotte de mailles (*jaseran*), et courut arrêter « ses gens » : « Pour l'amour et honneur du saint dimanche, leur dit-elle, s'ils veulent partir, laissez-les aller et ne les tuez point ! Qu'ils partent ! leur partement me suffit. » Elle fit dresser un autel et célébrer deux messes sous le ciel, en présence des deux armées : comme la seconde messe finissait, Jeanne, toujours prosternée, demanda « si les Anglois avoient le visage ou le dos tourné vers les François. — Ils ont le dos tourné : ils s'en vont. — Or, laissez-les partir, et allons rendre grâces à Dieu [1] ! »

1. Suivant la déposition du frère Pasquerel, Jeanne avait an-

Les deux colonnes anglaises, conduites par Suffolk et par Talbot, se dirigèrent, l'une vers Meung, l'autre vers Jargeau, abandonnant presque tous leurs malades, leurs bagages et leur artillerie. Les bastides furent pillées, saccagées, rasées; les canons et les bombardes furent ramenés dans la ville par une multitude ivre de joie. Les vainqueurs sentirent mieux tout le merveilleux de leur victoire, lorsqu'ils examinèrent à loisir les formidables ouvrages qu'ils avaient emportés d'assaut ou qu'on leur livrait sans combat : ils avaient forcé dans des positions inexpugnables ces fiers Anglais habitués à dissiper en plaine, avec une poignée d'hommes, les grandes armées de la monarchie féodale. Aussi Orléans n'attribua-t-il sa délivrance qu'à Jeanne et au Dieu qui l'avait envoyée : une procession solennelle parcourut la ville et les remparts, avec des cantiques d'allégresse et de reconnaissance. Cette cérémonie, renouvelée chaque année, le jour anniversaire de la levée du grand siége (8 mai), s'est perpétuée de siècle en siècle jusqu'à nous sous le nom de *Fête de la Pucelle*.

noncé, le 3 mai, que le siége serait levé dans cinq jours, ce qui est avoué par le chroniqueur anglo-bourguignon Jean de Wavrin; *Procès*, t. IV, p. 410.

Toute la France attendait avec anxiété l'effet des promesses de Jeanne Darc. Le bruit des grands événements qui s'étaient passés devant Orléans se répandit avec une rapidité inouïe, ranima les cœurs fidèles à la cause nationale, ébranla ceux qu'avait égarés l'esprit de faction ou qui s'étaient résignés à la domination étrangère. On se disait que Dieu s'était enfin lassé de châtier la France; qu'il envoyait son ange pour la tirer de l'abîme.

Tandis que les premières victoires de la Pucelle volaient de bouche en bouche, Jeanne s'apprêtait à en conquérir d'autres et à remplir l'attente universelle: elle ne perdit point de temps après avoir accompli le premier objet de sa mission. Dès le lendemain de la levée du siége d'Orléans (9 mai), toute blessée qu'elle fût, elle repartit pour aller porter au roi « les nouvelles de la noble besogne » et le presser de marcher avec elle droit à Reims. Elle prit congé des Orléanais, qui pleuraient de joie et de tendresse et la « remercioient très humblement », et se rendit par Blois à Loches, où était Charles VII. Un enthousiasme inexprimable l'accueillit partout sur son passage: les populations entières se jetaient à genoux autour d'elle; ceux qui n'étaient pas assez heureux pour pénétrer jusqu'à elle et pour baiser ses mains

et ses vêtements, baisaient la trace des pas de son cheval. La simplicité, l'abnégation de Jeanne ne se démentirent pas un instant parmi ces enivrants hommages; elle eût voulu se garder de ces *adorations;* elle craignait que Dieu ne s'en offensât, et, avec son admirable bon sens, elle en sentait le péril pour elle-même: « En vérité, disait-elle, je ne saurois me garder de telles choses, si Dieu ne me gardoit! »

Jeanne fut reçue « à grand honneur » par le roi; mais ce n'était pas des honneurs qu'elle demandait, c'étaient des soldats, des munitions et des armes; c'était que le roi lui-même montât à cheval et la suivît! Elle tenta en vain de communiquer à cette nature à la fois aride et molle, faible et fermée, le feu héroïque de son âme: Charles, depuis l'instant fugitif où le Saint-Esprit, comme dit Alain Chartier, s'était manifesté à lui, n'eut pas un élan, pas un éclair, et Jeanne retrouva autour de lui et en lui les mêmes obstacles le lendemain que la veille de la victoire! Ces *voix* du ciel qui parlaient si haut à Jeanne, il y a des âmes qui ne savent jamais les entendre, lors même que la parole éclate en merveilles!

Quand la Pucelle annonça que « il étoit temps que le roi fût prêt de se mettre en chemin pour son

couronnement à Reims », Charles et tout son conseil se récrièrent sur l'impossibilité de l'entreprise. « Les ennemis du roi ont trop grande puissance! le roi n'a point assez de finances pour soudoyer son armée! — *Par mon martin*[1], répliqua-t-elle, je conduirai le gentil roi Charles jusques à Reims sûrement et sans encombre, et là le verrez-vous couronner! » Un autre jour, elle vint frapper à la porte de la « chambre de retrait » (cabinet) du roi, et, lui embrassant les genoux: « Noble dauphin, ne tenez point tant et de si longs conseils; venez au plus tôt à Reims prendre votre digne couronne! — Je ne durerai guère qu'un an, » répéta-t-elle souvent: « il faut songer à me bien employer. » Les incertitudes, les fluctuations du roi la désolaient. « Quand elle étoit trop affligée, elle se tiroit à part et se plaignoit à Dieu de ce qu'on ne la croyoit point, et, son oraison faite, elle entendoit une voix disant: *Fille Dé* (fille de Dieu), *va, va, va; je serai à ton aide; va!* Et lors elle étoit grandement réconfortée. »

Jeanne l'emporta enfin à demi: le roi promit de marcher sur Reims, mais quand on aurait reformé une armée. On avait laissé se disperser les libérateurs

1. Par mon bâton.

d'Orléans, faute d'action immédiate. Jeanne supplia le roi de lui donner, en attendant, quelques gens de guerre pour débarrasser des garnisons anglaises le cours de la Loire. Trois semaines se passèrent encore avant qu'elle eût pu obtenir les moyens d'agir. Le roi, cependant, avait publié son mandement de guerre et assigné le rendez-vous général à Gien. La noblesse et les gens d'armes des provinces du centre et de l'ouest se mettaient de toutes parts en mouvement[1]. Le duc d'Alençon, qui n'avait pu prendre part aux premiers combats de Jeanne, parce qu'il n'avait point encore alors achevé de payer sa rançon[2], reçut le commandement du corps qui allait agir sur la Loire, avec ordre exprès du roi de « faire et user entièrement par le conseil de la Pucelle ».

1. Une charmante lettre d'un des jeunes seigneurs qui obéirent au ban de Charles VII, le sire Gui de Laval, est parvenue jusqu'à nous : cette naïve et généreuse épître (du 8 juin) exprime bien le mouvement des esprits dans cette renaissance de la France et l'impression que produisait Jeanne sur le peuple et sur la jeune noblesse. « C'est chose toute divine de son fait, et de la voir et de l'entendre ! » s'écrie Gui de Laval. « J'allai à son logis la voir : elle fit venir le vin et me dit *qu'elle m'en feroit bientôt boire à Paris.* » (*Procès*, t. V, p. 105.) Rien de plus gracieux que le portrait que fait Gui de Laval de la belle guerrière sur son grand cheval noir, armée à blanc, tête nue, une petite hache à la main, et parlant d'une claire et douce voix de femme.

2. Le droit des gens ne permettait pas à un prisonnier de reprendre les armes tant qu'il n'était pas quitte envers son *maître*.

Jeanne, Alençon, le bâtard d'Orléans, se remirent en mouvement dans les premiers jours de juin : ils arrivèrent, le 10, à Orléans, à la tête de douze cents lances, y rallièrent des milices bourgeoises accourues avec transport autour de Jeanne, et quelques autres troupes, avec le comte de Vendôme, le maréchal de Boussac, l'amiral de Culant, Graville, grand-maître des arbalétriers, et se portèrent sur Jargeau. Le gros des troupes anglaises, après la levée du siége d'Orléans, s'était réparti dans les places des environs pour y soutenir une guerre défensive. Le comte de Suffolk tenait en personne Jargeau avec six ou sept cents hommes d'élite. On lui avait laissé tout un mois pour relever le moral de ses soldats. A l'approche des Français, il fit une brusque sortie sur les assaillants, qui ne s'attendaient pas à voir ainsi changer les rôles : il y eut un moment d'hésitation et de désordre; la gendarmerie commençait à plier; mais la Pucelle saisit son étendard et lança son coursier au plus fort de la mêlée. A cette vue, les Français reprirent toute leur audace; les Anglais furent refoulés dans les murs de Jargeau (11 juin). On les y assiégea : dès le lendemain, l'artillerie française foudroya la ville. C'était Jeanne qui avait indiqué la position des batteries avec une justesse de coup d'œil

extraordinaire. La puissance de ses perceptions extérieures égalait celle de ses intuitions intérieures : elle sauva la vie au duc d'Alençon en l'écartant brusquement de la ligne de tir d'un *veuglaire* (sorte de couleuvrine) qui allait faire feu sur lui ; le duc « n'étoit pas reculé de deux toises » que le boulet emporta la tête d'un gentilhomme à la place que le duc venait de quitter [1].

Le troisième jour du siége (14 juin), Suffolk demanda une capitulation, avec quinze jours de délai pour rendre la place s'il n'était pas secouru : ces conditions furent refusées, et l'assaut fut donné. Il fut aussi terrible que le combat des Tournelles et offrit des incidents analogues : après quatre heures d'une lutte désespérée, la résistance des Anglais ne faiblissant pas encore, Jeanne monta elle-même sur une échelle, son étendard en main, « là où la défense étoit la plus âpre ». Une grosse pierre vint frapper sa

1. Déposition du duc d'Alençon. « Tous s'émerveilloient que si hautement et sagement elle se comportât en fait de guerre comme si c'eût été un capitaine qui eût guerroyé l'espace de vingt ou trente ans, et surtout en l'ordonnance de l'artillerie. Elle se comportoit de telle sorte qu'il n'étoit possible à homme quelconque de mieux agir en fait de guerre. » Déposition du sire de Termes. « Quand elle doit en venir aux mains avec l'ennemi, elle conduit l'armée, choisit la position, forme les lignes de bataille, et combat en brave soldat après avoir ordonné en habile capitaine. » Lettre d'Alain Chartier.

bannière et son casque, et la fit rouler au pied du rempart; mais elle se releva aussitôt, en criant: « Sus, sus, amis! Notre Sire a condamné les Anglois; à cette heure ils sont tous nôtres! » Les Français, électrisés par la voix et par les gestes de la Pucelle, s'élancèrent de toutes parts avec une furie qui renversa tous les obstacles : la ville et son pont fortifié furent « gagnés » de vive force, et presque tous les Anglais furent passés par les armes. Le comte de Suffolk rendit son épée à un écuyer d'Auvergne; son frère John Pole fut pris, et un autre de ses frères fut tué à ses côtés. Les « gens du commun » (des communes) massacraient entre les mains des gentilshommes tous les prisonniers anglais que ceux-ci avaient pris à rançon, et l'on eut grand'peine à sauver le général ennemi. Les bourgeois et les vilains ne voulaient pas que les Anglais vaincus pussent acheter à prix d'argent la liberté de recommencer à désoler la France.

La Pucelle et ses compagnons rentrèrent en triomphe à Orléans la nuit suivante; ils marchèrent dès le lendemain sur Meung par la rive gauche de la Loire. Le pont de Meung, défendu par le capitaine Scales, fut pris d'assaut (15 juin); l'armée passa la Loire, sans attaquer le château de Meung, et se diri-

gea contre Beaugenci. Talbot, qui commandait dans cette place, venait de la quitter pour joindre Falstolf, qui ramenait un convoi de Paris. Le lieutenant de Talbot évacua la ville de Beaugenci et se retira dans le château, qui fut assiégé sur-le-champ. A peine le siége était-il assis, qu'un incident qui pouvait avoir de dangereuses conséquences jeta l'armée dans une vive agitation : l'on apprit que le connétable arrivait au camp malgré les ordres du roi. Richemont[1], qui s'était cru l'homme indispensable, le sauveur prédestiné de l'État, avait vu toutes ses espérances déjouées par les événements : l'imminence du péril ne l'avait pas fait rappeler à la cour, et maintenant le péril était écarté et la fortune de la France relevée par d'autres mains que les siennes. Il ne put rester les bras croisés devant un tel spectacle; il résolut de reprendre sa place à tout prix dans les armées françaises : il manda ses amis et alliés de Bretagne, d'Anjou et de Poitou, et marcha vers la Loire avec quatre cents lances et huit cents archers. Le roi lui fit signifier « qu'il s'en retournât à sa maison et qu'il ne fût tant hardi de passer avant, et que, s'il passoit outre, le roi le combattroit. — Ce

1. Le connétable de Richemont était banni de la cour depuis deux ans par les intrigues de la Trémoille.

que j'en fais, répliqua Richemont, est pour le bien du royaume et du roi, et je verrai qui me voudra combattre ».

Il continua sa route à travers la Touraine, et arriva aux portes d'Amboise, sans que le roi, ou plutôt la Trémoille, essayât d'accomplir sa menace. Le gouverneur d'Amboise livra passage au connétable, qui franchit la Loire et qui envoya deux de ses gentilshommes « demander logis à ceux du siége » devant Beaugenci. La Chronique de la Pucelle dit qu'il fit « supplier » Jeanne « en toute humilité » de le recevoir au service de la couronne, malgré les « sinistres rapports » pour lesquels le roi l'avait pris en haine. Le message de Richemont excita de grands débats parmi les chefs. La Pucelle et le duc d'Alençon, qui ne connaissaient pas le connétable et qui avaient reçu du roi défense formelle de communiquer avec lui, voulaient exécuter leurs instructions et repousser la jonction avec Richemont; mais les capitaines qui avaient servi sous le connétable se prononcèrent énergiquement en sa faveur. On parvint enfin à convaincre Jeanne que Richemont était bon Français et qu'il fallait le recevoir en dépit des courtisans; tous les seigneurs et capitaines se rendirent cautions de sa loyauté; le duc d'Alençon

menaçait de quitter l'armée : Jeanne le décida à rester. Le connétable arriva le 17 juin : la Pucelle, du moins au rapport du biographe de Richemont, Guillaume Gruel, salua Richemont comme on saluait les princes, en lui embrassant les genoux. « Jeanne, dit le connétable, on m'a dit que vous me vouliez combattre; je ne sais si vous êtes de par Dieu ou non; si vous êtes de par Dieu, je ne vous crains en rien, car Dieu sait bien mon vouloir; si vous êtes de par le diable, je vous crains encore moins. » Richemont ne doutait aucunement du pouvoir surnaturel de Jeanne; mais il doutait de la nature et de l'origine de ce pouvoir : ses doutes furent bientôt dissipés quand il eut vu de près la Pucelle.

Le château de Beaugenci capitula dans la nuit qui suivit la venue du connétable, et la garnison sortit le lendemain matin avec harnais et chevaux. Peu d'instants après, on reçut l'avis qu'un corps d'armée anglais avait attaqué le pont de Meung pendant la nuit : c'étaient Talbot, Falstolf et Scales, qui, à la tête de cinq ou six mille combattants, restes de l'armée anglaise de la Loire récemment renforcés, tentaient trop tard une diversion pour sauver Beaugenci. La joie éclata sur le visage de Jeanne, quand elle sut les Anglais si près. « Ah! beau connétable,

s'écria-t-elle, vous n'êtes pas venu de par moi ; mais, puisque vous voilà, vous serez le bienvenu. » On marcha rapidement sur Meung ; mais les Anglais, sachant Beaugenci rendu, s'étaient déjà retirés, emmenant la garnison qu'ils avaient dans le château de Meung. Plusieurs des capitaines français laissèrent voir de l'hésitation lorsqu'on proposa de poursuivre l'ennemi et de le forcer à recevoir la bataille. Par une singulière contradiction, ces mêmes hommes, qui avaient forcé les Anglais dans des positions formidables, hésitaient à les attaquer en plaine avec l'avantage du nombre. L'idée de la supériorité des Anglais en bataille rangée avait été enracinée par tant de victoires ! Beaucoup des « gens du roi », au rapport du duc d'Alençon, avaient peur et disaient qu'il ferait bon d'avoir des chevaux. « Combattrons-nous, Jeanne ? demanda le duc d'Alençon. — Avez-vous de bons éperons ? répliqua-t-elle. — Quoi ! pour fuir ? — Non, pour poursuivre. Ce seront les Anglais qui fuiront, et grand besoin aurez-vous d'éperons pour courir après. En nom Dieu, chevauchez hardiment contre eux ; quand ils seroient *pendus aux nues*, nous les aurons. Nous les aurons quasi sans perte de nos gens. *Mon conseil* m'a dit qu'ils sont tous nôtres. »

On ne perdit pas de temps : on mit à l'avant-garde les hommes d'armes et les archers les mieux montés, quatorze ou quinze cents chevaux, sous La Hire, Saintrailles et autres, et on leur recommanda d'empêcher, sur toutes choses, que les Anglais ne s'établîssent en « lieu fort » et ne se formassent en bataille à l'abri de leurs palissades mobiles. Le connétable, le duc d'Alençon et le bâtard d'Orléans retinrent avec eux la Pucelle, à son grand regret, et suivirent l'avant-garde du plus près qu'ils purent avec « la grosse bataille », forte de six à sept mille hommes. On chevaucha ainsi pendant cinq lieues sans rien voir, et l'on commençait à craindre d'avoir perdu la trace des Anglais, quand les éclaireurs de l'avant-garde firent lever un cerf qui s'enfuit à travers les taillis. Un instant après, de grandes huées, poussées par plusieurs milliers de voix, retentirent à quelque distance : le cerf s'était jeté au milieu de l'armée anglaise. L'avant-garde française précipita sa course.

Les capitaines anglais, en ce moment même, débattaient la question de savoir s'ils recevraient ou non le combat. Falstolf, remontrant « comme leurs gens étoient ébahis et effrayés », conseillait de les retirer dans les places fortes des environs, « jusqu'à

ce qu'ils fussent mieux rassurés » et qu'on eût reçu les renforts attendus d'outre-mer. L'orgueil anglais se souleva chez la plupart des chefs contre ce conseil de prudence. Le fier Talbot ne put se résoudre à tourner le dos une seconde fois devant les Français, et déclara que, « si les ennemis venoient, il les combattroit ». La discussion durait encore quand on aperçut la tête de colonne de la cavalerie française qui arrivait au grand trot. Il n'y avait plus qu'à se défendre : les soldats anglais se mettaient en devoir de descendre de cheval et de s'adosser à une longue haie, lorsque plusieurs des capitaines crièrent que ce poste ne valait rien, et qu'il fallait reculer d'un demi-quart de lieue et s'établir entre un bois et l'église fortifiée du village de Patai : ce mouvement fut exécuté. Une telle manœuvre, en présence d'ennemis aussi audacieux et aussi intelligents que La Hire et Saintrailles, était d'une imprudence inouïe : avant que tous les Anglais eussent mis pied à terre et planté devant eux les pieux aiguisés dont ils se « remparoient », quinze cents cavaliers tombèrent sur eux comme la foudre.

Le sort de la journée fut décidé en un instant : le vainqueur de Rouvrai, Falstolf, et tous ceux des Anglais qui étaient encore à cheval tournèrent le dos

sans coup férir et « s'enfuirent à pleine course pour sauver leurs vies. » Les autres, enfoncés et rompus du premier choc, se jetèrent dans le bois et dans le village, et essayèrent de s'y rallier : ils furent poursuivis et forcés par le corps de bataille des Français, qui n'avait pas tardé à suivre l'avant-garde. Talbot se rendit aux gens de Saintrailles; tous les autres capitaines anglais, tous les riches *Godons* (*Goddem*, sobriquet des Anglais), desquels on pouvait espérer de bonnes rançons, furent faits prisonniers; on fit main basse sur les gens de « petit et de moyen état », sur ces hommes d'armes et archers « qu'ils ont coutume d'amener de leur pays mourir en France », dit Monstrelet. Il en resta bien trois mille morts sur la place[1]. Les Français, suivant la prédiction de Jeanne, n'avaient perdu presque personne. Telle fut la fin de cette belle armée qui s'était crue destinée à achever la conquête de la France : les champs de l'Orléanais l'avaient dévorée tout entière (18 juin).

« Eh bien! sire de Talbot, dit le duc d'Alençon

1. Il ne tint pas à Jeanne qu'on ne traitât les vaincus avec moins de rigueur : elle montra une humanité touchante après la victoire. Un soldat ayant abattu sanglant à ses pieds un de ces malheureux, qui avait rendu les armes et qui demandait merci, elle sauta à bas de son cheval, tout indignée, souleva le mourant dans ses bras, lui fit amener un confesseur, le consola et l'aida à mourir.

au général vaincu, vous ne vous attendiez pas ce matin qu'il vous en adviendroit ainsi. — C'est la fortune de la guerre, » répondit Talbot avec l'impassibilité anglaise. On lui montra, ainsi qu'à Suffolk, la prophétie de Merlin sur la *vierge du Bois-Chesnu*.

Talbot ne resta pas longtemps captif : ce chef anglais était un homme d'un mérite éminent et d'un noble caractère, et ses ennemis lui portaient une haute estime. Saintrailles, qui l'avait pris, eut la générosité de le renvoyer sans rançon; Talbot reconnut plus tard le bienfait de Saintrailles par un service semblable.

L'effet de cette campagne de huit jours fut prodigieux : peuple et soldats ne connurent plus que Jeanne. La sublime enfant ne changeait pas seulement la fortune; comme Jésus lui-même, elle changeait les âmes. Le soldat oubliait son avidité et ses passions brutales; il venait sans « folle femme », sans pillage, sans marché pour sa solde, vivant de ce qu'on lui donnait, content de tout, pourvu qu'il suivît la Pucelle. Le gentilhomme mettait bas son orgueil : s'il était trop pauvre pour avoir destrier[1] et armure, il arrivait sur un petit roussin[2], équipé en

1. Cheval de bataille.
2. Bidet.

archer ou en coutillier. Ce n'était qu'un cri dans le peuple et dans l'armée : « A Reims ! à Reims ! »

Il n'y avait qu'un lieu, dans le parti de la France, où le cri public n'eût point d'écho : c'était le cabinet du roi. Là, Jeanne s'était heurtée d'abord contre l'incrédulité; maintenant c'était contre la peur des trop grands services. Le roi ressentait une sourde jalousie contre cet ascendant impétueux qui entraînait tout : un dévouement si éclatant l'offusquait ;il sentait qu'il n'avait rien à rendre à qui lui donnait tant. Jeanne, aussitôt après la bataille, avait couru chercher le roi à Sulli-sur-Loire, château de La Trémoille, pour l'amener à Orléans et le réconcilier avec le connétable; elle échoua dans l'un et l'autre de ces desseins. Les Orléanais, qui avaient déjà tendu leurs rues et paré leur ville, ne reçurent point la visite de l'ingrat monarque : La Trémoille ne lui permit pas de se rendre à leurs vœux : le favori écartait du roi tout spectacle qui eût pu ressusciter au fond de son âme quelque émotion virile et généreuse. Les instances de Jeanne, secondées par le duc d'Alençon et par tous les capitaines, n'eurent pas plus de succès en ce qui concernait Richemont. Le connétable, au dire de son biographe, avait été jusqu'à prier La Trémoille « qu'il lui plût le laisser servir le roi, et qu'il feroit

tout ce qu'il lui plairoit, *fût-ce jusqu'à le baiser aux genoux* ». Il s'humilia en vain : on lui réitéra l'ordre de « retourner en sa maison ». Charles déclara qu'il aimerait mieux n'être jamais couronné que de voir Richemont à son sacre. Le connétable se retira donc avec cette belle troupe de gens de guerre qui avaient si bien servi la cause nationale à Patai et qui n'eussent pas rendu de moindres services dans les plaines de la Champagne ou de l'Ile-de-France. Richemont, malgré tant d'outrages, n'abandonna point le parti de la France et se vengea noblement en faisant la guerre aux Anglais dans l'ouest, pour son propre compte. Un des Bourbons, le comte de La Marche, ennemi de La Trémoille, fut renvoyé comme le connétable : le favori eût volontiers traité de même tous ces gens de guerre qui arrivaient de jour en jour au camp, servant à leurs dépens et ne connaissant d'autre nom et d'autres ordres que ceux de la Pucelle.

Le roi, cependant, s'était transporté à Gien, rendez-vous général assigné à l'armée. Mais, lorsque tous les chefs y furent réunis, le 24 juin, le conseil du roi remit tout en question. « Il y a, disait-on, entre Gien et Reims, trop de cités, trop de châteaux, trop de places fortes bien garnies d'Anglois et Bour-

guignons ! Mieux vaut assiéger premièrement Cosne et La Charité, achever de nettoyer le fleuve de Loire.... » D'autres princes du sang et capitaines voulaient qu'on allât en Normandie, c'est-à-dire partout ailleurs qu'à Reims. Jeanne, « par dépit, se délogea et alla loger aux champs » (27 juin).

Elle ne doutait pourtant pas qu'on ne finît par la suivre; l'avant-veille (25 juin), elle avait mandé à la vaillante et fidèle cité de Tournai les triomphes des Français sur la Loire et l'avait invitée à envoyer des députés au sacre du roi à Reims; puis, le 26, elle avait fait partir pour la Flandre un héraut porteur d'une lettre où elle conjurait le duc de Bourgogne de rompre avec les ennemis de sa patrie et de venir au sacre.

Le cri de l'armée était trop fort. Elle se fût débandée plutôt que de se laisser conduire à une autre entreprise. Il fallut céder. Le roi se mit en route, le 29 juin, à la tête de douze mille combattans, presque tous à cheval. On ne distribua aux gens d'armes que trois francs d'or par tête pour leur entrée en campagne; rien ne rebuta les soldats. L'armée prit la route d'Auxerre. Quatre mois à peine s'étaient écoulés depuis que Jeanne était entrée, humble et ignorée, dans cette même ville de Gien.

et avait vu pour la première fois cette belle Loire dont elle devait immortaliser les rivages : en quatre mois, la bergère de Domremi avait changé la face d'un empire !

Il ne fallait pas moins que les prodiges accomplis pour répondre des prodiges à accomplir. L'expédition de Reims était, de vrai, un « hardi voyage » : plus de soixante lieues de pays occupé par l'ennemi [1], et plusieurs « grosses villes », dont chacune pouvait arrêter le roi durant toute la saison, si elle voulait se défendre, séparaient le point de départ du but, et l'on se lançait à l'aventure, sans argent, sans provisions, sans artillerie de siége. L'audace même de l'entreprise était ce qui enivrait le soldat. L'armée se présenta d'abord devant Auxerre, cité dévouée au duc de Bourgogne, à qui le régent anglais l'avait engagée : les bourgeois d'Auxerre agirent avec prudence et « cautelle »; ils offrirent de vendre des vivres à l'armée et prièrent le roi de passer outre et de leur accorder provisoirement « abstinence de guerre », s'engageant à lui « faire telle obéissance que feroient les villes de Troies, Châlons et Reims. » Leurs députés donnèrent sous

1. Faiblement occupé, toutefois, il faut le dire : il n'y avait que très-peu de troupes.

main deux mille écus d'or à La Trémoille. Le roi octroya la requête, au grand mécontentement de la Pucelle et des capitaines, qui eussent voulu soumission entière ou l'assaut. On s'éloigna d'Auxerre; on entra sans résistance à Saint-Florentin, d'où l'on marcha sur Troies. Dès qu'on eut mis le pied en Champagne, l'attitude des populations justifia les promesses de Jeanne et les espérances de l'armée; non-seulement les Français étaient salués sur leur passage comme des libérateurs, mais l'élite de la noblesse et du peuple accourait grossir leurs escadrons.

Il n'en fut pourtant pas de même à Troies : dans cette capitale de la Champagne, la population était divisée : le « commun peuple » et le clergé inclinaient à « se tourner François »; mais les gentilshommes d'alentour et les notables bourgeois croyaient avoir à redouter la vengeance de Charles VII : leur ville avait donné son nom au trop fameux traité d'exhérédation et y avait souscrit la première; ils étaient d'ailleurs encouragés à la résistance par une petite garnison de cinq à six cents Anglais et Bourguignons. Le clergé ne savait trop que penser de la Pucelle. Le fameux cordelier frère Richard, qui avait récemment prêché avec tant d'é-

clat à Paris, était alors à Troies. L'évêque et le doyen de la cathédrale l'envoyèrent au-devant de Jeanne pour voir si c'était bien « chose de par Dieu ». Il la joignit comme l'armée arrivait devant Troies ; à son aspect, il se mit à faire des signes de croix et à jeter de l'eau bénite. « Approchez hardiment, dit-elle en souriant : je ne m'envolerai pas. » Frère Richard, convaincu par cette épreuve, rentra en ville avec le héraut porteur de la sommation du roi et de celle de Jeanne, et commença de travailler en faveur des Français; mais les magistrats municipaux le firent arrêter, et jetèrent au feu la lettre de la Pucelle [1]. Durant cinq jours, l'armée resta campée au pied des murs de Troies, sans que la ville parût disposée à ouvrir ses portes : le conseil du roi et les chefs de guerre étaient fort en alarme. L'abondance régnait dans la ville; la disette, dans le camp : les vivres étaient si rares et si chers que les soldats se voyaient réduits à égrainer les épis de blé

1. On a retrouvé cependant une copie de la sommation de la Pucelle « aux seigneurs, bourgeois et habitants de Troies », en date du 4 juillet.

« Jeanne la Pucelle vous mande et fait savoir, de par le roi du ciel, son droiturier et souverain seigneur, que vous fassiez obéissance au gentil roi de France QUI SERA BIEN BRIEF (bientôt) A REIMS ET A PARIS, qui que vienne contre, et en ses bonnes villes du saint royaume, à l'aide du roi Jhésus, etc. »

sur leurs tiges. On fut fort heureux de trouver aux portes de Troies de grands champs de fèves. Le conseil s'assembla sans que la Pucelle fût appelée, et mit en délibération si l'on ne retournerait pas vers la Loire. La Trémoille y poussa de tout son pouvoir, secondé par le chancelier. On eût dit que l'archevêque de Reims aimait mieux ne pas recouvrer sa cité archiépiscopale que d'en devoir la recouvrance à Jeanne : il était de ceux qui ont « des yeux pour ne point voir » et devant lesquels s'accomplissent en vain les miracles des forces morales. Il assurait au roi que ce serait folie de s'opiniâtrer davantage devant Troies, ou d'essayer de prendre d'assaut cette grande et forte cité.

Le chancelier demanda successivement les opinions des assistants, en commençant, suivant une bonne et louable coutume depuis longtemps en usage dans le conseil, par les personnages les plus jeunes et les moins considérables. La plupart opinèrent pour le retour à Gien; d'autres pour qu'on allât droit à Reims en laissant Troies; mais le vieux Robert Le Maçon, sire de Trèves-sur-Loire, qui avait été chancelier du temps des Armagnacs et qui était parvenu à éviter de partager l'exil de ses amis Tannegui et Louvet, demanda qu'on ne décidât rien

avant d'avoir entendu la Pucelle. Les signes d'en haut qui laissaient insensible l'âme aride du chef de l'Église et de la Justice avaient touché ce vieux factieux, qui avait gardé un cœur d'homme. Tandis qu'on discutait encore, on entendit frapper rudement à la porte : c'était Jeanne qui arrivait sans avoir été prévenue. On l'introduisit, et le chancelier la requit de donner son avis. « Serai-je crue de ce que je dirai? demanda-t-elle, en se tournant vers le roi. — *Je ne sais*, répondit-il : si vous dites chose raisonnable et profitable, je vous croirai volontiers. — Serai-je crue? reprit-elle avec force. — Oui, selon ce que vous direz. — Noble dauphin, ordonnez à votre gent d'assiéger la ville et ne tenez pas plus longs conseils; car, en nom Dieu, avant trois jours, je vous introduirai en la ville de Troies par amour ou par puissance. — Jeanne, dit le chancelier, si l'on étoit certain de l'avoir dans six jours, on attendroit bien, mais je ne sais si ce que vous dites est vrai. — Ne doutez de rien! s'écria-t-elle en s'adressant de nouveau au roi; vous serez *demain* maître de la cité! »

On résolut de suspendre le départ et de la laisser faire. Le soir approchait; Jeanne n'attendit pas jusqu'au lendemain : elle monta à cheval, fit mettre

l'armée sur pied, avancer les tentes jusqu'aux bords du fossé de la ville et préparer les fascines pour le combler. Chevaliers, écuyers, archers, manouvriers travaillèrent pêle-mêle à arracher, dans les maisons des faubourgs, portes et tables, fenêtres et chevrons, à construire des « taudis » avec ces débris pour protéger les approches et à établir en batterie le peu de menue artillerie qu'on avait amené. Jeanne, au rapport du comte de Dunois, « fit si merveilleuses diligences que tant n'en auroient pu faire deux ou trois hommes de guerre des plus expérimentés. » Le tumulte nocturne de ces préparatifs commença d'agiter grandement la ville. Ce fut bien pis, au lever du soleil, quand on vit flotter devant les remparts ce mystérieux étendard de la Pucelle qui passait pour doué d'une « vertu » surhumaine et qu'on entendit Jeanne crier à l'assaut d'une voix retentissante. Les bataillons français, chargés de fascines et d'échelles, s'avançaient déjà vers le fossé avec autant d'assurance que si les hautes murailles et les fortes tours de la cité eussent été incapables de les arrêter un instant. Une terreur soudaine glaça les assiégés : quelques-uns crurent voir voltiger autour de la bannière de Jeanne une multitude d'esprits sous la forme de papillons blancs ; le peuple en masse cria

qu'il voulait traiter, « voulussent ou non les seigneurs, chevaliers et écuyers ».

La garnison céda : l'évêque, les principaux bourgeois et les capitaines des gens d'armes se rendirent à la hâte auprès du roi, qui, dans sa surprise et dans sa joie, se montra peu difficile sur les conditions : les gens d'armes obtinrent de sortir avec tous leurs biens ; les bourgeois se mirent en l'obéissance du roi et reçurent amnistie générale.

La garnison anglo-bourguignonne évacua Troies le lendemain au point du jour : la précipitation avec laquelle on avait conclu le traité avait fait oublier qu'un certain nombre de prisonniers français se trouvaient entre les mains des ennemis ; les gens d'armes, aux termes de la capitulation qui leur octroyait la conservation « de tous leurs biens », voulurent emmener leurs captifs, pour ne pas perdre les rançons : la lettre du traité était en leur faveur, et le roi eût laissé partir les prisonniers ; mais, lorsque ces pauvres gens, au sortir de la ville, aperçurent la Pucelle debout près de la porte, ils se jetèrent à genoux et appelèrent Jeanne à leur aide en pleurant. Le sang monta au visage de Jeanne : « En nom Dieu, s'écria-t-elle, ils ne les emmèneront pas ! » Et elle ordonna au convoi de s'arrêter. Il n'y

eut pas moyen de dédire Jeanne. Le roi donna aux ennemis quelque argent dont ils se contentèrent, et les captifs s'en allèrent libres, en comblant la Pucelle de bénédictions.

Le roi fit son entrée à Troies dans la matinée, aux acclamations populaires. Dès le lendemain, 11 juillet, sur les vives instances de Jeanne, l'armée se remit en marche et se dirigea rapidement sur Châlons, « la Pucelle allant toujours devant, armée de toutes pièces ». Le peuple de Châlons, son évêque en tête, se porta joyeusement au-devant du roi et de la Pucelle : tout ce pays était français de cœur. Jeanne retrouva à Châlons quelques-uns de ses compatriotes de Domremi, accourus de leur village pour la voir passer dans sa gloire. Elle les accueillit avec autant de bienveillance et de simplicité qu'elle l'eût pu faire sous le chaume paternel : ces bonnes gens ne se lassaient pas de la contempler et de la questionner ; comme ils lui demandaient où elle prenait tant de hardiesse et si elle ne craignait pas la mort quand elle allait au combat : « Je ne crains que la trahison ! » répondit-elle. Paroles prophétiques, qui attestent que sa candeur n'ôtait rien à sa pénétration, et qu'elle lisait, avec l'intuition du génie, dans les

âmes perverses qui entouraient le roi. Elle ne conservait d'illusion que sur Charles.

L'armée n'hébergea qu'une nuit à Châlons, et, le dix-huitième jour de son voyage, elle aperçut enfin les tours de Notre-Dame de Reims (16 juillet). Charles VII avait encore peur d'échouer au port : la ville avait pour gouverneur le sire de Châtillon-sur-Marne, Bourguignon opiniâtre, qui poussait les habitants à la résistance. Jeanne affirma qu'on n'aurait point à tirer l'épée. L'événement, comme à Troies, justifia sa prédiction : à la nouvelle de l'approche des Français, les Rémois montrèrent de telles dispositions, que Châtillon quitta la place. Les bourgeois expédièrent à Charles VII des députés chargés des clefs de la ville : l'archevêque-chancelier Regnauld de Chartres, qui n'avait pu jusqu'alors prendre possession de son siége archiépiscopal, fit aussitôt son entrée dans Reims; puis le roi entra le soir en grande pompe à la tête de l'armée. La nuit fut employée aux préparatifs du sacre; à force de diligence, tout fut prêt pour le lendemain; c'était le dimanche 17 juillet. La journée commença heureusement : quelques heures avant la cérémonie, on vit arriver un nombreux renfort de cavalerie barroise et

lorraine, conduit par René d'Anjou, duc de Bar et gendre du duc de Lorraine : la Lorraine et le Barrois s'étaient réconciliés au profit de la France, et Jeanne n'avait peut-être pas été sans influence sur ce rapprochement. La Pucelle avait à cœur une autre réconciliation plus décisive, et, avant l'heure du sacre, elle dicta une seconde lettre au duc de Bourgogne, qui n'avait point répondu à sa première dépêche, expédiée de Gien. On a conservé cette pièce intéressante : la forme en est analogue à celle de la sommation envoyée aux généraux anglais devant Orléans; la lettre, comme toutes les dépêches de Jeanne, est écrite au nom de *Jhesus Maria*. La Pucelle y prie et requiert le duc Philippe, « à mains jointes, de par le roi du ciel, de faire bonne paix avec le roi de France. — Pardonnez l'un à l'autre de bon cœur, comme doivent faire loyaux chrétiens! » Elle lui fait « à savoir que tous ceux qui guerroient contre le saint royaume de France guerroient contre le roi Jhésus, et ne gagneront plus de batailles à l'encontre des loyaux François ».

Le sacre eut lieu dans Notre-Dame de Reims, selon les rites accoutumés : le duc d'Alençon, les comtes de Clermont et de Vendôme, les sires de La Trémoille et de Laval, et un autre seigneur, représen-

tèrent les six pairs laïques de l'ancienne monarchie : les regards des assistants se portaient bien moins sur les acteurs de cette imposante cérémonie, que sur Jeanne la Pucelle, debout, près de l'autel, son étendard en main [1]. Cette céleste figure, illuminée par les rayons mystérieux qui tombaient des vitraux peints, semblait l'ange de la France présidant à la résurrection de la patrie : on eût dit qu'autour d'elle, à l'appel des trompettes qui sonnaient « à faire fendre les voûtes de la cathédrale », s'animait tout ce peuple immobile et muet de séraphins, d'évêques et de rois qui remplit et environne l'auguste basilique.

Après que les pairs eurent proclamé le roi et que Charles VII eut reçu l'onction sainte, Jeanne s'avança vers lui et lui embrassa les genoux, en « pleurant à chaudes larmes »: « Gentil roi, lui dit-elle, à cette heure est exécuté le plaisir de Dieu, qui vouloit que vous vinssiez à Reims recevoir votre digne sacre, en montrant que vous êtes vrai roi et celui auquel le royaume doit appartenir ! » Des acclamations entrecoupées de pleurs sympathiques firent retentir de toutes parts les voûtes de la cathédrale. Qu'importait

1. *Il avoit été à la peine*, dit-elle plus tard elle-même; *c'étoit bien raison qu'il fût à l'honneur*.

l'indignité personnelle du roi et de l'archevêque de Reims, du consécrateur et du consacré? C'était la France renaissante qui se sacrait elle-même! On sentait que rien de si grand ne s'était accompli dans la cité de saint Remi, depuis le jour où l'apôtre des Franks avait initié Clovis et son peuple à la foi du Christ. La pâle et froide figure de Charles VII disparaissait dans l'auréole de la libératrice.

La gloire de Jeanne était parvenue au-dessus de toutes les gloires, était surtout d'une autre nature que toute autre gloire, de même que sa sainteté était, aux yeux du peuple, autre que la sainteté ordinaire: c'était la sainteté d'un être descendu du ciel plutôt que d'un être qui lutte pour gagner le ciel. Le peuple la béatifie de son vivant sans attendre l'épreuve de la mort ni la consécration de l'Église. Les gens de guerre, les nobles hommes, abandonnent en foule leurs armes, leurs blasons, pour se faire faire des étendards pareils à celui de la Pucelle. Le peuple porte au cou des médailles à son effigie, « comme c'est la coutume pour les saints canonisés »; il place ses portraits et ses statues dans les églises[1]; il fait introduire en son honneur, dans

1. On a retrouvé une de ces statuettes en bronze. M. Vallet de Viriville l'a fait graver dans l'*Illustration* du 18 juillet 1854.

les offices de l'Église, des *collectes* où l'on remercie Dieu « d'avoir délivré son peuple par la main d'une femme[1] »; il l'élève au-dessus de tous les saints, hormis la seule Vierge Marie ; c'est pour lui comme Notre-Dame armée. Il croit qu'elle ressuscite les morts. Il se croit gouverné directement par le ciel. Par elle, transporté, en quelque sorte, dans un autre monde, le peuple vit dans le surhumain comme dans son atmosphère naturelle. La France redevient une nation de voyants, comme la Gaule des druides ou l'Israël des prophètes. Des légions surnaturelles combattent avec les hommes de France. Jeanne commande à une double armée de la terre et du ciel. Au moment de la marche sur Reims, les pays de l'ouest ont vu chevaucher vers le nord de grands chevaliers blancs parmi les airs tout en feu.

La véritable histoire de la mission de Jeanne, obscurcie dès la génération suivante, était restée jusqu'à nos jours voilée de nuages, qui se dissipent enfin pour la gloire éternelle de l'envoyée de Dieu, pour l'éternelle flétrissure de ceux qu'elle avait sauvés et qui l'ont trahie. On a cru, durant des siècles,

1. Deus, auctor pacis, qui sine arca (arcu) et sagitta inimicos in te sperantes elidis, subveni, quæsumus, Domine, ut nostram propitius tuearis adversitatem, ut sicut populum tuum per manum feminæ liberasti, etc.

d'après une version accréditée, lors du *procès de réhabilitation*, par la politique du gouvernement de Charles VII, que Jeanne, après le sacre de Reims, avait considéré sa mission comme accomplie et n'était restée auprès du roi que par déférence pour lui; que désormais elle n'avait plus manifesté la même certitude d'être conduite au but, la même foi dans l'infaillible protection d'en haut. Tout cela n'est qu'erreur ou mensonge : Jeanne n'avait exécuté que les premières parties de sa mission; elle avait toujours, pour l'achever, même ardeur, même inspiration, même puissance. L'attente immense que le peuple avait d'elle, elle sentait en elle de quoi la remplir. Comme elle avait annoncé la délivrance d'Orléans et le sacre de Reims, elle annonçait la recouvrance de Paris et de la France entière; elle était assurée de pouvoir l'accomplir.

C'était là ce qu'elle annonçait en toute certitude; mais ce n'était pas tout ce qu'elle entrevoyait, sinon comme promesse formelle de *ses voix*, du moins comme espérance. Elle devait diriger au dehors l'action de la France délivrée. Le monde n'était pas trop grand pour les ailes de ce jeune aigle. Dans ses lettres au régent anglais, au duc de Bourgogne, on aperçoit la pensée de réunir toute la chrétienté

contre les Turcs, contre les « Sarrasins », comme elle dit dans la vieille langue des croisades. Ainsi, elle rêve de prévenir la chute imminente de Constantinople. Elle mande aux Hussites de la Bohême, qu'on lui a dit être devenus d'hérétiques païens et sarrasins, que, s'ils continuent à détruire les saintes images et les églises, elle les visitera « avec son bras vengeur ». — « Si vous revenez vers la lumière qui luit maintenant, adressez-moi vos envoyés : je vous dirai ce que vous avez à faire. »

Le sentiment public en France et bientôt dans une partie de l'Europe était réellement disposé à la croire en toutes choses sur « ce qu'il y avoit à faire ». L'Italie, l'Allemagne, les Pays-Bas, l'Espagne étaient mis en émoi par les nouvelles de la « Sibylle de France ». Bonne Visconti, prétendante au duché de Milan, présentait requête à « Jeanne, envoyée du roi des cieux », pour être remise en sa seigneurie! Le comte d'Armagnac, fils du trop fameux Bernard, écrivait à Jeanne du fond de l'Aragon, où il s'était retiré, pour lui demander « qui étoit vrai pape », de Martin V, élu au concile de Constance, ou des deux successeurs que quelques cardinaux avaient donnés, dans les montagnes de Valence, au vieux pape déposé, Benoît XIII. Jeanne répondit au comte qu'elle

ne pouvait rien lui « faire savoir au vrai, pour le présent », parce qu'elle était « trop empêchée au fait de la guerre », mais que, quand elle serait à Paris en repos, elle lui ferait « savoir tout au vrai auquel il devroit croire » et ce qu'il aurait à faire, après qu'elle l'aurait su « par le conseil de son droiturier et souverain seigneur le roi de tout le monde[1] ».

La croyance se propageait partout que c'était tout le moins qu'elle eût à faire

De détruire l'Englescherie (les Anglais)!

qu'elle empêcherait « que la foi ne fût périe »; que

En chrestienté et en l'Église
Seroit par elle mis concorde;

enfin, qu'elle conquerrait la Terre-Sainte et y finirait sa vie dans la double gloire de la terre et des cieux[2].

Pour résumer cette fortune inouïe, on peut dire que cette bergère de dix-huit ans tenait dans sa main l'État et l'Église; qu'entre sa parole et celle de tous les prélats de France le peuple n'eût pas hésité un instant.

1. Nous citons d'après le texte donné au procès: il faut dire, cependant, qu'il y a des doutes sur l'exactitude du texte, Jeanne n'ayant pas entièrement avoué cette réponse.

2. V. aux *Éclaircissements*, n° III; poëme de Christine de Pisan.

Là était le péril, là était l'écueil, non pas de sa sainteté ou de son génie, mais de sa prospérité.

L'ennemi que Jeanne avait à redouter, ce n'était pas celui auquel elle faisait la guerre. L'Anglais est impuissant contre elle. Si on la laisse agir, la marée montante du peuple armé, qu'elle soulève et qu'elle sait conduire, submergera toute résistance. L'Anglais ne doute pas, lui, de la puissance surhumaine de Jeanne : si son orgueil refuse de s'humilier sous la main de Dieu, sa superstition accuse l'enfer de sa défaite [1]. Il s'épouvante de ses propres clameurs contre « la sorcière de France », clameurs qui n'excitent que la risée de ses adversaires. Quand on pouvait douter encore, les prélats, les docteurs n'avaient-

1. Ces deux idées contradictoires se mêlent singulièrement dans une lettre de Bedford à Henri VI, ou plutôt au conseil d'Angleterre, écrite vraisemblablement durant la marche sur Reims. « Toute autre chose a prospéré pour vous jusqu'au temps du siége d'Orléans, entrepris Dieu sait par quel conseil. Auquel temps, après l'aventure arrivée à la personne de mon cousin de Salisbury, que Dieu absolve! arriva, par la main de Dieu, comme il semble, un grand méchef sur vos gens qui étoient là assemblés en grand nombre, lequel provint en grande partie, comme je pense, par enlacement des fausses croyances et folles craintes qu'ils ont eues d'un disciple et limier de l'*Ennemi* (de Satan), appelé la Pucelle, lequel a usé de faux enchantements et *sorcerie*. Lesquels méchefs et déconfiture ont non-seulement fort diminué le nombre de vos gens, mais abattu en merveilleuse façon le courage de ceux qui restent, et ont encouragé vos adversaires et ennemis à s'assembler incontinent en grand nombre. »

ils pas garanti qu'il n'y avait « que tout bien et nul mal en la Pucelle? » Une voix plus révérée qu'aucune autre dans l'Église de France, la voix de Jean Gerson, ne s'était-elle pas élevée du fond du cloître pour remercier Dieu et déclarer qu'on pouvait « pieusement et salutairement » accepter l'aide et « soutenir le fait » de la Pucelle? dernière manifestation de l'illustre vieillard qui allait mourir, comme Siméon, après avoir vu le Sauveur envoyé de Dieu, et qui eut le bonheur de quitter la terre avant d'être témoin de l'opprobre ineffaçable dont allait se couvrir sa chère université de Paris.

Mais maintenant, qu'importaient au peuple de France tous ces témoignages, celui de Gerson même! Jeanne n'avait plus à demander caution à personne sur la terre. Sa vie et ses victoires se confirmaient mutuellement; on la voyait si pure que son aspect suffisait à bannir du cœur des hommes toute pensée charnelle; à la fois si impérieuse dans tout ce qui était de sa mission, « de sa charge », comme elle disait avec tant d'énergie, et si modeste en toute autre chose, réprimandant doucement les bonnes gens qui lui apportaient des anneaux à toucher et à bénir[1]

1. « Touchez-les vous-mêmes », disait-elle aux femmes qui l'entouraient, « cela sera aussi bon. »

et attendaient de ce contact des *vertus* miraculeuses; simple comme les enfants parmi lesquels elle aimait à recevoir la communion dans les églises des moines mendiants.

Quelques évêques, quelques docteurs, une partie du bas clergé, s'étaient sincèrement inclinés devant la révélation nouvelle. Tout ce qui subsistait de foi et de vie chez les ordres mendiants, fortement atteints, mais non pas entièrement gangrenés par la corruption de l'Église, s'était rallumé à cette pure flamme. Les disciples d'Élie ou de François d'Assise, ceux mêmes de Dominique sentaient frémir le souffle de l'Esprit dans leurs sombres nefs, quand elle venait le soir s'y agenouiller en extase au son des cloches tintant lentement.[1]

Là où la religion est encore un sentiment, un principe de vie, le prêtre est pour Jeanne; mais, là où elle n'est plus qu'une forme, qu'une règle extérieure, qu'une doctrine d'école, dans le haut clergé politique, dans la tourbe scolastique, le Messie de la France ne soulève qu'une effroyable jalousie; jalousie des dépositaires de l'autorité officielle contre la libre inspirée qui vient directement de Dieu et non des prêtres; jalousie des docteurs, des hommes de la glose et du syllogisme contre l'ignorante su-

blime qui lit, comme elle le dit, dans un livre où il y a plus que dans les livres des hommes; âpre et sourde colère de cette église desséchée et sophistique contre l'Esprit qui vient troubler ses morts dans leurs sépulcres blanchis! enfin, il faut bien le dire, frayeur sincère de l'étroite orthodoxie, des esclaves de la lettre, devant cette intervention irrégulière de la Providence qui s'opère en dehors de toute forme établie!

Même scission parmi les chefs de guerre. Les jeunes gens, le duc d'Alençon, le bâtard d'Orléans, les Laval, et, parmi les vieux capitaines, ceux qui ont conservé, à travers les vices et les violences de cet âge de fer, le vieux cœur gaulois, la générosité native, La Hire, par exemple, sentent comme le peuple et suivraient Jeanne au bout du monde; mais, chez bien d'autres, il y a révolte intérieure, humiliation de ce règne d'un enfant, d'une fille, impatience de cette interdiction absolue du pillage, de ce frein imposé à tous les vices; que sera-ce donc chez ces monstres d'orgueil, de barbarie et de dépravation, tels qu'en a fait une interminable guerre signalée, entre toutes, par le mépris de l'humanité, et tels que le maréchal de Retz en fournira l'épouvantable type!....

Le vieux Gerson avait laissé tomber, dans son patriotique opuscule, des paroles prophétiques. « S'il arrivoit, écrivait-il, que la Pucelle ne remplît pas toute son attente et la nôtre, il n'en faudroit pas conclure que les choses qui ont été faites soient l'œuvre de l'esprit malin plutôt que de Dieu; mais il pourroit arriver, par la colère d'en haut, ce qu'à Dieu ne plaise, que nous soyons trompés dans notre attente à cause de notre ingratitude et de nos blasphèmes!... »

Cette ingratitude, elle était à l'œuvre! L'arrogance, l'égoïsme, la rapacité, tous les vices foulés aux pieds de cette vierge étaient conjurés contre elle avec le scepticisme et la foi pharisaïque, sous le favori La Trémoille et l'archevêque Regnauld de Chartres, sous le noir courtisan et le prêtre sans entrailles, et la conjuration avait pour complice le roi restauré par de si grands miracles! Charles VII semblait préférer d'être le *roi de Bourges* avec La Trémoille que le roi de France par la Pucelle.

Deux principes se combinent, pour gouverner le mystère de ce monde, la providence de Dieu et la liberté de l'homme. Dieu permet que, dans des proportions inconnues, l'homme puisse seconder ou entraver l'œuvre souveraine : dans les faits extérieurs

comme dans le phénomène intérieur de la grâce, l'homme peut s'unir ou se refuser à Dieu. Quand l'homme, par un sacrilége suprême, emploie sa liberté et sa volonté à empêcher les promesses divines de s'accomplir, n'est-ce pas là cet irrémissible *péché contre le saint Esprit* dont parle l'Écriture?

Il y eut, dans la France du quinzième siècle, des hommes qui conspirèrent pour repousser de leur peuple le bras du Sauveur et pour faire MENTIR DIEU!

CHAPITRE III

Campagne de l'Ile-de-France. — Jeanne à Montespilloi. — Jeanne devant Paris. — Les ministres et le roi font manquer l'entreprise de Jeanne sur Paris. — Retraite du roi. — Jeanne à Saint-Pierre-le-Moûtier et à la Charité. — Angoisses de Jeanne. — Elle quitte le roi.

Il faut maintenant jeter un coup d'œil dans le camp ennemi pour y retrouver le contre-coup des victoires de Jeanne et apprécier la suite des événements. Nous avons vu la lettre désespérée du régent Bedford au conseil d'Angleterre[1]. La fermeté de Bedford avait été un moment surprise et abattue par de si foudroyants revers. Il était à Corbeil le jour de la bataille de Patai (18 juin) : quand il vit arriver Falstolf et ses bandes fugitives, qui ne s'arrêtèrent qu'à Corbeil, il éclata en transports de douleur et de colère : il accabla de reproches Falstolf; il lui ôta l'ordre du *bleu gertier* (la jarretière). Il reprit bientôt, néanmoins, l'empire sur lui-même; il réhabilita le général qu'il avait dégradé, et s'apprêta à

1. Voyez ci-dessus, p. 108.

opposer les infatigables efforts d'une âme opiniâtre et d'un esprit habile et fécond à l'heureuse témérité de l'enthousiasme et du génie. Il sentait la Champagne perdue : les Anglais n'avaient jamais que nominalement occupé cette grande province à peu près livrée à la foi de ses habitants et à l'influence bourguignonne. Il s'agissait de sauver Paris et la Normandie. Mais comment? Peu de soldats, point d'argent! Exaspérer par de grandes exactions les provinces encore anglo-françaises était trop périlleux. Il n'y avait que deux ressources, bien dures toutes deux à l'amour-propre de Bedford: s'humilier devant son beau-frère le duc de Bourgogne, qu'il avait récemment offensé, qu'il avait autrefois projeté de faire tuer en trahison, et qui le savait, lui livrer Paris après lui avoir refusé Orléans! acheter à tout prix l'assistance de son oncle le cardinal de Winchester, et se subordonner de fait, en France même, à l'orgueilleux cardinal, déjà maître de l'Angleterre, alors gouvernée par une oligarchie d'évêques sous sa présidence effective. L'argent n'était plus que dans les mains de cet épiscopat qui profitait de tous les bénéfices et se soustrayait à toutes les charges.

Winchester n'eût pas donné, mais il pouvait prê-

ter; Bedford n'était pas en état de disputer sur les conditions. Durant la rapide campagne de la Loire et la marche sur Reims, Bedford n'avait cessé de conjurer le cardinal d'amener le jeune roi Henri VI avec de l'argent et des soldats, de faire sacrer Henri en France afin d'agir sur l'esprit du peuple : c'était s'y prendre un peu tard; mais ce n'était pas la faute du régent anglais. Winchester, après s'être fait longtemps marchander, consentit enfin à vendre ses secours, et le pacte de l'oncle et du neveu se conclut aux dépens des intérêts du catholicisme romain. Winchester, sur les instances du pape, avait levé en Angleterre une dîme et des gens de guerre pour une croisade contre les hussites; il emmena en Picardie argent et croisés, au lieu de les emmener en Allemagne, et promit de les employer contre les « rebelles » de France.

Winchester arriva donc à Calais avec des soldats et des écus; mais il n'était point à Paris, et Bedford tremblait pour cette capitale. Le peuple était agité et incertain; la magistrature bourgeoise mal assurée. Bedford changea le prévôt des marchands et les échevins, livra toutes les fonctions municipales aux hommes les plus irrévocablement compromis dans la faction étrangère, et commença de faire for-

tifier puissamment la capitale. Mais à quoi servaient ces fortifications, si le peuple de Paris ne s'unissait aux Anglais pour les défendre? et c'était là chose fort douteuse. Le duc de Bourgogne seul avait autorité pour maintenir les Parisiens dans l'obéissance du roi Henri. Bedford fit au duc Philippe un appel désespéré : il lui envoya, tant en son nom qu'au nom des Parisiens, une ambassade composée de l'évêque de Noyon, de deux docteurs en théologie et de plusieurs des principaux bourgeois de Paris, afin de solliciter instamment ses conseils, ses secours, sa présence; il n'épargna rien pour ranimer les vieux ressentiments de Philippe contre Charles VII et pour intéresser son amour-propre à soutenir la cause du jeune Henri.

La fastueuse générosité de Philippe eût peut-être relevé Charles VII vaincu et terrassé; son orgueil s'irrita de voir Charles se relever avec éclat sans son aide. Il répondit favorablement aux députés de Bedford, partit de Hesdin en Artois avec sept ou huit cents chevaux, arriva à Paris le 10 juillet, et renouvela ses engagements et ses alliances avec le régent. Bedford tira un grand parti du séjour de Philippe à Paris; il fit prêcher à Notre-Dame un sermon passionné par un prêtre dévoué au parti anglo-bour-

7.

guignon, devant le parlement, l'université, le corps de ville et les notables bourgeois; puis tous les assistants furent invités à se rendre en procession au Palais. Là, on relut devant eux le traité solennel autrefois conclu entre Jean-sans-Peur et le dauphin, avec un récit pathétique de la violation de ce traité et du cruel meurtre du duc Jean, égorgé tandis qu'il tâchait de rétablir la paix dans le royaume. Le duc Philippe, remué par ces funestes souvenirs, se leva et demanda de nouveau justice des assassins de son père. On lui répondit par des cris contre les *Armignacs*. Bedford espéra avoir atteint son but; les passions bourguignonnes et cabochiennes paraissaient réveillées, et l'assistance promit, en « levant les mains, que tous seroient bons et loyaux au régent et au duc de Bourgogne » (15 juillet). Bedford donna la capitainerie de Paris à l'Ile-Adam[1], qui avait conservé quelque chose de son ancienne popularité aux halles et chez les bouchers; les Anglais s'effacèrent le plus possible derrière les Bourguignons. Le duc Philippe repartit dès le lendemain de la scène du Palais, mais en promettant son assistance.

Tiendra-t-il parole efficacement? Cette assistance

1. Le chef bourguignon qui avait, en 1418, enlevé Paris aux Armagnacs.

arrivera-t-elle à temps? La masse parisienne soutiendra-t-elle le nouveau corps de ville imposé par l'étranger? Voudra-t-elle combattre, si l'armée de France paraît au pied des remparts avant les renforts anglais et bourguignons? Il semble que Paris soit à gagner à la course! « A Paris! à Paris! » crie Jeanne, comme elle criait naguère: « A Reims! » Et toute l'armée crie avec elle. Le départ pour Paris est annoncé, le jour même du sacre, pour le lendemain 18 juillet. « Demain s'en doit partir le roi tenant son chemin vers Paris... La Pucelle ne fait doute qu'elle ne mette Paris en l'obéissance[1]. »

Le 18 juillet, Bedford quitte Paris pour courir chercher lui-même ses renforts. Le roi ne part pas!... Il retient l'armée à Reims trois jours, trois siècles..... Il ne déloge que le 21 pour aller à Saint-Marcoul toucher les écrouelles. L'effet du sacre, cependant, se produit dans toute la contrée. Le 21, Charles VII reçoit, à Saint-Marcoul, les clefs de la ville de Laon, où il envoie La Hire comme bailli de Vermandois; le 22, il reçoit à Vailli-sur-Aisne les

1. Lettre écrite de Reims, le soir du sacre, 17 juillet, par trois gentilshommes de la maison du roi à la reine de France et à sa mère, la reine douairière de Sicile.

clés de Soissons; le 23, il fait son entrée à Soissons. De bonnes nouvelles arrivent de toutes parts. La Champagne orientale s'est tournée française. Les villes de la Brie se remuent. Le roi reste cinq ou six jours immobile à Soissons...

Pendant ce temps, le duc de Bedford et le cardinal de Winchester rentrent à Paris avec 4,000 hommes d'armes et archers anglais (25 juillet) : L'Ile-Adam amène quelques Picards; puis arrivent d'autres troupes anglaises tirées des garnisons de Normandie, et grossies par ceux des « nobles et autres » de l'Ile-de-France et de la Normandie, qui répondent encore au ban du roi Henri. Des Picards au service de Bourgogne viennent occuper Meaux, que Bedford a remis en gage au duc Philippe pour garantie du prix de ses services très-peu gratuits.

Jamais peut-être on n'avait vu un roi s'ingénier de la sorte à trahir sa couronne. Il n'y a rien de pareil dans l'histoire.

Le plus excusable des motifs de Charles VII était dans les sentiments d'antipathie et de terreur que lui inspirait Paris depuis les scènes tragiques qui avaient entouré son adolescence; mais quelle excuse!

Tandis que Bedford se refait à loisir une armée dans Paris, Charles VII se décide enfin à quitter Soissons; mais ce n'est pas pour tourner vers la capitale, c'est pour se porter sur Château-Thierri, qui capitule (29 juillet). L'armée espère se dédommager de tant de retards; on dit que Bedford va venir présenter la bataille. Il ne paraît pas, et le roi repasse la Marne et mène l'armée à Provins (2 août), marchant parallèlement à Paris, au lieu de marcher sur Paris. Le roi et ses conseillers avaient résolu d'aller repasser la Seine au pont de Brai et de retourner sur la Loire, afin que ne s'accomplît point la parole de celle qui avait dit : « Je rendrai Paris au roi après son couronnement! »

Les habitants de Brai-sur-Seine avaient promis de mettre leur ville en l'obéissance du roi. Ils manquèrent de parole; ils donnèrent entrée, durant la nuit, à un gros détachement d'Anglais et de Bourguignons, et, le lendemain matin, les premiers Français qui se présentèrent pour passer le pont furent pris ou tués.

Jamais échec ne fut accueilli si joyeusement par une armée. Il fut impossible de décider les soldats à attaquer le pont de Brai; impossible d'empêcher l'armée de tourner tête vers Paris. L'autorité revenait

tout entière aux mains de Jeanne : les jeunes princes et la fleur des capitaines, Alençon, René d'Anjou, les Bourbons, le bâtard d'Orléans, les Laval, La Hire, étaient avec elle comme la multitude. La Trémoille et Regnauld de Chartres ne virent plus qu'un seul expédient pour arrêter le torrent; ils entretenaient depuis le sacre une négociation avec des agents du duc de Bourgogne, qui, malgré les scènes théâtrales de Paris, ne se pressait pas de secourir sérieusement les Anglais et ne demandait guère qu'à user les deux rois l'un par l'autre. Ils signent une trêve de quinze jours avec les Bourguignons et annoncent que le duc Philippe, à l'expiration de la trêve, promet de faire rendre Paris au roi. Selon toute apparence, les agents de Philippe n'avaient pas fait cette promesse dans de pareils termes et avaient seulement promis que la trêve serait employée à préparer une paix qui rendrait Paris au roi.

Une précieuse lettre de Jeanne atteste qu'elle ne fut pas la dupe de ses ennemis. Elle écrit à ses « chers et bons amis les loyaux François de la cité de Reims » de ne point s'émerveiller si elle n'entre à Paris « si brièvement » qu'elle le devait faire ; que le roi a fait trêve de quinze jours, dont elle n'est

point contente. « Je ne sais si je tiendrai ces trêves », ajoute-t-elle; « et, si je les tiens, ce sera seulement pour garder l'honneur du roi... Et je tiendrai et maintiendrai ensemble l'armée du roi pour être toute prête au bout des dits quinze jours, s'ils (les Bourguignons) ne font la paix.

« Écrit ce vendredi 5e d'août, emprès un logis sur champ au chemin de Paris. »

Ce fier langage aide à comprendre et la jalousie du roi et la sourde rage des favoris.

L'armée anglaise, sur ces entrefaites, s'était portée vers Corbeil et Melun. Les Français avancèrent de Provins et de Brai jusqu'à Nangis, espérant y avoir bataille; mais ils n'eurent point de nouvelles de Bedford, qui, en ce moment, marchait sur Montereau. On ne pouvait se rapprocher de Paris sans franchir la Marne; l'armée se dirigea donc au nord, repassa cette rivière à Château-Thierri et entra en Valois. L'enthousiasme des populations, durant cette marche, apporta de grandes consolations au cœur de Jeanne, si douloureusement atteint par la défiance et l'ingratitude royales. A la Ferté-Milon, à Crespi en Valois, tout le peuple accourut au-devant du roi, criant Noël, chantant *Te Deum laudamus* et regardant et admirant la Pucelle comme

l'ange de Dieu. Jeanne en versa des larmes de tendresse. Comme elle chevauchait entre l'archevêque de Reims et le bâtard d'Orléans : « En nom Dieu, dit-elle, voici un bon peuple! Plût au ciel que je fusse assez heureuse, quand je devrai mourir, que d'être ensevelie dans cette terre! — Jeanne, dit l'archevêque, savez-vous quand vous mourrez et en quel lieu? — Quand il plaira à Dieu, répondit-elle, car je ne sais pas plus que vous le temps ni le lieu. Et plût à Dieu, mon créateur, que je pusse maintenant partir, abandonner les armes et retourner près de mes père et mère, garder leurs brebis et bétail avec ma sœur et mes frères, qui tant se réjouiroient de me voir. »

C'est la première fois qu'elle ait exprimé un regret de sa paix et de son obscurité! la première plainte de la femme, sous le terrible fardeau du Messie! La grandeur de l'œuvre n'accablait aucunement son génie; mais son cœur se déchirait aux épines que d'indignes mains semaient sur sa route. Ses vœux ne devaient point être exaucés! la libératrice de la France ne devait pas revoir le chaume paternel, ne devait pas mourir entourée d'un peuple affranchi et reconnaissant!...

Charles VII reçut à Crespi, le 11 août, une dépê-

che de Bedford, écrite à Montereau le 7. Le régent anglais, avec la dévote hypocrisie des Lancastre, reprochait à « Charles de Valois » de séduire et abuser « le simple peuple » en s'aidant de gens « superstitieux et réprouvés, comme d'une femme désordonnée et diffamée, étant en habit d'homme et gouvernement dissolu, et aussi d'un frère mendiant, apostat et séditieux[1], tous deux, selon la sainte Écriture, abominables à Dieu. » Il prétendait avoir poursuivi « Charles de Valois de lieu en lieu sans l'avoir encore pu rencontrer », le sommait « d'avoir pitié du pauvre peuple chrétien, tant inhumainement traité et foulé à cause de lui, et de prendre, au pays de Brie ou en l'Ile-de-France, place aux champs convenable, à brief jour, pour procéder par bonne voie de paix non feinte, corrompue, dissimulée, violée ni parjurée, comme fut à Montereau où faut Yonne, ou par journée de bataille, si l'on ne peut profiter au bien de paix. » Suivant un historien anglais (Hollinshed), Charles VII aurait répondu au héraut de Bedford : « Ton maître aura peu de peine à me trouver ; c'est bien plutôt moi qui le cherche ! »

Les outrages de l'Anglais avaient enfin ému quel-

1. Le cordelier Richard.

que peu le roi, et il parut désirer la bataille. L'armée, à sa grande allégresse, avança vers Paris jusqu'à Dammartin, le 13 août, et y attendit l'ennemi. Bedford avait ramené ses troupes de Montereau au nord de Paris, et s'était établi dans un bon poste, à Mitri, entre Claie et Dammartin. Il resta sur la défensive, et le conseil de guerre ne fut point d'avis de l'attaquer dans ses lignes. Le roi se replia sur Crespi; la Pucelle et les principaux capitaines, avec une grosse bataille de 6,000 ou 7,000 hommes d'élite, poussèrent du côté de Senlis, jusqu'à Mont-Espilloi. Bedford vint couvrir Senlis, et se logea, avec 8,000 à 9,000 combattants[1], sur la petite rivière de Nonette, près de l'abbaye de la Victoire, entre Senlis et Mont-Espilloi. Le nom et les souvenirs de cette célèbre abbaye, fondée par Philippe-Auguste en mémoire de Bovines, semblaient d'un heureux augure pour les Français (14 août).

Le lendemain matin (15 août), les Français descendirent des hauteurs en bel ordre de bataille. Ils trouvèrent leurs ennemis couverts, en front, par des tranchées, des palissades, des lignes de chariots;

1. Il y avait un assez bon nombre de Picards et sept ou huit cents des gens du duc de Bourgogne, ce qui était une singulière façon, pour ceux-ci, d'observer la trêve.

en flancs, par des fossés, des haies et des halliers épais; sur les derrières, par un étang profond que forme la Nonette. Ils tâtèrent les Anglais par des escarmouches. Les Anglais ne sortirent qu'en petits détachements : le gros de l'armée garda son poste. Jeanne, alors, prit son étendard en main, se mit en tête de l'avant-garde et vint planter sa bannière devant le fossé des Anglais. Bedford ne bougea pas. Jeanne fit retirer l'avant-garde, et manda aux ennemis que, s'ils voulaient « saillir hors de leur place pour donner la bataille, nos gens se reculeroient et les laisseroient mettre en leur ordonnance. » Bedford ne répondit pas. On conçoit ce qu'il dut lui en coûter de n'oser répondre au défi d'une femme, et quel trésor de haine et de vengeance dut s'amasser dans cette âme superbe. Il eut la force de rester fidèle à son plan jusqu'au bout; il laissa sortir les plus braves de ses gens, tant qu'ils voulurent, pour escarmoucher et s'aguerrir à voir la terrible Pucelle en face; ces engagements s'accrurent jusqu'à devenir de petits combats assez meurtriers, car on n'y prenait personne à merci; mais toujours les Anglais, quand ils étaient trop pressés, se réfugiaient dans leurs lignes. Un incident signala une de ces passes d'armes. La Trémoille, voulant apparemment se réha-

biliter dans l'esprit de l'armée, se risqua à faire le coup de lance. Son cheval s'abattit, et il courut grand risque de la vie; malheureusement il fut secouru à temps.

A la nuit tombante, les Français, voyant l'impossibilité d'avoir bataille, regagnèrent leur logis de Mont-Espilloi, et le roi, qui était venu entre Mont-Espilloi et l'abbaye de la Victoire avec l'arrière-garde, retourna à Crespi.

Le jour d'après (16 août), Bedford décampa et reprit par Senlis la route de Paris, renonçant à tenir la campagne, soit pour quelques alarmes sur les dispositions de la capitale, soit pour les mauvaises nouvelles qu'il recevait de Normandie. Au lieu de le suivre l'épée dans les reins, le roi rappela l'armée à Crespi, d'où il alla s'établir à Compiègne, qui venait de lui envoyer ses clefs (18 août). Senlis, sommé par un détachement français, se rendit « au roi et à la Pucelle ». Beauvais en fit autant, après avoir chassé son évêque Pierre Cauchon, qui se montrait « extrême et furieux pour le parti des Anglois », quoiqu'il fût natif des environs de Reims et dût sa mitre épiscopale au duc de Bourgogne et non aux étrangers. La soif de vengeance que la révolution de Beauvais alluma dans cette âme haineuse

et dépravée ne contribua pas moins que l'ambition et la cupidité au rôle infâme que Cauchon accepta plus tard de ses maîtres.

Ces faciles succès ne doivent pas faire illusion sur la faute énorme ou plutôt sur le crime que commettaient le roi et ses conseillers en refusant d'écouter Jeanne et de pousser droit à Paris. C'était toujours le même système. La trêve de quinze jours avec les Bourguignons était expirée sans que le duc Philippe eût fait rendre Paris; mais les négociations continuaient; l'archevêque-chancelier, Raoul de Gaucourt et d'autres membres du conseil étaient allés trouver Philippe à Arras, et l'archevêque avait fait au duc, de la part du roi, « offres de réparation plus qu'à la majesté royale n'appartenoit, excusant par sa jeunesse ledit roi de l'homicide jadis perpétré en la personne de feu le duc Jean de Bourgogne; alléguant que lors, avec sa dite jeunesse, il étoit au gouvernement de gens qui point n'avoient de regard et considération au bien du royaume ni de la chose publique, et ne les eût pour ce temps osé dédire ni courroucer ». L'archevêque et ses collègues firent de grandes offres au duc : l'exil des auteurs ou complices du meurtre de Jean-sans-Peur; la dispense pour le duc, sa vie durant,

de toute obligation de vassalité envers le roi; diverses cessions de territoire. Philippe les « ouït bénignement », dit Monstrelet. La majeure partie des conseillers du duc « avoient grand désir et affection que les deux parties fussent réconciliées l'une avec l'autre ». C'était le vœu de la grande majorité des populations artésiennes et picardes, surtout des gens « de moyen et de bas état »; toutes les villes de la Somme « ne désiroient autre chose au monde que de recevoir le roi Charles à seigneur ». Les bourgeois picards « alloient en la ville d'Arras devers le chancelier de France impétrer en très-grand nombre rémission, lettres de grâces, offices et autres mandements royaux, comme si le roi fût pleinement en sa seigneurie. »

Philippe un moment, sembla près de signer le traité; mais deux de ses conseillers, l'évêque de Tournai et Hugues de Lannoi, accoururent de la part de Bedford pour « l'admonester de faire entretenir le serment qu'il avoit fait au roi Henri ». Ils obtinrent qu'on ne conclût rien et que le duc envoyât à son tour une ambassade au roi Charles afin de débattre plus amplement la paix générale. Gagner du temps, pour le parti anglais, c'était tout gagner.

Jeanne ne le sentait que trop, elle dont l'inspira-

tion, dont l'infaillible instinct parlait plus haut que jamais. Elle se dévorait elle-même en voyant son roi si mal répondre à « la grâce que Dieu lui avoit faite ».

Après cinq mortels jours perdus à Compiègne, elle n'y put tenir. Un matin (le 23 août) elle appela le duc d'Alençon : « Mon beau duc, faites appareiller vos gens et ceux des autres capitaines. Par mon martin, je veux aller voir Paris de plus près que je ne l'ai vu ! »

L'élite de l'armée la suivit sans le congé du roi. Elle rallia en passant l'avant-garde qui occupait Senlis, et, le 26, elle entra dans Saint-Denis sans coup férir. Les bourgeois lui livrèrent la ville. Elle rendit ainsi à la royauté, malgré le roi, la ville des tombeaux après la ville du sacre.

Les fautes passées étaient encore réparables. La puissance qui avait envoyé Jeanne ne se lassait pas de tendre la main à Charles VII. Il suffisait que le roi n'empêchât pas, pour que l'œuvre de délivrance s'accomplît. Les partisans français faisaient merveilles. Ils venaient d'enlever Creil, et l'on avait appris coup sur coup la surprise de quatre importantes forteresses de Normandie, Aumale, Torci, Estrepagni et le fameux Château-Gaillard d'Andeli.

Le connétable de Richemont, qui avait continué la guerre pour son compte dans l'ouest, après avoir emporté plusieurs places dans le Maine et le Perche, menaçait en ce moment Évreux et s'apprêtait à seconder les petits corps qui avaient entamé la Normandie. La connivence des populations normandes avec les troupes françaises était flagrante : les émigrés normands rentraient les armes à la main ; les places fortes étaient dégarnies ; le péril croissait de jour en jour pour les Anglais. La Normandie était la base de leur domination : la Normandie perdue, le reste s'écroulait de soi-même. Bedford prit un grand parti : ce fut de tout abandonner pour courir au secours de la province que Henri V mourant lui avait recommandé de conserver à tout prix à son fils. Il laissa dans la capitale Louis de Luxembourg, évêque de Térouenne, chancelier de France pour le roi Henri, avec l'Ile-Adam, le prévôt Morhier, un capitaine anglais nommé Radley, et 2,000 combattants, la plupart Français ou Bourguignons, et il quitta Paris avec tout le reste de ses troupes, n'espérant plus y jamais rentrer. Il venait de partir lorsque Jeanne s'empara de Saint-Denis.

Le roi, sur ces entrefaites, délogea enfin de Com-

piègne : on l'attendait en grande joie à Saint-Denis ; il s'arrêta à Senlis !

Ce n'était pas pour attaquer Paris qu'il avait changé de gîte, mais pour abandonner Compiègne. Il n'avait pas conclu la paix avec les envoyés du duc de Bourgogne, Jean de Luxembourg, l'évêque d'Arras et autres ; mais il avait conclu une nouvelle trêve jusqu'à Noël pour tous les pays au nord de la Seine, Paris et les villes de la Seine non compris (28 août). Les Bourguignons ne donnaient point Paris, mais on leur donnait Compiègne ; du moins on le leur avait promis en gage : heureusement, les habitants refusèrent avec tant d'énergie d'ouvrir leur ville aux Bourguignons, qu'il fallut reculer devant leur patriotique désobéissance, et que les ambassadeurs de Philippe, pour assurer aux Bourguigêons un poste sur l'Oise, durent se contenter de Pont-Sainte-Maxence. Ils promirent que, durant la trêve, le duc ménagerait la reddition de Paris au roi. Tel fut le chef-d'œuvre diplomatique de Regnauld de Chartres. C'était son incrédulité même, autant que son orgueil de pharisien et de vieux politique, qui rendait l'archevêque-chancelier dupe des illusions les plus grossières : il avait compté que sa diplomatie recouvrerait Paris sans le concours de

Jeanne; encore est-ce pour lui l'interprétation la plus favorable que de le croire dupe. Au fond, comme La Trémoille et comme le roi lui-même, il préférait de beaucoup ajourner indéfiniment la recouvrance de Paris que de la devoir à la Pucelle.

Une impatience fiévreuse consumait Jeanne : elle tournait autour de Paris comme un jeune lion autour d'une bergerie, menant les escarmouches tantôt à une porte, tantôt à une autre, examinant l'assiette de la ville, cherchant l'endroit « le plus convenable à donner assaut ». Hélas! on ne pouvait attaquer sans le roi. On ne prend point Paris malgré lui; et, pour que Paris se décidât à se laisser prendre, pour que le parti national entraînât la masse de la population, flottante encore entre le sentiment français et les vieilles rancunes contre les Armagnacs et les Dauphinois, il fallait que toutes les forces morales et matérielles agissent ensemble, et que Charles VII se montrât en personne au pied des remparts.

La Pucelle, le duc d'Alençon et leurs compagnons envoyaient au roi message sur message. Il ne venait pas! Alençon courut, le 1er septembre, à Senlis, le presser, le supplier de venir. Il promit de partir le lendemain, et manqua de parole! Alençon y retourna le 5 : quant à Jeanne, elle n'eût pu se déci-

der à perdre de vue, même pour un jour, les clochers de Paris; elle était comme enchaînée devant la grande cité par une force surhumaine. Le roi arriva enfin, le 7, à Saint-Denis. Jeanne oublia tous ses griefs et toutes ses douleurs : sur son visage reparaissait une héroïque joie que partageait toute l'armée, les soldats du moins! Le cri général était : « Elle mettra le roi dedans Paris, SI A LUI NE TIENT! » Une immense acclamation salua l'annonce de l'assaut pour le lendemain.

Les voix de Jeanne, toutefois, se seraient tues en ce moment solennel, s'il en fallait croire le témoignage qu'elle porta elle-même dix-huit mois plus tard, lorsque les événements avaient pu troubler sa mémoire et ébranler son âme, non sur le fond, mais sur certaines particularités de sa mission, et surtout lorsqu'il se faisait en elle, à son insu, un continuel effort pour empêcher que les hommes ne pussent accuser ses *voix* d'avoir failli. Un incident tout récent avait jeté dans son cœur un moment de tristesse et d'inquiétude vague. L'élan d'enthousiasme belliqueux et patriotique qu'elle avait imprimé aux gens de guerre s'était pleinement maintenu jusqu'alors, mais non pas l'élan de dévotion et de pureté chrétienne : les soldats n'avaient pas tardé à retomber

dans leurs habitudes. La chaste Jeanne ne pouvait s'accoutumer au spectacle de ces mœurs grossières, et la seule vue d'une femme « folle de son corps » la mettait hors d'elle-même; parfois, cependant, elle « prêchoit » ces malheureuses avec douceur et les voulait convertir; mais, un jour, à Saint-Denis, elle perdit patience et frappa une fille de joie du plat de son épée. La lame se rompit. C'était la fameuse épée de Fierbois, désignée naguère à la Pucelle par révélation de *ses voix*[1]. La perte de cette arme mystérieuse parut un mauvais présage. C'était un symbole, tout au moins, si ce n'était point un signe. Comme l'épée mystique, allait se briser la force divine que Dieu avait envoyée aux hommes et dont les hommes n'étaient pas dignes.

Cette impression avait passé comme une ombre rapide sur l'esprit de Jeanne : elle était inspirée de trop haut et trop au-dessus de toute superstition pour dépendre de signes extérieurs. Ce qui est certain, c'est que jamais elle n'avait montré une ardeur plus entraînante qu'aux approches de ce nouveau combat.

L'entreprise, cependant, infaillible au lendemain

1. Suivant la tradition, l'on ne put jamais venir à bout de la ressouder.

du sacre, infaillible encore immédiatement après le dernier départ de Bedford, était devenue bien difficile et périlleuse. Les quinze jours perdus par le roi, depuis que le régent anglais avait quitté la place, avaient donné au parti anglo-bourguignon tout le loisir de se remettre de sa stupeur et d'organiser la défense. Dès le 26 août, le jour de l'entrée de Jeanne à Saint-Denis, l'évêque de Térouenne, chancelier de France pour le roi Henri, avait fait renouveler les serments de la magistrature et du clergé « de vivre en paix et union sous l'obéissance du roi de France et d'Angleterre ». Le corps de ville, composé d'hommes irrévocablement compromis dans la faction, avait refusé d'entrer en négociations avec le duc d'Alençon, et, d'accord avec le chancelier et les capitaines anglo-bourguignons, prenait les mesures les plus énergiques. On levait des emprunts forcés sur le clergé et la bourgeoisie, on saisissait jusqu'aux dépôts, pour entretenir les deux mille soldats de la garnison et cette milice de la ville, triée entre les cabochiens invétérés, qui s'était signalée naguère à la *Journée des Harengs*. On faisait venir des vivres de la Beauce et de la Brie. On fortifiait les portes de boulevards, de barrières; on creusait plus profondément les fossés; « on affûtoit canons et queues (tou-

neaux) pleines de pierres sur les murs ». Enfin, pour contre-balancer l'irritation causée par les exactions des « gouverneurs », on s'efforçait d'épouvanter le peuple sur qu'il avait à attendre du retour des « Armignacs » ; on représentait le roi comme un tyran altéré de vengeance et la Pucelle comme une sorcière, un démon « en forme de femme » ; on répandait le bruit que « messire Charles de Valois » avait abandonné à ses gens la ville de Paris et les habitants ; qu'il voulait faire passer la charrue sur le sol de la grande cité.

Le roi avait fait, disions-nous, tout ce qu'il fallait pour aider ses ennemis. Il ne se démentit pas jusqu'au bout. Le gros de l'armée vint coucher à La Chapelle, devant Paris, le 7 septembre; le roi resta à Saint-Denis, au lieu de suivre l'armée. On se mit en mouvement, néanmoins, le 8 au matin ; il avait été décidé qu'on attaquerait par la porte Saint-Honoré. L'armée, forte d'une dousaine de mille hommes, se divisa en deux batailles : l'une, sous le duc d'Alençon et le comte de Clermont, se posta derrière « une grande butte » appellée le Marché aux Pourceaux ou la butte des Moulins [1], pour servir

1. C'est la butte Saint-Roch, aujourd'hui presque aplanie.

de réserve et empêcher les sorties de la place; l'autre, conduite par la Pucelle, marcha droit aux remparts. Jeanne, par une généreuse confiance et comme gage de réconciliation, avait appelé auprès d'elle ce Gaucourt qui lui avait toujours fait obstacle et qui, dernièrement encore, était allé négocier avec le duc de Bourgogne. A la première bataille était aussi le sire de Retz, que le roi avait fait maréchal à Reims : c'était l'enfer associé au ciel.

L'assaut commença vers midi. Un gentilhomme dauphinois, Saint-Vallier, mit le feu à la barrière et au boulevard de la porte Saint-Honoré. Jeanne prit son étendard, s'élança dans la mêlée et y « gagna l'épée » d'un homme d'armes ennemi. Le boulevard fut emporté d'emblée. Jeanne passa le premier fossé de la place, qui était à sec, escalada le « dos d'âne » qui le séparait du second fossé, et somma les assiégés de se rendre. Comme à Orléans, on ne lui répondit que par des injures. Elle s'avança au bord du second fossé. « Elle n'étoit pas bien informée de la grande eau qui étoit ès fossés, et, toutefois, il y en avoit quelques-uns audit lieu qui le savoient bien, et lesquels, selon ce qu'on pouvoit considérer et conjecturer, eussent bien voulu par envie qu'il fût arrivé malheur à Jeanne. » Qui donc savait ici ce qu'igno-

rait Jeanne? Il semble que le soin des informations regardait surtout les maréchaux. Le maréchal de Retz était auprès de Jeanne, et l'on n'a point à craindre de calomnier le maréchal de Retz.

La prudence de Jeanne déçut l'espoir des traîtres. Elle sonda le fossé avec sa lance et cria qu'on apportât des fagots et des bourrées pour le combler.

En ce moment, de grandes clameurs s'élevèrent dans les divers quartiers de la ville : « Tout est perdu! l'ennemi est dans Paris; sauve qui peut! » C'étaient les gens du parti de France, qui tentaient de jeter la panique dans le parti de l'étranger et de soulever le peuple. La multitude, entassée dans les églises (c'était le jour de la Nativité de Notre-Dame[1]), en sortit tumultueusement, mais ne se souleva point; la plupart coururent se renfermer dans leurs maisons et attendirent l'événement; un certain nombre, les Bourguignons, les vieux cabochiens, allèrent joindre la milice aux remparts.

Jeanne, cependant, continuait ses efforts pour combler et franchir le fossé. Les fascines manquaient; les préparatifs n'avaient pas été suffisants, soit imprévoyance, soit mauvais vouloir des maré-

1. Plus tard, on fit un crime à Jeanne d'avoir donné l'assaut en « ce saint jour. »

chaux. Jeanne cependant persévérait avec une entière confiance, sous une tempête de boulets, de flèches et de carreaux d'arbalètes, et les soldats s'encourageaient les uns les autres, en remarquant le peu d'effet de toute cette artillerie. Perceval de Cagni, qui était avec le duc d'Alençon, prétend qu'aucun des Français n'avait été frappé à mort, et que l'on ne voyait guère parmi eux que de légères blessures. « C'est la grâce de Dieu et le bonheur de la Pucelle ! » se disaient-ils. Vers le soleil couchant, Jeanne, toujours debout sur le bord du fossé et devenue le point de mire de tous les ennemis, fut enfin atteinte profondément d'un trait d'arbalète à la cuisse. Elle s'étendit sur le talus du fossé et de là elle ne cessait d'exhorter les soldats de ne pas quitter l'entreprise, d'aller quérir partout du bois pour remplir le fossé, d'approcher du mur, quoi qu'il en coûtât, et toujours elle affirmait que la place serait prise. « Les pertes de l'armée ne sont pas grandes... Sans doute les bons François qui sont dans la ville tenteront quelque chose cette nuit... Le roi ! le roi ! que le roi se montre ! »

Si Retz et Gaucourt l'eussent secondée de tout leur pouvoir, si le roi était venu de Saint-Denis, il est très-probable que la nuit eût servi l'attaque plus

que la défense, et que le mouvement qui ne s'était pas déclaré à l'intérieur de Paris dans la journée eût éclaté à la faveur des ténèbres.

Le roi ne vint pas : les chefs ne firent rien pour ranimer la lassitude des soldats; à plusieurs reprises, ils invitèrent Jeanne à se retirer; enfin, entre dix et onze heures du soir, Gaucourt et d'autres la vinrent prendre, et, contre son vouloir, l'emmenèrent hors des fossés. « Et elle avoit très-grand regret d'ainsi partir, et disoit : « Par mon martin, la place eût été prise ! »

Ils la mirent à cheval et la ramenèrent à La Chapelle avec l'armée. Jeanne goûtait pour la première fois au calice d'amertume qu'elle devait épuiser jusqu'à la lie. Pour la première fois, elle avait échoué dans une de ses entreprises. Cette nuit-là, on se réjouit dans le conseil du roi de France à Saint-Denis, autant que dans le conseil du régent anglais à Paris.

Tout était ébranlé; rien n'était perdu. Le lendemain, Jeanne, sans se soucier de sa blessure [1], se leva de grand matin, fit venir le duc d'Alençon et le pria de faire sonner les trompettes pour retourner

1. « J'avois mille milliers d'anges qui m'eussent emportée en paradis si je fusse morte ! » dit-elle.

devant Paris: « Jamais n'en partirai-je tant que j'aurai la ville. » Un grand débat s'éleva entre les chefs: tandis qu'ils discutaient, on vit une troupe de gens d'armes arriver du côté de Paris. C'était le premier baron de l'Ile-de-France, le sire de Montmorenci, qui, jusqu'alors attaché au parti anglo-bourguignon, se trouvait encore la veille dans les rangs des ennemis. Il venait, avec cinquante ou soixante gentilshommes, joindre la Pucelle, après avoir franchi une des portes, qu'il eût probablement livrée la nuit précédente, si l'assaut eût continué. Des cris de joie accueillirent ces nouveaux alliés, qui en promettaient d'autres. On monta à cheval; déjà l'on était en marche, quand deux des princes du sang accoururent de la part du roi. Charles priait la Pucelle et le duc d'Alençon de revenir, et commandait à tous les autres capitaines de ramener la Pucelle à Saint-Denis!

Ce coup fut affreux pour Jeanne. La plus grande partie de l'armée en resta atterrée comme elle. Jeanne obéit, mais en se rattachant passionnément à une dernière espérance. C'était de tourner Paris par un pont que le duc d'Alençon avait fait jeter sur la Seine à Saint-Denis, et d'aller renouveler l'attaque par la rive gauche. Le mot fut donné à tous les

« gens de bon vouloir ». Le 10 septembre, « bien matin », la Pucelle, avec le duc d'Alençon et l'élite de l'armée, se mit en mouvement afin de passer la Seine. Le pont de Saint-Denis n'existait plus ! Le roi l'avait fait « dépecer toute la nuit. »

Toute réflexion serait au-dessous des faits. Il n'y a pas, dans l'histoire moderne, de crime contre Dieu et contre la patrie comparable à celui de CharlesVII et de ses favoris, de même qu'il n'y a pas de grandeur comparable à celle de Jeanne Darc.

Après trois jours de débats dans le conseil du roi, débats où les Bourbons abandonnèrent le duc d'Alençon et inclinèrent au « vouloir » de Charles VII, le retour sur la Loire fut décidé. « Au départ du roi, la Pucelle ne put trouver aucun remède. »

Le complot impie avait réussi. Le roi, le favori, l'archevêque de Reims étaient parvenus à repousser la main de la Providence et à FAIRE MANQUER LA MISSION DE JEANNE, sauf à ajourner indéfiniment la délivrance de la France. L'infaillibilité de la Pucelle était démentie aux yeux du peuple et de l'armée, « non par sa faute, ni par l'abandon de sa fortune ou l'affaiblissement de son inspiration, mais par les manœuvres de ceux-là mêmes au profit de qui elle avait

accompli tant de miracles[1] ». Leur art devait consister désormais à garder le bénéfice des premières parties de sa mission, qui avaient réussi malgré eux, à nier le reste et à empêcher Jeanne de se relever de l'échec qu'ils lui avaient préparé.

Ce fut alors, et non point après le sacre, que Jeanne, sentant l'œuvre de Dieu faillir par l'ingratitude et l'impiété des hommes, voulut se séparer du roi; mais ce n'était pas pour retourner sous le chaume paternel : elle n'espérait déjà plus une fin paisible et obscure; elle ne pouvait se décider à perdre de vue ce grand Paris qu'elle s'était sentie appelée à rendre à la France; *ses voix* lui criaient de rester à Saint-Denis. Elle offrit son armure à l'église de Saint-Denis et appendit, devant l'image de Notre-Dame et les reliques de l'apôtre de Paris, « son harnois complet[2] » avec l'épée qu'elle avait

1. Quicherat, *Aperçus nouveaux sur Jeanne d'Arc*, p. 35. — « Et certes aucuns dirent depuis que, si les choses se fussent bien conduites, qu'il y avoit bien grand apparence qu'elle en fût venue à son vouloir (touchant Paris). » *Journal du siége d'Orléans*. « Et étoient les assaillants si près des murs qu'il ne falloit que lever les échelles dont ils étoient bien garnis, et ils eussent été dedans..... et croi qu'ils eussent gagné la ville de Paris si l'on les eût laissés faire. » *Chronique normande* de 1430. Ainsi, à Rouen comme à Orléans, dans les provinces encore anglaises comme dans les cités délivrées par Jeanne, les gens avisés croyaient que Paris eût été pris si l'on eût voulu le prendre.

2. Une tradition fort douteuse veut retrouver ce « harnois » de la

conquise au boulevard Saint-Honoré. Elle voulait demeurer là auprès de ses armes. Était-ce pour y attendre le martyre? La sympathie des uns, la politique des autres s'unirent contre sa résolution : princes et capitaines la comblèrent d'éloges « pour le bon vouloir et hardi courage qu'elle avoit montrés » : on lui remontra le grand besoin que la France avait encore d'elle; on l'emmena enfin, suivant ses propres paroles, « contre le vouloir du Seigneur même », et, « à très-grand regret, elle se mit en la compagnie du roi ». Elle se reprocha grandement, plus tard, cette première désobéissance à *ses voix*, et, si jamais ne se démentirent son héroïsme, sa piété et son génie, elle n'eut plus désormais cette perpétuelle et absolue certitude du succès qui avait rendu son ascendant irrésistible sur les masses d'hommes. A la retraite de Saint-Denis commence, dans la courte carrière de Jeanne, une période pleine de troubles d'âme et de douleurs ignorées, transition obscure entre les splendeurs de la victoire et celles du martyre. La nuit du *Jardin des Oliviers* devait durer huit mois pour la Pucelle!

Cette belle armée de volontaires, qui avait quitté

Pucelle dans l'armure qui porte le nº 14 dans la salle des armures, au musée d'artillerie, à Paris.

les bords de la Loire deux mois et demi auparavant, avec la ferme confiance de délivrer la France entière, et qui avait fait la campagne sans solde et sans pillage, le plus grand miracle de Jeanne ! repartit donc tristement de Saint-Denis, le 13 septembre, laissant son œuvre inachevée. Le roi, si lent quand il s'était agi de marcher en avant, trouva de la célérité pour la retraite. Il reconduisit l'armée « aussitôt que faire se put... en manière de désordonnance », presque comme une armée battue, et ne mit que huit jours pour regagner son point de départ, Gien-sur-Loire, après avoir fait un détour pour aller passer la Marne à Lagni, qui lui avait envoyé sa soumission à Saint-Denis. Charles VII franchit la Seine à Brai, qui, cette fois, livra son pont, puis l'Yonne à gué près de Sens, encore anglais, et repassa la Loire le 21 septembre. L'armée se dispersa.

Peu de jours après l'éloignement de l'armée, un détachement que le roi avait laissé à Saint-Denis évacua cette ville devant les Anglo-Bourguignons, sortis de Paris, et se replia sur Senlis. Les ennemis châtièrent durement les habitants d'avoir ouvert la place aux Français et emportèrent l'armure de la Pucelle, sans respect pour la consécration qu'elle

en avait faite à Notre-Dame et à l'apôtre de Paris.

Charles VII et ses favoris, surtout l'archevêque de Reims, avaient emporté avec eux leur rêve d'accommodement avec le duc de Bourgogne et Philippe les y entretenait fort habilement. En même temps qu'il publiait son ban de guerre dans ses provinces du nord, il mandait au roi qu'il se rendait à Paris « pour travailler à l'avancement du traité ». La trêve entre le roi et le duc fut prorogée jusqu'à la Pâque de 1430 et Pont-Sainte-Maxence fut remis, par ordre de Charles VII, à Philippe, qui passa l'Oise avec un corps d'armée et qui entra dans Paris le 30 septembre. Le régent anglais, revenu de Normandie à la nouvelle de l'attaque de Paris, alla au devant de son beau-frère avec les notables de la capitale. Les Parisiens accueillirent le duc Philippe de manière à faire comprendre aux Anglais que ce n'était pas par amour pour eux qu'on avait résisté au roi Charles : le peuple cria Noël sur le passage du duc de Bourgogne et l'université, le parlement et le corps de ville demandèrent nettement que la régence fût transférée à Philippe. Bedford comprit la situation avec sa sagacité ordinaire : loin de se raidir contre le vœu des Parisiens, il se joignit à eux pour prier Philippe d'accepter, ne se réservant que le gouverne-

ment de la Normandie. La régence, devenue plutôt charge que profit, tentait médiocrement Philippe; Bedford fit plus, et, de concert avec le cardinal de Winchester, il offrit au Bourguignon l'investiture de la Champagne. La possession de cette province eût réuni en un tout compacte les deux moitiés de la « seigneurie » de Philippe, la Bourgogne et les Pays-Bas. Le duc de Bourgogne accepta, bien qu'on ne lui offrît que le droit de conquérir un pays presque entièrement occupé par l'ennemi. Il promit de seconder puissamment les Anglais à l'expiration de la trêve.

La trêve, étendue à la ville de Paris et aux ponts de Charenton et de Saint-Cloud, n'existait que de nom : les Anglais avaient refusé d'y être compris et les bandes bourguignonnes s'associaient à eux pour faire, sous la croix rouge, ce qui leur était interdit sous la croix de Saint-André. Les Français, qui tenaient Senlis, Creil, Compiègne, Beauvais, Lagni, n'observaient pas mieux la suspension d'armes et, de part et d'autre, on pillait, on brûlait, on ravageait le pays à l'envi. Jeanne n'était plus là pour protéger le pauvre peuple, et les soldats, un moment transformés par sa sainte influence, revenaient à leurs habitudes rapaces et cruelles. L'hiver fut affreux

pour les populations de l'Ile-de-France, qui, après quelques années d'un repos si chèrement acheté sous la domination étrangère, se retrouvaient en proie à des calamités dont rien ne faisait plus prévoir la fin. La Normandie n'était guère plus heureuse : le mouvement de « recouvrance », qui semblait devoir expulser l'étranger de cette belle contrée, n'étant pas soutenu, s'arrêta et recula. Le duc de Bedford eut tout le loisir de reconquérir les forteresses normandes enlevées par les aventuriers français. Les Normands qui avaient aidé les Français à se saisir de ces places fortes furent exceptés des capitulations et impitoyablement mis à mort. Les vengeances des Anglais ne découragèrent pas le parti national : un complot se trama pour introduire dans Rouen même les troupes françaises. Les Anglais en eurent vent : un riche bourgeois, Richard Mites, et beaucoup d'autres citoyens de Rouen furent traînés au supplice. Bedford ne réussit pourtant point à chasser entièrement les Français de la Normandie ; l'infatigable La Hire surprit Louviers, au commencement de l'année 1430, et s'y cantonna.

La cause de la France avait été trahie par le roi et par ses conseillers en Normandie comme devant Paris. Après la séparation de l'armée à Gien, le duc

d'Alençon était allé dans sa vicomté de Beaumont en Anjou « assembler gens pour entrer au pays de Normandie et, pour ce faire, requit et fit requerre le roi qu'il lui plût lui bailler la Pucelle ». Il était sûr qu'elle lui vaudrait une armée; qu'au nom de Jeanne les volontaires reviendraient en foule. Livrée en toute liberté à ses inspirations, loin du roi et des favoris, et lancée dans une grande entreprise où le connétable de Richemont l'eût volontiers secondée, Jeanne eût infailliblement effacé l'échec de Paris par des coups éclatants. C'est ce que ne pouvaient permettre ceux qui s'étaient placés en travers de sa mission. « Messire Regnauld de Chartres, le seigneur de La Trémoille, le sire de Gaucourt, qui lors gouvernoient le corps du roi et le fait de sa guerre, ne voulurent jamais consentir, ni faire, ni souffrir que la Pucelle et le duc d'Alençon fussent ensemble. » Jeanne et le duc ne se revirent jamais.

On retint Jeanne dans l'inaction à la suite du roi durant plusieurs semaines. Depuis son retour à Gien, « le roi passa temps ès pays de Touraine, de Poitou et de Berri. La Pucelle fut le plus du temps vers lui, très désolée de ce qu'il n'entreprenoit à conquêter de ses places sur ses ennemis [1] ». Le con-

1. « Quand le roi se trouva au dit lieu de Gien, lui et ceux qui le

seil du roi céda enfin à demi et consentit à la laisser remonter à cheval, mais pour aller faire, avec le seigneur d'Albret, beau-frère de La Trémoille et lieutenant du roi en Berri, une petite et obscure campagne contre quelques forteresses que des compagnies anglo-bourguignonnes avaient conservées sur le cours supérieur de la Loire et qui inquiétaient le Bourbonnais et le Berri. On attaqua Saint-Pierre-le-Moûtier, qui commande le Bec d'Allier, c'est-à-dire la presqu'île que forment l'Allier et la Loire avant de se joindre au-dessous de Nevers. La garnison ennemie, nombreuse et vaillante, repoussa si vigoureusement le premier assaut que les assaillants reculèrent en masse loin des remparts; la Pucelle resta délaissée au bord du fossé avec quelques hommes d'armes. « Jeanne, lui cria-t-on, retirez-vous de là; vous êtes toute seule! — Je ne suis pas seule », répondit Jeanne en ôtant son heaume et en tournant vers les

gouvernoient firent semblant qu'ils fussent contents du voyage que le roi avoit fait et, depuis, de longtemps après, le roi n'entreprit nulle chose à faire sur ses ennemis où il voulût être en personne. On pourroit bien dire que ce étoit par sot conseil, si lui et eux eussent voulu regarder la très grand grâce que Dieu avoit faite à lui et à son royaume par l'entreprise de la Pucelle, messagère de Dieu en cette partie, comme par ses faits pouvoit être aperçu. Elle fit des choses incroyables à ceux qui ne l'avoient vu, et peut-on dire que encore eût fait, si le roi et son conseil se fussent bien conduits et maintenus vers elle. » Perceval de Cagni.

fuyards sa belle tête inspirée; « j'ai encore avec moi cinquante mille de mes gens!... Je ne partirai pas d'ici que je n'aie pris la ville!... Aux fagots et aux claies tout le monde! qu'on fasse un pont sur le fossé ! »

Les soldats crurent qu'une armée céleste, visible pour elle seule, arrivait à leur secours : ils revinrent à la charge avec furie, comblèrent le fossé, s'élancèrent à l'escalade et renversèrent tous les obstacles (fin octobre).

Les favoris prirent peur. Jeanne n'avait rien perdu de son élan et ressaisissait sa puissance. Déjà elle suppliait, elle criait qu'on la laissât rentrer dans l'Ile-de-France. Le roi s'y refusa absolument. On l'envoya, elle, Albret et le maréchal de Boussac, « avec bien peu de gens », devant La Charité-sur-Loire, forte place défendue par un fameux aventurier bourguignon, Perrinet Grasset. Jeanne marcha à contre-cœur : *ses voix* se taisaient; elle se sentait encore une fois jetée hors de sa route. Les assauts furent repoussés : le siége languit près d'un mois; l'hiver et les mauvais temps étaient venus; on ne recevait ni vivres ni argent; les soldats se découragèrent; Boussac et Albret levèrent le siége en dés-

ordre, en abandonnant la meilleure part de l'artillerie (décembre 1429).

La Trémoille compta pour peu la part qu'avait son beau-frère d'Albret à ce second échec de Jeanne : il y avait là pour lui une trop grande victoire ! On avait désormais un prétexte pour empêcher Jeanne de rien entreprendre. On affecta de la consoler par de vaines faveurs de cour : « On la persécuta de prévenances et d'honneurs[1] » : Charles VII lui décerna des lettres de noblesse pour elle, ses père, mère et frères, et toute leur postérité « mâle et femelle » ; clause tout à fait inusitée et qui semblait un acte de justice envers le sexe auquel appartenait l'héroïne. Deux de ses frères avaient fait à ses côtés une partie de la campagne de 1429 : le roi donna pour armes aux frères de la Pucelle une épée d'argent entre deux fleurs de lis d'or sur un champ d'azur. Est-il besoin de dire que Jeanne reçut ces priviléges avec indifférence[2] (décembre 1429)?

Il y eut, pour Jeanne, depuis le retour de La Charité, quatre mois d'angoisses que les langues humaines ne sauraient exprimer. Sentir que l'on porte

1. Quicherat, *Aperçus*, etc., p. 36.

2. Ce fut « sans sa requête et sans révélation de ses voix », dit-elle expressément.

en soi le salut d'un peuple, que Dieu nous pousse et que les hommes nous enchaînent ! Il faudrait pouvoir s'identifier à ces êtres extraordinaires pour comprendre le fardeau qu'ils portent quand ils se chargent ainsi des douleurs d'un monde !

Non-seulement les pharisiens et les courtisans, les hypocrites et les vicieux, mais les faux prophètes, conspirent contre le vrai Messie. Depuis les triomphes de Jeanne, les visionnaires, les prétendus révélateurs se multiplient. Maints extatiques ne sont que des âmes pieusement exaltées qui confirment la mission de la Pucelle et qui s'inclinent devant l'envoyée de Dieu ; mais il y a aussi des fanatiques égarés par l'esprit d'imitation et par l'esprit d'orgueil et des imposteurs qui parodient l'inspiration. Dans le courant de l'automne, une certaine Catherine, de La Rochelle, était arrivée à la cour, prétendant qu'une dame blanche vêtue de drap d'or lui apparaissait chaque nuit et l'avait chargée d'aller par les bonnes villes commander à chacun de livrer au roi tout ce qu'il avait d'or ou d'argent pour payer les gens d'armes de Jeanne. Elle saurait bien, disait-elle, découvrir les trésors cachés. On présenta Catherine à Jeanne, qui pressa en vain cette prétendue prophétesse de lui faire voir sa dame blanche. Jeanne

consulta *ses voix*, qui lui dirent que ce n'était que *folie et néant :* elle empêcha le roi de se servir de Catherine, au grand déplaisir de frère Richard, qui eût voulu associer Catherine à Jeanne et les « gouverner » toutes deux. L'ambition d'un grand rôle avait tourné la tête au cordelier; l'espoir de « gouverner » Jeanne était de la démence; mais la folie devint criminelle, et l'enthousiaste, dégénéré en intrigant, tomba dans les bas-fonds où s'agitait sa protégée. Tous deux furent les instruments des ennemis de la Pucelle, qui toutefois ne s'en contentèrent point et qui commencèrent à chercher quelque agent moins discrédité que Catherine et capable, à ce qu'ils imaginaient, de remplacer Jeanne. Ceux qui avaient conspiré pour FAIRE MENTIR DIEU songeaient maintenant à CONTREFAIRE DIEU !

L'élan donné par Jeanne à la France avait été si puissant qu'il continuait de lui-même, malgré tous les efforts du roi et des favoris pour l'étouffer. Dans les premiers mois de 1430, de bonnes nouvelles arrivèrent des bords de l'Yonne et de la Seine : Sens, qui avait fermé ses portes au roi quelques mois auparavant, venait de « se tourner françois ». Melun s'insurgea et se débarrassa de sa garnison anglo-bourguignonne. Paris, rançonné au dedans par les

soldats picards du duc de Bourgogne, harcelé au dehors par les bandes françaises qu'une garnison insuffisante ne pouvait écarter de sa banlieue et qui venaient de s'emparer de Saint-Maur, se désabusait de ses espérances obstinées dans le Bourguignon : un nouveau complot fut tramé pour introduire les troupes françaises dans la ville; plusieurs membres du parlement et du Châtelet y trempaient avec un grand nombre de marchands et de gens de métiers. Un carme leur servait d'émissaire auprès des capitaines français. Ce moine fut arrêté et contraint par les tortures à dénoncer ses complices : on en prit plus de cent cinquante; plusieurs furent décapités; d'autres furent noyés ou moururent dans les tourments de la « question » ; quelques-uns des plus riches sauvèrent leur vie au prix de leur fortune (fin mars). La plupart étaient restés enfermés à la Bastille : un jour, l'un d'eux déroba les clefs et délivra ses camarades; il tuèrent les geôliers et faillirent s'emparer de la Bastille; malheureusement, le gouverneur de Paris, l'Ile-Adam, était dans la forteresse et accourut avec ses gens d'armes; les prisonniers furent massacrés et jetés à la rivière (commencement de mai 1430).

Les ennemis, cependant, se préparaient à un

grand effort : le conseil d'Angleterre venait d'ordonner à tout Anglais qui possédait depuis trois ans quarante *livrées* de terre, ou un revenu équivalent, de recevoir au plus tôt l'ordre de chevalerie; en même temps il publiait une proclamation contre les capitaines et soldats qui, après s'être enrôlés pour le « voyage de France », ne voulaient plus partir, terrifiés qu'ils étaient « par les enchantements de la Pucelle » (3 mai). Le cardinal de Winchester s'était enfin décidé à faire amener en France le petit roi Henri VI, qui débarqua, le 23 avril, jour de Saint-Georges, à Calais, avec un nombreux cortége, où figurait Pierre Cauchon, l'évêque exilé de Beauvais : le cardinal de Winchester amena le roi, son petit-neveu, à Rouen, et l'installa dans le palais, ou plutôt dans la forteresse que Henri V avait commencée au bord de la Seine en 1420 pour tenir Rouen en bride[1]. Le duc de Bourgogne, de son côté, gardait la parole qu'il avait donnée à Bedford et se jouait de toutes ses promesses à Charles VII : tout en rendant à Bedford, après Pâques, la régence, qui n'était pour lui qu'un embarras, il armait « à grand force », au sortir des fêtes splendides par lesquelles il venait de

1. C'est le Vieux Palais de Rouen, aujourd'hui détruit.

solenniser son mariage avec une princesse de Portugal : il avait regagné, non sans peine, la Picardie chancelante, en lui promettant de solliciter pour elle, près du roi Henri, l'abolition des impôts; il détermina les Picards à suivre encore une fois ses bannières et monta à cheval, peu après Pâques, avec une nombreuse gendarmerie bourguignonne, picarde, artésienne, flamande et wallonne.

C'était pour lui, au fond, et non pour les Anglais qu'il entendait travailler. Il tenait la Marne par Meaux : il voulait à tout prix tenir l'Oise par Compiègne, position bien plus importante encore. Charles VII lui eût livré cette ville; les habitants la lui avaient refusée; il essaya de l'acheter du gouverneur, Guillaume de Flavi, gentilhomme du Vermandois. Flavi répondit que sa place n'était pas à lui, mais au roi, et garda Compiègne au roi malgré le roi lui-même. Philippe, résolu d'enlever par force ce qu'il ne pouvait obtenir de bon gré, commença de menacer Compiègne et ne renouvela plus la trêve après Pâques.

Jeanne savait les périls qui allaient assaillir ses compagnons d'armes : elle voyait le roi immobile, depuis des semaines et des mois, dans un des châteaux de La Trémoille, à Sulli-sur-Loire, comme en-

chanté par le génie malfaisant du maître de ce lieu; Jeanne ne put tenir davantage à ce supplice. Les voiles s'étaient déchirés, les illusions étaient tombées. Ce que la généreuse fille ne dira jamais, on le sent trop, elle connaît le roi désormais! Quels déchirements elle a dû endurer avant de subir cette vérité fatale, avant de reconnaître ou tout au moins d'entrevoir que ce roi, « la racine de son cœur[1] », le type vivant de la France, que ce roi est un néant devant Dieu; qu'il n'a point d'âme! Quel effort terrible que de briser ces personnifications où l'on s'est complu à résumer l'être collectif, la patrie! Les nations entières s'obstinent dans ces illusions durant des siècles. Qu'est-ce donc quand il faut qu'une seule et même âme élève et abatte l'idole aimée!

Vers le milieu d'avril 1430... « le roi étant en la ville de Sulli-sur-Loire, la Pucelle, qui avoit vu et entendu tout le fait et la manière que le roi et son conseil tenoient pour le recouvrement de son royaume, elle, très mal contente de ce, trouva manière de se départir d'avec eux et, sans le sû du roi ni prendre congé de lui, elle fit semblant d'aller en quelque ébat et, sans retourner, s'en alla en la

1. Quicherat.

ville de Lagni-sur-Marne, pour ce que ceux de la place faisoient bonne guerre aux Anglois de Paris et ailleurs. »

Il n'y avait que treize mois qu'elle avait abordé, à Chinon, rayonnante de foi et d'amour, l'ingrat qu'elle quittait aujourd'hui pour ne plus le revoir. Quels prodiges, quelles joies et quelles angoisses également inouïes avaient rempli ce court intervalle !

CHAPITRE IV

Derniers exploits de Jeanne. — Jeanne à Compiègne. — Jeanne prisonnière des Bourguignons. — Réclamée par l'Inquisition. — Pleurée du peuple. — Abandonnée du roi. — Sacrifiée par l'archevêque de Reims. — Livrée par les Bourguignons aux Anglais. — Conduite à Rouen.

Suivie d'une petite troupe de braves gens attachés à elle jusqu'à la mort, Jeanne partit sans congé, sans retour, l'âme divisée contre elle-même, disputée entre les éclatantes promesses du passé et les pressentiments funèbres de l'avenir. La vision, naguère si resplendissante, descendait maintenant à traits sombres. *Ses voix* se firent entendre à elle sur les fossés de Melun : « Jeanne, tu seras prise avant la Saint-Jean ! Il faut qu'il soit ainsi fait ! Ne t'étonne point; prends tout en gré; Dieu t'aidera ! »

Prise, elle qui devait « chasser les Anglois de toute France ! » Vaincue, elle, l'ange de victoire ! Fallait-il encore une fois qu'une pure hostie rachetât l'ingratitude et l'incrédulité des hommes? Elle s'inclina devant ce mystère et s'apprêta au martyre

comme naguère au triomphe, demandant seulement à « ses frères de Paradis » de lui épargner les misères d'une longue captivité et de lui obtenir la grâce d'une prompte mort. Elle garda le silence sur la triste révélation et montra jusqu'au bout à ses compagnons même sérénité et même vaillance, plus admirable encore par une telle force d'âme qu'elle ne l'était auparavant par l'enthousiasme d'une victoire assurée. Seulement elle cessa désormais d'imposer ses impérieuses inspirations aux autres capitaines et, d'après son propre témoignage, elle « s'en rapporta le plus souvent à eux du fait de la guerre. »

Elle eut cependant encore la conduite et l'honneur du premier fait d'armes qui signala son retour sur le théâtre des combats. A peine arrivée à Lagni[1], elle eut avis que la campagne était infestée par une compagnie anglo-bourguignonne aux ordres de Franquet d'Arras, aventurier aussi redouté pour sa

1. Son passage à Lagni fut signalé par un incident qui attesta que le peuple n'avait rien perdu de sa foi en elle. Un enfant de trois jours n'avait pas donné signe de vie depuis sa naissance; il était « tout noir », et l'on n'osait le baptiser, le croyant mort. On vint quérir Jeanne pour qu'elle priât Dieu et Notre-Dame, « afin que la vie fût donnée à l'enfant. Elle alla et pria et la vie apparut en l'enfant; il bailla trois fois; la couleur lui revint et il fut baptisé; puis il mourut et fut inhumé en terre sainte. » Le peuple crut que Jeanne avait ressuscité l'enfant.

cruauté que pour sa bravoure. Elle monta à cheval avec ses gens et l'élite de la garnison de Lagni, courut sus à Franquet et, après une lutte très-acharnée, le défit et le fit prisonnier. Le bailli de Senlis et les juges de Lagni réclamèrent Franquet comme s'étant mis en dehors du droit de la guerre par ses crimes. Jeanne voulait l'échanger contre un prisonnier français. Le bailli lui dit « que c'étoit faire grande injure à justice que de délivrer un tel meurtrier, larron et traître ». Jeanne céda. Le prisonnier fut remis aux magistrats, condamné et décapité. Les ennemis firent un crime à Jeanne d'avoir obéi à justice et d'avoir écouté plutôt son horreur pour ces impitoyables bourreaux du pauvre peuple que les préjugés militaires.

Les nouvelles arrivèrent, sur ces entrefaites, à Lagni, des entreprises du duc de Bourgogne, qui commençait à attaquer les forteresses des environs de Compiègne. Il avait pris Gournai-sur-Aronde et assiégeait Choisi, qui commande le confluent de l'Aisne et de l'Oise. Jeanne partit pour Compiègne. Elle y retrouva un des Bourbons, le comte de Vendôme, commandant pour le roi dans les pays au nord de la Seine, et, sinistre présage! l'archevêque de Reims, qui tâchait de renouer, depuis l'expiration

de la trêve, ses dérisoires négociations avec le duc de Bourgogne [1].

On essaya de secourir Choisi. Le camp bourguignon était couvert par l'Oise et par l'Aisne. Jeanne, Saintrailles et quelques autres capitaines tentèrent sans succès de forcer le passage de l'Oise à Pont-l'Évêque, au-dessous de Noyon; ils revinrent à Compiègne, puis remontèrent l'Aisne pour aller la passer à Soissons. Le gouverneur de Soissons, secrètement vendu au duc de Bourgogne, persuada aux Soissonnais qu'on venait leur imposer une grosse garnison, ce qui était le grand effroi des communes, et se fit interdire par eux d'ouvrir les portes. La petite armée réunie pour « recourre » Choisi se dispersa, et le gouverneur reçut dans Soissons Jean de Luxembourg, principal lieutenant du duc de Bourgogne. Choisi se rendit et le duc Philippe, repassant l'Oise, vint asseoir son camp devant Compiègne, du côté de Beauvaisis.

Jeanne était retournée à Compiègne. Son cœur était avec cette ville et sa population « si bonne françoise ». Mais la voix intérieure gémissait tou-

1 Le mot de Jeanne sur le duc de Bourgogne, c'était qu'on n'en aurait rien « qu'au bout d'une lance », et rien n'était plus vrai alors.

jours plus triste. Presque chaque jour se renouvelait la prophétie de la prochaine captivité. Suivant une tradition conservée à Compiègne, « la Pucelle, un matin, fit dire messe à Saint-Jacques[1] et se confessa et reçut son créateur, puis se retira près d'un des piliers de ladite église, et dit à plusieurs gens de la ville qui là étoient (et y avoit cent ou six vingts petits enfants qui grandement désiroient à la voir) : — Mes enfants et chers amis, je vous signifie que l'on m'a vendue et trahie et que, bientôt, serai livrée à la mort. Je vous supplie que vous priiez Dieu pour moi; car jamais n'aurai plus de puissance de faire service au roi ni au royaume de France. »

Ces paroles, interprétées à faux par les historiens, ont servi à corroborer l'opinion d'une trahison imaginaire, qui a trop longtemps détourné sur une tête sacrifiée[2] la flétrissure éternelle due aux vrais coupables, aux vrais traîtres.

Jeanne fit jusqu'au dernier moment tout ce qu'elle eût pu faire avec la conviction de la victoire. Elle repartit pour aller chercher du secours, réunit à Crespi trois ou quatre cents hommes d'élite et se hâta de les amener à « ses bons amis de Com-

1. Cette église existe encore.
2. Guillaume de Flavi.

piègne ». Elle rentra dans la ville au soleil levant, le 23 mai, par la forêt. Une sortie fut préparée d'accord entre elle et le gouverneur Guillaume de Flavi.

Une fois dans l'action, l'ardeur guerrière, la fièvre des héros la reprenait et chassait loin d'elle les sombres pressentiments. Elle n'eut, ce jour-là, aucun avertissement particulier, aucun noir présage.

La ville était séparée de l'ennemi par la rivière d'Oise. Le pont de l'Oise n'avait pas été coupé, mais il était protégé par un boulevard ou tête de pont fortifiée. Du boulevard partait une chaussée d'un quart de lieue de long, qui traversait la prairie de l'Oise et aboutissait au village de Margni ou Marigni. Les quartiers ennemis étaient largement espacés dans la prairie. Un détachement bourguignon, aux ordres de Baudot de Noyelles, maréchal de l'armée, occupait Margni. A une demi-lieue de Margni, vers le sud, un corps anglais, commandé par Montgommeri, était posté à Venette. A trois quarts de lieue, au nord, dans le village de Clairoi, était logé avec ses Picards Jean de Luxembourg, seigneur de Beaurevoir. Enfin, le duc de Bourgogne s'était établi, avec une réserve, à Coudun-sur-l'Aronde, en arrière de Clairoi.

Cette disposition parut favorable à un coup de main. Jeanne résolut de couper les positions ennemies par le centre et d'enlever le quartier de Margni. Flavi se chargea d'empêcher les Anglais de secourir les Bourguignons. Les Anglais ne pouvaient venir prendre en flanc et en queue la sortie qu'en s'emparant de la chaussée : Flavi garnit de couleuvriniers, d'archers et d'arbalétriers le boulevard qui commandait la chaussée et prépara sur la rivière des bateaux couverts pour aider, en cas de besoin, à accélérer la rentrée des troupes.[1]

Vers cinq heures du soir, Jeanne sortit de Compiègne à la tête de cinq cents hommes d'élite, partie à cheval, partie à pied, et se jeta sur Margni. La garnison de Margni sortit à sa rencontre, fut culbutée et rejetée dans le village, où Jeanne la suivit. Les Bourguignons se rallièrent. Jean de Luxembourg et plusieurs barons de Picardie et d'Artois venaient d'arriver à Margni pour conférer du siége avec Baudot de Noyelles; ils aidèrent à la défense et envoyèrent quérir en toute hâte le gros de leurs gens à Clairoi. Le détachement de Margni ne tarda pas à recevoir assistance. Les Bourguignons grossissaient à chaque instant. Ils devinrent bientôt très-supérieurs en nombre; mais l'élan des assaillants était si grand

qu'ils repoussèrent encore, dans une seconde et dans une troisième charges, cette multitude toujours croissante.

Cinq cents Anglais, cependant, arrivaient du côté opposé, de Venette. Les compagnons de Jeanne les aperçurent de loin sur leurs derrières. Ils oublièrent que les Anglais ne pouvaient se placer entre eux et la ville sans se faire cribler par l'artillerie du boulevard. Ils se crurent coupés. Les derniers rangs se débandèrent. Les fuyards se précipitèrent vers la barrière du boulevard et masquèrent les Anglais, qui, alors, à l'abri du tir de la place, les chargèrent hardiment et gagnèrent la chaussée.

Les plus braves, les plus dévoués des compagnons de Jeanne, ceux qui ne l'avaient pas quittée depuis son départ d'auprès du roi, un de ses frères, son écuyer Jean d'Aulon et d'autres combattaient toujours autour d'elle. Quand ils virent ce qui se passait derrière eux : « Mettez peine de gagner la ville, lui crièrent-ils, ou vous et nous sommes perdus ! »

Mais Jeanne était transportée de cette extase héroïque que lui inspirait le danger. « Taisez-vous ! cria-t-elle, il ne tiendra qu'à vous qu'ils ne soient déconfits ! Ne pensez que de frapper sur eux ! »

« Pour chose qu'elle dit, ses gens ne la voulurent

croire » : ils prirent la bride de son cheval et la firent retourner de force vers la ville [1].

Il était trop tard. Des flots de cavaliers bourguignons et picards les suivaient têtes sur croupes : devant eux, entre eux et la place, d'autres Bourguignons, mêlés aux Anglais, poussaient l'épée dans les reins les premiers fugitifs et assaillaient déjà la barrière. La barrière venait d'être fermée et le pont-levis du boulevard levé par ordre de Flavi. Le gouverneur de Compiègne avait craint de voir le boulevard et le pont de l'Oise envahis par l'ennemi. Restait la ressource des bateaux garnis de gens de trait : la plupart des fantassins de la troupe de Jeanne y avaient déjà trouvé un refuge ; mais Jeanne, qui ne reculait que pas à pas, tout en combattant, et qui ne se résignait à rentrer que la dernière, ne put gagner le bord de l'Oise. Elle fut poussée, avec ses

1. Tel est du moins le récit de Perceval de Cagni ; mais nous devons dire que Perceval n'était pas présent et que Monstrelet, qui était au quartier-général du duc de Bourgogne, montre la Pucelle moins guerrière enthousiaste, mais plus capitaine, dirigeant la retraite, « faisant grand manière d'entretenir ses gens et les ramener sans perte. » George Chastellain de même : « Commencèrent François avec leur Pucelle à eux retraire tout doucement..... La Pucelle, surpassant nature de femme, soutint grand faix et mit beaucoup de peine à sauver sa compagnie de perte, demeurant derrière comme chef et comme la plus vaillante du troupeau. »

amis, dans l'angle formé par le flanc du boulevard et par le talus de la chaussée.

Tous les ennemis se ruaient à la fois contre elle. La bannière, bien autrement sacrée que l'oriflamme, qui avait été le salut de la France, la bannière d'Orléans, de Patai et de Reims s'agita en vain pour appeler à l'aide. La fidèle armée de Jeanne n'était plus là. Le saint étendard tomba, renversé par des mains françaises. Les derniers défenseurs de la Pucelle étaient morts, captifs ou séparés d'elle par la foule des assaillants. Jeanne luttait toujours. Cinq ou six cavaliers l'entourèrent et mirent la main, tous à la fois, sur elle et sur son cheval. Chacun d'eux lui criait : « Rendez-vous à moi! Donnez votre foi! — J'ai juré, répondit-elle, et donné ma foi à autre qu'à vous; je lui en tiendrai mon serment. »

Un archer la tira violemment « par sa huque (casaque) de drap d'or vermeil ». Elle tomba de cheval.

L'archer et « son maître », le bâtard de Wandomme, homme d'armes artésien au service de Jean de Luxembourg, s'emparèrent d'elle. Elle fut emmenée prisonnière à Margni.

La prédiction de *ses voix* était accomplie. La période de la lutte était achevée pour elle. La période du martyre commençait.

Les vainqueurs étaient ivres de joie : ils faisaient « plus grands cris et resbaudissements », dit Monstrelet, que s'ils eussent pris toute une armée. Le duc de Bourgogne arriva de Coudun à Margni, au moment où l'on amenait Jeanne. Hélas! c'était un autre rendez-vous qu'elle lui donnait l'an passé à Reims! Que se dirent-ils? Philippe ni les siens ne l'ont jamais répété. Le duc, dit Monstrelet, « parla à elle aucunes paroles, dont je n'ai point souvenance quoique j'y fusse bien présent ». Sans doute, le chroniqueur bourguignon fut trop bon courtisan pour avoir souvenance de telles choses. Quels sentiments éprouva ce prince français qui venait de remporter ce triomphe sacrilége sur la France! Y eut-il quelque doute, quelque trouble dans son âme? On ne sait : Il n'y avait guère plus de sens moral chez « le bon duc Philippe » que chez Charles VII lui-même. Ce qui domina, ce fut la satisfaction de son détestable orgueil. Il avait vaincu, accablé par le nombre, peu importe, l'héroïne victorieuse des Anglais et croyait voir sous ses pieds la France et l'Angleterre. Les lettres qu'il fit expédier partout pour annoncer la grande nouvelle exultent d'emphase sous leurs formules de dévotion hypocrite[1].

1. On a retrouvé celle qu'il adressa, le soir même, aux habitants

Les Anglais n'avaient pas lieu d'être si satisfaits : ce n'étaient pas eux qui avaient abattu le terrible étendard ; mais leur haine fit taire leur orgueil; d'ailleurs, le duc Philippe voulut bien dire, dans ses lettres, qu'il avait vaincu pour son seigneur le roi Henri. Les chefs anglais crurent que le « charme » qui avait changé soudainement leurs triomphes en désastres était enfin rompu; qu'ils allaient reprendre le cours de leur conquête un moment suspendu par un accident étrange et que la France était captive avec Jeanne. Ils se résignèrent à accepter ce bienfait d'une main étrangère et firent aussi grande fête de la prise d'une « pastoure » de dix-huit ans que de la captivité du roi Jean à Poitiers ou de la destruction de la noblesse française à Azincourt : « ils ne l'eussent donnée pour Londres », dit énergiquement le poëte Martial de Paris.

Le deuil des populations françaises répondit à l'allégresse de leurs ennemis : une morne stupeur se

de Saint-Quentin. «... De laquelle prise (de la Pucelle), ainsi que tenons certainement, seront grands nouvelles partout, et sera connue l'erreur et folle créance de tous ceux qui aux faits d'icelle femme se sont rendus enclins et favorables; et cette chose vous écrivons pour vos nouvelles, espérant que en aurez joie, confort et consolation, et en rendrez grâces et louanges à notre Créateur, qui tout voit et connoît, etc. »

répandit parmi le pauvre peuple des campagnes, qui avait cru que tous ses maux allaient prendre fin par les mains de cet ange libérateur; la consternation fut inexprimable dans les cités que la Pucelle avait conservées ou rendues à la France; à Orléans, à Tours, à Blois, où Jeanne était adorée, on ordonna des prières publiques et des processions pour sa délivrance : tout le peuple de Tours, pieds nus, tête découverte, promena dans les rues les reliques de l'apôtre des Gaules au chant lugubre du *Miserere*. Les pauvres gens accusaient hautement les seigneurs et les capitaines d'avoir trahi la sainte fille qui « supportoit » les faibles et réprimait les vices des puissants!

Quelle part prit-on, autour du roi, à la désolation publique et de quelle façon intervinrent les hommes du pouvoir dans ces tristes et pieuses intercessions de l'âme de la France? — Nous n'en sommes plus aux suppositions. Un document accusateur est sorti des archives de Reims : tandis que le duc de Bourgogne expédiait ses lettres aux bonnes villes anglo-bourguignonnes, le chancelier de France envoyait les siennes aux bonnes villes françaises. On a retrouvé, dans une relation écrite d'après les chartes

de l'hôtel de ville et échevinage de Reims, l'analyse de la dépêche de Regnauld de Chartres aux habitants de sa ville archiépiscopale.

« Il donne avis de la prise de Jeanne la Pucelle devant Compiègne, et *comme elle ne vouloit croire conseil, mais faisoit tout à son plaisir.* — Qu'il étoit venu vers le roi un jeune pastour, gardeur de brebis des montagnes du Gévaudan en l'évêché de Mende, *lequel disoit ni plus ni moins que avoit fait Jeanne la Pucelle* et qu'il avoit commandement de Dieu d'aller avec les gens du roi et que, sans faute, les Anglois et Bourguignons seroient déconfits. Et, sur ce que on lui dit que les Anglois avoient fait mourir Jeanne la Pucelle[1], il répondit que tant plus il leur en mésadviendroit et *que Dieu avoit souffert prendre Jeanne la Pucelle pour ce qu'elle s'étoit constituée en orgueil, et pour les riches habits qu'elle avoit pris, et qu'elle n'avoit fait ce que Dieu lui avoit commandé, mais avoit fait sa volonté.* »

Le mystère d'iniquité nous est enfin dévoilé. Après avoir trahi Jeanne et empêché l'accomplissement de

1. C'était un faux bruit qui courut apparemment dans les premiers jours.

sa mission, non « parce qu'elle faisoit sa volonté de préférence à celle de Dieu », mais parce qu'elle faisait la volonté de Dieu et « ne vouloit croire conseil », c'est-à-dire se faire l'instrument de quelques hommes, on avait avisé à la remplacer. Les inspirés foisonnaient, on n'avait eu qu'à choisir; on était allé chercher, parmi les bergers des Cévennes, population sujette aux phénomènes de l'extase, un enfant visionnaire qui « montroit ses mains et pieds et son côté tachés de sang, comme saint François »; on lui suggérait ce qui convenait aux desseins de ceux qui l'avaient aposté, et l'on s'apprêtait à opposer ce nouveau prophète, humble et docile, à la prophétesse qui avait outrepassé sa mission et perdu l'inspiration d'en haut, comme l'attestaient ses revers de Paris et de La Charité. L'art du mal, on doit l'avouer, n'a jamais été poussé plus loin que dans cette trame infernale, mais jamais non plus la démence des méchants; ces hommes s'imaginaient reproduire les miracles de Jeanne avec une machine de théâtre!

La catastrophe de Compiègne épargna aux favoris la lutte dangereuse qu'ils s'étaient préparé à entreprendre ouvertement contre Jeanne et la réunion

probable de Jeanne au connétable et au duc d'Alençon, réunion qui eût été irrésistible [1].

Quel va être, cependant, le sort de Jeanne? C'est en réalité le duc de Bourgogne qui en décidera. Le bâtard de Wandomme, qui l'a prise, dépend de Jean de Luxembourg; Jean de Luxembourg dépend du duc Philippe. Comment ce prince, si affectionné aux formes et aux dehors pompeux de la chevalerie, traitera-t-il celle qui est « la chevalerie vivante [2] »? Celui qui a livré la France aux Anglais leur livrera-t-il aussi la libératrice de la France? Ses lettres, écrites sous la première impression de la victoire, sont déjà d'un triste présage!

Provisoirement, Jeanne a été remise par le bâtard de Wandomme à « son maître » Jean de Luxembourg, qui l'a fait conduire au château de Beaulieu, dans les environs de Noyon.

Avant les Anglais, d'autres se sont hâtés d'intervenir dans la destinée de la captive. Nous avons vu le chef du clergé du parti français, après avoir préparé le malheur de Jeanne, s'efforcer de lui arracher, dans ce malheur, l'appui de la sympathie pu-

1. Après la mort de Jeanne, Regnauld de Chartres essaya de se servir du berger de Gévaudan et le mit à la tête d'une expédition qui aboutit à une déroute honteuse.

2. Michelet.

blique. Le clergé français du parti anglais se jette sur la victime que lui livre l'archevêque de Reims. Dès le 26 mai, le lendemain de l'arrivée de la « grande nouvelle » à Paris, le vicaire général du grand inquisiteur de France écrit au duc de Bourgogne pour le « supplier » et lui « enjoindre, sur les peines de droit », d'envoyer prisonnière à lui, vicaire général susdit, « certaine femme nommée Jeanne, que les adversaires de ce royaume nomment la Pucelle, soupçonnée véhémentement de plusieurs crimes sentant hérésie, pour ester à droit par-devant le promoteur de la Sainte Inquisition; répondre et procéder, comme raison devra, au bon conseil, faveur et aide des bons docteurs et maîtres de l'université de Paris ».

Le greffier de l'université avait écrit et signé cette pièce et une lettre de l'université appuyait la sommation de l'inquisiteur. Le sanglant tribunal du Saint Office, presque oublié et perdu dans l'ombre depuis longues années, reparaît au grand jour pour réclamer la plus glorieuse victime qui ait jamais été mandée à sa barre et c'est l'université de Paris, ce foyer jadis si respecté des lettres et de la philosophie, qui ravive l'Inquisition et s'identifie avec elle [1],

1. Le vicaire de l'Inquisition était un moine fort obscur, qui ne

dernière et terrible conséquence des principes posés par les grands docteurs du treizième siècle. A cette logique fatale, dont le Dante montre le type chez Satan même, s'unit volontiers le péché par excellence, l'implacable orgueil. Tous ces sophistes scolastiques ont vu avec rage une femme relever, au nom du ciel, la cause qu'ils avaient crue perdue, qu'ils avaient condamnée comme telle, et ils ont soif de venger sur cette femme leur infaillibilité compromise, en établissant judiciairement que tout ce qui ne vient pas d'eux vient de l'enfer.

Le duc de Bourgogne ne répondit pas. Il ne voulait point s'engager à la légère ni se dessaisir si facilement d'un tel gage.

L'université s'apprêta à renouveler ses instances; mais elle ne garda pas longtemps la conduite de l'entreprise et ne fut bientôt plus que l'instrument là où elle avait cru être la puissance dirigeante. Sa démarche spontanée avait prévenu les dispositions et comblé les vœux des deux hommes qui gouvernaient l'Angleterre et la France anglaise, le cardinal de Winchester et le duc de Bedford. Ce n'était pas assez pour

reparaît plus dans l'affaire, et nous verrons que les agents officiels de l'Inquisition n'y jouèrent qu'un rôle subalterne, bien que la procédure inquisitoriale ait été suivie dans l'ensemble du procès.

eux de tirer Jeanne des mains des Bourguignons: qu'en faire, quand ils la tiendraient? Sa captivité ne pouvait suffire ni à leur vengeance ni à leur politique. Et, cependant, mettre à mort « une personne de si grande chevalerie[1] », pour avoir vaillamment soutenu son parti par les armes, eût soulevé par toute la chrétienté une indignation qu'ils n'osaient braver. D'ailleurs, sa mort même, si ce n'était qu'un fait de force brutale, ne défaisait pas son œuvre. Il fallait qu'elle mourût, mais déshonorée, en déshonorant avec elle son œuvre, son roi et son parti. Une seule voie s'offrait pour ce but: un procès d'hérésie ou de sorcellerie, qui montrât dans les miracles de Jeanne des prodiges néfastes, dans la mission qu'elle s'attribuait une révolte contre l'Église, dans le sacre de Charles VII un ouvrage de l'enfer, dans le supplice de la Pucelle la conséquence légale d'un jugement de l'autorité ecclésiastique; qui, enfin, s'il était possible, obtînt une victoire plus décisive encore que la condamnation et que le supplice, c'est-à-dire une rétractation, un désaveu de la mission de Jeanne par elle-même! C'était là précisément ce que l'université de Paris venait offrir à l'Angleterre.

1. J. Quicherat.

Bedford et Winchester saisirent l'arme qu'on leur présentait, mais se réservèrent d'en modifier l'usage. Avoir affaire à tout un corps n'était pas sans inconvénients : on pouvait craindre les fluctuations, les variations, les retours. Winchester avait précisément sous la main un excellent intermédiaire pour traiter avec l'université et user d'elle sans se livrer à elle. C'était l'évêque exilé de Beauvais, Pierre Cauchon. Célèbre docteur en droit canon, il avait été chargé des intérêts du parti de Bourgogne au concile de Constance contre Gerson et les autres docteurs « orléanois » : de retour de Constance, il s'était associé à toutes les fureurs des cabochiens; il s'était fait nommer commissaire, en 1418, pour juger les prêtres *armagnacs;* puis, en 1420, élevé au siége épiscopal de Beauvais, il avait transformé la cour de chrétienté de Beauvais en un tribunal de persécution politique. Chassé de sa ville épiscopale, en août 1429, par l'insurrection nationale, il ne respirait que vengeance et le conseil d'Angleterre s'était d'ailleurs assuré de son dévouement sans réserve en sollicitant auprès du pape sa translation au siége de Rouen alors vacant.

Or l'évêque de Beauvais était en mesure de servir la politique anglaise de la manière la plus efficace. D'une

part, il était conservateur en titre des priviléges de l'université, exerçant sur ce corps une haute influence officielle ; de l'autre part, il était, selon le droit ecclésiastique, le coopérateur nécessaire de l'inquisiteur dans le procès projeté contre Jeanne, la Pucelle ayant été prise sur la rive beauvoisine de l'Oise, c'est-à-dire dans le diocèse de Beauvais. Cauchon n'hésita pas : il se hâta d'écrire officiellement au roi « de France et d'Angleterre » pour réclamer son droit et, dès le 12 juin, le conseil d'Angleterre informa l'université que l'évêque et l'inquisiteur jugeraient concurremment.

Un mois se passa en intrigues dont la trace a disparu. Pendant ce temps, le duc de Bourgogne, renforcé par les comtes de Huntindon et d'Arundel, assiégeait Compiègne des deux côtés de l'Oise et le gouverneur et les habitants, sans se laisser abattre par la catastrophe du 23 mai, continuaient à se défendre avec vaillance. Jeanne n'était plus à Beaulieu. Elle avait tenté de s'échapper et réussi à enfermer ses gardiens par surprise ; mais, malheureusement, elle avait été rencontrée et arrêtée par le concierge de la tour. Jean de Luxembourg l'envoya hors du théâtre de la guerre, à Beaurevoir en Vermandois, sur les confins du Cambresis.

Le 16 juillet, Pierre Cauchon, accompagné de notaires apostoliques, se présenta à Philippe de Bourgogne et à Jean de Luxembourg, en la *bastille* du duc, devant Compiègne, et leur remit la sommation du roi Henri, la sienne propre, comme évêque de Beauvais, et de nouvelles lettres de l'université de Paris. L'université se plaignait fort que le duc n'eût pas répondu à sa première lettre, adjurait le duc et Luxembourg au nom du serment de l'ordre de chevalerie et parlait de Jeanne comme si c'eût été un nouveau Manès ou un autre Mahomet, ayant introduit « en ce royaume idolâtries, erreurs, mauvaises doctrines et autres maux innumérables. — S'il advenoit que icelle femme fût délivrée ou perdue, comme on dit certains adversaires se vouloir efforcer de le faire et appliquer à ce tous leurs entendements par voies *exquises* (recherchées, subtiles) et, qui pis est, par argent ou rançon, si étoit fait délivrance d'icelle, par telles voies damnées, par fausseté et séduction de l'ennemi d'enfer, sans convenable réparation, ce seroit déshonneur irréparable à votre grand noblesse[1] et à tous ceux qui de ce

1. Ceci est la formule de la lettre à Jean de Luxembourg. Au duc, ils disent : « Ce seroit grandement au préjudice de votre honneur et du très chrétien nom de la *maison de France !* »

se seroient entremis... Si énorme péril, inconvénient et dommage pour toute la chose publique de ce royaume ne seroient advenues de mémoire d'homme... » L'université requiert la remise de Jeanne, soit à l'inquisiteur de la foi, soit à l'évêque de Beauvais.

Quant à Pierre Cauchon, il déclame moins et va plus vite au fait : il voit bien que les chefs bourguignons sont peu sensibles au « grand dommage » que Jeanne a porté à l'Église et il recourt à des arguments plus efficaces. Après avoir requis le duc, Jean de Luxembourg et le bâtard de Wandomme d'envoyer au roi la « femme que l'on nomme communément Jeanne la Pucelle » pour la délivrer à l'Église, afin de lui faire son procès, comme soupçonnée de sortilége, idolâtrie, invocation d'*ennemis* (de démons), etc., il déclare que, bien que Jeanne, « considéré ce que dit est », ne doive pas être réputée prisonnière de guerre, le roi « veut bailler libéralement » à ceux qui l'ont prise et détenue (Luxembourg et le bâtard) la somme de 6,000 fr., plus deux à trois cents livres de rente « pour ledit bâtard ». Puis, les capteurs de Jeanne ne paraissant pas disposés à accepter, il élève la somme jusqu'à 10,000 fr. « Selon le droit, usage et coutume de France », le « chef

de la guerre », c'est-à-dire le prince au nom duquel on portait les armes, pouvait racheter aux « preneurs » tel prisonnier que ce fût au prix de 10,000 francs et les « preneurs » n'avaient pas droit de refuser l'offre.

La sommation du « roi de France et d'Angleterre » posait le droit strict; mais le droit strict n'était guère de mise envers un sujet tel que le duc de Bourgogne. Il fallait persuader Philippe pour qu'il permît à Luxembourg d'obéir. On ne sait quelle fut la réponse immédiate. Sans doute le duc et son vassal tâchèrent encore de gagner du temps. Pour apprécier les motifs de leur conduite, il faut connaître l'état de leurs affaires.

Jean de Luxembourg, sire de Beaurevoir, était un personnage de grande naissance et de grande ambition, mais de petite fortune : cadet de famille, il s'était fait choisir pour héritier par sa tante, la comtesse de Saint-Pol et de Ligni, au détriment de son frère aîné, et il travaillait à se faire en Picardie une haute position, intermédiaire en quelque sorte entre le duc de Bourgogne et les Anglais; il avait donc à la fois deux maîtres à ménager et à balancer l'un par l'autre.

Le duc Philippe avait, de son côté, de graves sou-

cis. Le grand effort qu'il avait combiné, au printemps de 1430, pour refouler le parti français, n'aboutissait pas, malgré un trop éclatant début. Compiègne tenait toujours. A l'autre bout du royaume, les Bourguignons venaient de tenter contre le Dauphiné une expédition qui avait échoué (juin 1430). La situation des Pays-Bas se compliquait. Le conseil de Henri IV, sans doute pour forcer la main au duc en ce qui regardait Jeanne, l'attaqua dans les intérêts commerciaux de ses provinces en interdisant l'importation des toiles et draps des Pays-Bas en Angleterre (19 juillet). Pendant ce temps, les Liégeois, excités par les agents de la France, contraignaient leur évêque à défier Philippe et venaient audacieusement assiéger Namur, attaque qui obligea le duc à laisser le siége de Compiègne à ses lieutenants pour aller en personne repousser les Liégeois (août).

Au moment où Philippe rentrait dans les Pays-Bas, la succession de Brabant s'ouvrait, dans les premiers jours d'août, par la mort de son cousin et homonyme Philippe de Bourgogne, duc de Brabant et de Limbourg, trépassé sans enfant. C'était la plus grande affaire qui pût survenir au duc de Bourgogne. Il ne manquait plus à Philippe que le Bra-

bant, la vaste province centrale de la Gaule du nord, avec ses puissantes cités de Bruxelles, Anvers, Louvain, Malines, pour se faire le vrai roi des Pays-Bas. Le droit était fort douteux : la tante de Philippe, la vieille douairière de Hainaut, ses cousins, les deux fils du comte de Nevers tué à Azincourt, avaient de sérieuses prétentions à élever ; il y avait lieu tout au moins à partage. Philippe prit tout. Mais, pour n'être pas troublé dans cette prise de possession, pour que les cohéritiers lésés ne trouvassent pas de point d'appui chez des voisins armés d'une vieille influence sur la Flandre et la Hollande, il fallait être en bonne intelligence avec les Anglais et n'avoir pas d'embarras sur ses derrières. Les chefs du conseil d'Angleterre surent exploiter la situation. Pierre Cauchon fit, pour leur compte, voyage sur voyage auprès du duc et de Jean de Luxembourg.

A l'activité des Anglais répondirent, de la part du conseil de France, l'inaction et le silence. Il n'existe, dans aucune pièce, dans aucune lettre, dans aucune chronique, une trace quelconque d'un mot, d'un geste du roi de France ou de l'archevêque de Reims, métropolitain de l'évêque de Beauvais et investi, selon les canons, du droit et du devoir d'intervention dans les actes de cet évêque, en cas de suspi-

cion légitime. On ignore qui désigne l'allusion des lettres de l'université à ces « mauvaises personnes, ennemies et adversaires, qui mettent toute leur cure, comme l'on dit, à vouloir délivrer celle femme dite la Pucelle ». Il s'agit, selon toute apparence, de quelques-unes des cités dévouées à Jeanne, qui essayèrent en vain de négocier son rachat avec les Bourguignons.

Le duc de Bourgogne et Jean de Luxembourg cédèrent. Luxembourg promit de remettre la Pucelle aux Anglais contre le paiement de 10,000 francs d'or. La vente du nouveau Messie fut conclue.

Au mois d'août, le duc de Bedford avait assemblé à Rouen les États de Normandie. Il en tira 120,000 fr., sur lesquels furent pris les 10,000 fr. de Jean de Luxembourg et du bâtard de Wandomme. Ce fut avec de l'argent français qu'on paya le sang de Jeanne Darc.

Jeanne, du mois de juin au mois d'octobre, avait été tenue « en prison honorable » à Beaurevoir, château situé au milieu des bois, entre Saint-Quentin et Cambrai[1]. La femme et la tante de Jean de Luxembourg, qui habitaient ce château, avaient

1. Ce château n'existe plus.

traité l'illustre captive avec égards et sympathie : sachant qu'un des griefs des ennemis de la Pucelle était son habillement d'homme, elles l'avaient pressée maintes fois de reprendre les vêtements de son sexe ; mais Jeanne refusa de quitter, « sans le congé de Son Seigneur », les habits qu'elle n'avait pris que par l'ordre d'en haut. Les dames de Luxembourg furent saisies d'horreur lorsqu'elles connurent le fatal marché de messire Jean et que Pierre Cauchon arriva au château, comme Satan venant réclamer son pacte. La vieille comtesse de Ligni supplia son neveu de ne pas souiller d'une tache ineffaçable le blason impérial et royal des Luxembourg. Il était trop tard. Jean de Luxembourg ne s'appartenait plus ! il s'enfonça en désespéré dans son crime.

La Pucelle avait pris jusqu'alors son malheur en patience : ses *voix* la consolaient dans sa prison : elle s'occupait beaucoup plus du sort de Compiègne que du sien ; il lui semblait que la fortune de la France fût attachée à cette loyale cité, comme naguère à Orléans. Elle n'aspirait à être libre que pour retourner à l'aide de « ses bons amis de Compiègne ». Elle ouït dire, tout ensemble, qu'elle était vendue aux Anglais, « ses adversaires », et que

« tous ceux de Compiègne, jusqu'aux petits enfants, devoient être mis à feu et à sang quand ils seroient pris ».

Une affreuse angoisse s'empara de cette âme si haute et si tendre : deux idées, qui se confondirent en une seule, absorbèrent tout son être : échapper à tout prix aux Anglais; tâcher à tout prix d'aller secourir Compiègne. Une violente tentation survint : c'était de sauter du haut du donjon où elle était enfermée. C'était tenter Dieu et chercher la mort. La *voix* intérieure protesta : « Prends tout en gré, répétait la *voix*, Dieu secourra ceux de Compiègne ». Pour la première fois Jeanne douta. « Oh! mieux aimerois-je mourir que d'être mise en la main des Anglois ! — Est-il possible que Dieu laisse mourir ces bonnes gens de Compiègne, qui ont été et sont si loyaux à leur seigneur?... »

L'épreuve était trop forte. Pour la première fois l'ange faillit. Après plusieurs jours de lutte contre elle-même, elle « ne se put tenir » davantage et, se recommandant à Dieu et à Notre-Dame, elle sauta...

On la retrouva évanouie au pied de la tour. Quand elle revint à elle, des paroles de désespoir lui échappèrent. Ses ennemis en voulurent faire plus tard

des paroles de blasphème. Cette chute énorme[1] n'avait lésé aucun organe. Elle n'eut d'autre mal qu'un ébranlement nerveux qui, durant deux ou trois jours, lui rendit impossible de prendre aucune nourriture. Dieu ne l'abandonna pas. La *voix* la réconforta : « Confesse-toi; demande pardon à Dieu! Sans faute, ceux de Compiègne auront secours avant la Saint-Martin d'hiver ».

La foi se raffermit dans son cœur. Rassurée sur le salut de ceux qu'elle aimait, elle se résigna pour ce qui ne concernait qu'elle; elle fut promptement guérie.

Luxembourg ne la livra point directement aux Anglais. Il sembla vouloir que son seigneur et son complice, le duc de Bourgogne, eût devant les contemporains et devant l'histoire sa part bien constatée de la honte commune. Jeanne fut envoyée sur terre bourguignonne, à Arras, et, de là, au Crotoi, près de l'embouchure de la Somme. Ce fut là que les Bourguignons, vers les premiers jours de novembre, la remirent aux officiers du roi d'Angleterre.

Ses mortels ennemis avaient son corps; mais son

1. « Soixante à soixante-dix pieds sont la moindre élévation qu'on puisse supposer à un édifice de cette importance. » Quicherat, *Aperçus nouveaux*, etc., p. 58.

âme avait repris la pleine possession d'elle-même et elle reçut la plus forte confirmation et la consolation la plus chère qu'elle eût demandée au ciel. Une heureuse nouvelle perça les murs de sa prison. La parole de *ses voix* était accomplie. Une quinzaine « avant la Saint-Martin » (24 octobre), le comte de Vendôme, le maréchal de Boussac et Pothon de Saintrailles arrivèrent avec un petit corps de gens de guerre à travers la forêt de Compiègne et tombèrent sur les quartiers qu'avaient les assiégeants sur la rive gauche de l'Oise : tous les habitants, les femmes même, s'élancèrent hors de la ville et assaillirent avec furie les bastides picardes et bourguignonnes ; deux ou trois de ces postes furent emportés avec un grand carnage et les troupes de secours et les gens de Compiègne se rejoignirent victorieux au milieu des lignes ennemies. L'esprit de Jeanne avait conduit « ses amis de Compiègne » à la victoire. La nuit, Anglais, Picards et Bourguignons délogèrent et se dispersèrent, en dépit de leurs généraux. Les munitions, le bagage et le parc d'artillerie du duc de Bourgogne tombèrent au pouvoir des Français. Le duc Philippe apprit la déroute à Bruxelles : il accourut en Picardie, rassemblant sur son passage noblesse et gens de guerre, et s'avança

entre la Somme et l'Oise : son avant-garde fut surprise et battue à Germigni par Saintrailles et un détachement anglais que Bedford lui envoyait fut taillé en pièces par Vendôme et Boussac. Les capitaines français vinrent jusqu'aux portes de Roie offrir la bataille au duc : les conseillers de Philippe l'empêchèrent d'accepter le défi et l'armée du duc se sépara sans avoir tenté de réparer ses revers (fin novembre).

Le parti anglo-bourguignon n'était pas plus heureux dans l'Est que dans le Nord. Le brave Barbasan, gouverneur de Champagne, prenait l'une après l'autre les forteresses qui restaient à l'ennemi dans cette province. Les Anglais et les Bourguignons voulurent « recourre » leurs garnisons et deux corps d'armée, partis, l'un de Bourgogne, l'autre des marches de Normandie, se dirigèrent vers la Champagne. Barbasan les battit coup sur coup. Le duc Philippe voyait ainsi s'évanouir le rêve auquel il avait immolé sa patrie : la Champagne lui échappait.

La mauvaise fortune redoublait la fureur des ennemis de Jeanne et de la France. Les Anglais, voyant que la prise de Jeanne ne rappelait pas la victoire sous leurs drapeaux, s'imaginaient que le

« charme » était attaché à sa vie et « n'avoient soif que de sa mort »; ils n'osaient plus rien entreprendre de sérieux tant qu'elle vivrait et la craignaient prisonnière presque autant que libre. La superstition, la peur et l'orgueil blessé les rendaient implacables; ce sombre orgueil national, principe de tous leurs crimes politiques comme de leurs grandes actions, s'était tourné en une rage féroce et aveugle chez la multitude, froide et réfléchie chez les princes. Les passions des gens d'église, leurs alliés, continuaient de concourir efficacement au même but. L'université, quand elle sut la Pucelle aux mains des Anglais, écrivit au roi de « France et d'Angleterre » pour se plaindre de la « longue retardation de justice » qui avait eu lieu et prier le roi de faire mettre « brièvement ladite femme ès mains » de l'évêque de Beauvais et de « l'inquisiteur ordonné en France » et de l'envoyer à Paris « pour faire son procès notablement et sûrement ». Par une autre lettre, l'université reprochait à Pierre Cauchon de n'avoir pas employé plus de diligence dans la poursuite de l'affaire et le pressait de réparer ses lenteurs (21 novembre).

Le vœu de l'université ne fut point exaucé quant au théâtre du procès: Bedford et Winchester se gar-

dèrent bien de faire conduire la Pucelle à Paris. Ils n'étaient pas assez sûrs de la capitale et, d'ailleurs, ils voulaient bien choisir leurs instruments dans l'université, mais non point livrer l'examen et le jugement de Jeanne au corps universitaire opérant en masse au milieu du peuple de Paris. Le conseil d'Angleterre laissa Jeanne quelques semaines au Crotoi, intervalle qu'employa Cauchon, sous la direction du cardinal de Winchester, à rassembler les éléments de la procédure. Dans la seconde quinzaine de décembre, Jeanne fut amenée du Crotoi à Rouen[1] : le chef-lieu de la Normandie, arsenal de la puissance anglaise en France, résidence de la cour depuis la venue de Henri VI, était le théâtre préparé par Bedford et Winchester pour le grand drame d'iniquité.

Le séjour au Crotoi, dans ce donjon d'où elle pouvait promener au loin ses regards sur les grèves mélancoliques de la Somme et sur la mer brumeuse, avait été le dernier répit de Jeanne, sa dernière halte sur la route du Calvaire. Arrivée à Rouen, les portes du château se fermèrent sur elle pour ne la

1. Par Saint-Valeri, Eu et Dieppe, suivant une *histoire ms. du Ponthieu.*

rendre qu'à l'échafaud[1]. On la jeta dans une cage de fer, avec des chaînes au cou, aux pieds et aux mains. Ainsi commença la passion de « la Fille de Dieu », comme la nommaient *ses voix* dans ses extases : cette passion devait durer cinq mois !

1. La tour où elle fut enfermée a été détruite en 1780. Les ruines du Crotoi ont disparu sous les sables.

CHAPITRE V

Le cardinal de Winchester et Pierre Cauchon. — Commencement du procès de Jeanne. — Thomas de Courcelles. — Jeanne devant le tribunal. — Horreurs de la prison. — Admirables réponses. — Jeanne refuse de soumettre sa mission à personne sur terre.

Le 28 décembre, le chapitre de Rouen accorda territoire et juridiction à l'évêque de Beauvais, pour qu'il pût diriger le procès de Jeanne dans un diocèse qui n'était pas le sien. Le chapitre avait paru d'abord très-peu disposé à cette concession; mais la majorité des chanoines cédèrent à la pression du conseil d'Angleterre: la minorité persista dans une courageuse opposition jusqu'à la fin.

Le 3 janvier 1431, ordre du roi « de France et d'Angleterre » à ses officiers ayant en garde « Jeanne, dite la Pucelle, » de la « bailler et délivrer » à l'évêque de Beauvais, « toutes et quantes fois que bon lui semblera. Toutefois, c'est notre intention de ravoir et reprendre par devers nous celle Jeanne, si ainsi étoit qu'elle ne fût con-

vaincue ou atteinte des cas... touchant notre foi catholique. »

Le conseil d'Angleterre entendait bien ne rien risquer : si Jeanne, par impossible, était acquittée au tribunal d'église, on la retenait comme prisonnière de guerre et l'on pouvait, à la rigueur, si l'on se sentait assez fort, la juger comme « rebelle. »

Le 9 janvier, l'évêque de Beauvais convoqua quelques théologiens et juristes et, de leur avis, choisit les officiers qui devaient fonctionner au procès, un promoteur (accusateur), deux notaires (ou greffiers), un commissaire examinateur des témoins, un appariteur. Le promoteur fut un chanoine de Beauvais, chassé de son église avec l'évêque, Jean d'Estivet, l'âme damnée de Cauchon, aussi pervers que Cauchon même, avec la grossièreté et la brutalité de plus. Les autres étaient des hommes timides, traînés malgré eux dans ce gouffre et qui, d'abord complices par peur, essayèrent tardivement de mettre les formes les plus régulières qu'il leur fut possible sur un fond monstrueux[1]. Quand le premier des deux

1. Les notaires, Guillaume Manchon et Guillaume Colles, étaient deux prêtres, notaires apostoliques de l'officialité de Rouen. Tous deux, ainsi que l'appariteur (huissier) Jean Massieu, doyen des curés de la chrétienté de Rouen, ont fait d'importantes dépositions lors du procès de réhabilitation, de 1450 à 1456.

notaires, Manchon, arriva, l'évêque de Beauvais lui signifia qu'il fallait « servir le roi » et qu'il s'agissait de « faire un beau procès contre Jeanne ».

Le 13 janvier, Cauchon fit lire, en présence de six théologiens et juristes, parmi lesquels un secrétaire du roi d'Angleterre, les informations qu'il avait fait faire au pays natal de Jeanne et « en maints autres lieux. — Du conseil et délibération desdits assesseurs », Cauchon décida[1] que « certains notables hommes » rédigeraient, avec les notaires, des articles en due forme, d'après lesdites informations, afin de voir plus clairement la matière.

Les données fournies par les informations ne suffisaient point, cependant, pour assurer une base solide au procès. Les témoignages recueillis à Domremi étaient, même au point de vue ecclésiastique, tout à l'avantage de Jeanne et Cauchon avait fort mal accueilli le porteur du procès-verbal, « l'appelant traître et mauvais homme ». D'autres rensei-

1. Il importe d'observer que, dans les procès de foi, toutes les décisions, jusqu'au jugement inclusivement, sont prises par les deux juges, l'évêque et l'inquisiteur. Dans le droit romain primitif, dans le droit barbare, dans le droit féodal, dans le droit moderne, le prêteur, le graf, le seigneur, le magistrat qui préside le tribunal ou les assises, ne juge pas le fait : ce sont les assesseurs, citoyens, *bons hommes*, anciens, jurés, qui jugent. Ici, la jurisprudence est retournée. Le juge décide le fait au lieu de *dire le droit* : ceux qui devraient juger ne sont que des *consulteurs*.

gnements prêtaient matière à incriminer l'orthodoxie de Jeanne; on avait acheté des dénonciateurs dans le parti français; une copie de la réponse de Jeanne à la question du comte d'Armagnac « sur les trois papes » avait été livrée à Cauchon. Mais on ne pouvait citer à Rouen des témoins de cette sorte: ils n'eussent osé comparaître pour soutenir leur dire.

La procédure inquisitoriale offrit à Cauchon le moyen de simplifier la situation en amenant Jeanne à fournir directement des armes contre elle-même.

« Que nul n'approche l'hérétique (en prison), si ce n'est, de temps à autre, deux fidèles adroits qui l'avertissent avec précaution, et comme s'ils avoient compassion de lui, de se garantir de la mort en confessant ses erreurs et qui lui promettent que, s'il le fait, il pourra échapper au supplice du feu[1] ».

Cauchon perfectionna le procédé de l'inquisition. De concert avec le comte de Warwick, gouverneur de Rouen, il décida un des assesseurs, chanoine de Rouen, Nicolas L'Oiseleur, à s'introduire dans la prison de Jeanne en « habit court » (en costume laïque) et à se présenter à elle comme un prisonnier français du « bon parti ». Jeanne donna dans le

1. *Doctrina de modo procedendi contrà hæreticos.*

piége et répondit sans défiance aux questions de L'Oiseleur sur *ses voix* et sur une foule de choses qu'il importait à ses ennemis de connaître. Ce misérable lui apprit qu'il était prêtre, afin d'obtenir d'elle, dans le secret de la confession, la révélation de ses plus intimes pensées. On aposta les notaires, avec des témoins, dans une chambre voisine, « où étoit un trou par lequel on pouvoit écouter », afin qu'ils écrivissent « ce qu'elle disoit ou confessoit audit L'Oiseleur ». On obtint de la sorte d'amples sujets d'interrogatoires.

Cinq semaines se passèrent encore à préparer les ressorts de la sinistre machine.

Le 19 février, l'information préparatoire du commissaire examinateur fut lue devant douze docteurs, entre lesquels plusieurs des hommes les plus considérables de l'université de Paris. Cauchon entendait impliquer les noms les plus éminents possible dans la solidarité de son œuvre. Il y avait là trois anciens recteurs de l'université[1], des délégués au nouveau concile qui allait s'ouvrir à Bâle, Jean Beaupère, Nicole Midi, Pierre Morice et ce jeune Thomas de Courcelles, qui passait pour un grand homme à

1. Il y en eut plus tard jusqu'à cinq.

l'université et qui allait jouer au concile général un rôle si actif et si influent[1]. Les plus distingués par le savoir et par l'intelligence, il faut bien l'avouer, furent les pires ! Ils apportèrent à la violence servile et à la cupidité de Cauchon le concours du fanatisme à froid et de la dureté pharisaïque.

« Sur les conseils et délibérations desdits sires et maîtres », Cauchon décréta qu'il y avait matière suffisante pour citer « ladite femme en cause de foi » et, « pour la révérence du saint siége apostolique, qui a spécialement commis les seigneurs inquisiteurs de la dépravation hérétique à la correction des erreurs qui s'élèvent contre la foi orthodoxe », il con-

1. Æneas Sylvius (depuis le pape Pie II) l'a comblé d'éloges dans ses *Commentaires sur le concile de Bâle:* « Thomas de Courcelles, illustre entre les docteurs ès lettres sacrées, qui eut plus de part que personne aux décrets du saint concile, homme aimable et vénérable par sa doctrine, mais toujours baissant modestement les yeux vers la terre et semblable à un homme qui se cache. » Était-ce modestie... ou remords ? Dans ses *Mémoires*, terminés durant son pontificat, en 1463, Pie II parle d'ailleurs de Jeanne avec une haute admiration, bien qu'au fond en politique et non en croyant. Il laisse en doute si le fait est divin ou humain et, trop éclairé et trop près des événements pour voir dans Jeanne un simple instrument, comme l'imagineront plus tard les *machiavélistes* du seizième siècle, il incline à admettre la combinaison d'un grand génie chez cette fille et d'un savant stratagème chez les ministres et les capitaines de Charles VII. Telle est l'origine de cette interprétation *politique* qui finit par tomber jusqu'aux grossières absurdités de du Haillan. Le fond des choses est assez éclairci maintenant pour que nous n'ayons pas à le discuter de nouveau.

clut à appeler et sommer, en l'absence de l'inquisiteur général de France, son vicaire, résidant à Rouen, de s'adjoindre à lui évêque dans le procès.

C'est la première mention que fassent de l'Inquisition les préliminaires du procès; mais il y avait déjà eu sans doute maints pourparlers entre l'évêque et le vicaire du Saint-Office. Celui-ci, le dominicain Jean Lemaistre, était un moine obscur et timoré, dont le caractère offrait un singulier contraste avec ses terribles fonctions. Il fit tout ce qu'il put pour éviter de participer à une affaire qui le frappait d'épouvante. Il exprima un doute sur sa compétence, le procès regardant le diocèse de Beauvais et non celui de Rouen; il demanda du temps pour s'assurer si ses pouvoirs étaient suffisants, approuva provisoirement, à contre-cœur, que l'évêque passât outre, puis vint siéger, en attendant, non comme juge, mais comme simple assesseur, faisant, chaque jour, un pas de plus sous les menaces des lords du conseil d'Angleterre[1]. Le conseil s'impatientait et les Anglais criaient que les clercs ne « gagnoient pas leur argent ».

Le conseil d'Angleterre payait, en effet, à chacun

1. On lui fit entendre qu'il « seroit en péril de mort », s'il n'intervenait au procès.

des assesseurs une indemnité de 20 sous tournois par vacation[1]. Ceux qui rendirent les meilleurs services reçurent en outre des présents.

La régence anglaise, qui laissait à Paris les magistrats de la cour suprême sans moyens d'existence, savait bien trouver de l'argent pour solder les juges et les bourreaux de Jeanne Darc et pour rouvrir l'antre de l'Inquisition quand se fermait le temple de la justice.

Jeanne fut citée à comparaître le 21 février. Cauchon vint siéger en tribunal, ce jour-là, dans la chapelle du château de Rouen : autour de lui étaient assis, comme assesseurs, plus de quarante docteurs, licenciés et bacheliers en théologie, en droit canon, en droit civil[2], pris dans l'université de Paris, dans les chapitres de Rouen et des autres cités normandes et dans les grands monastères de la Normandie.

Une question préalable fort grave eût dû être vidée avant l'ouverture du procès. Jeanne, durant l'instruction, avait réclamé avec instance d'être

1. Plus de 6 francs de notre monnaie, égalant probablement en valeur relative 36 à 40 fr. d'aujourd'hui.

2. On compta jusqu'à 95 assesseurs, dont plusieurs appartenaient à la faculté des arts ou même à celle de médecine; mais ils ne siégèrent jamais tous ensemble.

tirée des mains des gens de guerre et remise en prison d'église. Le droit ecclésiastique était formel et il y avait eu d'assez vifs murmures à ce sujet parmi les assesseurs; mais aucun d'eux n'osa poser nettement la question; tous savaient trop que, pour rien au monde, les Anglais n'eussent laissé sortir Jeanne de la forteresse.

L'appariteur fit au juge son rapport sur la citation adressée à l'accusée. Jeanne avait répondu qu'elle était prête à comparaître, mais qu'elle demandait qu'il y eût au procès autant de gens d'église du parti de France que du parti d'Angleterre.

Hélas! elle appelait à son aide ceux qui se bouchaient les oreilles pour ne pas entendre sa voix!

Un des docteurs mandé par Cauchon avait réclamé pour Jeanne plus qu'elle ne réclamait elle-même : Nicolas de Houppeville avait dit nettement à Cauchon que le procès ne valait rien; que les ennemis de Jeanne ne pouvaient être ses juges et qu'il n'y avait pas à revenir sur l'examen qu'elle avait subi devant le clergé de Poitiers et devant l'archevêque de Reims, métropolitain de l'évêque de Beauvais. La voix de cet homme courageux semblait la voix même de la conscience. Il sommait

explicitement Cauchon de ne pas faire le procès et implicitement Regnauld de Chartres d'interposer son autorité hiérarchique pour empêcher ou pour invalider le procès. Cette voix chrétienne fut étouffée; Cauchon fit jeter Houppeville en prison et poursuivit son œuvre sans être inquiété par un mot, par un signe de son métropolitain; le crime de l'action eut pour complice le crime du silence.

On ne mit pas même en délibération la demande de Jeanne.

L'accusée fut amenée.

Alors commença ce procès qui n'avait pas eu son semblable au monde depuis celui qui s'acheva sur le Calvaire. Quand on en parcourt les actes décolorés, affaiblis par la plume timide des scribes, le cœur se serre d'une insurmontable émotion; la main tremble à feuilleter ces pages jaunies; les yeux s'emplissent de larmes d'admiration. Que serait-ce si l'on avait les actes du martyre de la Pucelle, écrits par un témoin pénétré de sa pensée, imbu de sa mission; si ses gestes, son accent, les mouvements de son âme, l'aspect général des débats, eussent pu être observés et recueillis, si l'on avait la vie à la place de l'aride formule officielle et de la

lettre morte[1] !... A travers l'informe rédaction des notaires, la lourde latinité du traducteur[2] et les souvenirs des témoins, qui, vingt ans plus tard, vinrent révéler dans le procès de révision tant d'affreux mystères, on entrevoit cette morne nef où s'élève l'image de Jésus crucifié, comme pour essuyer une seconde fois les outrages des Pharisiens ; ces bancs pleins de sombres et sèches figures où se personnifient les mauvaises passions du prêtre aux jours de décadence, où l'avidité, la servilité violente des uns s'associent à l'implacable orgueil des autres, à l'austérité sans entrailles, pire que le vice même, à la froide cruauté du sophiste au cœur de pierre, qui s'est fait un Dieu à son image. Parmi ces odieux visages, des faces ternes et indécises, types de la faiblesse qui hait la violence, tremble devant les violents et se fait complice de peur d'être victime ; çà et là, quelques physionomies honnêtes et loyales, où se lit le combat du cœur qui se révolte contre les préjugés qui poussent ; autour de la chapelle, enfin, sous l'arceau des portes, derrière les verrières des croisées, les armes reluisantes et les visages fé-

1. Morte, toutes les fois que la parole de Jeanne n'y éclate pas comme la trompette qui réveille les morts.
2. Thomas de Courcelles, qui mit la minute en latin.

roces des soldats étrangers, qui menacent l'accusée et parfois le tribunal même.

Jeanne paraît, pâle, chancelante, brisée par les angoisses de deux mois d'une horrible captivité[1]. A la tempête que soulève sa vue, on dirait l'entrée d'un ange dans une assemblée de démons. Les interpellations se croisent de toutes parts, les questions ne s'attendent pas l'une l'autre; chaque parole de l'accusée redouble le tumulte; l'assistance s'agite en proie à ce désordre qui, suivant l'Écriture, caractérise le *conseil des méchants*. Si l'emportement parfois semble s'apaiser, ce n'est que pour faire place à la ruse : l'interrogatoire ne cesse d'être violent que pour devenir perfide. Jeanne est seule au milieu de tant d'ennemis, sans avocat ni conseil. Ceux des assesseurs qui cherchent à la guider, à lui faire saisir la portée des questions et des réponses, sont en butte aux furieuses apostrophes de Cauchon et désignés à la vengeance des Anglais. Cette scène se prolonge durant trois ou quatre heures. On veut accabler Jeanne par la fatigue physique comme par la souffrance morale; on s'efforce de la mettre

1. On venait seulement de la tirer de sa cage et de lui ôter ses trois paires de fers. Après la séance, on lui remit les fers aux pieds.

hors de défense, en jetant le trouble dans son esprit, autant par la subtilité des questions que par leur multiplicité et leur incohérence. « On lui proposait », au rapport d'un des assesseurs (Isambard de la Pierre), « des interrogatoires tellement difficiles, subtils et cauteleux, que les plus grands clercs de l'assistance n'y eussent su répondre qu'à grand peine ». Elle y répondit pourtant. Parfois simple et naïve comme un enfant, parfois ingénieuse et d'une charmante finesse de femme, souvent sublime, elle ne fut jamais faible ; la force de son âme soutint son corps épuisé : elle redevint devant ses juges ce qu'elle avait été sur le champ de bataille, *la fille au grand cœur*. Si quelquefois, rarement, sa mémoire se troubla, rien ne mit en défaut sa présence d'esprit ; sa prodigieuse lucidité stupéfia tellement les membres du tribunal, que plusieurs crurent ses réponses dictées par des êtres surnaturels ; il y eut un mouvement de terreur parmi l'assistance, quand elle dit de ses esprits : « Ils sont là sans qu'on les voie ! » Mais n'anticipons pas, et suivons cette auguste tragédie dans l'ordre de son développement.

Cauchon débuta par exhorter « charitablement » Jeanne à dire la vérité et par la requérir d'en prêter serment, suivant cette barbare jurisprudence de

l'Inquisition qui transportait dans les tribunaux criminels les maximes du tribunal de la pénitence et qui voulait forcer l'accusé à se dénoncer lui-même.

Jeanne ne voulut jurer que sauf réserves. « Je vous dirai tout ce qui est de mon fait, sauf les révélations que j'ai eues de la part de Dieu pour mon roi seul. Quand vous me devriez couper la tête, je ne vous les révélerai pas sans le congé de *mon conseil* ».

Dans cette séance, dans les suivantes, on la pressa, on la harcela en vain. Elle ne se départit point de cette restriction.

On l'interrogea sur son pays et sa famille. Il y eut là des réponses d'une naïveté touchante, comme lorsqu'elle dit n'avoir appris sa « créance » de nul autre que de sa mère, qui lui « avait montré *Pater*, *Ave* et *Credo*. » L'enfant redevint l'héroïne, lorsque Cauchon, suivant les formules, lui intima défense de « se retraire de la prison à elle assignée », sous peine d'être déclarée convaincue d'hérésie.

« Je n'accepte point la défense! s'écria-t-elle. Je n'ai donné ma foi à personne. J'ai voulu et voudrai me départir de vos prisons! — Si vous étiez bien informés de moi, vous devriez vouloir que je fusse hors de vos mains. »

Après quelque hésitation due à une sorte de pu-

deur religieuse, elle exposa avec simplicité et grandeur le mystère de sa vocation ; « comment les *voix* lui étoient venues de Dieu. » Qu'elle n'eût consulté, avant d'y ajouter foi, « évêque, curé ni aucune personne ecclésiastique », ce fut là un premier crime aux yeux de ceux qui l'interrogeaient.

On lui représenta la copie de la sommation adressée par elle aux Anglais devant Orléans : elle en nia quelques mots; elle n'avait pas dicté : « Rendez les clefs des villes à la Pucelle », mais « rendez au roi » ; elle ne s'était pas qualifiée de « chef de guerre » et s'était bien dite envoyée de Dieu », mais non « corps pour corps ». Peut-être la mémoire de Jeanne était-elle en défaut et faisait-elle méconnaître à la captive infortunée le cri altier de sa jeune et heureuse audace [1]. Jeanne, du reste, revendiqua fermement la dictée et la responsabilité de cette lettre et de toutes les lettres écrites en son nom. « Si j'ai été chef de guerre, dit-elle ailleurs, ce fut pour frapper sur les Anglois. »

Elle commença de bien grande manière la séance du 24 février. Interpellant l'évêque de Beauvais :

1. Dans le cas contraire, l'altération n'aurait pu être le fait que d'un clerc enthousiaste, qui aurait encore renforcé les paroles de la Pucelle en écrivant sous sa dictée. Toutes les copies sont d'accord.

« Je vous le dis; prenez-bien garde de ce que vous dites que vous êtes mon juge! Vous prenez-là une grande charge! — Tout le clergé de Rouen ou de Paris ne sauroit me condamner, s'il ne l'a en droit. — Vous dites que vous êtes mon juge; prenez garde à ce que vous faites, parce que, en vérité, je suis envoyée de la part de Dieu et que vous vous mettez en grand danger. — Je suis venue de la part de Dieu et n'ai rien à faire ici. Délaissez-moi à Dieu de qui je suis venue. »

Elle se laissa arracher beaucoup de détails sur *ses voix,* sans vouloir dire « à plein tout ce qu'elle savoit [1] ». — *La voix* m'a parlé trois fois hier. — Elle me parle ici même. Elle m'a dit : *Réponds hardiment : fais bon visage. Dieu t'aidera.* — Je crois, comme je crois la foi chrétienne, que *cette voix* vient de Dieu. *Les voix* me parlent chaque jour. Si elles ne me confortoient, je serois morte! — Je ne puis toujours bien ouïr ce qu'elles me disent, pour le bruit des prisons et les noises des gardes. Ah! je les ouïrois bien, si j'étois en quelque forêt!... »

L'interrogateur commis par Cauchon, Jean Beau-

1. « Les petits enfants », dit-elle naïvement, « disent qu'aucunes fois on pend les gens pour avoir dit vérité. »

père, posa perfidement à Jeanne une question redoutable.

« Savez-vous être en la grâce de Dieu ?»

Si elle se disait assurée de la grâce, on la déclarait hérétique.

« C'est grande chose, répliqua Jeanne, de répondre à telle demande !

— Oui, c'est grande chose, dit un des assesseurs, le théologien Fabri; l'accusée n'est pas tenue de répondre.

— Vous feriez mieux de vous taire ! cria Cauchon avec colère à Fabri.

— Savez-vous être en la grâce ? répéta l'interrogateur.

— Si je n'y suis, Dieu m'y mette ! et, si j'y suis, Dieu m'y maintienne ! »

Ils restèrent tous muets et baissèrent la tête.

« Je serois la plus dolente de tout le monde, reprit-elle, si je savois n'être point en la grâce de Dieu. Si j'étois en péché, je crois que *la voix* ne me viendroit point. — Je voudrois que chacun comprît aussi bien que moi ! »

Et elle levait au ciel ses regards inspirés.

Dans la séance suivante (27 février), comme on la pressait de nouveau sur ses apparitions : « Si vous

ne me croyez, dit-elle, allez à Poitiers. Demandez copie du livre qui est à Poitiers. J'ai été interrogée, trois semaines durant, par les clercs de mon parti, qui n'ont trouvé en mon fait que tout bien.

— Est-ce Dieu qui vous a prescrit de prendre habit d'homme?

— C'est petite chose que l'habit, répondit-elle avec une sorte de dédain; mais je ne l'ai pris et n'ai rien fait au monde que par l'ordre de Dieu et des anges.

— C'est donc chose licite? c'est donc bien fait?

— Tout ce que j'ai fait est par ordre du Seigneur: j'en attends bon garant et bon aide. »

Ceux qui dirigeaient le procès ne cessèrent de la tourmenter sur son obstination à garder l'habit d'homme. Cet habit était pour elle le signe de sa mission guerrière et, tant que sa mission n'était pas terminée et les Anglais hors de France, elle ne se croyait pas en droit de le quitter. Elle avait un autre motif encore de se refuser à ce qu'on exigeait d'elle, un motif que sa pudeur l'empêchait d'avouer devant une nombreuse assemblée et que l'évêque de Beauvais n'ignorait pas, car il avait reçu plusieurs fois ses plaintes. Les horreurs secrètes de la prison effaçaient l'horreur du procès même. Le Messie de la France n'avait pas seulement à essuyer de ses gardiens les

injures et les dérisions endurées avant lui par le Christ : son sexe mettait Jeanne en butte à des abominations bien plus grandes. Plusieurs fois, les misérables qui l'avaient en garde et qui ne quittaient sa chambre ni jour ni nuit avaient menacé Jeanne des dernières violences. Un jour, elle ne fut sauvée que par l'arrivée du comte de Warwick, attiré par ses cris. Le farouche gouverneur de Rouen recula soit devant le forfait même, soit devant l'exécration du dehors ; il « fit de grandes menaces à iceux Anglois » et mit deux autres gardiens à la prison [1].

C'était pour défendre sa pudeur que Jeanne s'opiniâtrait dans ce changement d'habit prohibé par la loi de Moïse et, depuis, par les canons de l'Église, uniquement comme favorisant le désordre. Mais le propre des pharisiens et des hypocrites est de tuer l'esprit des lois avec la lettre.

Outre l'habit d'homme, le point sur lequel s'acharnèrent principalement les interrogatoires fut la révé-

1. Le comte de Warwick, gouverneur du jeune roi Henri VI, capitaine de Rouen et l'homme le plus considérable du conseil après les princes, montra, du reste, dans tout le cours du procès, un acharnement implacable, pesant par ses menaces sur ceux des assesseurs qui montraient quelques dispositions bienveillantes pour l'accusée. A lui, autant qu'à Bedford et à Winchester, s'appliquait cette parole : « Les Anglois avoient soif en toute manière de sa mort. »

lation faite par Jeanne à Charles VII. Non-seulement on n'obtint rien d'elle à ce sujet; mais elle écarta, avec autant de sollicitude que d'habileté, tout ce qui pouvait impliquer son roi ou les clercs de son parti dans la responsabilité de ses actes et surtout de son changement d'habit. Il n'y eut pas seulement une admirable générosité, il y eut dans cette âme tendre un réveil d'affection pour l'ingrat monarque qui l'avait trahie et qui la délaissait. Aux jours de ses jeunes illusions, *ses voix* lui avaient dit que Dieu aimait son roi et le prince captif, le duc d'Orléans, plus qu'elle-même. Ce souvenir lui revenait au fond de son cachot et lui voilait les indignités d'un passé plus récent. Elle a pu pardonner : l'histoire ne pardonnera pas.

Si elle cherche à couvrir son roi et tout le parti de France et à répondre pour tous, à plus forte raison s'efforce-t-elle d'empêcher que les hommes ne puissent blasphémer *ses voix* et mettre leurs prophéties en contradiction avec l'événement. On sent qu'elle tâche de se persuader que *ses voix* ne l'avaient pas poussée à l'attaque de Paris, puisque cette attaque n'a pas réussi; elle veut que *ses voix* soient infaillibles et ne comprend pas que les hommes aient pu se refuser à Dieu. Ce n'est pas, du

reste, qu'elle ait renoncé à recouvrer Paris et toute la France : elle ne demande plus à *ses voix* une mort prompte, comme elle avait fait lors des premiers pressentiments de sa captivité : la jeunesse et la vie qui bouillonnent dans son sein ont chassé ces pensées funèbres : elle croit que sa mission n'est qu'interrompue et s'achèvera.

Les interrogateurs tâchèrent d'attribuer un caractère magique à tous les objets dont avait usé la Pucelle et dont certains étaient devenus si célèbres, l'épée de Fierbois et l'étendard surtout. Ils ne réussirent qu'à faire ressortir, dans des réponses tour à tour pieuses, altières et touchantes, le mépris de Jeanne pour les préjugés qui attachaient une *vertu* surnaturelle à des paroles, à des gestes, à des rites bizarres, à des objets ou à des actes matériels étrangers aux choses de l'âme et de la conscience. La mysticité n'est pas la superstition.

« Aviez-vous des anneaux ? » lui demanda-t-on.

Les anneaux jouaient un grand rôle dans les rites magiques.

« J'avois l'anneau que m'a donné mon père ou ma mère et celui que m'a donné mon frère. Les Bourguignons m'ont pris l'un ; l'autre, vous l'avez. Montrez-le-moi ! donnez-le pour moi à l'Église.

— Lequel aimiez-vous mieux de votre étendard ou de votre épée?

— J'aimois quarante fois mieux mon étendard que mon épée. Je le portois moi-même, pour éviter de tuer personne. Je n'ai jamais tué homme [1].

— Avez-vous dit que les panonceaux (étendards) faits à la ressemblance du vôtre étoient heureux?

— J'ai dit à mes gens : « Entrez hardiment parmi les Anglois ! » et j'y entrois moi-même.

— Avez-vous dit à vos gens qu'ils portassent hardiment lesdits panonceaux et qu'ils auroient bonheur?

— Je leur ai bien dit ce qui est advenu et *ce qui adviendra encore!*

— Qui aidoit plus, vous à l'étendard, ou l'étendard à vous?

1. « Avez-vous été en lieu où des Anglois aient été occis (tués)? » lui demanda-t-on une autre fois. « En nom Dieu, j'y ai été. Comme vous parlez doucement! Que ne se départoient-ils de France et ne s'en alloient-ils en leur pays? » « Il y avoit là un grand milord d'Angleterre qui dit, ces paroles ouïes : — C'est voirement une bonne femme. Que n'est-elle Angloise! » Ces mouvements généreux furent malheureusement rares chez les Anglais. Un jour, comme l'appariteur Jean Massieu reconduisait la Pucelle dans sa prison, un chantre de la chapelle du roi d'Angleterre l'aborda brusquement en lui demandant si cette femme serait *arse* (brûlée). « Jusques ici, répondit Massieu, je n'ai vu que bien et honneur en elle; mais je ne sais quelle en sera la fin : Dieu le sait! » Le prêtre anglais alla le dénoncer sur-le-champ aux *gens du roi*, et Massieu courut risque de la vie.

— De la victoire de l'étendard ou de Jeanne, c'étoit tout à Notre-Seigneur ! »

Jeanne n'évita pas moins heureusement ni moins dignement les piéges à elle tendus à propos du culte que lui rendait le peuple.

Quand on lui reprocha les messes et oraisons dites en son honneur :

« Si ceux de mon parti ont prié pour moi, m'est avis qu'ils ne font point de mal. S'ils me croient envoyée de par Dieu, ils ne sont point abusés.

— Quel étoit le courage (l'intention) de ceux de votre parti, quand ils vous baisoient les pieds et les mains ?

— Ils me baisoient les mains le moins que je pouvois ; mais venoient les pauvres gens volontiers à moi, pour ce que je ne leur faisois point de déplaisir, mais les supportois à mon pouvoir. »

Les contemporains ont porté témoignage, en effet, de son ardente charité.

Les interrogateurs eussent bien voulu tirer de Jeanne l'aveu qu'elle avait pris « son fait », sa mission, sous « l'arbre des fées » ; c'était, du reste, chose remarquable comme sentiment populaire, l'opinion accréditée à Domremi, chez les compatriotes de Jeanne, et ils étaient bien loin de lui en

faire un crime. Jeanne reconnut seulement que *ses voix* étaient venues à elle en ce lieu comme en bien d'autres. Plus tard, Jeanne, interrogée si les fées étaient de mauvais esprits, répondit qu'elle n'en savait rien. Ce fut un grand grief que de n'être pas convenue que les fées fussent des diables. Une autre fois, l'interrogateur lui demanda si elle avait été de ceux qui *vont en l'erre* (*qui errant*) avec les fées. Il s'agit de promenades nocturnes, de *caroles* (danses) que certaines gens menaient, disait-on, par les airs avec les *dames faées*. Cela était bien connu à Domremi et se pratiquait, non pas comme pour les diables et les sorcières, la nuit du *sabbat* (du vendredi au samedi); mais la nuit du mercredi au jeudi, la nuit de Mercure et de Gwyon (le *conducteur des âmes*, l'Hermès celtique), qui est encore aujourd'hui la nuit où les nains de Bretagne dansent leurs *korols* autour des *dolmens*.

La lettre du comte d'Armagnac à Jeanne et la réponse, dont une copie avait été livrée à Cauchon, fournissaient une arme redoutable. Jeanne incertaine entre les trois papes et prenant du temps pour décider entre eux! Mais elle n'avoua pas la lettre telle qu'on la lui présentait, dit que, le comte d'Armagnac lui ayant demandé à quel pape Dieu voulait

qu'il crût, elle l'ignorait, ne l'ayant point appris de ses voix, mais que, pour elle, elle croyait au pape qui est à Rome. Ses réponses sur cet incident offrirent de l'embarras et de l'obscurité. Elle se releva avec un terrible éclat sur ce qui était vraiment de « son fait », du fait de la guerre et de la délivrance. Elle avait déjà prédit que les Bourguignons auraient guerre « s'ils ne font ce qu'ils doivent[1] ». Elle dit de plus grandes choses quant aux Anglais! L'inspiration ressaisit « la sibylle de France » : ses yeux lancèrent encore la foudre comme devant les bastides d'Orléans : elle sembla juger ses juges et l'Angleterre. « Avant qu'il soit sept ans, les Anglois délaisseront un plus grand gage qu'ils n'ont fait devant Orléans et perdront tout en France[2]. Les

1. Le seul mot violent qu'on ait d'elle, est contre eux. « Je ne savois à Domremi qu'un seul Bourguignon ; j'eusse voulu qu'il eût la tête coupée, pourvu que cela plût à Dieu. » C'était le souvenir d'une colère d'enfant et non un sentiment actuel. On essaya d'en tirer parti contre elle. On lui demanda si elle croyait que son roi eût bien fait « de tuer ou faire tuer monseigneur de Bourgogne ». Elle répondit admirablement : « Ce fut grand dommage pour le royaume de France ; mais, quelque chose qu'il y ait eu entre eux, Dieu m'a envoyée au secours du roi de France. »

2. « Les François gagneront bientôt une grande besogne : je le dis, afin que, quand ce sera advenu, on ait mémoire que je l'ai dit. » La prédiction de Jeanne ne se réalisa pas exactement dans le délai indiqué. Un *plus grand gage qu'Orléans*, Paris, fut enlevé aux Anglais *avant sept ans*, mais ils ne *perdirent tout en France* qu'après vingt et quelques années.

Anglois auront la plus grande perte qu'ils aient jamais eue en France et ce sera par grande victoire que Dieu enverra aux François. Je sais cela par révélation, aussi bien que je sais que vous êtes là devant moi. Cela sera avant sept ans : je serois bien fâchée que cela tardât si longtemps. Avant la Saint-Martin d'hiver, on verra bien des choses et il se pourra que les Anglois soient mis jus terre!

« Les saintes (sainte Catherine et sainte Marguerite) », poursuivit-elle, « m'ont promis que mon roi regagneroit son royaume et qu'elles me conduiroient en paradis. Elles m'ont fait encore une autre promesse.

— Laquelle?

— Je vous le dirai dans trois mois.

— Serez-vous donc délivrée dedans trois mois?

— Dans trois mois, je vous répondrai; il faudra bien que je sois délivrée. Ceux qui me veulent ôter de ce monde pourront s'en aller avant moi. — J'ai demandé souvent congé à mes voix de me départir de prison, quand je voudrai; mais je ne l'ai point encore. Peut-être essaierai-je, pour savoir si Notre Sire en seroit content. *Aide-toi, Dieu te aidera!* »

Cette maxime convenait bien à celle qui fut le

génie incarné de la France, du peuple de l'action.

Ses juges étaient à la fois exaspérés et terrifiés de son assurance. Elle maintint opiniâtrément ses audacieuses prédictions et ne laissa jamais apercevoir le moindre doute sur la délivrance finale de la France. Quant à sa personne, s'identifiant, en quelque sorte, à la France et se sentant comme une incarnation de la patrie, elle avait la conviction d'être délivrée par quelque grande victoire. Hélas! ce terme de trois mois qu'elle assignait à ses juges, par un mystérieux pressentiment, devait s'achever pour elle dans une autre délivrance, « la délivrance de la mort », suivant la parole de nos aïeux. Ce n'était plus en ce monde qu'elle devait retrouver l'auréole de victoire [1].

La première phase du procès fut terminée le 3 mars. Cauchon annonça, à la fin de la séance, qu'il allait charger quelques docteurs et experts en droit divin et humain d'extraire ce qui était à recueillir parmi les aveux de Jeanne et qu'ensuite, s'il y avait lieu de l'interroger plus amplement sur certains articles, il n'en fatiguerait pas la multitude

1. Çà et là *les voix* résonnaient tristement dans son âme, sans l'éclairer encore sur le vrai sens de sa délivrance. « Prends tout en gré : ne te soucie de ton MARTYRE ! » *Procès*, t. I, p. 155 ; interrog. du 14 mars.

des assesseurs, mais déléguerait à cet effet quelques-uns d'entre eux. « On mettra tout en écrit et, quand besoin sera, les docteurs et experts en pourront délibérer et donner leur avis. » Il leur défendit à tous de quitter Rouen sans congé.

Le motif de Cauchon était facile à comprendre. Lui et ses maîtres avaient intérêt à diminuer la publicité de ces émouvantes séances et à soustraire les moins décidés des assesseurs à l'espèce de fascination qu'exerçait l'accusée. Elle présente, on ne savait ce qui pouvait arriver : elle absente et les assesseurs donnant leur avis sur pièces, on comptait bien qu'ils seraient tous contre.

Le travail d'extraits annoncé par Cauchon fut exécuté du 4 au 9 mars. Le 10, les interrogatoires furent repris, dans la prison même, par Cauchon, assisté seulement du commissaire examinateur Jean de La Fontaine, de deux assesseurs et de deux témoins. A partir du 13 mars, Cauchon put enfin s'autoriser du concours officiel de l'Inquisition et donner à ses assesseurs le titre de « consulteurs du Saint-Office » : la délégation de l'inquisiteur général, réclamée par l'évêque de Beauvais, était arrivée et le vice-inquisiteur Jean Lemaistre, forcé dans ses derniers retranchements, s'était résigné à siéger dés-

ormais comme juge à côté de l'évêque, sinistre association de la peur et du crime[1].

Durant toute la première partie du procès, Jeanne s'était refusée à toute explication sur le *signe* qui avait décidé son roi à reconnaître sa mission. Harcelée sans relâche sur ce point capital, après avoir tour à tour prié ses juges de ne pas chercher à l'obliger au parjure envers ses saintes[2] et repoussé leurs obsessions par des éclats d'impatience, elle finit par se débarrasser des questions à l'aide d'une allégorie toute biblique.

« Le signe est très-beau et honoré et bien croyable et le plus riche qui soit.

— Ce signe dure-t-il encore?

— Il durera mille ans et plus. — Il est au trésor du roi.

— Vint-il de par Dieu?

— Ce fut un ange de par Dieu qui le donna à mon roi. Le roi et ceux qui étoient avec lui ont vu le signe.

1. Le vice-inquisiteur délégua, au nom du Saint-Office, les officiers déjà commis au procès par Cauchon de par l'autorité épiscopale.

2. Elle avait juré à *ses voix* de ne pas révéler *le signe* sans leur aveu.

— Est-ce le même ange qui vous apparut premièrement?

— C'est toujours tout un et jamais ne m'a failli. »

Elle ne savait pas dire si complétement vrai en identifiant *ses voix* avec elle-même, l'ange avec la FILLE DE DIEU[1].

Elle ajouta que l'ange apporta à son roi une couronne d'or pur, laquelle « signifioit le royaume de France. » — Elle fut donnée à un archevêque, lequel la donna au roi, et j'étois présente.

— L'ange qui l'apporta vint-il de haut, ou par terre?

— Il vint de haut, j'entends, par le commandement de Notre-Seigneur[2]. »

Jeanne échappa pour la seconde fois au piége dressé lors de la fameuse question de « l'état de grâce ». Elle avait dit que son âme serait sauvée.

« Cette parole est de grand poids. Croyez-vous ne pouvoir faire péché mortel?

1. C'est là qu'elle dit que *ses voix* l'appelaient communément « Fille de Dieu ».

2. L'allégorie est fort claire pour l'entrevue de Chinon et le sacre de Reims; s'il y a quelque obscurité dans les détails, c'est qu'après s'être représentée elle-même comme l'ange, la Pucelle fait ensuite des allusions à l'ange Michel qui l'accompagnait, invisible, avec les deux saintes.

— Je n'en sais rien; mais m'en attends du tout à Notre-Seigneur. — Je serai sauvée, pourvu que je garde bien ma virginité de corps et d'âme.

— Est-il besoin de se confesser quand on croit être sauvé?

— On ne sauroit trop nettoyer la conscience. »

Jeanne, avec un mélange de simplicité et d'adresse sublime, a donc passé sur presque toutes les embûches sans s'y blesser, pareille à ces vierges de nos cathédrales qui foulent aux pieds les monstres. L'habit d'homme obstinément gardé, l'allégorie du *signe* transformée par l'accusation en une fiction, en un mensonge, c'est peu pour une qualification d'hérésie ou de sorcellerie! c'est peu pour établir que les *voix* viennent de l'enfer!

Reste une question terrible et décisive! Cauchon n'a point encore osé la poser, parce que, si la réponse négative est la perte de Jeanne, la réponse affirmative l'arrache des mains de ses persécuteurs et renverse tout l'échafaudage du procès. Cauchon ne tremblerait pas devant cette question, s'il était capable de comprendre l'âme de sa captive; il saurait que la réponse affirmative est impossible.

Cette question, c'est de savoir si Jeanne sou-

mettra à une autorité humaine quelconque l'autorité de sa révélation, l'authenticité de sa mission.

C'est ici le point culminant de toute la carrière de Jeanne et c'est aussi un des points sur lesquels le procès de réhabilitation a accumulé le plus d'ombres. La contradiction est flagrante, radicale entre le procès de condamnation et les dépositions des témoins pour la réhabilitation, acteurs eux-mêmes autrefois dans ce premier procès qu'ils démentent. Suivant quelques témoins, d'ailleurs très-mal d'accord entre eux quant aux circonstances, Jeanne, sur cette question qui domine toutes les autres, est incertaine, presque faible, victime de son ignorance et d'une équivoque perfide, puis, même, enfin, d'une violation brutale des règles judiciaires et d'une impudente altération de la vérité dans l'instrument du procès. Suivant les actes du procès, au contraire, actes qui devraient, si les témoins disaient vrai, porter des traces d'incohérence, d'obscurité, d'incertitude, Jeanne apparaît assurée, inébranlable, lucide de pensée, précise de parole, ayant pleine conscience du principe qu'elle soutient, ne variant pas un jour, pas une heure, et le débat se résume dans la lutte entre deux logiques in-

flexibles, dans la lutte entre l'autorité traditionnelle et l'inspiration d'en haut, manifestée sous la forme la plus auguste qu'ait vue le monde depuis les premiers jours du christianisme.

Ce sont les amis posthumes de Jeanne qui la diminuent devant la postérité; ce sont ses ennemis qui la montrent dans toute sa force et toute sa grandeur [1].

La question fut posée, le 15 mars, en l'absence de Cauchon, par son représentant La Fontaine et par le vice-inquisiteur. Jeanne fut requise que, « si elle a fait quelque chose qui soit contre notre foi, elle s'en doit rapporter à la détermination de l'Église.

— Que mes réponses soient vues et examinées par les clercs; et puis qu'on me dise s'il y a quelque chose qui soit contre la foi chrétienne : JE SAURAI BIEN A DIRE, PAR MON CONSEIL, CE QU'IL EN SERA. Et toutefois, s'il y a rien de mal contre la foi chrétienne que Notre Sire a commandée, je ne le voudrois soutenir et serois bien courroucée d'aller encontre.

1. V. dans notre *Histoire de France*, t. VI, p. 267, note 1, et 272, note 2, la discussion des témoignages comparés entre eux et avec l'instrument du procès et les raisons qui nous font admettre la fidélité de cet instrument où les bourreaux de Jeanne lui rendent témoignage malgré eux.

On lui explique « l'Église triomphante et l'Église militante, ce que c'étoit de l'une et de l'autre. Requise que, de présent, elle se mît en la détermination de l'Église de ce qu'elle a fait ou dit, soit bien, soit mal, répond : — Je ne vous en répondrai autre chose pour le présent. »

Le 17 mars, la question fut réitérée par les mêmes interrogateurs.

« Quant à l'Église, je l'aime et la voudrois soutenir de tout mon pouvoir pour notre foi chrétienne... Quant aux bonnes œuvres que j'ai faites et à mon avénement, IL FAUT QUE JE M'EN ATTENDE AU ROI DU CIEL QUI M'A ENVOYÉE. »

On insista : « Vous en rapportez-vous à l'Église?

— Je m'en rapporte à Notre Seigneur, qui m'a envoyée, à Notre-Dame et à tous les benoîts saints et saintes de paradis. Ce m'est avis que c'est tout un de Notre-Seigneur et de l'Église. Pourquoi faites-vous difficulté que ce ne soit tout un?

— Il y a l'Église triomphante, où est Dieu, les saints, les anges et les âmes sauvées. L'Église militante, c'est notre saint père le pape, vicaire de Dieu en terre, les cardinaux, les prélats de l'Église et clergé et tous bons chrétiens et catholiques; laquelle Église bien assemblée ne peut errer et est

gouvernée du Saint-Esprit. — Vous rapportez-vous à l'Église militante, c'est à savoir à celle qui est ainsi déclarée ?

— Je suis venue de par Dieu, de par la Vierge Marie et tous les benoîts saints et saintes de paradis et l'Église victorieuse de là haut et de leur commandement; et à celle Église-là je soumets tous mes bons faits et tout ce que j'ai fait ou à faire.

— Vous soumettez-vous à l'Église militante ?

— Je n'en répondrai maintenant autre chose ».

Puis, comprenant parfaitement où sa réponse pouvait la conduire :

« Si ainsi est qu'il me faille mener jusques en jugement, qu'il me faille dévêtir (déshabiller) en jugement[1], je requiers aux seigneurs de l'Église qu'ils me donnent la grâce d'avoir une chemise de femme.

— Puisque vous dites porter habit d'homme par commandement de Dieu, pourquoi demandez-vous chemise de femme en article de mort ?

— Il suffit qu'elle soit longue. »

Son seul souci, pour ce moment terrible, était une préoccupation de pudeur.

1. Comme on faisait aux condamés.

Pourtant elle ne croyait pas encore à la mort.

« J'aime mieux mourir que de révoquer ce que Notre-Seigneur m'a fait faire; mais je crois fermement que Notre-Seigneur ne laissera jà advenir de me mettre si bas, que je n'aie secours bientôt de Dieu et par miracle. — Pour rien ne ferois-je le serment de ne me point armer et mettre en habit d'homme pour faire le plaisir de Notre-Seigneur[1] ».

L'après-midi du 17 mars, Cauchon reprit l'interrogatoire.

« Vous semble-t-il que vous soyez tenue répondre pleinement vérité au pape, vicaire de Dieu, de tout ce qu'on vous demanderoit touchant la foi et le fait de votre conscience?

— Je requiers d'être menée devant lui et je répondrai devant lui tout ce que je devrai répondre. »

Le 18 mars, Cauchon fit lire les aveux et réponses de Jeanne devant douze des principaux assesseurs, qui convinrent d'examiner la matière et « les opinions des docteurs dans les livres authentiques ». Le rapport sur les opinions des autorités fut présenté,

1. C'est dans cette même séance qu'on lui demanda si Dieu haïssait les Anglais.

« De l'amour ou haine que Dieu a aux Anglois, ou que Dieu leur fait à leurs âmes, je n'en sais rien; mais bien sai-je qu'ils seront boutés hors de France, excepté ceux qui y mourront. »

le 22, devant vingt-deux des assesseurs et il fut conclu de réduire la matière à un petit nombre d'articles ou de chefs d'accusation.

Lecture fut faite à Jeanne de ses interrogatoires. Elle ne contesta rien. On lui offrit de nouveau la messe et la communion, si elle quittait l'habit d'homme. Pâques était proche, et son cœur saignait de ne pas « recevoir son Sauveur ». Elle n'en refusa pas moins.

Le procès préparatoire était terminé : il fut décidé qu'on procéderait par procès ordinaire et que Jeanne serait interrogée derechef sur les articles susdits.

Jeanne fut ramenée, le 27 mars, devant un nombreux tribunal (38 assesseurs), pour assister à la présentation de l'acte d'accusation par le promoteur. Les plus violents voulaient qu'on l'excommuniât tout de suite, si elle ne commençait par jurer de dire vérité sur toutes choses sans restriction. La majorité opina pour qu'on lût d'abord les articles; que Jeanne fût tenue de répondre et que, si elle demandait un délai sur certains points, elle l'obtînt convenable.

Cauchon offrit à Jeanne de choisir un ou plusieurs des assistants pour conseil.

Elle le remercia. « Je n'ai point intention de me séparer du conseil de Dieu. Je suis prête à dire vérité de tout ce qui touche votre procès ».

Et elle jura, sans entendre se départir de sa réserve sur le secret révélé au roi, qui, suivant elle, « ne touchoit pas le procès » et dont personne n'avait droit de lui demander compte.

Deux séances furent employées à la lecture des articles (28-29 mars). — Le promoteur requérait que Jeanne fût déclarée sorcière, « devine », fausse prophétesse, invocatrice de malins esprits, magicienne, schismatique, sacrilége, idolâtre, apostate, blasphématrice, séditieuse, perturbatrice de la paix, altérée de sang humain et excitant à le verser, quittant sans vergogne la pudeur de son sexe et prenant scandaleusement habit d'homme d'armes, pour ces choses et autres abominable à Dieu et aux hommes, séductrice des princes et des peuples, usurpatrice des honneurs et du culte divins, hérétique ou véhémentement suspecte d'hérésie, etc., etc.

Les 70 articles de l'acte d'accusation étaient dignes de ces conclusions. La prétention de la Pucelle à ne soumettre sa mission qu'à Dieu et à l'Église « de là-haut », si elle y persistait, suffisait bien, selon les principes de Rome et de l'Inquisition,

à la faire déclarer schismatique et suspecte d'hérésie, mais ne suffisait pas à la rendre un objet d'horreur et de mépris aux yeux des nations. On avait donc entassé dans cette pièce, dont la forme et le fond soulèvent le cœur, tout ce qu'une haine envenimée peut imaginer pour dénaturer les caractères et les faits et pour abuser l'opinion. Ce qu'il y a de vraiment terrible à dire, c'est que d'Estivet n'était pas le seul auteur de cet acte infâme : il avait eu pour auxiliaire ce Thomas de Courcelles qu'on appela depuis « la lumière du concile de Bâle ».

Jeanne répondit article par article.

Elle s'est vantée de chasser ou exterminer tous les ennemis de son roi (art. XVII). « J'ai porté nouvelles de la part de Dieu à mon roi que Notre Sire lui rendroit tout son royaume ».

Elle n'affirme plus si clairement que ce sera par ses mains, à elle; au fond elle le croit toutefois encore.

« Elle s'est opposée à tout traité de paix et a poussé constamment à l'effusion du sang. — J'ai écrit pour la paix au duc de Bourgogne; quant aux Anglois, la paix qu'il y faut, c'est qu'ils s'en aillent en Angleterre.

« Elle s'est attribué, à elle créature simple et

ignorante, ce qui est l'attribut de la Divinité; savoir l'avenir; connaître les choses secrètes. — Il est à Notre-Seigneur de révéler à qui il lui plaît. »

Jeanne avait demandé délai pour répondre définitivement sur la question capitale, la soumission à l'Église. Jusque-là, elle avait refusé la soumission implicitement plutôt qu'explicitement : elle était restée, comme nous l'avons vu, sur ces paroles : « Je n'en répondrai maintenant autre chose ». — Le samedi saint, 31 mars, Cauchon, accompagné de quelques-uns des principaux assesseurs, se transporta dans la prison :

« Voulez-vous vous rapporter au jugement de l'Église, qui est en terre, de tout ce que vous avez dit et fait?

— Je m'en rapporte à l'Église militante, pourvu qu'elle ne me commande chose impossible à faire. Ce que j'ai dit et fait, les visions et révélations que j'ai eues de par Dieu, je ne les révoquerai pour chose quelconque; et, de ce que Notre Sire m'a fait faire et commandé et commandera, ne le laisserai à faire pour homme qui vive, et me seroit impossible de le révoquer. Et, en cas que l'Église me voudroit faire faire autre chose au contraire du commandement

qui m'a été fait de Dieu, je ne le ferois pour chose quelconque[1].

« Croyez-vous point que vous soyez sujette à l'Église qui est en terre, c'est à savoir : à notre saint-père le pape, cardinaux, archevêques, évêques et autres prélats d'Église?

— Oui, Notre Sire premier servi.

— Avez-vous commandement de *vos voix* que vous ne vous soumettiez point à l'Église militante?

— Je ne réponds chose que je prenne en ma tête : ce que je réponds, c'est du commandement de *mes voix* : elles ne commandent point que je n'obéisse à l'Église, Notre Sire premier servi. »

Point d'équivoque, point d'obscurité. On a commencé par sommer Jeanne de soumettre ses faits à l'Église. Elle a répondu, sans paraître distinguer l'Église des gens d'église assemblés devant elle, que, si les clercs trouvaient dans ses faits quelque chose contre la foi, elle saurait bien, « par son con-

1. L'interrogateur répéta la question sous une autre forme : « Si l'Église militante vous dit que vos révélations sont illusions ou choses diaboliques, vous en rapporterez-vous à l'Église? — Je m'en rapporte à Notre-Seigneur, duquel je ferai toujours le commandement... Ce que j'ai affirmé au procès avoir fait du commandement de Dieu, me seroit impossible faire le contraire. Et, en cas que l'Église militante me commanderoit faire le contraire, je ne m'en rapporterois à homme du monde, hors à Notre-Seigneur, que je ne fasse toujours son bon commandement. »

seil », dire ce qui en est, c'est-à-dire qu'elle jugerait ses juges. On lui a expliqué fort clairement qu'il s'agissait de l'Église militante et ce que c'était que la distinction entre l'Église militante et la triomphante. Elle a dit alors qu'elle se soumettait à Dieu et à l'Église triomphante ; que, quant à l'autre, elle n'en « répondroit maintenant autre chose ». Cette réponse, ajournée, elle vient de la donner péremptoire : soumise à l'Église sur tout autre point, elle ne peut soumettre qu'à Dieu ce que Dieu lui a directement commandé et, si l'Église lui ordonnait de désavouer la mission qu'elle a reçue de Dieu, elle ne le pourrait faire.

Reconnaître à un homme ou à une assemblée le droit de décider, par oui ou par non, si Dieu lui a donné charge de sauver sa patrie, cela lui est IMPOSSIBLE.

Le voilà dans toute sa solennité, ce débat dont le vrai caractère a été trop longtemps voilé. Il s'agit ici de bien autre chose que des vengeances des chefs anglais ou des bassesses de leurs serviteurs français. Nous l'avons dit : c'est ici la lutte de la tradition organisée et absolue, de la règle extérieure, de l'infaillibilité constituée, contre la spontanéité individuelle, l'inspiration immédiate, la voix

intérieure. Oui, certes, c'est un grand péril que l'individu assume une telle responsabilité; mais le genre humain est fait pour avancer à travers les écueils ; oui, sans doute, il y a mille faux prophètes pour un vrai; mais ce vrai renouvelle le monde, qui périrait étouffé sous les pouvoirs infaillibles. L'infaillibilité n'est que la révélation de Dieu dans la conscience du genre humain : elle n'est pas matériellement organisable; les majorités d'un jour peuvent dire : non, quand l'éternelle conscience dit : oui. La voix infaillible ne parle que dans l'âme humaine et dans l'histoire [1].

1. Est-il nécessaire d'expliquer que nous entendons, par l'histoire, les révélations progressives de l'intelligence et de la moralité humaines, constatées par l'histoire universelle?

CHAPITRE VI

Les douze articles. — Jeanne condamnée par l'Inquisition et par l'université. — Jeanne au cimetière de Saint-Ouen. — Abjuration devant le bûcher. — Jeanne rétracte son abjuration. — Condamnée au feu. — Elle maintient sa mission sur le bûcher. — Mort de Jeanne. — Conclusions.

Du 2 au 4 avril, les deux juges, de l'avis des universitaires, firent résumer en douze articles les soixante-dix chefs d'accusation du promoteur. Ce furent deux docteurs de Paris, Nicole Midi et Jacques de Touraine, qui tinrent la plume, l'un dans le projet, l'autre dans la rédaction définitive. Les douze articles résumaient le procès dans un esprit très-hostile à Jeanne, mais en dégageant l'accusation des impostures et des brutalités du promoteur. La lutte se dégageait de ces bas-fonds immondes et se relevait sur son vrai terrain.

Le 12 avril, vingt-deux docteurs et licenciés délibérèrent ensemble sur les douze articles. Ils établirent, en soumettant leurs délibérations, suivant les

formules consacrées, « à la sainte Église romaine et à quiconque il appartiendra », que les révélations de Jeanne n'étaient point de par Dieu, mais plutôt fictions humainement inventées ou œuvre du malin esprit; qu'elle y avait cru sans signes suffisants; qu'il y avait dans son fait des mensonges, des divinations superstitieuses, des faits scandaleux et irréligieux, des paroles téméraires, des blasphèmes contre Dieu et les saints, impiété envers les parents (pour les avoir quittés sans leur aveu), dérogation, en quelques points, au précepte de l'amour du prochain (envers les Anglais et Bourguignons), idolâtrie, ou, au moins, invention mensongère; qu'elle était schismatique touchant l'unité, autorité et puissance de l'Église et véhémentement suspecte d'hérésie.

Ainsi les docteurs laissaient la question pendante entre une invention humaine et une inspiration de Satan. Le scepticisme et la superstition se donnaient la main contre l'envoyée de Dieu.

Parmi les signataires, on remarque Isambard de La Pierre et deux autres des témoins du procès de réhabilitation.

Un certain nombre d'autres assesseurs adhérèrent ensuite à cette délibération. Le chapitre de Rouen, toujours mal disposé pour Cauchon, montra beau-

coup de répugnance à se réunir et à délibérer. Il fallut, pour y décider la plupart des chanoines, les menacer de les priver de leurs distributions quotidiennes de pain et de vin. Le chapitre demanda, avant de donner son avis, que les douze articles fussent exposés en français à Jeanne et que la matière fût examinée par l'*alme* université de Paris (14 avril).

La victime faillit, sur ces entrefaites, échapper à ses persécuteurs : le cardinal de Winchester et le comte de Warwick, informés que Jeanne était gravement malade, mandèrent à la hâte plusieurs médecins qui figuraient parmi les assesseurs : Warwick s'exprima devant eux avec un cynisme naïvement atroce : « Pour rien au monde, leur dit-il, le roi ne voudroit que Jeanne mourût de mort naturelle. Le roi l'a achetée cher ; il ne veut pas qu'elle meure, si ce n'est par justice et qu'elle soit brûlée ! » L'enfant-roi, des volontés duquel s'autorisait Warwick, était bien innocent des forfaits qui se commettaient en son nom ! Jeanne déclara aux médecins qu'elle avait été prise de vomissements, « après avoir mangé d'une carpe envoyée par l'évêque de Beauvais » ; Cauchon ne laissait pas que de redouter les conséquences du grand meurtre juridique qui allait s'ac-

complir et peut-être avait-il voulu s'affranchir par un crime secret de la responsabilité de ce crime public. Quoi qu'il en soit, une saignée tira Jeanne de péril; mais, le promoteur d'Estivet étant venu l'accabler d'ignobles injures à cause de ce qu'elle avait dit de Cauchon, l'accès d'indignation que provoqua chez elle ce misérable détermina une rechute.

Jeanne était encore très-malade, lorsque, le 18 avril, Cauchon, assisté de quelques assesseurs, vint lui adresser, dans sa prison, la première des monitions que la procédure inquisitoriale prescrivait à la suite des interrogatoires. Il l'exhorta « charitablement » de revenir « à la voie de vérité et sincère profession de notre foi.

— Il me semble que je suis en grand péril de mort, répondit-elle; et, si ainsi est que Dieu veuille faire son plaisir de moi, je vous requiers avoir confession et mon Sauveur aussi (et la communion), et d'être inhumée en terre sainte.

— Si vous vouliez avoir les sacrements de l'Église, il faudroit vous soumettre à l'Église.

— Quelque chose qui m'en doive advenir, je n'en ferai ou dirai autre chose que je n'ai dit devant au procès.

— Vous serez délaissée de l'Église comme Sarrasine.

— Je suis bonne chrétienne et mourrai comme bonne chrétienne ».

Elle ne mourut pas. Les chefs du conseil d'Angleterre eurent la joie de la voir se rétablir ! Le 2 mai, eut lieu la seconde monition, avec grand appareil, en présence de soixante-trois assesseurs. Jean de Châtillon, archidiacre d'Évreux, avait été chargé de lui remontrer comment elle se mettrait en grand péril, si elle croyait en savoir plus en matière de foi que tant de docteurs et de lettrés.

« Je m'en attends à mon juge, répondit Jeanne : c'est le roi du ciel et de la terre.

— Voulez-vous dire que vous n'ayez point de juge en terre et notre saint père le pape est-il point votre juge ?

— J'ai bon maître ; c'est à savoir Notre-Seigneur, à qui je m'attends du tout et non à autre.

— Vous serez hérétique et brûlée par sentence d'autres juges [1].

— Si je voyois le feu, si n'en ferois-je autre chose.

1. Du juge laïque.

— Si le concile général était ici, vous y voudriez-vous rapporter et soumettre?

— Vous n'en tirerez autre chose.

— Voulez-vous vous soumettre à notre saint père le pape?

— Menez-m'y et JE LUI RÉPONDRAI. »

On la pressa de nouveau sur l'habit d'homme.

« Quand j'aurai fait ce pourquoi je suis envoyée de par Dieu, je prendrai habit de femme.

— Voulez-vous vous rapporter du signe baillé à votre roi, à l'archevêque de Reims ou autres de votre parti? »

C'était très-habile pour tourner en mensonge l'allégorie qu'elle avait employée, en la faisant discuter comme un fait matériel.

« Donnez-moi un messager et je leur écrirai de tout ce procès. »

« Et autrement », dit le procès-verbal, « ne s'y est voulu croire ni rapporter à eux. »

« Si on vous envoie trois ou quatre des clercs de votre parti, qui viennent par sauf-conduit ici, vous en rapporterez-vous à eux de vos apparitions et choses contenues en ce procès?

— Qu'on les fasse venir et je répondrai.

— Voulez-vous vous en rapporter et soumettre à

l'église de Poitiers, où vous avez été examinée?

— Me croyez-vous prendre par cette manière et par cela attirer à vous? »

Comment, en effet, celle qui avait refusé de soumettre au pape et au concile sa mission divine, c'est-à-dire l'existence de la France, le salut de notre nationalité, eût-elle pu accorder une telle autorité à quelques hommes d'église, fussent-ils de son parti? Pour expliquer son refus, il n'est pas besoin de recourir aux terribles griefs qu'elle avait contre le chef du clergé français. Elle refusa parce qu'il était impossible qu'elle acceptât. Et Cauchon, qui l'avait enfin comprise, n'eût point hasardé de telles propositions, pleines d'embarras et de périls pour son procès, s'il n'eût été certain qu'elles seraient rejetées.

Cauchon termina en lui disant :

« Vous vous mettez en péril du feu éternel quant à l'âme et du feu temporel quant au corps.

— Il vous en prendra mal au corps et à l'âme », répliqua-t-elle.

Après cette séance décisive, la majorité du chapitre de Rouen[1] se décida à délibérer à fond et à

1. L'official et le promoteur du chapitre furent emprisonnés, du 9 au 23 mai, à cause de leur opposition.

déclarer que Jeanne lui paraissait devoir être réputée hérétique (4 mai).

Les évêques de Coutances et de Lisieux, consultés par députés sur les douze articles, se prononcèrent contre Jeanne. « La basse condition de la personne » est une des raisons alléguées contre la vérité de ses révélations par l'évêque de Lisieux, l'Italien Zano de Castiglione, un de ces neveux de cardinaux que la cour de Rome pourvoyait volontiers des riches bénéfices transalpins. Qu'eussent dit d'un tel argument les pêcheurs de Galilée ! L'évêque d'Avranches, au contraire, fut d'avis qu'on déférât la question au pape et au concile. Son opinion ne fut point consignée au procès.

La condamnation de Jeanne était assurée ; mais ce n'était là que la moitié de l'œuvre. Il ne suffisait pas que Jeanne mourût : il fallait qu'elle reniât sa mission, qu'elle avouât que sa révélation était un mensonge ou une inspiration de Satan ; il fallait que la cause de la France fût « infamée » dans sa personne.

Les dernières horreurs de la procédure inquisitoriale avaient été tenues en réserve pour arracher cette victoire suprême.

Le 9 mai, les deux juges se transportèrent, avec

huit assesseurs, dans la grosse tour du château de Rouen et y firent amener Jeanne. Derrière les juges se tenaient les bourreaux. Dans la salle était étalé l'appareil des tortures.

« Jeanne fut requise de répondre vérité sur nombre de points de son procès, touchant lesquels elle avoit répondu négativement ou mensongèrement... Il lui fut dit que les officiers étoient présents, lesquels sur notre ordre étoient prêts de la mettre à la torture, dont les instruments étoient préparés devant elle, afin de la réduire à confesser la vérité, pour le salut de son âme et de son corps, qu'elle exposoit à de graves périls par des inventions mensongères.

— Si vous me deviez démembrer et faire partir l'âme hors du corps, si ne vous dirai-je autre chose. — J'ai été confortée de saint Gabriel. — J'ai demandé conseil à *mes voix* si je me soumettrois à l'Église : — Si tu veux que Notre-Seigneur t'aide, m'ont-elles dit, attends-toi à lui de tous tes faits. — Serai-je brûlée? ai-je demandé. — Attends-toi à Notre Sire, et il t'aidera.

— Du signe de la couronne baillée à l'archevêque de Reims, voulez-vous vous en rapporter à lui?

— Faites-le-moi venir et que je l'entende parler,

et puis je vous répondrai : IL N'OSEROIT DIRE LE CONTRAIRE DE CE QUE JE VOUS EN AI DIT. »

A la fermeté de sa parole, à l'éclair de son regard, on eût dit qu'elle tenait les deux pharisiens, Regnauld de Chartres et Pierre Cauchon, face à face devant le tribunal de Dieu. Jamais elle ne s'était montrée plus grande !

Ses juges décidèrent de surseoir à la torture, « jusqu'à ce qu'ils eussent là-dessus plus ample conseil, craignant, vu l'endurcissement de son âme, que les tourments lui profitassent peu ». Cauchon, sans doute, eut peur qu'elle expirât dans les mains des tourmenteurs.

Douze assesseurs furent réunis, le 12 mai, pour décider s'il était expédient de mettre Jeanne à la question. Trois seulement votèrent pour l'affirmative. L'un des trois était le chanoine L'Oiseleur, qui avait servi d'espion et d'agent provocateur à Cauchon. L'un des deux autres était Thomas de Courcelles[1] ! Voilà le dernier terme où aboutit la logique de l'église des persécuteurs, de l'église du sang, comme l'appelaient les sectaires du treizième siècle. Le

1. Nous ne connaissons le vote de Courcelles que par la minute des notaires; car il a eu soin de supprimer la mention des votes dans la rédaction définitive.

sage, le docteur de l'église du quinzième siècle, le successeur de Gerson à l'université, prend place entre L'Oiseleur et d'Estivet. Les sages supplicient les saints et les prophètes.

Les horreurs de la question furent donc épargnées à Jeanne. « Nous avons bien assez matière, sans tortures! » avait dit un des assesseurs, Guillaume Erard. C'était là le mot du fanatisme, qui ne voulait que brûler Jeanne. Ce n'était pas le mot de la politique, qui voulait la déshonorer. Cauchon et ses maîtres étaient dans une grande anxiété[1].

Le 19 mai, les juges communiquèrent à une nombreuse assemblée d'assesseurs les lettres de l'université de Paris sur la consultation qui lui avait été envoyée et sur la relation orale qui lui avait été faite par les docteurs Jean Beaupère, Nicole Midi et Jacques de Touraine. La réponse, délibérée en

1. C'est probablement vers cette époque qu'il faut placer l'incident raconté, dans le procès de réhabilitation, par Haimond de Maci. Ce chevalier picard dit qu'il accompagna à Rouen le comte de Ligni (Jean de Luxembourg) durant le procès de Jeanne. Le comte de Ligni alla, avec le comte de Warwick, le comte de Stafford, connétable de France pour Henri VI, et le chancelier, évêque de Térouenne, visiter celle qui avait été sa captive. « Jeanne, lui dit-il, je suis venu pour vous mettre à rançon, à condition que vous promettiez de ne jamais vous armer contre nous. — En nom *Dé!* » s'écria-t-elle, « vous vous raillez de moi : je sais bien que vous n'en avez ni le vouloir ni le pouvoir. » Et, comme il insistait: « Je sais bien », reprit-elle, « que ces Anglois me feront

assemblée générale des Facultés aux Bernardins, le 14 mai, sous la présidence d'un recteur anglais de naissance, avait été adressée au roi de France et d'Angleterre. L'université pressait le roi de faire mener la matière à fin par justice brièvement, notable et grande réparation étant très-nécessaire afin de réduire à bonne et sainte doctrine le peuple qui, « par icelle femme, a été moult scandalisé ». L'université comblait de louanges Pierre Cauchon. Le zèle du seigneur évêque de Beauvais « a arrêté les progrès du venin par lequel la femme perfide, dite la Pucelle, a infecté le bercail très-chrétien de presque tout l'Occident ».

Suivaient les déterminations et qualifications données par les facultés de théologie et de décret (droit canon). La faculté de théologie déclarait les révélations de Jeanne fictions et mensonges, ou supersti-

mourir, croyant après ma mort gagner le royaume de France; mais, fussent-ils cent mille *godons* (*goddem*) plus qu'ils ne sont de présent, ils n'auront point le royaume. » Le comte de Stafford, furieux, tira à demi sa dague pour la frapper : Warwick lui retint le bras. Il est difficile d'imaginer quelque chose de plus révoltant que le rôle de Jean de Luxembourg. Judas, au moins, ne vint pas railler le Christ devant Hérode et Caïphe. La réponse de Jeanne, si elle était exacte, indiquerait qu'elle n'avait plus la conviction absolue d'être délivrée et qu'au moins par moments, elle s'attendait à la mort; mais peut-être dit-elle seulement : « Ces Anglois *veulent* me faire mourir, croyant, etc. »

tions procédant des démons Bélial, Satan et Behemoth! La faculté, plus docte que les assesseurs de Rouen, savait les noms de ces démons[1]! Le reste était à l'avenant et digne de d'Estivet! Jeanne était blasphématrice, avide de sang humain, séditieuse et provoquant à la *tyrannie* (à l'usurpation)! idolâtre, schismatique, apostate!

La faculté de décret, à son tour, qualifiait Jeanne d'hérétique; d'apostate, « pour ce qu'elle a fait couper la chevelure que Dieu lui a donnée pour voiler sa tête et quitté l'habit de son sexe »; menteuse, « pour ce qu'elle se dit envoyée de Dieu et ne l'a point prouvé par œuvre de miracle, tandis que Moïse, quand Dieu l'a envoyé, a donné signe de changer une baguette en serpent et un serpent en baguette.—Si elle persiste, qu'elle soit abandonnée à la volonté du juge séculier, afin qu'elle reçoive la vengeance due selon la qualité de son forfait. »

Ce radotage sanguinaire nous montre le corps de l'université bien au-dessous des assesseurs choisis par Cauchon dans l'élite des facultés. L'université n'était même plus capable de comprendre le sens de cette grande lutte. Quelle rapide et quelle épouvan-

1. Et elle prenait pour un diable l'animal réel ou symbolique que la Bible nomme *Behemoth*.

table décadence depuis ces derniers jours glorieux de 1413, où l'université de Paris avait fait effort pour tirer la France de l'abîme! Aujourd'hui, c'est elle qui est le vrai fond de l'abîme! Elle ne s'en relèvera pas, et les sarcasmes des lettrés de la Renaissance nous apprendront, au XVI[e] siècle, ce que seront devenus les héritiers des grands docteurs scolastiques!

On chercherait en vain une excuse au corps universitaire dans son démembrement : en vain prétendrait-on que les meilleurs ont quitté Paris pour ne pas se soumettre à l'Anglais; qu'ils sont à Poitiers! Que font-ils, ceux-là, pendant que les autres agissent à Rouen et à Paris? Que font ces évêques, ces docteurs, cette commission de Poitiers, qui ont naguère reconnu que ce serait offenser Dieu que de repousser la mission de Jeanne et qui ont été, depuis, les témoins de ses vertus et de sa gloire? Ils se taisent, ils s'associent à l'inaction du président de la commission de Poitiers, de l'indigne chef du clergé et de la magistrature : ils ne s'unissent pas pour sommer Regnauld de Chartres d'intervenir! Puisqu'ils oublient la parole de leur maître : *celui qui n'est pas pour moi est contre moi!* ils doivent partager l'anathème des bourreaux devant la postérité.

« Les docteurs et maîtres étant à Rouen » s'inclinèrent devant l'*alme* université. Les plus violents, entre les assesseurs, voulaient en finir séance tenante. La majorité opina pour une dernière monition. Isambard de La Pierre et quelques autres dirent qu'après la monition, si Jeanne ne se soumettait pas, ils s'en référeraient aux juges du mode de procéder ultérieurement ; timide ouverture à des conseils plus humains ; mais personne n'osa se séparer ouvertement de l'*alma mater*.

Une dernière monition fut donc adressée à Jeanne, le 23 mai, par le docteur Pierre Morice, en présence de quelques assesseurs et des évêques de Térouenne[1] et de Noyon. On lui remontra comment les clercs de l'université de Paris, lumière de toutes sciences et extirpatrice des erreurs, et autres clercs de grand savoir, qualifiaient ses faits.

« Je m'en rapporte à ce que j'ai dit au procès et le veux soutenir. Quand je serois dedans le feu, si n'en dirois-je autre chose et le soutiendrois jusqu'à la mort. »

Le promoteur et l'accusée renoncèrent à la parole. Les juges déclarèrent la cause entendue et renvoyèrent au lendemain « pour faire droit ».

1. Louis de Luxembourg, chancelier de France pour Henri VI.

Le lendemain, 24 mai, Jeanne fut conduite au cimetière de l'abbaye de Saint-Ouen. Anglais et Rouennais se pressaient en foule dans le cimetière, les uns, tumultueux et farouches, les autres, mornes et silencieux. Deux échafauds ou *ambons* (estrades) avaient été élevés. Sur l'un siégeait, à côté des deux juges, « le cardinal d'Angleterre[1] » : celui qui avait mené, d'une main invisible, tout le mystère d'iniquité se montrait au dénoûment comme une divinité infernale qui vient réclamer sa proie. Les évêques de Térouenne, de Noyon, de Norwich et la masse des assesseurs étaient assis alentour, sur le même échafaud. On fit monter Jeanne sur l'autre, avec l'appariteur, les notaires et Guillaume Érard, le docteur chargé de prêcher le sermon, qui, selon la procédure inquisitoriale, précédait la sentence. Le bourreau était, avec sa charrette, au pied de l'échafaud de Jeanne, attendant qu'elle fût abandonnée à la justice séculière, pour l'emmener au Vieux-Marché, lieu ordinaire des exécutions, où le bûcher était dressé.

La soldatesque anglaise et même les chefs, Warwick et autres, haletaient après le supplice de Jeanne. Les Anglais, comme nous l'avons dit, s'ima-

1. Le cardinal Henri d'Angleterre, évêque de Winchester.

ginaient que le « charme » était attaché à la vie de Jeanne et n'osaient pas même essayer de reprendre Louviers, en pleine Normandie, jusqu'à ce que la Pucelle eût expiré dans les flammes.

Ce n'était pourtant pas l'intention de Cauchon ni de ses maîtres Winchester et Bedford, que Jeanne mourût encore; qu'elle mourût indomptée et jugeant ses juges ! Cauchon avait semblé tout à coup changer de sentiments à son égard. Lui qui menaçait naguère quiconque cherchait à la guider dans ses réponses et à obtenir d'elle des marques d'orthodoxie, il venait d'envoyer à Jeanne pour conseil ce même L'Oiseleur, qui lui avait servi d'espion près d'elle et qui tout à l'heure votait pour la torture ! Et L'Oiseleur pressait Jeanne, dans les termes les plus affectueux, de sauver son corps et son âme, de se soumettre à l'Église, de quitter son habit d'homme; il lui promettait formellement, de la part des juges, qu'on la tirerait des mains des Anglais pour la mettre en prison d'église, en prison douce; qu'on placerait des femmes auprès d'elle. Cauchon savait trop que, si quelque chose était capable de faire impression sur Jeanne, c'était bien moins l'espoir de la vie que l'espoir de n'être plus dorénavant exposée à un horrible et infâme danger.

Pour la première fois, on peut, ce matin-là, remarquer de l'incertitude sur la physionomie de la Pucelle. Son regard est inquiet et voilé. L'immense effort qu'elle soutient depuis trois mois a épuisé ses forces; la nature ploie et la chair trouble l'âme. Elle aussi, elle demande en vain « que ce calice soit éloigné de ses lèvres »! *Ses voix* lui ont dit qu'elle faillirait.

Jeanne écouta d'abord en silence le sermon où Guillaume Érard montra comme quoi elle s'était séparée de la sainte Église « par nombre d'erreurs et de crimes ». Il passa outre : « Ha! France », dit-il, « tu es bien abusée, toi qui as toujours été la maison très-chrétienne! Charles, qui se dit ton roi et ton gouverneur, a adhéré, comme hérétique et schismatique, aux paroles et faits d'une femme diffamée et de tout déshonneur pleine, et non pas lui seulement, mais tout le clergé de son obéissance et seigneurie! — C'est à toi, Jeanne que je parle et te dis que ton roi est hérétique et schismatique »!

Jeanne releva vivement la tête : « Ne parle point de mon roi : il est bon chrétien »!

Érard commanda à l'appariteur de la faire taire et reprit :

« Voici messeigneurs les juges qui, plusieurs fois,

vous ont sommée et requise que vous voulussiez soumettre tous vos faits et dits à notre mère sainte Église.

— J'ai dit que toutes les œuvres que j'ai faites et les dits fussent envoyés à Rome devers notre saint père le pape, auquel, après Dieu, je me rapporte. Et, quant aux dits et faits que j'ai faits, je les ai faits de par Dieu. — De mes faits et dits je ne charge personne, ni mon roi ni autre; et, s'il y a quelque faute, c'est à moi et non à autre. »

Ainsi, jusqu'au dernier moment, la généreuse fille couvrait de sa parole, comme naguère de son glaive, l'ingrat qui l'abandonnait après l'avoir trahie et elle assumait sur elle seule la responsabilité du salut de la patrie. A elle seule, aussi, la reconnaissance et la gloire, tant que la France vivra entre les nations!

« Voulez-vous », poursuivit Érard, « révoquer vos faits et dits réprouvés?

— Je m'en rapporte à Dieu et à notre saint père le pape.

— Il ne suffit pas : on ne peut pas aller quérir notre saint père si loin. Les ordinaires (évêques) sont juges chacun en leur diocèse. Besoin est que vous vous rapportiez à notre mère sainte Église et

que vous teniez ce que les clercs et gens ayant de ce connoissance ont déterminé. »

Elle se tut et entendit sans répondre trois monitions successives.

Cauchon commença de lire la sentence de condamnation, rédigée en son nom et au nom du vice-inquisiteur. Lorsque Jeanne comprit qu'elle allait être retranchée de l'Église et livrée au bras séculier, c'est-à-dire au bourreau, qu'elle voyait debout au pied de l'échafaud, elle défaillit; un nuage passa sur ses yeux et elle dit d'une voix éteinte :

« Je veux tenir ce que les juges et l'Église voudront dire... Je veux obéir du tout à leur ordonnance et volonté.

— Ne voulez-vous plus soutenir vos apparitions et révélations ?

— Je m'en rapporte aux juges et à notre mère sainte Église.

— Alors il faut abjurer et signer cette cédule », dit Érard et il fit lire à Jeanne par l'appariteur une pièce toute préparée pour le cas où elle céderait... Elle y reconnaissait avoir grièvement péché en « feignant mensongeusement avoir eu révélations et apparitions de par Dieu;... en faisant superstitieuses divinations; en blasphémant Dieu, ses saints et ses

saintes; en portant habit dissolu, contre la décence de nature, et armures par grand'présomption; en désirant cruellement effusion de sang humain... en faisant sédition, et idolâtrant mauvais esprits... avoir été schismatique et erré en la foi » ; lesquels crimes et erreurs elle abjurait et jurait de n'y jamais retourner.

L'agitation était extrême dans l'assistance. Les assesseurs, les officiers du procès pressaient Jeanne de la voix et du geste.

«Jeanne, signez! — Jeanne, prenez pitié de vous-même? — Jeanne, ne vous faites point mourir » !

Les Anglais frémissaient de colère en voyant que la Pucelle allait échapper au bûcher. Un grand murmure s'éleva sur l'échafaud des juges. C'était un chapelain du roi d'Angleterre qui venait d'accuser Cauchon de trahison envers le roi. Cauchon, furieux à son tour, jeta le rôle du procès à terre et cria qu'il laisserait tout s'il n'avait réparation. Le « cardinal d'Angleterre » obligea le chapelain à des excuses.

Jeanne, dans son trouble, avait mal entendu la lecture de la cédule. Elle demanda des explications. L'appariteur Massieu lui expliqua ce que c'était qu'abjurer.

« Je me rapporte à l'Église universelle, si je dois abjurer ou non?

— Il ne suffit pas.

— Eh bien, que les clercs et l'Église, aux mains desquels je serai remise, voient la cédule et me conseillent!

— Tu abjureras présentement », dit Érard, « ou tu seras brûlée!

— J'aime mieux signer que d'être brûlée... »

On lui fit répéter la formule d'abjuration; elle traça une croix au bas de la cédule. Un secrétaire du roi d'Angleterre lui prit la main et lui fit écrire son nom, comme elle l'avait fait dans ses lettres.

Elle aussi, elle avait donc dû avoir son jour de défaillance et de *reniement!* il fut promptement et glorieusement expié!

Un tumulte effroyable régnait dans le cimetière de Saint-Ouen. Les Anglais faisaient pleuvoir les pierres sur l'échafaud de la Pucelle. Le cardinal de Winchester eut grand'peine à faire rétablir l'ordre. Cauchon lui demanda respectueusement son avis sur ce qui restait à faire. « L'admettre à la pénitence », fut-il répondu.

On lut la sentence. De la sentence de condamnation, l'on n'avait changé que la conclusion.

« Puisque, par le secours de Dieu, revenant au giron de la sainte mère Église, d'un cœur contrit et d'une foi sincère, comme nous le croyons, tu as rétracté tes erreurs de ta propre bouche, nous te délions, par les présentes, dès liens de l'excommunication,... si toutefois tu observes ce qui t'a été et te sera prescrit par nous. Mais, pour ce que tu as péché témérairement contre Dieu et la sainte Église, pour accomplir une salutaire pénitence, nous te condamnons, par notre grâce et modération, à la prison perpétuelle, au pain de douleur et à l'eau d'angoisse, afin que tu y pleures les péchés commis et que tu n'en commettes plus qui soient à pleurer ».

L'infortunée, une fois l'idée du supplice écartée, n'avait plus en ce moment qu'une seule pensée, c'était d'échapper à ses odieux gardiens. Elle interpella les juges :

« Or çà, gens d'Église, menez-moi en vos prisons; que je ne sois plus en la main de ces Anglois! »

La demande était si bien conforme au droit ecclésiastique, qu'il y eut un mouvement d'acquiescement parmi les assesseurs. Cauchon ne répondit que ces mots :

« Menez-la où vous l'avez prise. »

On la replongea dans cet enfer d'où on lui avait promis de la tirer.

Les Anglais ne s'apaisèrent pas en la voyant rester sous leur garde. Les valets poursuivirent de leurs huées le triste cortége qui reconduisait Jeanne au château : les gens de guerre menacèrent de leurs armes l'évêque de Beauvais et les docteurs, en disant que « le roi avoit mal employé son argent avec eux », et Warwick lui-même se plaignit à Cauchon et aux assesseurs que le roi « étoit mal en point », puisque Jeanne échappait. « Milord, n'ayez cure », répondit quelqu'un de l'assistance; « NOUS LA RETROUVERONS BIEN. »

Celui qui dit cette parole avait le secret de Cauchon.

Dans l'après-midi, le vice-inquisiteur, assisté de docteurs, se transporta dans la prison, requit Jeanne de prendre l'habit de femme, comme il lui avait été ordonné par l'Église, et la prévint que, si elle retombait en ses erreurs, l'Église l'abandonnerait.

Jeanne prit l'habit de femme et se laissa raser la chevelure[1]. Le juge l'abandonna à la garde de cinq Anglais, « dont en demeuroient trois de nuit en la

1. Elle la portait taillée en rond à la manière des hommes, ce qu'on appelle la coiffure en écuelle.

chambre et deux dehors (à la porte) de ladite chambre. De nuit elle étoit couchée, ferrée par les jambes de deux paires de fers à chaînes, et attachée fort étroitement d'une chaîne traversant par les pieds de son lit, tenant à une grosse pièce de bois et fermant à clef.» Elle ne pouvait se lever qu'on ne la déferrât.

Le lendemain ou le surlendemain, les juges ayant avis que Jeanne « se repentoit d'avoir laissé l'habit d'homme », Cauchon montra grand zèle et dépêcha les docteurs Jean Beaupère et Nicole Midi pour « l'admonester qu'elle persévérât en son bon propos ». Mais on ne trouva pas le geôlier, qui, sans doute, avait le mot, et les menaces de quelques Anglais firent bien vite rebrousser chemin aux deux envoyés.

Le 27, les Anglais accoururent prévenir Cauchon que Jeanne était « rencheue » ; qu'elle avait repris ses vêtements d'homme. L'évêque de Beauvais fit aussitôt avertir les assesseurs et les officiers du procès, qui voulurent aller sur-le-champ en grand nombre à la prison ; Cauchon ne les accompagna point et une centaine d'Anglais, armés et furieux, barrèrent le passage aux gens d'église dans la cour du château, en les traitant de « traîtres armagnacs. »

Le 28, seulement, par ordre supérieur, la prison fut ouverte aux juges accompagnés de quelques assesseurs.

Ils trouvèrent Jeanne en habit d'homme, le visage gonflé et meurtri, les larmes jaillissant à chaque parole. Que s'était-il passé, depuis que ce gouffre s'était refermé sur la victime? — Ce n'est pas dans le procès-verbal qu'il faut le chercher. Les paroles de Jeanne, consignées au procès, sont vraies; mais Cauchon n'a pas permis d'écrire toutes les paroles de Jeanne.

Les horreurs de ces trois jours ont été révélées par les témoins du procès de réhabilitation. Ils ont raconté les plaintes élevées par Jeanne, soit devant les juges, soit devant le confesseur que les juges lui donnèrent en dernier lieu[1]. L'héroïne qu'un peuple entier adorait à genoux, livrée, enchaînée, à la merci de misérables de la plus vile populace anglaise... accablée d'injures et de coups par des bandits ivres de toute la rage de cette soldatesque qui, en la voyant sauvée du bûcher, avait voulu la lapider au cimetière de Saint-Ouen... Ils l'eussent tuée s'ils n'eussent craint leurs chefs. Il y eut quelque

1. Le dominicain Martin L'Advenu.

chose de bien plus exécrable. Durant le procès, il avait été demandé à Jeanne si, au cas qu'elle perdît sa virginité, elle perdrait son « heur » (sa fortune) ». Certains, parmi les Anglais, croyaient le « charme » attaché à sa virginité, comme d'autres à sa vie. Poussé par une superstition atroce autant que par les plus hideuses passions, un « grand lord d'Angleterre » se fit ouvrir son cachot et tenta de lui faire violence !... Ce fut un miracle que, dans l'épuisement de ses forces, elle eût pu encore se défendre contre cet infâme !

Une dernière scène termina ces trois jours d'abominations et, ici, les gardiens ne firent évidemment qu'exécuter un ordre du dehors. Le 27, au matin, quand Jeanne demanda qu'ils la déferrassent pour qu'elle pût se lever, ils enlevèrent la cotte de femme qui était sur son lit, mirent à la place son habit d'homme, et refusèrent de lui rendre l'autre vêtement. Elle hésita longtemps à reprendre l'habit d'homme, puis se décida.

Lorsque les juges vinrent enfin, le 28 mai, ils la trouvèrent, nous l'avons dit, le corps brisé par ces horribles luttes; mais l'excès de l'indignation avait rendu à l'âme toute son énergie : *les voix* étaient revenues.

« Pourquoi avez-vous repris l'habit d'homme et qui vous l'a fait prendre? demandèrent les juges.

— Je l'ai pris de ma volonté et l'aime mieux qu'habit de femme.

— Vous avez promis et juré ne le point reprendre.

— Je n'ai jamais entendu avoir fait serment de ne le reprendre.

— Pourquoi l'avez-vous repris?

— Pour ce qu'il m'est mieux séant avoir habit d'homme, étant entre les hommes, que d'avoir habit de femme... Pour ce qu'on ne m'a point tenu ce qu'on m'avoit promis, c'est à savoir que j'irois à la messe et recevrois mon Sauveur et qu'on me mettroit hors des fers. Si l'on me veut laisser aller à la messe et ôter hors des fers et mettre en prison gracieuse, *et que j'aie une femme* (près de moi [1]), je serai bonne et ferai ce que l'Église voudra.

— Depuis jeudi (le jour de l'abjuration), avez-vous entendu *vos voix ?*

— Oui.

— Que vous ont-elles dit?

— Dieu m'a mandé, par saintes Catherine et Mar-

1. Thomas de Courcelles a effacé ceci de la rédaction définitive. Cette réticence en dit assez et il n'y a rien de plus terrible contre Courcelles.

guerite, que c'est grand pitié de la trahison que j'ai consentie en faisant l'abjuration et révocation et que je me damnois pour sauver ma vie. *Mes voix* m'avoient dit, en l'échafaud, que je répondisse hardiment à ce faux prêcheur! Si je disois que Dieu ne m'a envoyée, je me damnerois. Vrai est que Dieu m'a envoyée! *Mes voix* m'ont dit que j'avois fait grand mauvaiseté, de confesser que je n'eusse bien fait ce que j'ai fait. De peur du feu, j'ai dit ce que j'ai dit.

— Vous avez dit, en l'échafaud, vous être vantée mensongeusement que c'étoient saintes Catherine et Marguerite[1].

— Je ne l'entendois point ainsi faire ou dire. Tout ce que j'ai fait, c'est de peur du feu et je n'ai rien révoqué que ce ne soit contre la vérité. J'aime mieux mourir qu'endurer plus longuement peine en chartre (en prison). Je ne fis jamais choses contre Dieu ou la foi, quelque chose qu'on m'ait fait révoquer; ce qui étoit en la cédule de l'abjuration, je ne l'entendois point : je n'entendois point révoquer quelque chose, si ce n'est pourvu qu'il plût à Notre Sire. Si

1. C'est-à-dire qu'on lui avait fait répéter les termes de la cédule.

les juges veulent, je reprendrai habit de femme; pour le reste, je n'en ferai autre chose. »

Au sortir de la prison, « l'évêque de Beauvais avisa le comte de Warwick et grand nombre d'Anglois autour de lui, et leur dit en riant à haute voix : — *Farowelle! Farowelle!* (*Farewell:* adieu); faites bonne chère; c'en est fait! »

Le lendemain, 29 mai, Cauchon communiqua le résultat de l'interrogatoire à une quarantaine de docteurs et maîtres. A l'unanimité, moins un seul[1], ils opinèrent pour que les juges déclarassent Jeanne hérétique et relapse et l'abandonnassent à la justice séculière, « en priant ladite justice d'agir doucement envers Jeanne. » L'hypocrisie de cette formule inquisitoriale était bien inutile; car le supplice de la condamnée n'était pas même un sous-entendu. « Que ladite femme soit charitablement avertie du salut de son âme et qu'on lui dise qu'elle n'a plus rien à espérer quant à sa vie temporelle ».

Telle fut la forme que donna à son vote un des plus humains, assurément, et des plus consciencieux entre les hommes qui avaient pris part au procès, Isambard de La Pierre! Avec lui signèrent

1. Pinchon, archidiacre de Rouen.

plusieurs des assesseurs qui devaient désavouer le procès plus ou moins radicalement vingt ans après, Martin L'Advenu, Fabri, Tiphaine, de La Chambre; nous ne parlons pas de Courcelles, qui, en reniant le procès, eut à se renier lui-même et reçut du moins, en expiation, cette coupe d'ignominie à vider! Mais qu'un homme d'un aussi bon naturel qu'Isambard ait signé cette horrible délibération, lui qui avait assisté à l'interrogatoire de la veille et qui avait entendu les plaintes de Jeanne! cela dit tout sur les doctrines et sur l'enseignement qui pouvaient transformer des âmes nées pour le bien en aveugles instruments d'actions infernales!

« Les opinions entendues, les juges conclurent de procéder ultérieurement contre ladite Jeanne *selon droit et raison.* »

La sentence définitive de condamnation ne suffisait point à compléter l'œuvre de Cauchon. L'assemblée du 29 mai avait demandé une dernière monition « pour le salut de l'âme de Jeanne. » Cauchon n'avait garde d'y manquer.

Il avait fallu que Jeanne, après avoir abjuré, « retombât en son péché », pour qu'on pût la condamner à mort. Cela fait, ce n'est point assez. Si elle meurt dans sa « rechute », elle confirme sa mission un

moment rétractée; le doute subsiste dans les esprits. Il faut donc qu'elle abjure ou paraisse abjurer une seconde fois; maintenant que le « repentir » ne peut plus lui sauver la vie, il faut qu'elle meure « repentante ». Le signe évident, pour le public, sera qu'elle soit admise à la pénitence et à la communion. Cauchon sait le vif désir qu'elle a de « recevoir son Sauveur »; il sait la foi qu'elle a eue dans la promesse d'être délivrée, promesse de *ses voix* qui ne s'est point accomplie. Il manœuvre habilement sur cette double base.

Conformément au vœu de l'assemblée du 29, il adressera donc une monition à Jeanne, dans la prison, mais sans instrument officiel, sans notaires, car, s'il échoue, si Jeanne s'obstine, sa résistance finale ne doit pas être constatée.

Le 30 mai 1431 se leva, jour le plus auguste et le plus sombre qui eût paru sur la terre depuis le jour où la croix fut plantée au Golgotha.

Jeanne vit, de grand matin, entrer dans sa prison l'appariteur qui venait la citer à comparaître devant les juges, sur le Vieux-Marché de Rouen, pour s'entendre déclarer relapse, excommuniée, hérétique; puis le dominicain Martin L'Advenu, chargé de « lui annoncer la mort prochaine et de l'induire à vraie

plusieurs des assesseurs qui devi... a .
procès plus ou moins radicalem... e mort
Martin L'Advenu, Fabri, Tip... , la nature
nous ne parlons pas de Co... dèrent dans
le procès, eut à se ren... otre chair, elle
moins, en expiation, ... ge de la guerre,
violer! Mais qu'un ho... a une femme. « Elle
qu'Isambard ait sign... ureusement et piteuse-
qui avait assisté à ... rracher les cheveux : —
avait entendu les ... nsi horriblement et cruelle-
sur les doctrines ... mon corps net en entier, qui
transformer de... pu, soit aujourd'hui consumé
instruments d'... s! Ha! ha! j'aimerois mieux être
« Les opi... ois, que d'être ainsi brûlée... Ah!
procéder ... ant Dieu, le grand juge, des grands
droit et n... a fait ».

La se... parut, accompagné de sept ou huit des
sait pol... Dès qu'elle l'aperçut : « Évêque, s'écria-
semble... ique, je meurs par vous! »
nition ... sérable voulut encore l'admonester :
n'avai... ! Jeanne, prenez-en patience. Vous mourez
Il a ... que vous n'avez tenu ce que vous nous avez
tomb...
à moi
dans ... en sens divers.

...isons de
...s de con-
...nemis, ceci
...pelle de vous

...nne, Cauchon et
...gné sous forme au-
...t écrire cet entretien,
... après, sous la dictée
...ient pris part. Les détails
...a du vrai dans le fond. Au-
...ne devait être épargné à la
...s abominations dont les Anglais
...virginité de son corps furent au
...par les tortures dont les docteurs
...a virginité de son âme, sa foi, son
...maculée. Ils pesèrent, avec une dureté
..., sur une pensée qui devait briser, anéantir
...ésolé. Au premier mouvement d'horreur
... soulevé en elle par l'approche de la mort,
...uccédé l'horreur, bien pire, de la pensée que
...*oix* l'abandonnaient à cette mort. Jusqu'au
...nier jour, elle avait cru à la délivrance promise
... à la victoire. Et voici qu'au lieu de la France
...armée qui vienne délivrer sa libératrice, elle voit

contrition et pénitence et l'ouïr en confession ». Quand elle sentit si près « la dure et cruelle mort dont il lui falloit mourir tout à l'heure », la nature se souleva; la jeunesse et la vie débordèrent dans ce cœur de vingt ans. En prenant notre chair, elle avait pris notre faiblesse et l'ange de la guerre, pour la seconde fois, redevint une femme. « Elle commença à s'écrier douloureusement et piteusement, à se *distraire*[1] et arracher les cheveux : — Hélas! me traitera-t-on ainsi horriblement et cruellement, qu'il faille que mon corps net en entier, qui ne fut jamais corrompu, soit aujourd'hui consumé et rendu en cendres! Ha! ha! j'aimerois mieux être décapitée sept fois, que d'être ainsi brûlée... Ah! j'en appelle devant Dieu, le grand juge, des grands torts qu'on me fait ».

Cauchon parut, accompagné de sept ou huit des assesseurs. Dès qu'elle l'aperçut : « Évêque, s'écria-t-elle, évêque, je meurs par vous! »

Le misérable voulut encore l'admonester :

« Ah! Jeanne, prenez-en patience. Vous mourez pour ce que vous n'avez tenu ce que vous nous avez promis.

1. Tirer en sens divers.

— Hélas ! si vous m'eussiez mise aux prisons de cour d'Église et rendue entre les mains de concierges ecclésiastiques et non de mes ennemis, ceci ne fût pas advenu ; c'est pourquoi j'appelle de vous devant Dieu. »

Ce qui fut dit ensuite entre Jeanne, Cauchon et ses acolytes n'a point été consigné sous forme authentique au procès. Cauchon fit écrire cet entretien, de mémoire, quelques jours après, sous la dictée des gens d'église qui y avaient pris part. Les détails sont suspects, mais il y a du vrai dans le fond. Aucun genre de douleur ne devait être épargné à la grande martyre et les abominations dont les Anglais avaient menacé la virginité de son corps furent au moins égalées par les tortures dont les docteurs tourmentèrent la virginité de son âme, sa foi, son espérance immaculée. Ils pesèrent, avec une dureté implacable, sur une pensée qui devait briser, anéantir ce cœur désolé. Au premier mouvement d'horreur physique soulevé en elle par l'approche de la mort, avait succédé l'horreur, bien pire, de la pensée que *ses voix* l'abandonnaient à cette mort. Jusqu'au dernier jour, elle avait cru à la délivrance promise et à la victoire. Et voici qu'au lieu de la France armée qui vienne délivrer sa libératrice, elle voit

l'Angleterre dresser son bûcher par des mains françaises ! Quoi ! déçue par son roi, elle le serait aussi par ses *frères de paradis!* — Quoi ! tout ce qu'elle a aimé ! tout ce qui l'a inspirée ! quoi ! la patrie elle-même sera-t-elle aussi un néant !...

« Jeanne », répétaient-ils tous les uns après les autres, « Jeanne, vous voyez bien que *vos voix* vous ont trompée !

— *Mes voix* m'ont trompée !... Puisqu'elles m'ont trompée... puisque les gens d'Église veulent qu'elles viennent de malins esprits, je m'en rapporte à eux... je n'y veux plus croire... ! »

Ces paroles ont-elles été réellement prononcées ? Il est probable que, sous la plume d'un rédacteur si suspect, le doute est devenu une affirmation ; mais ne fût-ce qu'un doute, on peut se demander s'il y eut jamais au monde une pareille angoisse ?

Tout avait réussi à Cauchon. Il avait obtenu la rétractation pour diffamer la mission de Jeanne, la rechute pour motiver le supplice ; maintenant une nouvelle rétractation, réelle ou apparente, venait confirmer le désaveu de la mission sans sauver la vie de la relapse. Il se hâta d'accepter les paroles échappées au doute ou à l'accablement de Jeanne, sans lui laisser le temps de les retirer, et au plus vite ac-

corda la communion « à la repentance » de la condamnée.

Jeanne reçut l'eucharistie, « avec grande abondance de larmes ». L'heure était arrivée. Déjà le funèbre cortége s'assemblait dans la cour du château. On passa à Jeanne la chemise longue qui devait être son dernier vêtement ; on lui posa sur la tête la mitre des condamnés de l'inquisition, sur laquelle étaient peints des diables et des flammes, avec les mots : « hérétique, relapse, apostate, idolâtre » ; puis on la fit monter sur une charrette à quatre chevaux, entre l'appariteur Massieu et le confesseur L'Advenu : Isambard de La Pierre s'adjoignit à L'Advenu et ne quitta plus Jeanne jusqu'à la fin.

En ce moment un grand tumulte s'éleva. Un homme d'église, pâle, effaré, était monté sur la charrette et adressait à Jeanne des paroles entrecoupées et des gestes suppliants. C'était L'Oiseleur, l'infâme agent des machinations de Pierre Cauchon, qui demandait pardon à sa victime. Les Anglais voulaient le mettre en pièces et il ne dut la vie qu'au comte de Warwick.

Le cortége se mit en marche. Huit cents hommes d'armes escortaient la charrette ou faisaient la haie.

Toutes les troupes anglaises étaient sur pied. Le peuple se pressait sur le passage de l'escorte et sur la place du Vieux-Marché. Une foule immense était accourue de toutes les villes et de toutes les campagnes environnnantes. Le deuil était sur tous les visages. La sympathie populaire avait été croissant durant la dernière phase du procès et l'on sentait que la sympathie eût tourné bien vite à la colère et à l'émeute, si quelque diversion du dehors eût menacé les maîtres de Rouen. Mais le conseil de Charles VII retenait les troupes françaises loin des lieux où mourait délaissée celle qui avait donné à Charles VII la couronne.

Sur le Vieux-Marché s'élevaient non plus seulement deux échafauds, comme à Saint-Ouen, mais trois échafauds et l'horrible bûcher! Le troisième échafaud était pour le juge laïque, le bailli de Rouen, intermédiaire passif entre le juge d'Église et le bourreau. Quand Jeanne aperçut l'instrument du supplice, une dernière plainte s'échappa du fond de ses entrailles. « Rouen! Rouen! mourrai-je ici!... Ah! Rouen, j'ai grand peur que tu n'aies à souffrir de ma mort! »

Rouen était innocent du grand forfait qui allait s'accomplir dans ses murailles; mais cette parole

révélait que la condamnée recommençait à juger ses juges.

Elle se calma : elle écouta « paisiblement et avec grande constance » le sermon de Nicole Midi, chargé de la prédication dernière. Le prêcheur termina par la formule : « Jeanne, allez en paix !... l'Église ne peut plus te défendre !... » A ces mots, Jeanne s'agenouilla et commença à haute voix une longue et ardente oraison. Tous les sentiments de la terre, toutes les passions, même glorieuses et nécessaires au combat de la vie, se sont transformées dans cette âme déjà presque dégagée de ses liens. L'ange de la guerre a déposé ses foudres pour se revêtir de la douceur du Christ. Jeanne réclame les prières de tous ceux de son parti « et de l'autre » : elle leur pardonne à tous le mal qu'ils lui ont fait, pardon qui embrasse deux rois et deux royaumes ! elle s'élève au ciel d'un élan si touchant et si sublime, qu'un moment elle semble emporter sur ses ailes ses ennemis eux-mêmes. Ces démons en soutane se retrouvent des hommes. Tout pleure, jusqu'à Cauchon, jusqu'au cardinal d'Angleterre !...

Surprise des sens. L'émotion sainte glisse à la surface de ces âmes perdues. Il faut achever

l'œuvre. Winchester fait un signe et Cauchon obéit. L'évêque lit la sentence :

« Tu es revenue aux erreurs et aux crimes que tu avois abjurés, comme le chien retourne à son vomissement... Nous te déclarons retombée en la sentence d'excommunication que tu avois encourue. Nous te retranchons, comme un membre pourri, de l'unité de l'Eglise et te délaissons à la puissance séculière, *la priant d'adoucir son jugement envers toi, quant à la mort et à la mutilation des membres.* »

Jamais le monde n'a entendu retentir dans une occasion si solennelle cette formule par laquelle l'Église du moyen âge prononce sa propre condamnation; cette formule, qui rappelle le temps où les chefs spirituels de la chrétienté, s'engageant sur la pente où devaient s'abîmer leurs successeurs, commençaient à réclamer la répression des hérétiques par l'autorité des empereurs, mais reculaient encore devant les peines de sang; sincère alors, elle n'est plus maintenant qu'une hypocrisie sacrilége et qu'une horrible profanation.

L'enfer a jugé. Le ciel se tiendra-t-il pour condamné? Le mal aura-t-il cette joie jusqu'au bout?

Jeanne s'est relevée au-dessus de la sentence en pardonnant à ses juges. Ce n'est point assez. Elle a douté de l'œuvre de Dieu en elle. Emportera-t-elle le doute dans la tombe? Les prophètes, avant elle, ont failli : Jésus même, aux Oliviers, a tremblé devant la coupe d'amertume : il s'est plaint, sur la croix, de l'abandon du Père. Mais Dieu a-t-il pourtant jamais abandonné finalement ses envoyés à l'instant du grand passage?...

Les juges étaient descendus de leur estrade. L'Église livrait Jeanne. Elle appela le Christ; elle demanda la croix. Un Anglais en fit une avec un petit bâton. Elle la baisa et la mit dans son sein; puis elle pria l'appariteur et le frère Isambard « d'aller en l'église prochaine (Saint-Sauveur) » et de lui apporter le crucifix, « pour le tenir élevé tout droit devant ses yeux jusqu'au pas de la mort... Elle l'embrassa très-étroitement et longuement... »

Dix mille personnes fondaient en pleurs; tout ce peuple qui ne sut trouver pour Jeanne que des prières et non des armes!... Les cœurs de pierre des pharisiens scolastiques, ce qu'il y a de plus insensible au monde, s'étaient émus... Pas une fibre humaine ne remua chez les gens de guerre, ces bêtes sauvages habituées à chercher des voluptés de

tigres dans les tortures des paysans. Capitaines et soldats frémissaient d'impatience. Les chefs, sans attendre l'ordre du bailli, dépêchèrent deux sergents pour prendre Jeanne sur l'échafaud où elle avait ouï le sermon et la sentence. Elle descendit. Les hommes d'armes l'entraînèrent avec furie. Le bailli vit bien qu'ils n'auraient pas la patience d'entendre son arrêt et, pour toute sentence, il fit un geste de la main, en criant : « Menez ! menez ! »

Un long gémissement répondit dans la foule aux clameurs féroces des Anglais. Beaucoup de gens d'Église et autres s'enfuirent, n'en voulant pas voir davantage.

Jeanne était debout sur le bûcher, entre Isambard et L'Advenu, élevant vers le ciel des invocations mêlées de larmes... Tout à coup, au moment où le bourreau l'attache au fatal poteau, on l'entend, à plusieurs reprises, appeler saint Michel d'une voix éclatante. La forme sous laquelle sa vocation lui a été révélée reparaît à la dernière heure. Le bourreau approche avec sa torche. Elle jette un cri... puis elle parle vivement à son confesseur. A travers le tumulte de la place, on entend confusément des paroles retentissantes : « Mon Dieu !... Jésus ! Marie ! *Mes voix... Mes voix...* »

Quel fut ce testament suprême de la Pucelle? Dans quel sentiment d'elle-même sortit-elle de ce monde?...

La Providence a permis que l'homme qui reçut ses dernières paroles ait survécu vingt-cinq ans pour rendre témoignage.

« Oui, *mes voix* étoient de Dieu... Tout ce que j'ai fait, je l'ai fait par l'ordre de Dieu... Non, *mes voix* ne m'ont pas déçue!... Mes révélations étoient de Dieu[1]! »

Les voiles sont déchirés. Le monde de lumière s'ouvre. Jeanne va être, suivant la promesse, « délivrée par grande victoire! » La fille des Gaules a compris la DÉLIVRANCE DE LA MORT. L'âme peut partir maintenant[2].

1. *Semper usque ad finem vitæ suæ manutenuit et asseruit quod voces quas habuerat erant à Deo, et quod quidquid fecerat, ex præcepto Dei fecerat, nec credebat per easdem voces fuisse deceptam, et quod revelationes quas habuerat, ex Deo erant.* Déposition de Martin L'Advenu. L'Advenu n'avait rien dit lors de la première enquête, en 1450, rien en 1452; il se décida enfin à acquitter sa conscience lors de la dernière enquête, en 1456. Jusque-là, Isambard et lui s'étaient également abstenus de rien dire, et sur la rétractation du matin, et sur la confirmation de la mission à l'heure de la mort. Pour comprendre l'effort que dut se faire L'Advenu, il faut se rappeler qu'il avait signé, comme Isambard, comme tous, la condamnation des révélations de la Pucelle.

2. M. Michelet a eu la gloire de comprendre, le premier, les alternatives morales et la fin de Jeanne. Le tableau de la mort de la Pucelle et les considérations qui suivent sont vraiment admi-

La flamme montait. L'Advenu et Isambard ne l'apercevaient pas; ils ne voyaient que Jeanne. Ce fut elle qui vit le péril pour eux et qui les fit descendre. Les deux moines restèrent au pied du bûcher, qui les purifiait du reflet de ses flammes, et tinrent, jusqu'à la fin, la croix de Saint-Sauveur élevée devant les yeux de la martyre... On n'entendit plus que des invocations entrecoupées de cris arrachés par l'horrible tourment d'une longue agonie. L'échafaud, construit en plâtre, avait été élevé à une hauteur inusitée, pour que la flamme fût plus lente à envelopper la condamnée et que le supplice durât plus longtemps. On n'entrevoyait plus Jeanne qu'à travers des nuages de fumée. Soudain, le vent écarta ces tourbillons ardents. Jeanne poussa un cri terrible, le cri du Messie expirant sur la croix : « Jésus! » puis elle pencha la tête et rendit son âme au Dieu qni l'avait envoyée.

Un soldat anglais, qui la haïssait « merveilleusement », avait juré de mettre de sa main un fagot dans le bûcher, quand on la brûlerait. Tandis qu'il exécutait son serment, Jeanne jeta ce dernier cri qui

rables dans son livre. C'est lui, aussi, qui a dit, le premier, avec une profonde pénétration, pourquoi il avait été naturel que la France fût sauvée par une femme.

fit retentir toute la place. L'Anglais tomba en défaillance. Il avait cru voir, à l'instant où Jeanne rendit l'âme, « partir de la terre de France » et s'envoler au ciel une colombe blanche, la Colombe du Saint-Esprit.

Ainsi finit cette femme à laquelle les fastes du genre humain ne présentent rien de comparable. Elle n'avait pas vingt ans.

Ce qu'elle a fait est prodigieux : qu'est-ce donc, lorsqu'on pense à ce qu'elle eût pu faire! Son bras a été si puissant, que ce qu'elle a ébranlé et à demi renversé, la domination étrangère, ne se raffermira plus; que ce qu'elle a relevé et comme fondé à nouveau, la nationalité, ne s'écroulera plus jamais. Que serait-ce si elle n'eût été arrêtée, au milieu de sa victorieuse carrière, par la plus monstrueuse ingratitude dont l'histoire ait offert l'exemple! On peut croire, sans témérité, qu'ainsi qu'elle en avait le sentiment, elle eût achevé la délivrance de la France en une seule campagne!

La France, ainsi affranchie sous les auspices de la plus haute inspiration religieuse qui ait brillé sur l'Occident, sacrée par ce pur baptême qui n'avait été donné à aucune nation, se fût élancée, dans toute sa force et sa liberté, vers ses destinées nouvelles.

La France, apparemment, n'avait pas mérité tant de bonheur et de gloire. On put dire du Messie de la France comme du FILS DE L'HOMME : IL EST VENU PARMI LES SIENS ET LES SIENS NE L'ONT PAS CONNU.

La France eût pu être délivrée d'un élan divin et en un moment : la délivrance ne s'achèvera que par des moyens tout humains, lentement, douloureusement, à travers de cruelles souffrances populaires, dans d'équivoques et périlleuses conditions morales et politiques, et aboutira non point à une société plus libre, mais au renouvellement et à l'organisation plus énergique de la monarchie arbitraire, à l'étouffement de toute institution libre au centre de l'État. La France grandira, mais dans une voie où le progrès social sera chèrement acheté et où le génie national, tout en perfectionnant de précieuses facultés, contractera bien des habitudes funestes.

L'œuvre de Jeanne accomplie eût pu avoir des conséquences qui éblouissent la pensée. Toute mutilée qu'elle est, elle reste le plus grand événement de notre histoire jusqu'à la révolution française.

Le procès de la Pucelle n'a pas une moins haute signification que sa mission guerrière. A Orléans, elle avait combattu pour sauver son peuple. A Rouen,

c'est encore la France, en même temps que la conscience humaine, qu'elle sert en opposant si grandement l'inspiration à l'autorité et le libre génie gaulois à ce clergé romain qui veut prononcer en dernier ressort sur l'existence de la France. Par elle, le génie mystique revendique, dans notre patrie, les droits de la personne humaine avec la même force que l'a déjà fait et que le fera encore le génie philosophique; un lien secret unit les développements les plus divers de la pensée et du sentiment; la même âme, la grande âme de la Gaule, éclose dans le Sanctuaire du Chêne, éclate également dans le *libre arbitre* de Lérins et du Paraclet, dans la souveraine indépendance de l'inspiration de Jeanne et dans le *Moi* de Descartes.

En condamnant Jeanne, l'école du moyen âge, la doctrine d'Innocent III et de l'Inquisition, comme le vieux pharisaïsme, quatorze siècles auparavant, en condamnant le Christ, a prononcé sa propre condamnation. Elle avait d'abord brûlé des sectaires qui professaient des croyances étrangères au christianisme, puis des dissidents qui enseignaient une pure morale chrétienne; maintenant, elle vient de brûler un prophète, un messie! L'Esprit s'est retiré d'elle. C'est désormais en dehors d'elle et contre

elle que s'opéreront les progrès de l'humanité et les manifestations du gouvernement de la Providence sur la terre.

La mémoire de Jeanne subira de grandes vicissitudes, parallèles aux révolutions de l'esprit de la France. Trahie en haut, pleurée en bas plus que comprise, puis réhabilitée officiellement par la politique, qui entasse les nuages sur sa mission et sur son caractère, réhabilitation qui entraîne la chute de l'Inquisition en France, Jeanne sera méconnue et outragée, au seizième siècle, par le scepticisme des historiens politiques formés à l'école de Machiavel; puis, défendue par d'autres écrivains avec plus de zèle que de lumières, elle restera longtemps enveloppée d'une sorte de crépuscule, froidement honorée des uns, raillée des autres, incomprise de tous. La conscience de la France, obscurcie par la longue habitude d'une histoire de convention, qui personnifie la nation dans les rois, méconnaîtra les personnifications véritables du génie national et surtout la plus grande de toutes. L'esprit classique du dix-septième siècle, l'esprit critique du dix-huitième, seront également impuissants à percer ce mystère. La France moderne, absorbée par la Renaissance, oubliera sa libératrice, comme son art national, comme sa vieille

poésie, comme ses vrais ancêtres les Gaulois et les vieux Français, qu'elle sacrifie à ses maîtres, aux Grecs et aux Romains! elle repoussera Jeanne avec ses bourreaux dans ce moyen âge qu'elle proscrit en masse sans le connaître.

Les temps changeront : la justice viendra. Après l'immense révolution qui déracine et précipite dans l'abîme le passé tout entier, toutes les traditions renaîtront, mais dégagées de leurs voiles, comme dans un vaste jubilé de l'histoire. L'œil de la France, alors, s'ouvrira sur tout ce passé qui semblait anéanti et qui, on peut le dire, commence seulement d'exister pour elle, puisque, pour la première fois, elle le connaît et se connaît elle-même, pareille à un être qui, arrivé à un degré supérieur de l'existence, embrasse d'un regard toutes les phases de son développement.

Dans le temps comme dans l'espace, à mesure que la distance augmente, les points intermédiaires s'abaissent et les grandes masses lointaines qu'ils cachaient se relèvent à l'horizon. Ainsi les grandes colonnes de la tradition se dégagent aujourd'hui de plus en plus parmi la multitude tumultueuse des faits et montent de jour en jour vers le ciel. Deux

figures colossales dominent toute notre histoire; loin, bien loin, à notre berceau, la vieille GAULE, notre mère; plus près de nous, sur les confins du moyen âge et de l'ère moderne, JEANNE DARC, la France incarnée.

FRAGMENTS

SERVANT

DE COMPLÉMENT A L'HISTOIRE

DE

JEANNE DARC

I.

LA FAUSSE JEANNE DARC.

Tandis que, suivant la parole de la Pucelle, « un plus grand gage qu'Orléans[1] » était enlevé aux Anglais dans le délai fixé par Jeanne[2], un bruit se répandit tout à coup de Lorraine en Champagne et, de là, dans les villes de la Loire : « — La Pucelle n'est pas morte ! ce n'est pas elle qu'on a brûlée à

1. Paris.
2. V. ci-dessus, p. 221.

Rouen! elle a reparu à Metz! elle a été reconnue par ses frères!... »

En effet, une femme, qui avait avec Jeanne une surprenante ressemblance, s'était présentée aux deux frères de la Pucelle et ils l'avaient avouée pour leur sœur (20 mai 1436). La duchesse Élisabeth de Luxembourg, nièce, par alliance, du duc de Bourgogne, voulant effacer la honte de son cousin Jean de Luxembourg, avait fait un splendide accueil, dans Arlon, à la prétendue Jeanne. Un des comtes de Würtemberg l'emmena ensuite à Cologne, où elle mit en rumeur tous les pays du Rhin. L'inquisition de Cologne commençant à l'inquiéter, elle revint à Arlon, puis à Metz, où elle épousa un chevalier, le sire Robert des Armoises.

Pendant ce temps, l'agitation était extrême dans les contrées où la mémoire de Jeanne était le plus chère. Jean du Lis[1], un des frères de la Pucelle, venait de passer la Loire pour aller annoncer au roi, à Loches, le retour de sa sœur. La ville d'Orléans, qui vivait toujours dans la pensée du « miracle le plus évident qui ait apparu depuis la Passion[2] »,

1. Les Darc se faisaient appeler *du Lis*, depuis que le roi leur avait donné pour armes une épée entre deux fleurs de lis.

2. Guillaume Girault; relation contemporaine de la délivrance d'Orléans.

se hâta de dépêcher un « poursuivant d'armes » vers Jeanne à Arlon. Une attente fiévreuse remuait le cœur des peuples.

La prétendue Jeanne ne se hâta point de remplir directement cette attente. Elle partit, non pour Paris ou Orléans, mais pour Rome. Elle avait conçu la pensée de se faire accepter par le saint-siége; elle offrit ses services au pape Eugène IV, combattit pour lui contre le duc de Milan et tua, dit-on, deux soldats de sa main. Après s'être ainsi assuré la protection de l'église romaine, elle revint en France. De 1438 à 1439, on la retrouve à la tête d'une compagnie d'hommes d'armes, guerroyant contre les Anglais sur les marches de Poitou et de Guyenne et écrivant au roi de Castille pour lui demander l'assistance de sa marine. Le connétable de Castille, dit la chronique d'Alvaro de Luna, montrait « comme reliques » à tous ses chevaliers les lettres de la Pucelle. Les Espagnols répondirent par l'envoi d'une escadre. En juillet 1439, la prétendue Jeanne se fit voir enfin à Orléans, qui lui fit une réception enthousiaste.

Jusqu'en 1440, la cour se tint sur la réserve et il ne paraît pas que « la dame Jeanne des Armoises » ait cherché à voir le roi. Le conseil du roi jugea enfin nécessaire de prendre un parti. Charles VII manda

la prétendue Jeanne et, comme il avait fait jadis lors de la fameuse entrevue de Chinon, il se confondit dans la foule des gentilshommes quand elle arriva. Des courtisans, qui comptaient se servir d'elle, lui avaient donné un signe pour reconnaître le roi. Elle alla droit à lui : Charles resta ébahi. Il se remit et lui dit : « Pucelle m'amie, vous soyez la très-bien revenue, au nom de Dieu qui sait le secret qui est entre vous et moi. » A ces mots, elle perdit la tête, se jeta à genoux et cria « merci » au roi.

On l'envoya à Paris et, par jugement du parlement, elle « fut montrée au peuple au Palais, sur la pierre de marbre, et là fut prêchée et traite (tirée, exposée) sa vie et tout son état (août 1440) ». On la relâcha ensuite et elle fit, dit-on, une mauvaise et honteuse fin.

Tout ce bruit fait autour de la fausse Jeanne Darc avait, néanmoins, ravivé le souvenir de la véritable et secoué l'espèce de stupeur qui glaçait les esprits depuis son procès et sa mort. La vivacité avec laquelle le sentiment public s'était manifesté agit sur le pouvoir royal et contribua à lui imposer plus tard le procès de réhabilitation.

II.

PROCÈS DE RÉHABILITATION.

La guerre de l'indépendance était terminée : l'œuvre, commencée par le sang de Jeanne Darc, continuée par les labeurs persévérants du conseil de France, était achevée. L'accomplissement des promesses de la Pucelle réveilla, avec une nouvelle puissance, l'amour que le peuple gardait à sa mémoire et qu'avait ravivé le bruit fait autour de la fausse Jeanne. La délivrance de Rouen donna au sentiment populaire une forme et une direction déterminées. Le cri public, à Rouen même plus que partout ailleurs, demanda l'expiation là où avait été consommé le grand martyre. La politique royale, nous souhaitons qu'il soit permis de dire aussi le remords! se trouva d'accord avec la conscience des masses. On avait pu jusque-là laisser dormir ces terribles souvenirs; mais, maintenant, comment la royauté française, rentrée en possession du chef-lieu de Normandie, pouvait-elle rester sous le coup de la sentence prononcée au château de Rouen! La plupart des universitaires qui avaient mené le procès avec Cauchon s'étaient en vain étudiés à ménager la

personne de Charles VII et à concentrer leurs anathèmes sur celle qui avait magnanimement revendiqué l'entière responsabilité de son œuvre. Les Anglais n'en gardaient pas moins le droit de reprocher à « Charles de Valois » d'avoir recouru aux « moyens sinistres » de la Pucelle. D'après la sentence de Rouen, l'imposture ou la sorcellerie avait été l'auxiliaire de Charles. C'était une hérétique, une invocatrice de démons qui l'avait mené à Reims !

La sentence de Cauchon ne pouvait donc subsister. Le roi prit un grand parti et s'y attacha avec persévérance. Il y a quelque apparence que, parmi ses conseillers, ce furent les frères Jouvenel qui lui suggérèrent un plan très-habile, beaucoup trop habile pour qu'on puisse accepter ce qui fut fait comme une expiation sincère devant Dieu et devant la France !

Il n'y avait qu'une seule voie ouverte; obtenir de l'Église la révision du procès fait par l'Église. Mais dans quelle direction cette révision serait-elle opérée ? Évoquer la vraie Jeanne Darc dans toute sa grandeur et son indépendance ?... Mais c'était ébranler le trône et l'Église ! Charles VII n'avait plus qu'à ôter la couronne de son front et à se couvrir la tête de cendres comme ces rois pécheurs d'Israël ou de

Ninive! — On se proposa donc un triple but : 1° établir que le procès avait été imaginé uniquement par haine contre le roi de France et pour « déprécier son honneur », et faire oublier que la haine contre le roi de France avait eu pour auxiliaire la haine contre l'inspiration divine de Jeanne ; en d'autres termes, faire ressortir exclusivement le côté anglais et politique de l'affaire et effacer le côté clérical ; 2° montrer que Jeanne avait été soumise en toute chose au pape et à l'Église, afin qu'il n'y eût plus à imputer au roi d'avoir été conduit au sacre par une hérétique ; 3° rétablir officiellement la renommée de Jeanne, quant aux faits d'Orléans et de Reims, en y ajoutant une vague promesse que les Anglais seraient chassés de France, en étouffant le souvenir des prédictions suivant lesquelles cette expulsion eût dû être l'ouvrage de Jeanne elle-même et en couvrant d'un voile épais tout ce qui s'était passé entre le sacre et la catastrophe de Compiègne, surtout la rupture de Jeanne avec le roi.

Ce plan fut suivi sans déviation jusqu'au bout. Des lettres patentes du 15 février 1450, trois mois après la recouvrance de Rouen, donnèrent commission à Guillaume Bouillé, docteur en théologie, conseiller du roi, ancien recteur de l'université de Paris,

d'informer sur « la manière comment il a été déduit et procédé » au procès que les Anglais « ont fait contre Jeanne la Pucelle », laquelle ils ont mis à mort « iniquement et très-cruellement ». Le commissaire du roi procéda à une première enquête à Rouen, enquête destinée à frayer la route à l'autorité ecclésiastique.

La grande difficulté était de décider cette autorité à intervenir. Pour casser une sentence de l'Inquisition, il fallait aller jusqu'au saint-siége et, indépendamment de tout ce que la cause, en elle-même, présentait de redoutable, l'idée seule d'ébranler le saint-office, de revenir sur la chose jugée, de désavouer l'autorité, frappait Rome d'une véritable terreur. Le gouvernement français s'y prit avec adresse. Un prélat normand, le cardinal d'Estouteville, évêque de Digne, avait été envoyé comme légat à Charles VII par le pape Nicolas V, afin d'inviter le roi à faire la paix avec l'Angleterre en vue de réunir la chrétienté contre les Turcs. Charles VII parvint à engager le légat dans l'affaire. Le cardinal d'Estouteville, entraîné sans doute autant par la pression des populations normandes, ses compatriotes, que par les instances du roi, entreprit d'office la révision du procès, s'adjoignit l'inquisiteur général de France,

Jean Brehal, Normand comme lui, et présida à une seconde enquête à Rouen, dans les premiers mois de 1452. Tout l'esprit du procès de réhabilitation est dans la rédaction des articles sur lesquels on interrogea les témoins.

« Art. VII : *Item*, que ladite Jeanne a souventesfois déclaré devant justice qu'elle soumettoit tous ses faits et dits au jugement de l'Église et de notre seigneur le pape. »

Les articles VIII, IX, XI, développent et retournent sous divers aspects la même proposition.

Le cardinal d'Estouteville, rappelé à Paris, puis à Bourges par d'autres affaires, laissa la conduite des informations à l'inquisiteur Jean Brehal, qui voyagea dans diverses provinces pour s'enquérir de la vie de Jeanne et qui demanda des mémoires et consultations à nombre de docteurs renommés en France et au dehors. Les auteurs de ces consultations, raisonnant sur les renseignements qui leur ont été transmis, arguënt contre la validité du jugement d'après l'infidélité prétendue des XII articles qui ont motivé les déclarations des assesseurs contre Jeanne. Le thème du procès de réhabilitation va être, en effet, que les assesseurs, les consulteurs, l'université ont été trompés; qu'ils ont condamné l'accusée sur un faux

résumé des débats. On mettra ainsi hors de cause tous ces notables personnages dont plusieurs sont aujourd'hui fort bien en cour. On oublie seulement que les XII articles sont l'ouvrage non pas de Cauchon, mais des principaux assesseurs et de ceux-là mêmes que l'on veut couvrir! Cauchon, heureusement, est mort et ne pourra récriminer contre ses complices!

Tous les obstacles, cependant, n'étaient pas surmontés. L'intervention du légat n'avait point été approuvée à Rome. On ne sait pas bien le détail des négociations qui eurent lieu entre la cour de France et le saint-siége; mais durant trois ans, la révision demeura suspendue. Charles VII ne put rien obtenir tant que vécut Nicolas V. Un nouveau pape, Calixte III (le Valencien Alphonse Borgia), céda enfin, accueillit la requête présentée au nom d'Isabelle Romée, mère de la Pucelle, de ses frères et autres parents, qui se portèrent partie civile, et donna commission, « le 11 des ides de juin 1455 », à l'archevêque de Reims, Jean Jouvenel, à l'évêque de Paris, Guillaume Chartier, et à l'évêque de Coutances, Richard de Longueil, de procéder, avec le concours des délégués de l'Inquisition, à un nouvel examen et décider sans appel sur le « procès fait autrefois à

Rouen ». La requête que les agents romains avaient fait signer aux plaignants exposait les faits d'une manière fort étrange. On y racontait qu'un certain d'Estivet, « ou quelque autre, suborné, comme on croit, par certains jaloux tant de Jeanne que de ses frères et de sa mère, avoit faussement rapporté à Pierre *de bonne mémoire*, évêque de Beauvais, et à feu Jean Le Maistre... vice-inquisiteur, que ladite Jeanne étoit tombée en crime d'hérésie » ; laquelle Jeanne avait réclamé en vain d'être remise « à l'examen du siége apostolique, dont elle étoit prête à subir le jugement », et avait été ainsi jugée et condamnée contre le droit.

La cour de Rome, une fois résignée à la révision, en tira parti aussi habilement que la cour de France : Jeanne, en réalité, avait été condamnée pour avoir refusé de soumettre sa mission à l'Église visible ; le chef de l'Église, ne pouvant se dispenser de faire condamner les juges de Jeanne, allait les frapper sous prétexte de rébellion contre l'autorité du saint-siége à qui Jeanne était censée avoir appelé !

Quoi qu'il en fût de ces mystères de la politique royale et pontificale, ce n'en fut pas moins un touchant spectacle que de voir, le 7 novembre 1455, la vieille mère de Jeanne, accompagnée de ce frère de

la Pucelle, qui avait été pris en combattant vaillamment auprès de sa sœur à Compiègne, et suivie d'un long cortége « d'honorables hommes ecclésiastiques et séculiers et preudes femmes », venir demander justice, sous les voûtes de Notre-Dame, aux prélats commissaires du pape. Paris fut profondément remué par les incidents solennels dont sa cathédrale fut le théâtre. La procédure ne tarda pas à être transférée à Rouen par la citation donnée, pour le 12 décembre, aux « dénonciateurs ou accusateurs de ladite feu Jeanne », ou à quiconque voudrait entreprendre la défense de son procès.

Personne ne se présenta. Les héritiers de Pierre Cauchon déclinèrent la solidarité de ses actes et se couvrirent, quant à la responsabilité civile, de l'amnistie générale accordée par le roi lors de la recouvrance de Normandie. On put donc procéder, comme on y avait compté, sans contradiction et sans débat.

Quatre enquêtes définitives furent ouvertes simultanément à Domremi, à Orléans, à Paris, à Rouen. On appela en masse à porter témoignage tous ceux qui avaient vu naître et grandir Jeanne, tous ceux qui l'avaient vue prier, combattre et vaincre, tous ceux qui l'avaient vue souffrir et mourir; les vieillards qui avaient élevé son enfance, les compagnons

de ses premiers jeux, les hôtes de son héroïque pèlerinage à travers la France, les guerriers qu'elle avait guidés dans les batailles, les témoins et les acteurs mêmes de son martyre. La parole est trop faible pour exprimer l'émotion qui sort de ces documents qu'on peut appeler les Actes du Messie de la France. La plupart des dépositions, émanées de toutes les conditions sociales, depuis les princes du sang jusqu'aux pâtres de Domremi, se ressemblent pour la précision et la vivacité des souvenirs. Les impressions laissées par Jeanne dans les âmes étaient ineffaçables ! On aurait eu, si on l'avait voulu, les Actes de sa vie entière jusque dans le moindre détail !

On ne le voulut pas. Si nous savons la vérité sur l'opinion que Jeanne elle-même avait de sa mission, si aucune partie essentielle de sa vie ne nous échappe plus aujourd'hui, ce n'est point grâce au procès de réhabilitation ; c'est malgré le procès. La plupart des dépositions disent la vérité, mais une partie seulement de la vérité. On avait fait appel en masse à quiconque avait des révélations à faire ; mais plusieurs personnages considérables ne furent point cités nominativement : on évita tout interrogatoire sur les événements de la fin de 1429 et sur ceux de 1430, et l'on restreignit le plus possible ce

qui regardait la célèbre enquête de Poitiers. On dispensa de comparaître des témoins qui avaient été cités, ou l'on supprima leurs dépositions. Beaucoup de dépositions « ont l'air d'avoir subi de nombreux retranchements[1] »; la direction donnée à l'ensemble des enquêtes n'avait pu suffire à préserver complétement les juges d'apprendre ce qu'ils ne voulaient pas savoir. On donna aux anciens complices de Cauchon autant de facilité qu'on put pour éluder les questions embarrassantes. La déposition de Thomas de Courcelles et les efforts du principal notaire, Manchon, pour alléger la responsabilité de Courcelles, en sont la preuve. Les faux-fuyants, les réticences, les dénégations par lesquelles Courcelles s'efforça d'effacer la part immense qu'il avait prise au procès n'eussent pas tenu un moment devant une enquête poussée à fond. Le rôle misérable que joua dans cette occasion un homme qui avait fait si grande figure dans l'Église et qui était fort avant dans la faveur du roi, fut la seule expiation qu'il eut à subir en ce monde.

La « recollection » des pièces et « instruments » de la révision fut faite à Paris par l'inquisiteur gé-

1. Quicherat, *Aperçus nouveaux*, etc., p. 151.

néral Jean Brehal. Il y a, dans les conclusions de l'inquisiteur, un point extrêmement curieux; c'est qu'il invoque très-nettement, comme une autorité fort recommandable, la prophétie de Merlin et cite et commente fort au long le fameux texte appliqué à la Pucelle. Après la « recollection » de Jean Brehal, Rouen fut témoin d'une scène fort extraordinaire. On y opéra une nouvelle « visitation » des documents, devant divers docteurs et conseillers et particulièrement de « ceux qui avoient assisté au premier procès et qu'on avoit retrouvés survivants en ladite cité ». On requit, pour réhabiliter Jeanne, « la délibération et le conseil » d'une partie des hommes qui l'avaient condamnée. Cet étrange incident n'est qu'indiqué dans le procès-verbal : aucuns détails, pas même les noms des asssistants. Seulement, on voit, ailleurs, qu'un des anciens assesseurs, qui avait signé contre Jeanne comme les autres, Jean Fabri (ou Lefèvre), était maintenant un des commissaires subdélégués de la réhabilitation. Celui-là, au moins, paraît converti de bonne foi.

Le procès proprement dit fut enfin ouvert, le 1er juin 1456, à Rouen. Il y eut, dans la plaidoirie de l'avocat de la partie civile, un passage remarquable; il sembla un instant vouloir sortir du cercle

de convention où l'on étouffait cette grande cause.

« On a faussement accusé ladite Jeanne d'avoir erré, en disant qu'elle n'a point voulu se soumettre au jugement de l'Église militante... ou qu'elle a révoqué la soumission qu'elle avoit faite à la fin... Elle mérite vraiment d'être excusée touchant ces choses; premièrement, parce que, les choses qu'elle a faites par révélation, elle les a faites d'après un bon esprit, comme il a été montré ci-dessus et, suivant de la sorte une loi particulière, a été exempte de la loi commune. Bien plus, posé qu'il y eût doute si telle révélation procédoit du bon ou du mauvais esprit, ceci étant caché et connu de Dieu seul, l'Église là-dessus ne décide rien. En ce qui concerne les articles de foi, nous sommes tenus de suivre le jugement de l'Église; en autres choses, liberté est donnée de tenir la créance qu'il nous plaît... »

L'avocat, comme effrayé de sa hardiesse, n'alla pas plus loin et rentra sur le terrain convenu. La cause s'acheva sans incident nouveau et l'arrêt fut prononcé le 7 juillet. Le tribunal, vu les instruments du procès, les traités des docteurs, etc., « vu les articles (les XII articles) et interrogatoires susdits... attendu les dépositions et attestations des témoins,

tant sur la *conversation* (conduite) et issue (départ) de la défunte Jeanne du lieu de son origine, que sur son examen en présence de maints prélats, docteurs et experts, fait à Poitiers et ailleurs[1]; que sur l'admirable délivrance de la cité d'Orléans et la marche vers la cité de Reims et le couronnement du roi; que sur les circonstances du procès, les qualités, jugement et manière de procéder... déclare premièrement lesdits articles corrompus, frauduleux, calomnieux, pleins de malice et faussement extraits de la confession de ladite Jeanne, les casse, annulle et enjoint qu'ils soient lacérés par justice.

« Vu les deux sentences contenues au procès, la qualité des juges et de ceux en la garde desquels étoit détenue ladite Jeanne;

« Vu les récusations, soumissions, appellations et requête réitérée, par laquelle ladite Jeanne a requis souventesfois très-instamment d'être remise, elle et

1. La sentence s'appuie sur cet examen, mais le procès de réhabilitation n'en reproduit point les détails officiels: qu'était devenu ce registre, ce précieux « livre de Poitiers », invoqué par Jeanne devant ses juges? Le « livre de Poitiers » contenait indubitablement *toutes les promesses de Jeanne*, celles qui s'étaient accomplies et celles dont le roi et ses complices avaient empêché la réalisation. On avait donc eu intérêt à le faire disparaître et il avait probablement disparu depuis longtemps, c'est-à-dire du vivant de l'ex-président de la commission de Poitiers, de l'archevêque-chancelier Regnauld de Chartres.

tous ses faits et dits, au saint-siége apostolique et à notre très-saint seigneur le souverain pontife, en se soumettant à lui, elle et toutes les choses susdites;

« Attendu certaine abjuration prétendue, fausse, frauduleuse, extorquée par la présence du tourmenteur et la menace du feu et ni préméditée ni comprise par ladite défunte, etc.;

« Nous juges, spécialement délégués par notre très-saint seigneur le pape actuel (*papâ moderno*)... siégeant en notre tribunal, ayant Dieu seul devant les yeux, prononçons et déclarons lesdits procès et sentences dol, calomnie, iniquité, contenant erreur manifeste de droit et de fait et, avec l'abjuration susdite, exécution et tout ce qui s'en est suivi, nuls, invalides et de nul effet... les cassons, annulons et leur ôtons toute force; déclarant ladite Jeanne, avec ses ayant-cause et ses parents, n'avoir encouru, en cette occasion, aucune tache d'infamie et être exempte et purgée de tout effet desdits procès et sentences. »

Tel fut ce célèbre arrêt qui, tout en flétrissant les bourreaux et en glorifiant l'immortelle victime, contribua tant à fausser l'opinion, pour des siècles, sur le vrai caractère de Jeanne et de sa mission.

Le tribunal enjoignit l'exécution immédiate de

son arrêt à Rouen, avec procession générale et sermon solennel en la place et cimetière de Saint-Ouen et au Vieux Marché, où « ladite Pucelle fut cruellement et horiblement brûlée », et plantation de « croix convenable » (*crucis honestæ*) sur le Vieux Marché; les juges se réservant de faire faire, « pour mémoire à venir, notable signification de leur sentence dans les cités et lieux insignes du royaume ». La fidèle Orléans répondit à cette signification en élevant un monument à la Pucelle sur le pont de la Loire, témoin de tant d'exploits. C'était un groupe de bronze, représentant la Pucelle agenouillée devant Notre-Dame, entre deux anges. Ce monument, brisé pendant les Guerres de Religion, restauré bientôt après, puis déplacé au XVIIIe siècle, a disparu en 1792[1]. Au lieu du témoignage primitif

1. Le conseil général de la commune d'Orléans, après un premier vote en faveur de la conservation d'un monument qui ne rappelait « ni la féodalité, ni la servitude des rois », mais « un acte de reconnaissance envers l'Être suprême », revint sur sa décision et, considérant que « ce monument... ne représente pas les services de l'héroïne... » et ne rappelle par aucun signe la lutte contre les Anglais, ordonna qu'on le fondît et qu'on en fît des canons dont l'un porterait le nom de *Jeanne d'Arc*. En 1803, une souscription, approuvée par le Premier Consul, remplaça le groupe détruit par une statue fort médiocre, remplacée aujourd'hui à son tour par la statue équestre de M. Foyatier. Le groupe, mutilé en 1562, détruit en 1792, n'avait plus, à ce qu'il paraîtrait, une grande valeur ni sous le rapport de l'art, ni sous le rapport

de la reconnaissance orléanaise, une souscription nationale vient d'élever à Jeanne une statue équestre sur une des places de la cité qu'elle a délivrée. Les plus éminents artistes commencent enfin à méditer autour de cette grande mémoire et à chercher les traits d'un idéal nouveau qui devra planer au sommet de l'art français régénéré. C'est l'âme même de la France, inspirée du ciel, qu'il s'agit d'incarner sous figure humaine. Mais, si haut que puisse parvenir l'effort individuel, la France ne saurait payer sa dette que par une immense œuvre collective. Le seul monument digne de notre Messie national, ce serait une série de monuments qui jalonnent son héroïque pèlerinage à travers la patrie, de Domremi à Orléans, de Reims à Compiègne, du pont de Compiègne à la place du martyre, et qui signalent, par de dignes marques, toutes les stations de cet autre Chemin de la Croix[1] !

historique: un autre monument, relatif à Jeanne, est peut-être plus regrettable; c'est la figure de la Pucelle peinte sur les vitraux de l'église Saint-Paul, à Paris, par Henri Mellin, peintre-verrier de Charles VII. Ce vitrail a péri lors de la démolition de l'église, depuis la Révolution. Quant à l'insignifiante statue de Domremi, elle ne date que du temps de Louis XIII.

1. « Il serait beau, » écrivions-nous en 1840, « aux cités d'Orléans et de Rouen de saisir l'initiative ». Rouen ne possède encore, sur l'emplacement de la primitive croix expiatoire, qu'un monument bien peu digne d'un tel objet, une fontaine du XVIIIe siècle,

III.

MORT DE CHARLES VII.

Tout prospère au roi Charles. On l'appelle *le Victorieux*. C'est en son nom, c'est pour lui que s'est opérée la délivrance du royaume. La popularité lui est venue avec le succès. Le souvenir des maux effroyables auxquels on vient d'échapper à peine, le bien-être relatif de cette société qui renaît, rendent toutes les charges légères et la foule patiente : le peuple fait remonter au roi le mérite de sa condition meilleure ; le peuple voit les résultats généraux mieux que les vrais ressorts et que les causes parti-

surmontée d'une statue dénuée de tout caractère. Cette figure marque la place où devrait s'élever l'image de la « Fille de Dieu » remontant au ciel par la DÉLIVRANCE DE LA MORT. Quelle donnée pour un statuaire et quel type à découvrir! — Nous ajoutions, dans notre édition de 1840, qu'une œuvre récente reproduisait, avec un sentiment fidèle, sinon la majesté enthousiaste de Jeanne, au moins sa pureté, sa grâce et son dévouement résigné : « c'est la statue du Musée de Versailles, ouvrage d'une jeune femme moins illustre par son rang que par son beau talent et son noble caractère et dont la France entière a plaint la fin prématurée. » La princesse Marie a eu, en effet, l'honneur de faire le premier pas dans cette noble route. — Un peintre illustre vient de nous montrer Jeanne à Reims : l'histoire doit le remercier de cette inspiration de grand cœur et de grand sens qui lui a fait exclure Charles VII, « l'ingrat, » comme il nous le disait dans son énergique langage, de l'œuvre consacrée à la Pucelle.

culières et reporte naturellement sa rancune ou sa reconnaissance sur la personne au nom de laquelle se fait le bien ou le mal.

Ainsi l'héroïsme, le dévouement, la sainteté, ont été traînés sur le bûcher, et le vice, l'ingratitude, la basse jalousie trônent en paix et en splendeur aux acclamations de la multitude.

Voilà le dehors ! Écartons l'apparence : voici la réalité. Un dard invisible a touché au cœur le royal complice de la Trémoille et de Regnauld de Chartres. Une justice plus sûre que la justice des hommes a préparé l'expiation. Charles VII est frappé dans ce sentiment qui subsiste le plus souvent chez les âmes les plus égoïstes et qui n'est pour elles qu'une extension de l'égoïsme ; dans le sentiment de la continuité, de la transmission de soi-même, dans la paternité. La défiance, son propre vice, s'incarne contre lui dans son fils. Lui qui s'est défié, on peut le dire, de Dieu même ! il voit son fils refuser obstinément toute foi à sa parole durant quinze années entières et ne jamais admettre la possibilité d'une sincère réconciliation. Lui, le roi qui a conspiré jadis contre son royaume, il voit son héritier en état de conspiration perpétuelle contre lui, jusqu'à sa mort impatiemment attendue !

Depuis 1446, le dauphin avait refusé de reparaître à la cour, malgré les instances réitérées de son père : il vivait en souverain indépendant an fond de son Dauphiné. Les favoris poussèrent le roi à un parti extrême. Au commencement de 1456, le roi marcha en personne, avec des troupes, pour obliger son fils à revenir près de lui.

Louis protesta de sa soumission filiale, en priant le roi de ne pas le contraindre à se rendre à la cour : il promettait de ne jamais passer le Rhône ni entrer dans le royaume sans le consentement de Charles VII. Le roi répliqua qu'il désapprouvait fort, au contraire, que son fils se tînt outre-Rhône et refusât de voir ses bons et loyaux sujets, qui avaient rendu de si grands services au royaume : il parut surtout fort blessé que le dauphin « ne se fiât point en sa parole pour venir vers lui » et affectât de se croire « en péril de son corps ». « — Mes ennemis se fient bien à moi et mon fils ne le veut point faire !... » Juste jugement de la Providence !

Louis ne céda pas : le caractère de quelques-uns des hommes qui entouraient le roi motivait assez ses soupçons; il craignait d'être jeté au fond de quelque forteresse et assassiné secrètement par ceux qui avaient intérêt à faire passer ses droits sur

la tête de son frère Charles, enfant de dix ans. Le roi ne voulut rien entendre et le dauphin n'obéit point. La résistance était impossible. Louis monta à cheval, lui huitième, se jeta dans les montagnes, gagna la Franche-Comté et alla demander un asile au duc de Bourgogne.

Rien ne put le décider à quitter ce refuge. Pendant que l'héritier de Charles VII se refusait à tout rapprochement avec son père, l'héritier de Bourgogne, de son côté, conspirait contre le duc Philippe, dont les vieux jours n'étaient pas moins troublés que ceux de Charles VII. L'héritier de Bourgogne requit l'assistance du roi; mais Charles VII ne voulut point engager une lutte impie, où les deux fils eussent servi chacun l'ennemi de leur père. « Pour deux royaumes tels que le mien, dit-il, je ne consentirois point à un vilain fait. »

L'affaiblissement de la santé du roi, le peu de disposition qu'il avait à reprendre les armes, furent certainement pour beaucoup dans son refus. Toutefois il est juste de constater cette parole. Le chagrin croissant, la vie déclinante, avaient pu éveiller, jusqu'à un certain point, le sens moral dans cette âme aride et faire fondre la glace de ce cœur. Ses favoris le poussaient à renverser les lois du royaume et à

déshériter son fils aîné au profit du puîné, le jeune Charles. On dit que le pape Pie II fut consulté et détourna le roi de ce projet, qui eût bouleversé la France. Charles VII, s'il en avait eu la velléité, y renonça complétement et favoris et capitaines échouèrent dans tous leurs efforts pour l'entraîner à la guerre. Il s'absorbait tour à tour dans un ennui morne et dans de tristes voluptés qui hâtaient les infirmités de la vieillesse. Il parlait de son fils désormais avec plus d'affliction que de ressentiment.

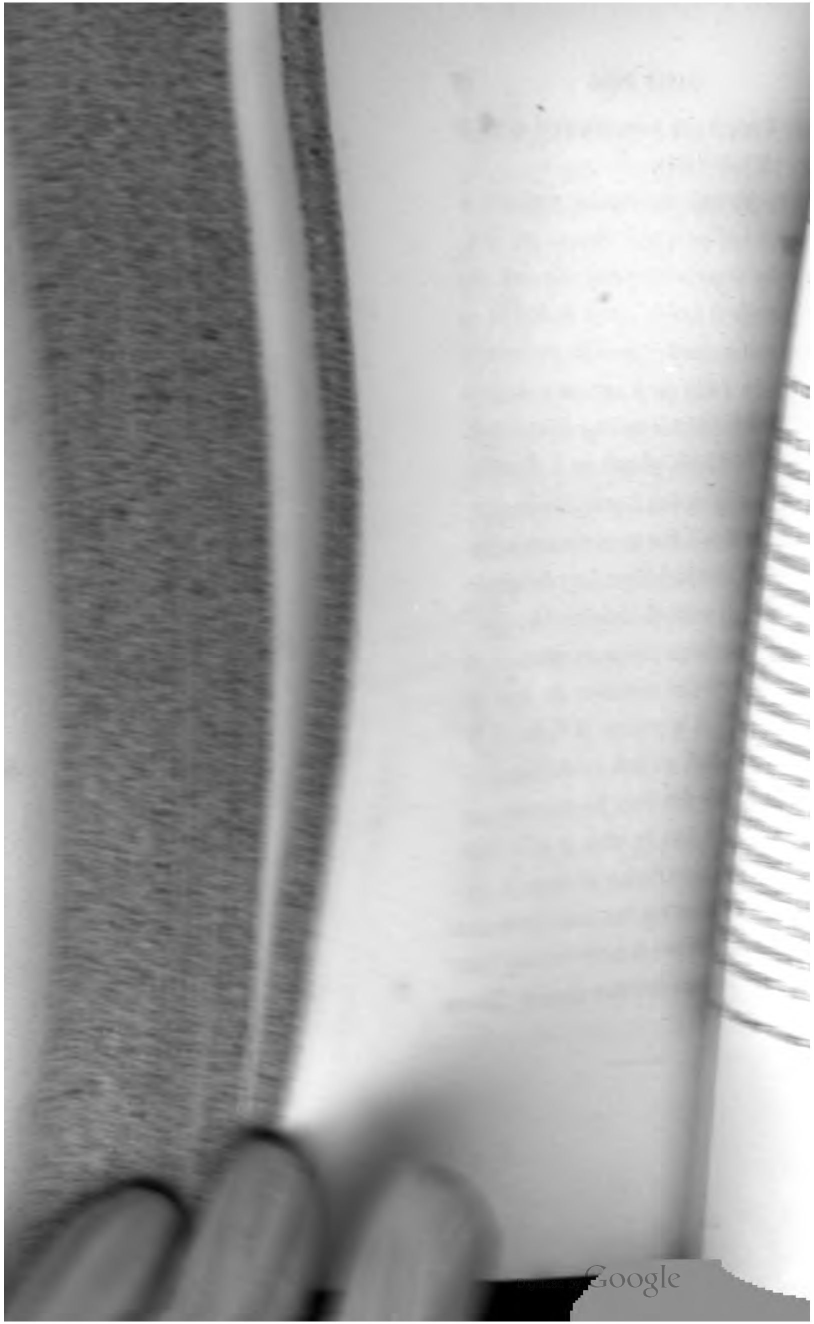
« S'il m'avoit une fois parlé », répétait-il, il connoîtroit bien qu'il ne doit avoir ni doute ni craintes. Sur ma parole de roi, s'il veut venir vers moi, quand il m'aura déclaré sa pensée et aura connu mes intentions, il pourra s'en retourner où bon lui semblera; mais j'ai bonne espérance que, lorsqu'il connoîtra mon vouloir, il sera plus joyeux et content de demeurer avec moi que de s'en aller. »

L'expiation n'était pas suffisante. Celui qui avait montré au monde un prodige d'ingratitude et d'insensibilité devait se briser à son tour contre un cœur de pierre. Il n'eut point de pardon en cette vie. Ses angoisses allèrent grandissant. Il se crut entouré de complots, menacé de voir se renouveler les scènes sanglantes où l'on égorgeait ses favoris à ses côtés.

Puis il se crut trahi par ses favoris eux-mêmes. On lui remit une lettre interceptée, où Louis se disait d'intelligence avec Dammartin, principal favori du roi. C'était le dauphin même qui avait fait tomber cette dépêche dans les mains de son père ! Puis une autre lettre encore fut surprise. Celle-là, dit-on, n'était pas supposée. Elle était de la dame de Villequier au dauphin. L'indigne maîtresse de Charles VII prévoyait la fin prochaine du roi et tâchait de se concilier le futur maître. Bientôt ce ne fut plus seulement pour son autorité, mais pour sa vie, que craignit le malheureux père. Un capitaine, « qu'il croyoit bien l'aimer », lui dit qu'on voulait l'empoisonner. Il soupçonna son premier médecin, Adam Fumée, et le fit mettre à la tour de Bourges. A cette nouvelle, un de ses chirurgiens s'enfuit. Charles ne vit plus que poison partout. Un abcès qui lui vint dans la bouche, lui parut le premier symptôme de l'empoisonnement. Sa tête s'égara. Il ne voulut plus boire ni manger. C'était en vain que son jeune fils Charles goûtait les mets devant lui. Il s'obstina à tout refuser. La vie s'en allait après la raison. On fit un dernier effort pour sauver le roi malgré lui, en lui faisant avaler de force des aliments liquides. Il était trop tard. Ses organes résistèrent comme sa

volonté. Il languit cinq jours encore et mourut de faim !... (22 juillet 1461).

L'héritier du trône récompensa grandement le courrier qui avait crevé trois chevaux pour lui apprendre plus tôt que le trône était vide. Louis n'eut pas l'hypocrisie de vouloir mener le deuil de son père. Il manda au conseil de procéder aux funérailles sans l'attendre. Tandis que le successeur se réjouissait de tenir enfin l'objet de ses longs désirs, la foule, à Paris et à Saint-Denis, pleurait sur la disparition de cette royale figure, dans laquelle l'illusion populaire personnifiait la délivrance du royaume, la paix intérieure et la sécurité publique. Les voiles épaissis sur les yeux de la multitude lui cachèrent la terrible ironie providentielle qui présida aux funérailles et qui conclut ce drame mystérieux du règne de Charles VII. C'était le prêcheur du bûcher de la Pucelle, Nicole Midi, qui avait autrefois harangué le roi à son entrée dans Paris. Sait-on quelle voix chrétienne célébra sous les voûtes de Saint-Denis les mérites du « très-victorieux roi Charles le septième » et appela sur son âme la miséricorde d'en haut? Ce fut le rédacteur du procès de Jeanne Darc, le principal complice de Pierre Cauchon, Thomas de Courcelles !..



ÉCLAIRCISSEMENTS

I

JEANNE EXTATIQUE

Il existe dans l'humanité un ordre exceptionnel de faits moraux et physiques qui semblent déroger aux lois ordinaires de la nature : c'est l'état d'extase et de somnambulisme [1], soit spontané, soit artificiel, avec tous ses étonnants phénomènes de déplacement des sens, d'insensibilité totale ou partielle du corps, d'exaltation de l'âme, de perceptions en dehors de toutes les conditions de la vie habituelle. Cette classe de faits a été jugée à des points de vue très-opposés. Les physiologistes, voyant les rapports accoutumés des organes troublés ou déplacés, qualifient de maladie l'état extatique ou somnambulique, admettent la réalité de ceux des phénomènes qu'ils peuvent ramener à la pathologie et nient tout le reste, c'est-à-dire tout ce qui paraît en dehors des lois connues de la physique. La *maladie* devient même folie à leurs yeux, lorsqu'au déplacement de l'action des organes se joignent des hallucinations des sens, des visions d'objets qui n'existent que pour le visionnaire. Un physiologiste distingué a fort crûment établi que Socrate était fou, parce qu'il croyait converser avec son démon. Les mystiques répondent non-seulement en affirmant pour

1. L'extase et le somnambulisme paraissent deux degrés différents d'un même ordre de faits.

18.

réels les phénomènes extraordinaires des perceptions magnétiques, question sur laquelle ils trouvent d'innombrables auxiliaires et d'innombrables témoins en dehors du mysticisme, mais en soutenant que les visions des extatiques ont des objets réels, vus, il est vrai, non des yeux du corps, mais des yeux de l'esprit. L'extase est, pour eux, le pont jeté du monde visible au monde invisible, le moyen de communication de l'homme avec les êtres supérieurs, le souvenir et la promesse d'une existence meilleure dont nous sommes déchus et que nous devons reconquérir.

Quel parti doivent prendre dans ce débat l'histoire et la philosophie ?

L'histoire ne saurait prétendre à déterminer l'origine, les limites ni la portée des phénomènes ni des facultés extatiques et somnambuliques; mais elle constate qu'ils sont de tous les temps et de tous les lieux; que les hommes y ont toujours cru; qu'ils ont exercé une action considérable sur les destinées du genre humain; qu'ils se sont manifestés non pas seulement chez les contemplatifs, mais chez les génies les plus puissants et les plus actifs, chez la plupart des grands initiateurs; que, si déraisonnables que soient beaucoup d'extatiques, il n'y a rien de commun entre les divagations de la folie et les visions des extatiques; que ces visions peuvent se ramener à de certaines lois; que les extatiques de tous les pays et de tous les siècles ont ce qu'on peut nommer une langue commune, la langue des symboles, dont la langue de la poésie n'est qu'un dérivé, langue qui exprime à peu près constamment les mêmes idées et les mêmes sentiments par les mêmes images.

Il est plus téméraire peut-être d'essayer de conclure au nom de la philosophie. Pourtant le philosophe, après avoir reconnu l'importance morale de ces phénomènes, si obscurs qu'en soient pour nous la loi et le but, après y avoir distingué deux

degrés, l'un, inférieur, qui n'est qu'une extension étrange ou un déplacement inexplicable de l'action des organes, l'autre, supérieur, qui est une exaltation prodigieuse des puissances morales et intellectuelles, le philosophe pourrait soutenir, à ce qu'il nous semble, que l'illusion de l'inspiré consiste à prendre pour une révélation apportée par des êtres extérieurs, anges, saints ou génies, les révélations intérieures de cette personnalité infinie qui est en nous et qui parfois, chez les meilleurs et les plus grands, manifeste par éclairs des forces latentes dépassant presque sans mesure les facultés de notre condition actuelle. En un mot, dans la langue de l'école, ce sont là pour nous des *faits de subjectivité*; dans la langue des anciennes philosophies mystiques et des religions les plus élevées, ce sont les révélations du *férouer* mazdéen, du bon démon (celui de Socrate), de l'ange gardien, de cet autre *Moi* qui n'est que le *moi* éternel, en pleine possession de lui-même, planant sur le *moi* enveloppé dans les ombres de cette vie (c'est là le sens du magnifique symbole zoroastrien partout figuré à Persépolis et à Ninive; le *férouer* ailé ou le *moi* céleste planant sur la personne terrestre).

Nier l'action d'êtres extérieurs sur l'inspiré, ne voir dans leurs manifestations prétendues que la forme donnée aux intuitions de l'extatique par les croyances de son temps et de son pays, chercher la solution du problème dans les profondeurs de la personne humaine, ce n'est en aucune manière révoquer en doute l'intervention divine dans ces grands phénomènes et dans ces grandes existences. L'auteur et le soutien de toute vie, si essentiellement indépendant qu'il soit de chaque créature et de la création tout entière, si distincte que soit de notre être contingent sa personnalité absolue, n'est point un être extérieur, c'est-à-dire étranger à nous, et ce n'est pas du dehors qu'il nous parle : quand l'âme plonge en

elle-même, elle l'y trouve et, dans toute inspiration salutaire, notre liberté s'associe à sa providence. Il faut éviter, ici comme partout, le double écueil de l'incrédulité et de la piété mal éclairée : l'une ne voit qu'illusions et qu'impulsion purement humaine; l'autre refuse d'admettre aucune part d'illusion, d'ignorance ou d'imperfection là où elle voit le doigt de Dieu, comme si les envoyés de Dieu cessaient d'être des hommes, les hommes d'un certain temps et d'nn certain lieu, et comme si les éclairs sublimes qui leur traversent l'âme y déposaient la science universelle et la perfection absolue. Dans les inspirations les plus évidemment providentielles, les erreurs qui viennent de l'homme se mêlent à la vérité qui vient de Dieu. L'être infaillible ne communique son infaillibilité à personne.

Nous ne pensons pas que cette digression puisse paraître superflue; nous avions à nous prononcer sur le caractère et sur l'œuvre de celle des inspirées qui a témoigné au plus haut degré les facultés extraordinaires dont nous avons parlé tout à l'heure et qui les a appliquées à la plus éclatante mission des âges modernes : il fallait donc essayer d'exprimer une opinion sur la catégorie d'êtres exceptionnels auxquels appartient Jeanne Darc.

II

LE SECRET DE JEANNE DARC

Le *secret* entre Jeanne et le roi est un des points capitaux de l'histoire de la Pucelle. Nous avons (voy. ci-dessus, p. 40) rapporté, sans commentaire, l'explication de ce secret donnée, un demi-siècle après, par Pierre Sala, d'après Guillaume Gouffier, sire de Boisi, chambellan de Charles VII, et confirmée par deux autres versions de la même époque; à savoir que Jeanne aurait répété au roi une prière mentale qu'il avait adressée à

Dieu relativement au doute qui le poursuivait sur la légitimité de sa naissance. Si l'on acceptait cette explication au pied de la lettre, il faudrait admettre que Jeanne, du fond du val de Meuse, aurait lu directement dans la pensée de Charles VII. Nous avons exprimé nettement notre sentiment sur la mission providentielle de Jeanne : nous avons dit aussi que les phénomènes de l'ordre extatique et magnétique s'étaient manifestés chez elle à un très-haut degré et nous avons énoncé l'opinion que les révélations de l'extase étaient des phénomènes *subjectifs*, c'est-à-dire intérieurs, des révélations de l'âme à elle-même, non des communications *objectives* ou extérieures avec des créatures appartenant à un autre monde, comme le veulent les mystiques; mais nous n'avons pas touché à la question des communications extatiques ou magnétiques entre habitants de la terre, non-seulement par des moyens différents de l'action ordinaire des sens, ce qu'il est bien difficile de nier, mais en dehors de toute condition d'espace et de distance, et, par conséquent, entièrement en dehors des sens. C'est là une autre forme du mysticisme. On sent à quel point il serait dangereux pour l'histoire de s'engager dans une telle voie, et que, lorsque l'historien rencontre des faits de ce genre, il doit chercher, tout d'abord, s'il n'est pas possible de les ramener aux lois connues de la nature. Il y a ici un fait incontestable, c'est que Jeanne dit au roi des paroles qui firent sur lui une impression extraordinaire; cette impression s'affaiblit, au bout de peu de temps, sur cette défiante et jalouse nature, puis revint avec une certaine force plus tard, comme l'attestent l'anecdote de la fausse Jeanne [1] et la confidence faite par le roi à Boisi. Il est également hors de doute que les paroles de Jeanne concernaient la légitimité de la naissance du

1. Voy. ci-dessus, p. 292.

roi, et se rapportaient à la prière prononcée mentalement par Charles. Mais, maintenant, Jeanne a-t-elle, en effet, répété les propres paroles de la prière? Voilà sur quoi le sire de Boisi et les autres narrateurs ont pu dépasser la vérité et sur quoi nous exprimons ici la réserve que nous n'avons pas faite ci-dessus (p. 40). Un intime rapport de sens entre les paroles de Jeanne et l'objet de la prière a pu parfaitement suffire à convaincre le roi et ce rapport, sans cesser d'être extraordinaire, peut n'être pas hors de nature. Charles VII n'était pas seul préoccupé de sa douteuse légitimité; le bruit des déportements d'Isabeau de Bavière avait pénétré jusque dans le dernier hameau, surtout depuis que la mère dénaturée avait déshérité son fils et livré sa fille, avec la France en dot, à l'ennemi de la France. « La France, perdue par une femme, sera sauvée par une pucelle! » Ce mot de Jeanne atteste quelle proportion avait pris le rôle d'Isabeau dans la pensée populaire et combien Jeanne en était préoccupée. Il devient alors très-naturel qu'elle se soit demandé si Charles VII était bien l'héritier de saint Louis, s'il était le vrai roi au nom duquel on devait chasser l'étranger, et qu'une de ses extases ait répondu à cette question décisive. Elle dut nécessairement rassurer Charles sur les doutes qu'elle sentait inévitables dans son âme, et put le faire dans des termes très-analogues à ceux qu'il avait employés dans le secret de sa pensée. Cette interprétation a le double avantage de rentrer dans l'ordre naturel et de rendre, nous ne dirons pas moins coupable, mais moins incompréhensible la conduite du roi en expliquant ses alternatives de foi et de doute.

III

POÈME DE CHRISTINE DE PISAN

On a retrouvé un témoignage très-précieux de ce qu'on peut nommer le diapazon des esprits à l'égard de la Pucelle immédiatement après le sacre. Ce sont les derniers vers qu'ait écrits la vieille Christine de Pisan, l'historien-poëte de Charles V, sortie du cloitre, où elle s'était enfermée depuis les calamités de 1418, pour saluer, d'une voix près de s'éteindre, la renaissance de la France.

Je Christine, qui ai pleuré
Onze ans en abbaye close. . .
Ore à prime [1] me prends à rire.
. . . .
L'an mil quatre cent vingt et neuf
Reprit à luire le soleil;
Il ramène le bon temps neuf
. . . . . et la très belle
Saison que printemps on appelle
Où toute rien [2] se renouvelle.

Tout le petit poëme qui suit, en date du 31 juillet 1429, n'est qu'un hymne à la Pucelle et à sa « divine mission ».

Jehanne, de bonne heure née [3],
Béni soit cil [4] qui te créa!
Pucelle de Dieu ordonnée,
En qui le Saint-Esprit réa [5]

1. Maintenant.
2. Toute chose.
3. Née dans une heure fortunée.
4. Celui.
5. Irradia, rayonna.

Sa grand grâce, et qui eut et a
Toute largesse de haut don,
Qui te rendra assez guerdon[1] ?

Elle la met au-dessus de tous les preux, au-dessus d'Hector et d'Achille, au-dessus de Josué, de Gédéon et de toutes les femmes fortes de la Bible, et ne trouve que Moïse à lui comparer.

Merlin et la Sibylle et Bède[2],
Plus de mille ans a, la véirent[3]
En esperit, et pour remède
A France en leurs écrits la mirent
Et leurs prophéties en firent.
. . . .
Donc, dessus tous les preux passés,
Cette[4] doit porter la couronne
Car ses faits jà montrent assez,
Que plus prouesse Dieu lui donne
Qu'à tous ceux de qui l'on raisonne,
Et n'a pas encor tout parfait[5].
. . . .
Ne sais si Paris se tiendra
. . . .
Ni si la Pucelle attendra;
Mais, s'il en fait son ennemie,
Je me doubt que dure escremie[6]
Lui rende, si qu'ailleurs a fait[7].
S'il résiste heure ni demie,
Mal ira, je crois, de son fait.

1. Récompense.

2. Bède, l'historien des Anglo-Saxons, à qui le moyen âge attribuait un esprit de prophétie.

3. Virent.

4. Celle-ci.

5. Et elle n'a pas encore tout achevé.

6. Dur assaut.

7. Ainsi qu'ailleurs elle a fait.

Car eus [1] entrera, qui qu'en grogne !
. . . . Par elle Anglois
Seront mis jus sans relever [2].
. . . .
Si est tout le moins qu'affaire ait
Que destruire l'Englescherie,
Car elle a ailleurs plus haut hait [3];
C'est que la foi ne soit périe.
. . . .
En chrestienté et en l'Église
Sera par elle mis concorde.
Les mescréants dont on devise
Et les hérites de vie orde [4]
Destruira, car ainsi l'accorde
Prophétie qui l'a prédit.
. . . .
Des Sarrasins fera essart [5]
En conquérant la Sainte Terre ;
Là menra [6] Charles que Dieu gard !
Ains qu'il meure fera tel erre [7].
Cilz est cil [8] qui la doit conquerre.
Là doit-elle finir sa vie
Et l'une et l'autre gloire acquerre :
Là sera la chose assovie [9].

1. Dedans.
2. Mis par terre sans se relever.
3. C'est la moindre affaire qu'elle ait de détruire la gent anglaise ; car elle a ailleurs un but plus haut.
4. Hérétiques de mauvaise vie.
5. Fera défrichement : elle fauchera les Sarrasins.
6. Mènera.
7. Avant qu'il meure, il fera ce voyage.
8. Il est celui.
9. Accomplie.

DES

RÉCENTES ÉTUDES CRITIQUES

SUR

JEANNE DARC

L. de Carné; *Jeanne d'Arc et sa Mission, d'après les pièces nouvelles de son procès;* Revue des Deux Mondes du 15 janvier 1856. — G. du Fresne de Beaucourt; *le Règne de Charles VII d'après M. Henri Martin et d'après les sources contemporaines;* Paris, 1856. — Athanase Renard; *La Mission de Jeanne d'Arc; Examen d'une opinion de M. J. Quicherat;* Paris, 1856. — A. Nettement; *D'une polémique récente à l'occasion de Charles VII et de Jeanne d'Arc;* Union des 2 et 16 juillet 1856. — E. Chasles; *Une question de justice historique;* Revue Contemporaine du 30 juin 1856.

Nous avons indiqué, dans l'*Avis au lecteur*, le soulèvement opéré dans un certain cercle d'esprits contre la *vraie Jeanne Darc*. La *fausse* leur plaisait mieux. L'autre les embarrasse fort; il n'y a pas lieu de s'en étonner. Des écrits et des articles assez nombreux ont paru, dans le courant de cette année, sur ce sujet qui, grâce à Dieu, est devenu de plus en plus populaire. Notre récit, qui n'est que la mise en œuvre exacte et coordonnée des inappréciables

matériaux publiés par M. Quicherat, pourrait se défendre suffisamment de lui-même; toutefois la matière est assez importante pour qu'on ne laisse subsister aucune équivoque, aucun doute possible sur aucun point essentiel de cette grande histoire. Il ne sera donc pas inutile de résumer en quelques pages toute cette polémique pour que le lecteur la juge d'un seul coup d'œil. Nous ne rappellerons pas ce qu'ont écrit nos amis; nous irons à nos adversaires en passant par un écrivain dont la position est intermédiaire dans ce débat, d'accord avec nous à peu près sur tout ce qu'il analyse avec développement, en désaccord seulement sur ce qu'il se contente d'indiquer, sur ce qu'il évite de développer.

Cet écrivain, M. de Carné, est d'ailleurs le premier en date : il rédigeait son étude en même temps que nous achevions de rédiger notre récit, dont les premières parties ont paru dans la *Revue de Paris* à la fin de 1855. « Voici à peine quelques années », écrivait M. de Carné, le 15 janvier dernier, « que Jeanne d'Arc nous est apparue dégagée des ombres accumulées autour d'elle par les passions de ses contemporains autant que par l'ignorance des âges suivants. Ce n'est que de nos jours qu'elle a pris pleine possession de sa gloire. Avant la publication

intégrale des deux procès et des documents originaux qui les ont suivis, la Pucelle n'était pour l'Europe lettrée qu'une héroïne au caractère mal défini et presque équivoque... qui, par l'effet de certaines couleurs fantastiques et de certaines allures théâtrales à peu près convenues, touchait d'aussi près à la légende qu'à l'histoire. »

Il reconnaît pleinement « les mauvais vouloirs » que rencontra à la cour la vraie Jeanne, celle de l'histoire; « les sentiments de doute, de méfiance et de jalousie dont le roi ne se départit lui-même qu'avec une sorte d'hésitation après un silence de vingt années; les obstacles puissants, quoique secrets, qui l'arrêtèrent court au milieu de sa carrière inachevée. » Il constate l'origine de l'opinion qu'on accrédita parmi les contemporains et qui a si longtemps abusé la postérité, de cette opinion suivant laquelle Jeanne « aurait eu le tort grave de prolonger sa mission », strictement limitée par le ciel à la délivrance d'Orléans et au sacre de Reims. Il apprécie fort nettement « les passions qui empoisonnèrent la vie de Jeanne d'Arc et qui l'empêchèrent d'accomplir jusqu'au bout la tâche véritable qu'elle s'était toujours donnée, celle de *bouter* jusqu'au dernier les Anglais *hors de toute France.* »

Il juge Charles VII au moins aussi sévèrement que nous le jugeons. Charles VII « marchait de faute en faute... léger... dominé par des favoris médiocres, sans suite dans ses desseins comme sans fidélité dans ses relations, il cherchait au milieu de distractions vulgaires l'oubli de maux dont la grandeur ne relevait ni son cœur ni son intelligence... il ne tentait pas même de diriger les événements. »

Pour M. de Carné comme pour nous, le favori La Trémoille et l'archevêque-chancelier Regnauld de Chartres ne font qu'un : il peint de vives couleurs « l'antipathie de ces natures froides, égoïstes et méticuleuses pour Jeanne, qui vient abattre leur malfaisante influence ». Ces hommes ne subissent Jeanne « qu'avec la pensée bien arrêtée de restreindre le plus possible la sphère de son action et d'attendre l'heure des revers pour faire prévaloir d'autres conseils. Les amis personnels du roi fournirent le noyau du parti qui arrêta tout à coup Jeanne dans l'élan de sa victoire, et qui, bientôt après, laissa consommer l'holocauste sans tenter aucun effort pour l'empêcher. »

M. de Carné a fort bien vu toute « la phase de gloire » de Jeanne : il ne voit pas moins clair sur la première partie de « la phase de sa passion. » Il con-

state sans aucune réticence les résultats décisifs de la publication de M. Quicherat quant à l'objet de la mission de Jeanne, que celle-ci « ne croyait pas terminée à Reims et qui ne l'était pas en effet ». Il établit que M. Quicherat « a prouvé qu'après le sacre, Jeanne ne se croyait pas moins qu'avant dans la plénitude de son action surnaturelle; que la plus fausse interprétation d'un texte incomplet a pu seule faire prévaloir la croyance que Jeanne avait consenti, par condescendance pour le roi et peut-être par faiblesse pour elle-même, à prolonger son rôle militaire au delà du terme assigné par son inspiration intime. La Pucelle promettait de conduire le roi à Paris avec autant d'assurance qu'elle s'était engagée à le mener à Reims. »

M. de Carné, dans une page qui est à nos yeux la meilleure de son étude, pose à la fois fort décidément la mission divine de Jeanne et l'insuccès d'une partie de cette mission.

« Le secours envoyé au roi de France ne pouvait être efficace qu'autant que ce prince y correspondrait spontanément par sa foi. Si abondante et si extraordinaire que soit la grâce, elle ne saurait agir que dans la mesure où l'homme l'accepte et concourt à son action par l'usage de sa liberté. Or, cette

acceptation avait été pleine et entière à Orléans; elle avait été incomplète, mais suffisante jusqu'à Reims; elle devint nulle de Reims à Paris. La puissance de la Pucelle, tout en demeurant dans sa plénitude, fut donc paralysée dans ses effets par la résistance du scepticisme et par des antipathies rendues plus vives de jour en jour par les succès de Jeanne et qui avaient fini par devenir implacables comme la vengeance. »

Cette explication religieuse d'une apparente contradiction, la petite dévotion ne saurait la comprendre [1], mais la philosophie l'accepte et notre propre explication n'en diffère que par les termes.

M. de Carné analyse avec beaucoup d'exactitude tout ce qui se passe entre Reims et Paris et surtout entre Paris et Compiègne; « les préventions et les haines cachées sous des honneurs dérisoires, le parti pris de tenir la Pucelle en dehors de toutes choses, tout en continuant de la compromettre dans des expéditions sans conséquences sérieuses. » Il la montre « commençant auprès de Charles VII le supplice qui

1. Un contemporain de la Pucelle, un docteur illustre, Jean Gerson, avait déjà expliqué d'avance, par une sorte d'inspiration prophétique, les revers possibles de Jeanne. V. ci-dessus, p. 112. On comprenait, au xve siècle, ce que des hommes du XIXe se montrent incapables d'entendre!

devait s'achever sur le bûcher ». Il signale « la lâche satisfaction avec laquelle fut accueillie jusque dans le camp royal l'annonce de la prise de l'héroïque jeune fille » et cite en preuve la lettre de l'archevêque de Reims [1].

En somme, sur toute la partie militante de la vie de Jeanne, sur tous ses rapports avec le roi et la cour, accord complet entre nous.

Reste l'autre moitié de l'histoire de Jeanne, la *Passion*, ainsi que M. de Carné l'appelle lui-même. Ici, M. de Carné tourne court[2]. « Le plan de son étude l'y oblige. » C'est regrettable. Les problèmes de cette seconde partie n'étaient pas moins solennels que ceux de la première. Le vrai caractère du procès et du système de procédure, les personnes et les principes en présence, les vrais motifs de la condamnation, les vraies réponses de Jeanne, tout cela

1. V. ci-dessus, p. 175.
2. Il jette sur le procès une page de généralités un peu vagues. Le seul point précisé n'est pas exact. C'est que les prodiges accomplis par Jeanne étaient manifestes pour les juges et qu'il ne s'agissait pour eux que de décider si ces prodiges venaient du ciel ou de l'enfer. La question ne fut pas posée ainsi. Y a-t-il prodiges venus de l'enfer ou imposture? Voilà comme ils la posèrent et ils ne la décidèrent même pas : ils condamnèrent Jeanne 1° comme schismatique et suspecte d'hérésie ; 2° comme sorcière ou menteuse.

ne méritait pas moins que les prédictions et les exploits de l'héroïne d'être apprécié avec cette même équité et cette même liberté d'esprit qui ont dicté les jugements de M. de Carné sur Charles VII, sur Regnauld de Chartres, sur les auteurs et les complices des revers de Jeanne. La guerre d'église et d'école n'était pas moins intéressante à exposer que la guerre de cour. Juger à leurs fruits les doctrines qui, en foulant aux pieds le respect dû à la conscience et à la vie humaine, en poursuivant par le fer et le feu toute dissidence, toute indépendance, toute réserve de liberté et de personnalité en matière de foi, ont amené logiquement le martyre de celle qui mourut pour avoir refusé de soumettre à toute autorité humaine sa mission céleste; juger l'école du moyen âge au pied du bûcher de Rouen, c'était là sans doute une haute matière et un beau thème.

M. de Carné, nous l'avons dit, tourne court, après avoir jeté incidemment un mot sur le prétendu appel de Jeanne au pape, mot qu'il lui eût été impossible de soutenir s'il se fût engagé dans l'analyse comparée des deux procès, et il remplace l'examen des procès par une double sortie contre Calvin, qui serait bien étonné sans doute de se voir

impliqué dans cette affaire [1], et contre l'école... *humanitaire*, dans laquelle il juge à propos de nous enrôler en compagnie de MM. Michelet, Lavallée, etc. Ces messieurs ont pourtant la prétention (et nous en réclamerons humblement notre part) d'appartenir avant tout à une école un peu plus facile à définir et pourvue d'un titre moins néologique, l'école nationale et française.

« Cette glorieuse mémoire » (de Jeanne), poursuit donc M. de Carné, « a eu de bien tristes fortunes et ne paraît pas en avoir épuisé le cours. L'équivoque amazone, si longtemps badigeonnée par l'ignorance, a disparu sans retour; mais, au lieu des draperies du cirque, voici venir les oripeaux de l'école *humanitaire;* » et, là-dessus, explosion de royalisme un peu inattendue après une si rude justice faite du représentant de la royauté; plaintes de la « bizarre imagination qui présente comme débordant d'enthousiasme républicain le cœur le plus ardemment royaliste qui ait jamais battu dans une

1. Avancer que « l'esprit naissant de la Réforme et de Calvin ne fut pas étranger aux impitoyables rigueurs de la mort de Jeanne » est assurément quelque chose de bien extraordinaire. Calvin, apparemment, n'avait pas inventé l'Inquisition, ni les maximes qui condamnaient au bûcher les dissidents; et le plus sévère reproche qu'il ait mérité, c'est d'avoir gardé beaucoup trop de l'esprit persécuteur de ce moyen âge qu'il combattait.

poitrine; » plaintes que « l'humble bergère catholique » devienne « un apôtre du progrès. » Jeanne est, pour M. de Carné, une *Vendéenne* dont on fait une révolutionnaire; donnée que surenchérit un autre écrivain, M. Nettement, qui appelle le parti français au XV[e] siècle, le parti de la nationalité française contre l'Anglais, les *royalistes*, le *parti royaliste*[1].

C'est là, que MM. de Carné et Nettement nous permettent de le dire, une équivoque peu digne de la gravité d'une telle histoire. On est royaliste quand on combat pour la royauté contre un autre principe de gouvernement; on n'est pas royaliste quand on défend le roi national contre le roi étranger. Les partisans de Henri VI n'étaient ni plus ni moins royalistes que ceux de Charles VII, ils étaient seulement moins patriotes; il ne s'agit dans tout cela ni de royauté ni de république. Au XV[e] siècle, on se disputait la couronne; on ne la discutait pas. Jeanne Darc ne faisait point de théories politiques ou philosophiques; elle est venue sauver l'existence de la nationalité française et non en débattre les formes; et c'était là sans doute faire quelque chose

1. *Union* des 2 et 16 juillet 1856.

de suffisamment grand pour le *progrès* du monde.

M. de Carné termine par quelques mots sur la nature de la mission de Jeanne Darc. «On n'en peut plus nier les circonstances extraordinaires... Ces circonstances ne peuvent s'expliquer, comme on l'a tenté, par *l'extase patriotique* ou par *le miracle des forces morales*... Il n'y a que deux explications entre lesquelles tout homme de sens est, ce me semble, conduit à choisir... Ou la Pucelle fut envoyée de Dieu, ou elle avait le don de la seconde vue et la perception magnétique : ou elle a précédé Mesmer et *Cagliostro*, ou elle procède de Jésus-Christ. »

Ces deux explications demandent fort, ce nous semble, à être expliquées. Et, d'abord, nous ne comprenons pas très-bien l'antithèse entre la mission divine et les *perceptions magnétiques*, phénomènes qui, s'ils existent, relèvent apparemment de Dieu, comme tous les autres phénomènes naturels, à moins qu'on ne les fasse venir du diable !

Mais abordons directement la question.

Jeanne fut-elle envoyée de Dieu? — Pour qui croit, comme nous, au gouvernement de la Providence en même temps qu'à la liberté humaine, l'affirmative n'est pas douteuse.

Faut-il en conclure, avec M. de Carné, que tous les incidents extraordinaires de sa mission aient été des miracles, des faits surnaturels, des renversements arbitraires de ces lois de la nature qui sont les lois de Dieu ?

M. de Carné, qui paraît prendre Mesmer pour l'inventeur de tout cet ordre de phénomènes dont Mesmer a exploité le degré inférieur et purement physique, après avoir cherché à les expliquer par une hypothèse indémontrable, M. de Carné ne s'aperçoit pas de la difficulté. C'est que, ces phénomènes se manifestant dans l'histoire de tous les peuples et de toutes les religions[1], il faut les expliquer soit par l'imposture ou l'erreur, ce qu'il n'admet pas, soit par des interventions surnaturelles, soit par des lois naturelles, mais obscures, entrevues et non définies. Si l'on opte pour le surnaturel, comme il le veut, ces phénomènes s'étant produits aussi communément en dehors qu'au dedans des religions mosaïque et chrétienne, il faut admettre les miracles

1. Nous avons déjà dit (v. p. 318) qu'en admettant qu'il existât des phénomènes extatiques, magnétiques, somnambuliques, nous ne prétendions nullement en expliquer ni la nature, ni les agents, ni l'étendue, ni les limites, ni entrer dans aucun système à cet égard, une fois posé le principe purement moral des puissances latentes de l'âme.

du diable à côté des miracles de Dieu et rentrer franchement dans la légende. M. de Carné ira-t-il jusque-là ?

Autre difficulté de fait. Le surnaturel, si on l'introduit dans les faits extérieurs, comporte apparemment l'infaillibilité. Or, Jeanne n'a point été infaillible. Nous ne parlons pas de cet inachèvement de sa mission causé, comme l'a très-bien dit M. de Carné, par le scepticisme et la perversité des hommes, mais de prédictions sur quelques faits particuliers qui ne se sont pas réalisés[1].

Notre explication, à nous, nous l'avons déjà donnée, et nous la répétons. — Oui : il y a eu un miracle dans l'apparition de Jeanne, et ce miracle, c'est Jeanne elle-même. Dans l'envoi de cet être extraordinaire, comme des rares envoyés de Dieu qui lui ont ressemblé, il y a quelque chose au-dessus des lois de la nature. Mais, une fois cette créature exceptionnelle descendue parmi nous, elle a vécu soumise aux mêmes lois que nous, faillible, quoique douée de dons rares et admirables, enveloppée, comme nous, des brumes de l'atmosphère terrestre, quoique faisant rayonner de merveilleux éclairs à

1. Par exemple, elle avait prédit qu'elle verrait le roi d'Angleterre, ce qui n'eut pas lieu.

travers ces ténèbres, prêtant à la vérité essentielle de son inspiration les formes conventionnelles des croyances de son temps, voyant, écoutant Dieu à travers les personnages symboliques de la légende et attribuant à des êtres extérieurs les révélations intimes de Dieu dans sa conscience, les immenses expansions de ses *forces morales* suscitées par la volonté suprême. Ceux qui nient *le miracle des forces morales* et qui aiment mieux aller chercher les prodiges dans ce monde des faits physiques que son auteur a soumis à des lois invariables, ceux-là ne veulent pas comprendre ce qu'il y a de puissances cachées dans une âme immortelle.

Pour nous résumer sur le travail de M. de Carné, disons que, s'il ne lui a pas convenu d'aborder à fond la seconde partie de la vie de Jeanne, il a vu fort clair quant à la première et dit très-nettement ce qu'il voyait, ce qu'il est impossible de ne pas voir pour peu qu'on apporte de méthode et de sang-froid dans l'examen des preuves historiques.

D'autres ont eu la même réserve sur l'un des deux points, mais non pas la même clairvoyance sur l'autre. Ils n'ont pas, plus que M. de Carné, discuté sérieusement les questions relatives à la lutte entre Jeanne et les juges de Rouen; mais ils ont essayé,

avec une merveilleuse intrépidité, de reconquérir cette première moitié du terrain, c'est-à-dire de l'histoire de convention, que M. de Carné avait abandonnée sans réserve aux *novateurs*, c'est-à-dire à l'histoire vraie. « L'équivoque amazone badigeonnée par l'ignorance », que M. de Carné croyait disparue pour toujours, la voici ramenée non par l'ignorance, mais par l'esprit de parti. En histoire comme en toute chose, la victoire de la vérité n'est pas si facile. L'erreur, réfutée, terrassée vingt fois, relève vingt fois la tête. Il ne faut pas craindre de se répéter, quand il s'agit de débarrasser la tradition nationale de préjugés séculaires, défendus par les passions lorsqu'ils cessent de l'être par les habitudes.

Notre travail sur l'époque de Jeanne Darc et de Charles VII a été en butte à un ensemble d'attaques de première et de seconde main. La presse périodique n'ayant guère que paraphrasé les arguments des brochures [1], c'est à celles-ci que nous allons principalement répondre. Il y en a deux : une contre M. Quicherat, de M. Athanase Rénard; l'autre con-

1. M. Nettement, écrivain distingué, mais plus versé dans la politique et dans la littérature contemporaine que dans l'histoire du moyen âge, ne se fût certainement pas engagé si avant s'il eût recouru aux sources au lieu d'accepter de confiance les données de M. du Fresne de Beaucourt.

tre nous, de M. du Fresne de Beaucourt; trop honoré sommes-nous d'être associé dans cette querelle au savant éditeur, au sagace commentateur des monuments de l'histoire de Jeanne! Le système des deux brochures étant le même, sauf sur un point très-important, nous les réunirons dans notre examen, jusqu'au point où M. Renard se sépare de M. de Beaucourt.

Ce système est la réhabilitation à tout prix d'un *roi calomnié,* comme disent ces messieurs et leurs auxiliaires; à tout prix, nous avons le droit de le dire, on le verra bien tout à l'heure.

Quelques mots d'abord en particulier sur celle des deux brochures à laquelle nous avons personnellement affaire, pour relever non les grands airs ni les affectations magistrales, ni les puériles colères, mais quelques questions de fait, les seules qui puissent nous toucher ici.

Nous connaissions l'école de l'infaillibilité papale, mais nous ignorions que l'école de l'infaillibilité royale eût encore des représentants. Nous connaissions comme tout le monde des opinions monarchiques sérieuses, mais nous ignorions qu'il subsistât des passions royalistes, embrassant dans leur ardeur rétrospective toute l'inviolable série de nos rois depuis

Hugues Capet. Il en reste, à ce qu'il paraît, d'assez vives pour troubler la vue et faire vaciller la main d'un écrivain qui prétend à « porter le flambeau d'une sérieuse et impartiale critique ». Ainsi M. de Beaucourt ne se contente pas de nous reprocher, comme des sacriléges, d'avoir parlé de l'embonpoint de Louis le Gros et de la dévotion ignorante de Louis le Jeune; d'avoir rappelé que Philippe le Bel ne fut pas un modèle de justice ni d'humanité; de nous être étendu complaisamment sur les rivalités et les scènes sanglantes du palais de Charles VII », au lieu de « détourner nos regards en gémissant », comme il nous en donne le pieux exemple; il nous lit avec si peu de sang-froid qu'il confond Charles VI avec son oncle le duc de Berri et nous accuse d'avoir traité ce malheureux roi *d'égoïste et lâche vieillard*, épithètes qui seraient parfaitement absurdes, appliquées à un infortuné que la perte de la raison rendait depuis longtemps irresponsable de ses actions [1], mais qui ne s'appliquent que trop justement à l'autre personnage.

Ceci n'est pas rassurant pour le flambeau de la « sérieuse et impartiale critique ». La suite va ré-

1. Et qui n'était pas un vieillard : il avait quarante-sept ans. V. notre *Hist. de France*, t. VI, p. 7.

pondre à l'exactitude de ce début. Ainsi, pour affaiblir le témoignage de Nicole Gilles sur les désordres de la jeunesse de Charles VII, M. de Beaucourt l'appelle « un historien du XVIe siècle » et cite une édition de 1549, plus d'un siècle après les événements ; or Nicole Gilles, qui mourut en 1503, avait vécu sous Louis XI et publia sa première édition en 1492 ; c'est une erreur de 57 ans sur un siècle.

Voici maintenant pour la sûreté de coup d'œil dans l'appréciation des témoignages. Nous avions écrit que Charles VII manquait du *sens moral*. M. de Beaucourt nous oppose triomphalement un passage de Chastellain, le célèbre historien bourguignon ; « le *sens* qu'il avoit de nature, » dit Chastellain, « lui avoit été renforcé encore au double en son étroite fortune par longue contrainte et périlleux dangers qui forcément lui aiguisèrent les esprits ». M. de Beaucourt, qui fait peu de cas de la métaphysique et de la psychologie, sciences suspectes et révolutionnaires, ne s'est pas donné la peine d'apprendre qu'on peut avoir « les esprits » fort « aiguisés » et la conscience fort obtuse, et que l'intelligence et la moralité sont deux attributs de l'âme humaine fort différents l'un de l'autre. L'héritier de Charles VII, Louis XI, avait certes beaucoup de l'un et n'a ja-

mais passé pour être fort bien pourvu de l'autre.

Remarquons ici, pour n'y plus revenir, que M. de Beaucourt et ses alliés mêlent les citations et les dates, comme si les éloges que font à certains égards Chastellain et d'autres contemporains des qualités politiques de Charles VII s'appliquaient à la vie entière de ce prince, tandis qu'il n'est question chez ces chroniqueurs que de la seconde partie du règne, de l'époque à laquelle nous avons nous-même établi que Charles VII s'était corrigé, sinon de ses vices de cœur, au moins de sa paresse d'esprit et de corps, et prenait une part active aux affaires[1]. Même confusion de dates et de faits lorsque M. E. Chasles prétend constater qu'une longue contradiction est le fond de notre récit. D'une part, nous répétons que

1. M. de Beaucourt nous reproche d'avoir « entièrement négligé un contemporain, Henri Baude, auquel M. Vallet de Viriville a habilement restitué un mémoire anonyme inséré par Godefroi en tête de son recueil des historiens de Charles VII. » Henri Baude était un enfant en bas âge à l'époque de Jeanne Darc. A la mort de Charles VII, trente ans après la mort de Jeanne, c'était un homme jeune encore, qui devait sa position au vieux roi. Destitué et maltraité par Louis XI, il resta reconnaissant à Charles VII et hostile à Louis. A la mort de celui-ci, en 1483, cinquante-deux ans après la mort de Jeanne Darc, pendant la réaction où l'on célébrait Charles VII pour flétrir Louis XI, il écrivit un panégyrique de Charles VII dédié au jeune roi Charles VIII et destiné à influer sur son éducation. Nous y avons puisé quelques renseignements ; mais il ne faut consulter ce document qu'avec la réserve que méritent les pièces de ce genre. Ce n'est pas de l'histoire, quoique

le roi a conspiré contre son royaume; d'autre part, suivant lui, on voit dans notre propre récit « que les faits mêmes, la situation, les caractères conspiraient contre le roi et le tenaient dans l'impuissance ».

Nous accusons Charles VII d'avoir conspiré contre son royaume, non pas à l'époque où « les faits, la situation, etc. », le tenaient plus ou moins dans l'impuissance; mais en 1429, alors que la Providence, à la place de cette impuissance, lui avait envoyé pour auxiliaire une puissance immense, incalculable, qui entraînait soldats, peuple, jeune noblesse, tous les éléments d'action et de victoire. Nous l'accusons d'avoir repoussé cette puissance, refusé cette grâce et arrêté Jeanne au milieu de sa mission. La distinction est-elle assez claire?

cela puisse servir à l'histoire. — Notons en passant que Henri Baude n'est guère plus contemporain que Nicole Gilles, cet « historien du XVIe siècle » si péremptoirement repoussé par M. de Beaucourt. Il n'y a que neuf ans de distance entre leurs livres.

Par compensation de notre « négligence » envers Henri Baude, on nous reproche notre confiance en Guillaume Gruel, l'écuyer et le biographe de Richemont. Nous ne l'acceptons pas sans contrôle, comme le prétend M. de Beaucourt; mais nous le tenons pour une autorité considérable; il est l'écho de son maître, c'est-à-dire de l'homme héroïque, de l'infatigable organisateur qu'aucune ingratitude royale ne détourna jamais de son devoir de patriote et dont le dévouement à la France ne se démentit jamais. Il pèse donc plus pour nous que les chroniqueurs de la cour, quoique assurément il ne soit pas infaillible et qu'en ce qui regarde spécialement Jeanne, il n'ait qu'une importance secondaire.

M. Chasles, il est vrai, a répondu d'avance en déclarant qu'il est fort inutile de vouloir déterminer jusqu'où allait la mission de Jeanne, de chercher la portée précise de ses prophéties, etc., attendu que cela est du domaine de la théologie! Bien que la proposition ait assurément le mérite de l'originalité, nous demanderons la permission de ne pas la discuter; nous sommes ici pour débattre la question et non pour la supprimer; ce qui serait plus commode, nous en convenons.

Nous sommes obligé de faire l'observation que nous avons devant nous deux sortes d'adversaires, ceux pour lesquels tout sentiment, tout élément religieux ou idéaliste introduit dans l'histoire est du mysticisme, et ceux pour lesquels tout principe rationnel, toute discussion des faits religieux est du scepticisme. Jeanne Darc est également embarrassante pour ces deux classes de critiques.

Arrivons donc à l'essentiel, à cette mission de Jeanne Darc, que M. Chasles voudrait retrancher de l'histoire, fort scandalisé qu'il est de voir les historiens « plus curieux de raconter l'histoire de Jeanne Darc que de s'arrêter au rôle de Charles VII. » M. de Beaucourt, de son côté, nous avait déjà reproché d'avoir donné à Jeanne plus du tiers de l'es-

pace occupé dans notre livre par le règne de Charles VII. Nous ne sommes pas, il faut l'avouer, fort disposé à la repentance. Le problème de la mission de Jeanne, c'est-à-dire du but et de l'étendue que Jeanne assignait à sa mission, implique le problème de ses relations avec le roi, deux problèmes parfaitement résolus, à notre avis, et sur lesquels on essaie de revenir. Nous ne perdrons pas le temps à nous justifier de « n'avoir pas osé aborder franchement la question de l'inspiration, de la mission de Jeanne »; si M. de Beaucourt ne nous a pas compris, ce n'est vraiment pas notre faute, ni celle de ce qu'il lui convient d'appeler notre *néologisme* philosophique, bien que nous n'ayons certes pas inventé des termes qui ne sont *nouveaux* que pour lui.

Le débat porte sur deux objets capitaux : l'examen de Poitiers[1], où Jeanne déclara devant les docteurs quelle était « sa charge », et la campagne de Jeanne entre Reims et Paris; objets liés entre eux par l'annonce que fit Jeanne à Poitiers de rendre Paris au roi et de chasser les Anglais de toute la France, annonce niée par nos adversaires.

Exposons d'abord leur thème, puis le nôtre :

1. V. ci-dessus, p. 42-45.

Jeanne, suivant eux et suivant la vieille donnée dont nous avons montré l'origine [1], n'avait que deux objets à atteindre, faire lever le siége d'Orléans et mener le roi à Reims; par conséquent, tout ce qu'elle a fait depuis le sacre du roi a été en dehors de sa mission. D'après M. de Beaucourt, elle n'aurait jamais parlé sérieusement d'aucun autre objet qu'Orléans et Reims et n'aurait rien entrepris au delà : elle n'aurait plus, après le sacre, que suivi passivement autrui. D'après M. Renard, elle aurait parlé sérieusement de deux autres objets, la délivrance du duc d'Orléans et la recouvrance de Paris, et elle aurait voulu activement l'entreprise sur Paris; mais elle aurait parlé et agi d'après des influences étrangères et en dehors de son inspiration propre. Cette différence entre nos deux critiques aura des conséquences graves, et nous y reviendrons.

Ils citent à peu près les mêmes témoignagnes [2] : Simon Charles, président de la cour des comptes, dépose, en 1456, que Jeanne se donnait deux man-

1. V. ci-dessus, p. 295.
2. Ils donnent en preuve négative les dépositions de trois paysans de Domremi et d'un gentilhomme (enquête de 1456), qui rapportent seulement que Jeanne a annoncé qu'elle ferait sacrer le roi : les quatre témoins ne parlant pas plus d'Orléans que de Paris, il n'y a rien à conclure de leur silence.

dats, faire lever le siége d'Orléans et faire sacrer le roi à Reims; Gobert Thibault, écuyer d'écurie du roi, même témoignage (1456), auquel s'accorde aussi un passage de la *Chronique de la Pucelle*, compilation attribuée, d'après les recherches de M. Vallet de Viriville, à Guillaume Cousinot de Montreuil, neveu d'un des ministres de Charles VII, et rédigée sous le règne de Charles VIII. Ils citent encore, plus ou moins à propos, un document plus grave, puisqu'il est de l'année 1429 même et antérieur aux événements. Le 27 avril 1429, le seigneur de Rotselaër écrit ceci : « La Pucelle prédit qu'elle délivrera Orléans et fera sacrer le roi à Reims, et beaucoup d'autres choses, etc. »

Ce sont là, jusqu'ici, des témoignages purement négatifs; il y est question d'Orléans et de Reims, point de Paris ni du reste; voilà tout. Passons aux témoignages positifs. Il en est sans doute contre nous, puisque, au dire de M. de Beaucourt, nous sommes « en contradiction flagrante avec les examinateurs de Poitiers ». Écoutons les examinateurs de Poitiers. M. de Beaucourt en invoque deux : Garivel et Séguin. Or le prétendu examinateur Garivel, général des aides en 1456, était, à l'époque de l'examen, en 1429, un enfant de treize ans; il rap-

porte des on dit, des souvenirs plus ou moins vagues, vingt-sept ans après[1]. Reste Séguin. Que dit-il? « La Pucelle annonça : 1° que les Anglois seroient détruits et que le siége étant devant Orléans seroit levé ; 2° que le roi seroit sacré à Reims ; 3° que *Paris seroit remis en l'obéissance du roi ;* 4° que le duc d'Orléans reviendroit d'Angleterre. »

Il faut avouer que voilà une autorité singulièrement choisie et une *contradiction* habilement démontrée.

Mais Séguin ne dit pas que Jeanne ait annoncé qu'elle recouvrerait Paris *elle-même ?* — En effet ; mais il emploie la même forme indirecte quant à Orléans et à Reims, et ne fait aucune différence entre les quatre points qu'il cite. Nous reviendrons sur le motif de cette forme indirecte.

Tout ceci n'a donc contre nous aucune valeur sérieuse, et nos adversaires n'ont réellement que deux points d'appui ; la déposition du comte de Dunois, lors de la dernière enquête, en 1456, et un passage du *Journal du siége d'Orléans*, document de 1467, copié, beaucoup plus tard, par la *Chronique de la Pucelle.*

1. *Procès*, t. III, p. 20.

« Quoique Jeanne », dit Dunois, « parlât quelquefois, par manière de jeu,... pour animer les gens d'armes, de beaucoup de choses concernant la guerre, lesquelles par aventure ne sont point venues à effet, cependant, lorsqu'elle parloit sérieusement de la guerre, de son fait et de sa *vocation*, elle n'affirmoit jamais rien sinon qu'elle étoit envoyée pour lever le siége d'Orléans et mener le roi à Reims pour qu'il y fût sacré. »

Cette déposition très-positive, très-réfléchie, très-calculée est d'un tout autre caractère que ce qui précède. Dunois sait ce qu'il dit et pourquoi il le dit. Nous y reviendrons tout à l'heure.

Dunois ajoute qu'un jour, dans la campagne entre Reims et Paris, Jeanne dit à lui et à l'archevêque de Reims qu'elle voudrait bien que Dieu lui permît de partir, d'abandonner les armes, de retourner près de ses père et mère.

Nous ne doutons nullement que ces paroles n'aient été prononcées; mais que prouvent-elles? — Que Jeanne désirait, mais ne croyait pas que Dieu lui permît d'abandonner les armes; qu'elle ne croyait pas sa mission achevée.

Le *Journal du siége d'Orléans*, amplifiant et altérant la relation de Dunois, y coud d'autres paroles

de Jeanne d'un sens tout opposé : « J'ai accompli ce que *Messire* (Dieu) m'avoit commandé, qui étoit lever le siége d'Orléans et faire sacrer le roi. » C'est là une interpolation purement arbitraire. Le *Journal du siége,* rédigé en 1467, n'a d'autorité sérieuse que pour le siége même, parce que cette partie a eu pour base un registre contemporain des événements; quant à la *Chronique de la Pucelle*, elle copie tout simplement ici le *Journal du siége*.

A notre tour de citer nos autorités.

Nous avons affirmé que Jeanne annonçait à Poitiers qu'elle recouvrerait Paris et chasserait les Anglais de toute la France.

Le 22 mars 1429, lettre de Jeanne aux généraux anglais, écrite à Poitiers, à l'issue de l'*Examen*.

« Je suis envoyée de par Dieu pour vous bouter hors de toute France. »

Il existe cinq copies de cette lettre, toutes conformes. Nous ne croyons pas nécessaire d'en dire davantage ni de prouver l'évidence[1].

Le 8 juin 1429, Gui de Laval écrit que la Pucelle lui a promis de lui faire bientôt « boire le vin dans Paris ».

1. On peut voir pourtant, par curiosité, les étranges argumenta de M. de Beaucourt contre cette évidence, dans sa brochure, p. 51.

Le 21 juin 1429, Perceval de Boulainvilliers, sénéchal du Berri, écrit au duc de Milan que Jeanne « se dit envoyée de Dieu pour chasser les Anglois de France »; témoignage superflu, au reste, après la lettre de Jeanne.

Avant la fin de juillet 1429, le poëte et publiciste Alain Chartier, secrétaire du roi, un des hommes les plus éclairés et des meilleurs patriotes du temps, qui avait suivi Jeanne jour par jour à Chinon et à Poitiers, écrit une relation de la mission et des premiers actes de la Pucelle. « Jeanne, dit-il, à Poitiers, affirmoit que *ses voix* lui disoient : Tu rendras au roi Paris et son royaume après son couronnement. »

Le 4 juillet, Jeanne écrit aux habitants de Troies: « Jeanne la Pucelle vous fait savoir, de par le roi du ciel... que vous fassiez obéissance au gentil roi de France, qui sera *bien brief* (bientôt) à Reims et à Paris. »

Le 17 juillet, jour du sacre, trois gentilshommes de la maison du roi mandent les nouvelles à la reine : « Demain s'en doit partir le roi tenant son chemin vers Paris; la Pucelle ne fait doute qu'elle ne mette Paris en l'obéissance[1] ».

1. M. de Beaucourt nous demande où nous avons vu cette parole que nous mettons dans la bouche de Jeanne : « A Paris! à Paris! » La question est singulière.

Le 5 août, le roi ayant détourné l'armée de Paris, la Pucelle écrit aux habitants de Reims qu'elle n'est point contente de ce que fait le roi, et les avertit de ne point s'émerveiller si elle n'entre à Paris si *brièvement* qu'elle le devait faire.

Ainsi, du côté des adversaires, pas de documents antérieurs à 1456, sauf un seul (la lettre de Rotselaër, qui ne dit rien contre nous). De notre côté, pas un témoignage qui ne soit de l'année 1429 même et, dans le nombre, trois lettres de Jeanne, incontestables et incontestées.

Nous ne recourons pas même à la déposition du duc d'Alençon en 1456; elle nous est inutile.

En présence des documents affirmatifs de 1429, d'où vient donc le silence de la plupart des documents de 1456, la forme équivoque de l'un d'eux (Séguin) et la négation d'un autre, d'un seul (Dunois)?

L'explication est facile : nous l'avons déjà donnée dans le cours de notre récit et surtout dans l'exposé du procès de réhabilitation[1]. Ce procès fut dirigé par la politique royale : les enquêtes, de 1450 à

1. V. ci-dessus, p. 295 et suiv.

1456, furent conduites de manière à étouffer autant que possible le souvenir de ce qui s'était passé entre le sacre du roi et la prise de Jeanne à Compiègne, ainsi que tout ce qui rappelait les prédictions de Jeanne sur cet achèvement de sa mission qu'avaient fait manquer le roi et les ministres. Il n'est pas douteux que les témoins n'aient subi l'influence de la direction des enquêtes; il n'est pas douteux même que, comme le dit M. Quicherat, une grande partie des dépositions n'aient été mutilées; et il est certain que des témoins qui auraient eu des choses très-importantes à dire furent écartés systématiquement. M. de Beaucourt parle des examinateurs, nous avons vu avec quelle exactitude! Or, plusieurs des examinateurs survivaient vraisemblablement et ne furent point appelés; nous pouvons l'affirmer d'un, tout au moins, Pierre Turelure, évêque de Digne, qui ne mourut qu'en 1466. On craignit que leur mémoire ne fût trop fidèle. Le seul cité, Séguin, ne consentit pas à ne point dire qu'il avait entendu Jeanne annoncer la recouvrance de Paris de la même façon qu'elle annonçait les événements d'Orléans et Reims, mais il enveloppa le tout d'une formule équivoque. Plus tard, Guil-

laume Cousinot, dans la *Chronique de la Pucelle*, suivit le thème du procès de réhabilitation.

Quant à Dunois, il interpréta ses souvenirs sous l'empire de sentiments très-complexes, pour ne pas dire qu'il fit sciemment une capitulation avec sa conscience, en témoignant, d'une part, un profond respect pour la mémoire de Jeanne, et en servant, de l'autre, la politique royale par une dénégation qui couvrait la personne de Charles VII. Dunois a rendu de grands services à la France et nous avons fait plus d'une fois son éloge dans notre histoire; mais il ne faut pas le juger à la façon de nos adversaires, qui ont fait de Dunois et d'Alençon deux personnages dans le goût du drame vulgaire, l'un représentant *le héros*, l'autre *le traître*. Dunois n'était pas plus *le chevalier sans tache* qu'Alençon n'était *le scélérat de naissance*. Alençon, dont nous parlons maintenant pour n'y pas revenir tout à l'heure, avait débuté dans la carrière, si non avec les mêmes talents, du moins avec la même ardeur et la même loyauté que Dunois. Fait prisonnier, à 16 ans, en combattant pour la cause nationale, il venait d'être mis à rançon lorsqu'on marcha sur Reims et personne ne fit plus honorablement la campagne de 1429. Sa première faute grave date de 1440, lorsqu'il

se jeta dans la Praguerie *avec Dunois*[1], également jaloux tous deux du héros qui organisait l'armée et la France, de Richemont. Alençon, une fois le premier pas fait dans le mal, descendit de degré en degré jusqu'au fond de l'abîme, gardant toutefois, dans sa dégradation, une surprenante fidélité à cet auguste souvenir de Jeanne qui ne l'avait pas préservé de la chute; ces contradictions ne sont pas rares dans la nature humaine! Dunois, caractère plus fort, intelligence plus élevée, offrant ce mélange de grandeur d'âme et de personnalité âprement exigeante qu'on rencontre si souvent chez les hommes de guerre, sut s'arrêter sur la pente fatale. Deux fois factieux[2], il ne fut jamais traître, et, au xve siècle, c'est là une vertu! Néanmoins il ne faut pas en faire un parfait modèle de héros citoyen; Dunois fut loin de cette inébranlable fidélité à l'état, à l'intérêt public, qui signala le connétable de Richemont, et sa parole n'est pas celle de Bayard.

Jeanne avait donc annoncé qu'elle recouvrerait Paris et la France entière. Elle ne l'a pas fait. Pour-

1. « Dunois suivit Alencon, » dit M. Renard. Dunois n'était pas de ceux qui suivent, mais de ceux qui mènent, en bien ou en mal.
2. En 1440; en 1461.

quoi? — Nous l'avons dit[1]. Parce que Charles VII et son conseil l'en ont empêchée.

Nos preuves?

Laissons de côté tous les témoignages indirects, tout ce qui réclame discussion, interprétation, les indices qui ont besoin de se prêter appui les uns aux autres. Allons aux preuves directes.

Le 5 août 1429, dix-neuf jours après le sacre, Jeanne écrit aux habitants de Reims :

« Mes chers et bons amis les bons et loyaux François de la cité de Reims, Jeanne la Pucelle vous fait à savoir de ses nouvelles... Et est vrai que le roi a fait trêve au duc de Bourgogne quinze jours durant, par ainsi qu'il lui doit rendre la cité de Paris paisiblement au chef de quinze jours. Cependant ne vous donnez nulle merveille (ne vous étonnez pas) si je n'y entre si brièvement; *combien que* (quoique) *des trèves qui ainsi sont faites je ne suis point contente et ne sais si je les tiendrai : mais, si je les tiens, ce sera seulement pour garder l'honneur du roi;* combien aussi qu'ils ne rabuseront point le sang royal, car je tiendrai et maintiendrai ensemble l'armée du roi pour être toute prête

1. V. tout notre chap. III.

au chef (au bout) desdits quinze jours, s'ils ne font la paix, etc. »

Ainsi, le roi avait fait trêve avec les Bourguignons, *malgré Jeanne*, au lieu de marcher sur Paris. Elle n'était point dupe d'une promesse illusoire de rendre Paris; elle hésitait si elle ne refuserait pas de reconnaître la trêve et, en tout cas, elle annonçait qu'elle maintiendrait l'armée sur pied, apparemment malgré ceux qui voulaient ramener l'armée sur la Loire et la licencier; cela ne peut pas avoir d'autre sens.

La trêve, comme Jeanne l'avait prévu, n'aboutit pas. L'attaque de Paris a lieu enfin, un grand mois après! Un premier assaut manque[1]. Le roi ordonne la retraite sur la Loire. Jeanne, alors, dépose ses armes devant l'autel à Saint-Denis, veut quitter le roi et rester à Saint-Denis d'après l'ordre de ses voix, sans doute pour y attendre le martyre, au lieu de suivre la retraite de cette armée qui n'eût jamais dû reculer sous sa bannière. Elle cède enfin aux instances des princes et des capitaines et part avec eux « contre le vouloir du Seigneur même », dit-elle

1. Remarquons ici que Guillaume Cousinot lui-même (*Chroniq. de la Pucelle*) dénonce une trahison contre Jeanne pendant cet assaut, sans nommer les traîtres. V. ci-dessus, p. 139.

dans ses interrogatoires, première désobéissance à ses *voix*, qu'elle se reproche amèrement plus tard. Ce que voulait son inspiration, c'était qu'elle allât toujours en avant. La retraite lui était un crime[1].

L'armée est de retour à Gien, sur la Loire. Là, un dernier effort est tenté pour reprendre l'œuvre de délivrance. Le duc d'Alençon demande au roi de lui laisser emmener la Pucelle en Normandie. Pour quiconque a la moindre notion de l'état de la France en ce moment, c'était la plus belle opération qu'on pût faire : la Normandie appelait de toutes parts les Français ; ce n'étaient que complots et soulèvements dans les villes et dans les campagnes ; la *recouvrance* de Normandie était tellement

1. Veut-on savoir comment nos adversaires accommodent cet incident si frappant de Saint-Denis ? M. de Beaucourt et M. Renard racontent tous deux que les *voix* de Jeanne lui avaient ordonné de rester à Saint-Denis au lieu d'aller attaquer Paris ; par conséquent qu'elle avait attaqué malgré sa mission et non en vertu de sa mission. Or, voici les textes :

« Ladite Jeanne confessa que la voix lui dit qu'elle restât en la ville de Saint-Denis en France, et ladite Jeanne y vouloit rester ; mais, contre la volonté du Seigneur même, ils l'emmenèrent. *Si, cependant, elle n'eût été blessée* (à l'attaque de Paris), elle ne s'en fût point départie. » *Interrog. du* XXII *février* 1431 ; *Procès*, t. I, p. 57.

« Ladite Jeanne avoue avoir fait le contraire de ce qui lui avoit été prescrit par ses révélations... quand elle se départit de Saint-Denis, *après l'assaut de Paris.* » *Articles du promoteur*, XXXVI, *Procès*, t. I, p. 259. On a vu rarement, il faut l'avouer, prendre avec les textes de telles licences.

bien préparée, qu'après que le roi eut refusé toute action de ce côté, après qu'il eut sacrifié Jeanne et laissé tout se désorganiser de nouveau, les paysans normands, sans parler des conspirations réitérées de Rouen, opérèrent des révoltes si formidables qu'à plusieurs reprises ils faillirent à eux seuls délivrer la province. Cette province était tellement la base de la domination anglaise, que, la Normandie reconquise, tout croulait.

La proposition d'Alençon et de la Pucelle est rejetée : « Le sire de La Trémoille ne le voulut pas, mais l'envoya (la Pucelle) avec son frère, le sire de Lebret (Albret)... au plus fort de l'hiver... *à* (avec) bien peu de gens, devant la ville de la Charité. » Le témoin qui parle n'est pas suspect à nos adversaires : c'est Jacques le Bouvier, héraut du roi et roi d'armes de Berri, chroniqueur quasi-officiel.

Jeanne marche passivement : le siége de la Charité échoue. Au printemps suivant, Jeanne quitte le roi. Elle est prise à Compiègne.

Le chancelier de France, archevêque de Reims, écrit aux bonnes villes sur cette catastrophe. Il déclare à la commune de Reims que Jeanne « ne vouloit croire conseil; *ains* (mais) faisoit tout à son plaisir;—et « que Dieu avoit souffert prendre Jeanne

la Pucelle, pour ce qu'elle s'étoit constituée en orgueil et pour les riches habits qu'elle avoit pris, et qu'elle n'avoit fait ce que Dieu lui avoit commandé, *ains* (mais) avoit fait sa volonté[1]... »

Nous ne prendrons pas la peine de démontrer l'authenticité de cette lettre; nos adversaires ont beau se débattre : ils n'en doutent pas plus que nous.

Nos grandes lignes sont donc assurées par les lettres de Jeanne, par celle de l'archevêque Regnauld de Chartres, par les interrogatoires de Jeanne et par la chronique du roi d'armes de Berri.

Mais nous ne tenons pas seulement des lignes générales ; nous n'avons pas besoin de recourir à l'induction pour en combler les lacunes. Une chronique de la plus haute importance s'est retrouvée en même temps que les lettres de Jeanne et de Regnauld de Chartres. Un vieux soldat, un gentilhomme picard, qui avait suivi Jeanne étape par étape durant toute la campagne de 1429, a consigné ses souvenirs dans un document dont la rédaction a été achevée au commencement de 1436, c'est-à-dire vingt-cinq ans

1. V. ci-dessus, p. 175-176, le complot de la Trémoille et de Regnauld de Chartres pour substituer à Jeanne un prétendu prophète mandé de Gévaudan. Ce complot eut la plus honteuse issue. V. notre *Hist. de France*, t. VI, p. 307.

au moins avant toutes les autres chroniques de l'époque, et quand les impressions étaient encore dans toute leur vivacité première. Grâce à Perceval de Cagni, nous avons pu nous rendre compte des marches et contre-marches de Charles VII entre Reims et Paris, mouvements incompréhensibles au point de vue militaire, mais très-compréhensibles au point de vue de l'étrange politique adoptée par ce roi et son conseil; les mystères de l'expédition de Paris nous ont été dévoilés; les amères douleurs de Jeanne et sa tragique séparation d'avec le roi fortement indiquées. Il n'est pas nécessaire de nous étendre davantage sur ce sujet, la relation de Perceval de Cagni ayant été fondue dans notre récit[1].

Pour apprécier l'importance de cette chronique si écrasante pour la mémoire de Charles VII, il suffirait de voir quels sentiments et quel langage elle inspire à nos adversaires. Ce n'est pas de la discussion, ce n'est pas de la critique; c'est de la passion, c'est de la fureur, c'est du délire. Un champion exaspéré de l'extrême droite, parlant d'un jacobin ou d'un homme des Cent-Jours à la tribune de la chambre de 1815, eût gardé plus de réserve et de modération

1. V. ci-dessus, ch. II, III.

qu'ils n'en témoignent envers ce bon chevalier mort depuis quatre cents ans. Son naturel, sa franchise, les détails d'une naïveté charmante qu'il donne sur Jeanne, tout cela est travesti en grossièreté, trivialité, bassesse; on a peine à concevoir à quel point les vieilles habitudes de l'histoire convenue et déclamatoire rendent certains esprits incapables de comprendre la simplicité dans l'héroïsme. Tout est bon contre Perceval. Quand les injures monarchiques sont épuisées, on recourt au vocabulaire de la démocratie, on l'appelle... *féodal*, chroniqueur de la *Praguerie*, valet des grands, valet du duc d'Alençon; on fait ce qu'on peut pour l'envelopper dans les complots futurs de *son maître*. On oublie que ce vieux serviteur du grand-père du duc d'Alençon, gentilhomme de l'hôtel de ces princes depuis quarante-six ans lorsqu'il écrivit ses souvenirs, dut avoir le bonheur de mourir avant de voir le déshonneur de la branche royale à laquelle il s'était attaché. En 1436, Perceval ne pouvait connaître dans le jeune duc d'Alençon que le vaillant compagnon de la Pucelle et non le déplorable conspirateur de 1456. Il n'y a pas la moindre trace d'esprit de faction dans Perceval : il n'y a que la généreuse indignation du soldat, du patriote, de l'homme pieux et droit, contre

l'ignominieuse politique du conseil, contre ce roi qui reconnaît si mal « la très grand grâce que Dieu a faite à lui et à son royaume. »

On aura beau faire, le loyal témoin s'est levé de la tombe où il avait dormi quatre siècles; on ne l'y fera pas rentrer et les stigmates que son doigt vengeur a imprimés au front des coupables ne s'effaceront plus!

Ces attaques désespérées n'ont pas même effleuré l'autorité du narrateur que M. Quicherat proclame, avec tant de raison, « le mieux instruit, le plus complet, le plus sincère », entre les chroniqueurs qui ont parlé de la Pucelle, « celui qui, le premier en date, a témoigné pour elle et d'une manière digne d'elle[1] ». Mais, comme nous l'avons démontré d'avance, eût-on réussi à supprimer Perceval, il resterait des preuves directes, des documents irrécusables qui rendent impossible le maintien de la tradition vulgaire. Comment défendre encore, devant les lettres de Jeanne et de Regnauld de Chartres, la chimérique légende de la jeune fille qui, après avoir achevé sa mission à Reims, demande son congé à son roi, que son roi retient par reconnais-

1. *Procès*, t. IV, p. 1.

sance, qui reste par faiblesse, et qui périt pour avoir outrepassé sa mission? Cette tradition, qui avait été, non point l'œuvre spontanée du sentiment populaire, mais le produit artificiel d'un système de réticence et de mensonge, était déjà, même avant la publication décisive de M. Quicherat, tellement inconciliable avec les documents connus[1], que nous avions relevé cette contradiction dans notre précédente édition[2], malgré la pénurie d'informations où nous nous trouvions. Aujourd'hui, elle est tellement au-dessous de la discussion, que M. de Beaucourt lui-même semble par instants s'en apercevoir. On le sent à la sourde colère que lui inspirent ces pièces fatales qu'il voudrait bien voir anéanties comme l'a été le procès-verbal de l'examen de Poitiers. Il fait remonter son irritation rétrospective jusque sur la lettre aux généraux anglais, connue de tout temps. Il essaie d'infirmer le témoignage de Jeanne sur elle-même (*je suis envoyée pour vous bouter hors de toute France*) en faisant remarquer, d'un ton dégagé, qu'elle rêvait aussi un projet de croisade; puis il attaque la lettre de Jeanne aux Rémois

1. La lettre aux Anglais devant Orléans, la lettre d'Alain Chartier, etc.
2. *Hist. de France*, t. VII, p. 127; 1840.

(5 août 1429), comme « évidemment écrite sous la dictée des seigneurs qui poussaient aux aventures » ; ce qui est fort respectueux pour Jeanne[1] et fort conséquent chez un écrivain qui nous fait un crime de discuter les souvenirs de la Pucelle sur le silence de *ses voix* le jour de l'attaque de Paris[2].

Il s'arrête cependant ; il semble s'effrayer de la pente sur laquelle il allait s'engager; il ferme les yeux résolument et se rejette avec impénitence finale dans l'impossible, dans la « tradition des quatre siècles. »

M. Renard ne suit pas jusqu'au bout la même route : il s'obstine à maintenir une distinction imaginaire entre la Jeanne d'Orléans et de Reims et celle de Paris et de Compiègne, entre la Jeanne pendant la mission et après la mission; mais, une fois le sacre accompli, il commence à sentir la puérilité de la donnée vulgaire sur les rapports de Jeanne et du roi; il ne veut, cependant, à aucun prix, accepter la donnée vraie. Reste une troisième voie... celle où menait la pente sur laquelle s'est arrêté M. de Beaucourt, en jetant au fond, pour s'al-

1. Et non moins judicieux; s'il existe une lettre évidemment empreinte de la plus énergique personnalité, c'est bien celle-là !

2. V. ci-dessus, p. 135.

léger, toute logique et toute méthode. M. Renard, après avoir, pour tâcher de défendre la fausse Jeanne, attaqué la vraie, telle que la montre Perceval, dans des termes que nous lui rendons le service de ne pas reproduire (il nous en saura gré quelque jour!), après avoir insinué qu'on a pu abuser du nom de Jeanne, à son insu, dans la lettre aux habitants de Reims[1], comme si cette lettre ne portait pas un cachet personnel inimitable, M. Renard finit par être forcé de reconnaître que Jeanne n'a pas été d'accord jusqu'au bout avec le roi; qu'elle a été mécontente de Charles VII; que Perceval n'est donc pas si indigne de foi! Il atténue, il cèle de son mieux ce qu'il aperçoit; mais, enfin, il lui faut bien s'expliquer dans le langage le plus adouci qu'il pourra. Eh bien! oui: Jeanne a été, après le sacre, l'instrument du « parti de la guerre[2] qui exploitait son nom et se groupait autour d'elle »... Perceval nous permet de nous « faire une idée de l'espèce d'influence à laquelle Jeanne a été soumise *pendant toute la durée de ses*

1. Quant à la lettre aux Hussites, elle « ne mérite pas qu'on la discute. » Voilà qui est hardiment tranché. V. cette magnifique lettre ap. *Procès,* t. V, p. 156.

2. Le parti qui voulait recouvrer Paris au lieu de s'en retourner sur la Loire.

rapports avec le duc d'Alençon [1]. C'est là particulièrement que nous devons chercher le principe de *ses mécontentements parfois puérils ou exagérés*, des *petites fautes* qu'elle a pu commettre et notamment de sa lettre du 5 août 1429 aux habitants de Reims, écrite sur un ton si peu conforme aux habitudes de soumission et de respect qu'elle avait toujours eues pour le roi..... *Tel est le fatal génie qui a pesé sur une partie de la vie de Jeanne d'Arc.* »

Il y a des choses qu'il suffit de citer ! On comprend que nous ne discuterons pas cette interprétation des cris de douleur échappés au cœur déchiré de Jeanne et des longues angoisses que lui infligèrent, de Reims à Paris et de Paris à Compiègne, les hommes qui l'empêchèrent d'achever son œuvre. Ceux qui l'ont étudiée de près savent si ce génie tout spontané, dans sa souveraine indépendance, était capable de se faire l'instrument de personne [2].

1. Ces rapports, comme M. Renard le rappelle avec beaucoup d'insistance, avaient commencé dès Chinon et embrassent toute la campagne de 1429, moins la délivrance d'Orléans.

2. Le duc d'Alençon, ce profond politique qui, suivant M. Renard, s'empara de Jeanne Darc, était un jeune homme de vingt ans qui, d'après les contemporains, y compris Perceval, suivit partout Jeanne avec une entière docilité et n'eut d'initiative qu'une seule fois, lorsqu'il proposa, au retour de Paris, une expédition en Normandie, proposition qui, du reste, lui fait beaucoup

Voilà donc où les passions politiques ont conduit un écrivain qui, ailleurs, avait parlé dignement de Jeanne Darc et professé une sorte de culte pour sa mémoire.

L'opinion, ou, pour mieux dire, la passion royaliste a été forcée de choisir entre Charles VII et Jeanne Darc.

d'honneur. Répétons, à ce propos, qu'il n'y a point pour nous le moindre doute, en considérant l'état moral et politique de la France et des partis au moment du sacre, que la campagne de 1429, bien conduite, c'est-à-dire livrée à la pleine impulsion de Jeanne, n'eût pu rendre à la France Paris et la Normandie, puis imposer la paix au duc de Bourgogne ou lui faire perdre la Picardie, dont les populations n'aspiraient, d'après Monstrelet lui-même, qu'à redevenir françaises. M. de Beaucourt nous accuse d'inconséquence pour avoir à la fois condamné la politique pacifique de Charles VII en 1429 et reconnu la nécessité de la paix d'Arras en 1435. C'est toujours sa confusion habituelle d'idées, de faits et de dates. Cette paix d'Arras, pour laquelle M. de Beaucourt professe tant d'enthousiasme et qui valut, suivant lui, à la France bien autrement d'avantages que n'eût jamais pu faire l'épée de Jeanne Darc ! cette paix, pleine « de fort grande charge et préjudice » (suivant les propres termes du chroniqueur officiel Jean Chartier), qui humilia le roi de France devant un vassal rebelle, qui créa, pour ainsi dire, deux rois en France, céda au Bourguignon la Picardie et d'autres grands fiefs et légua à l'avenir les immenses périls dont l'habileté de Louis XI eut si grand'peine à tirer le royaume, cette triste paix n'était devenue nécessaire que parce que Charles VII avait repoussé, six ans auparavant, la main qui lui offrait la victoire. Si cette paix put sembler un avantage relatif, c'est que le roi, en sacrifiant Jeanne Darc, avait rejeté la France dans l'abîme et qu'on eût eu pis que la paix d'Arras sans la révolution de palais qui, en 1433, arracha d'auprès du roi le traître la Trémoille et imposa de vive force à Charles VII un nouveau conseil.

Elle a choisi.

Ne pouvant plus maintenir la donnée légendaire introduite par le procès de réhabilitation, elle est revenue à une interprétation plus ancienne, à celle de Regnauld de Chartres :

« Jeanne ne vouloit croire conseil... Dieu a souffert prendre Jeanne la Pucelle pour ce qu'elle s'étoit constituée en orgueil.... »

C'est Jeanne qui a été coupable et Charles VII innocent.

Nos adversaires ont fait leur choix [1] : nous avons fait le nôtre. Que le lecteur français décide !

Résumons le débat.

Sur l'étendue de la mission de Jeanne Darc et le caractère de Charles VII, nous sommes d'accord avec le seul écrivain qui, dans des rangs qui ne sont pas les nôtres, ait étudié spécialement, avec méthode et sang-froid, dans le recueil de M. Quicherat, la vie militante de la Pucelle jusqu'à la catastrophe

1. Celui du moins de nos adversaires qui est allé logiquement au bout de sa thèse et que les autres seront bien forcés de suivre, s'ils ne veulent tout à fait renoncer à être pris au sérieux. M. Nettement, tout en louant beaucoup M. Renard, reste derrière M. de Beaucourt, sans apercevoir, faute d'avoir examiné les textes, dans quelle impasse s'enferme l'écrivain qu'il patronne. Quant à M. Chasles, nous avons vu qu'il coupe court aux difficultés en supprimant tout simplement la question.

de Compiègne. Des réfutations ont été tentées contre M. Quicherat et contre nous : nous avons mis le lecteur à même d'en juger la valeur.

Sur le procès de Jeanne, sur le caractère de sa lutte avec ses juges, point de réfutation, point de réponse. Personne n'a essayé de discuter. M. de Carné, d'accord avec nous sur la première moitié de la carrière de Jeanne, ne discute pas l'autre, et, quant à M. de Beaucourt, nous ne pouvons nous arrêter à ce qu'il lui plaît d'appeler la réfutation de notre système sur le procès de réhabilitation [1]. Il ne semble

1. Bien moins encore aux quelques phrases déclamatoires qu'il nous adresse à propos du procès de condamnation. « Pourquoi, ajoute-t-il, nous parler de la *doctrine d'Innocent III* condamnant Jeanne d'Arc? La doctrine d'Innocent III, pour M. Martin, c'est l'Inquisition. Encore une fois, nous protestons contre cette assertion. » M. de Beaucourt se serait épargné cette peine, s'il eût jugé à propos, avant d'aborder le xv[e] siècle, d'acquérir quelques notions générales sur l'histoire du moyen âge. Il aurait su que les faits relatifs à Innocent III et à sa doctrine, fort antérieure, du reste, à ce célèbre pontife, ne sont point en discussion; que seulement certaines opinions condamnent et certaines autres essaient de justifier cette doctrine et l'Inquisition qui en fut le résultat pratique et qui fut organisée sous le pontificat et sous la direction d'Innocent III. Ce sont là de ces choses que tout le monde devrait savoir. Pourtant nous sommes forcé de convenir que des gens de talent et de beaucoup de littérature les ignorent; car nous avons vu le spirituel auxiliaire de M. de Beaucourt, M. Nettement, écrire ces singulières paroles : « M. Quicherat a l'intention d'établir que, dans le procès de Jeanne d'Arc, on a suivi pied à pied la procédure de l'Inquisition, et *qu'ainsi cette procédure a été admise en France*, » et il s'étonne fort de cet

aucunement se douter que l'étude comparée des deux procès, la confrontation, pour ainsi dire, des témoins entre eux, la comparaison de leurs dépositions avec la minute du premier procès et avec toutes les pièces authentiques de l'histoire contemporaine, soient la base nécessaire d'une controverse qu'il n'effleure même pas. Nous n'avons donc personne à combattre.

Nous n'avons pas besoin de conclure nous-même ni de laisser conclure les critiques qui partagent plus ou moins nos vues historiques et philosophiques. M. de Carné, disons-nous, nous accorde la moitié du terrain : un écrivain distingué, qui est notre adversaire systématique sur le plan général de l'histoire de France, M. Rapetti [1] nous accorde tout, en fait, sur ce point capital de Jeanne Darc, sans autres réserves que celles qui tiennent à l'opposition abstraite de ses théories et des nôtres. S'il ne donnait à la personne de l'historien plus que nous ne demandions et plus qu'il ne nous convient de répéter, nous lui

énorme paradoxe de M. Quicherat! Hélas! *cette procédure* n'a pas été admise moins de trois cents ans en France, et les milliers de victimes qu'elle a envoyées au bûcher, du XIIIe au XVe siècle, ne résolvent que trop clairement le doute du critique. Le procès de Jeanne Darc ne diffère de tant d'autres que par la grandeur de la victime.

1. *Moniteur* du 8 juillet 1856.

laisserions ici la parole. Disons seulement que, dans ce même examen critique où il nous attaque d'ensemble sur la féodalité, sur l'Église, sur le principe et la constitution de la nationalité, sur les données générales de l'histoire du moyen âge, il reconnaît pleinement, chaleureusement que notre Jeanne Darc est la *plus réelle* qu'on ait encore montrée à la France.

Nous pouvons accepter ce témoignage non suspect d'un loyal adversaire, puisque le génie du maître qui nous a précédé[1] n'a pas été en mesure de lever tous les voiles qui couvraient encore la vraie Jeanne et qui se sont écartés depuis. Nous n'avons eu que le mérite et le bénéfice du temps.

NOTA

Depuis que nous écrivions ces lignes, un incident grave s'est produit. Vous affirmez, nous dira-t-on peut-être, avoir présenté au lecteur français la *vraie* Jeanne Darc, et cependant voici qu'une autorité dont vous ne contesterez pas l'éminence, l'illustre écrivain à qui il appartient de parler au nom du premier corps littéraire de la France, a protesté contre vos assertions sur Jeanne. — Notre réponse sera bien simple.

1. M. Michelet.

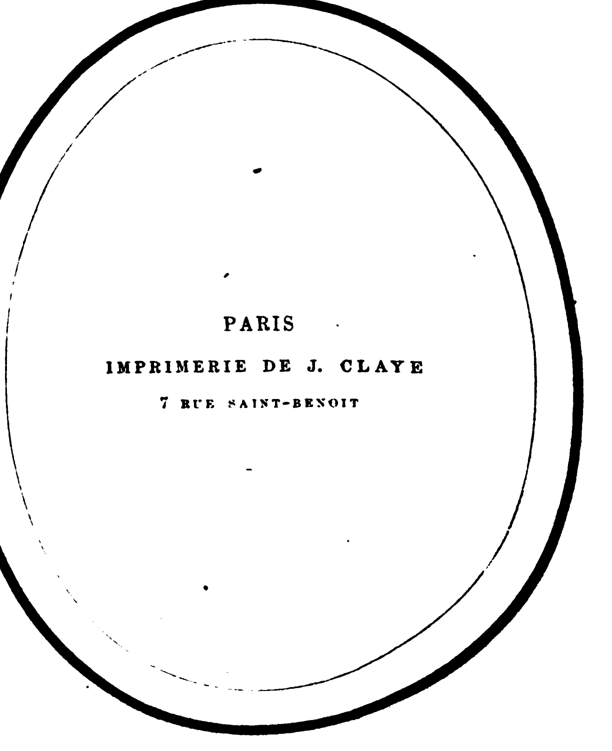
M. le secrétaire perpétuel de l'académie française n'a repoussé que nos vues sur les origines celtiques de Jeanne. Quant à la vie et à la mort de l'héroïne, à son caractère propre, à ses rapports avec le roi, à sa lutte avec ses juges, c'est-à-dire quant à l'histoire entière de la Pucelle, M. Villemain n'a exprimé, n'a indiqué aucune objection, aucune réserve. Sur le point même où nous avons eu le regret de ne pas obtenir son approbation, nous devons dire que nos vues n'allaient pas aussi loin qu'il l'a pensé : en rappelant la prophétie de Merlin, nous n'avons pas prétendu que cette légende si populaire eût suscité la Pucelle autrement que par l'espèce d'ébranlement général qu'imprimait aux esprits l'attente d'une vierge libératrice; en montrant dans Jeanne le glorieux enfantement de l'esprit celtique combiné avec l'esprit chrétien, nous avons pris l'esprit celtique ou gaulois non pas spécialement dans sa forme primitive, le druidisme, mais dans cette acception bien plus générale, où il constitue, à nos yeux, le fond même du génie de la France.

FIN

TABLE DES MATIÈRES

PARIS. — IMPRIMERIE DE J. CLAYE, RUE SAINT-BENOÎT, 7.

22.



PARIS

IMPRIMERIE DE J. CLAYE

7 RUE SAINT-BENOIT

